

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'École des Hautes-Études sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cercle de la Librairie*



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1912

AK82/14

BIBLIOTHÈQUES
LIVRES ET LIBRAIRIES

Les pages intermédiaires sont blanches

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'École des Hautes-Études sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cerele de la Librairie*



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1912

Les pages intermédiaires sont blanches

AVERTISSEMENT

Nous avons réuni dans ce volume une partie des conférences instituées en 1910-1911 à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales sous le titre : Bibliothèques modernes.

Ces conférences s'adressaient :

1° AU PUBLIC. — *Malgré un mouvement réel, tout récent, le public ignore encore le parti qu'il peut tirer des Bibliothèques à tous points de vue : technique, scientifique, renseignements courants, distraction même. Il ne sait d'abord à quelle Bibliothèque s'adresser, et le sait-il, il ne sait y trouver ce qu'elle possède et qu'il cherche. Pour ces raisons, dans un pays où l'opinion publique fait loi, l'argent est mesuré avec parcimonie aux Bibliothèques, et les pouvoirs publics s'en désintéressent.*

2° AUX ÉTUDIANTS. — *Les étudiants ont non seulement à étudier dans les Bibliothèques, mais à documenter sérieusement des travaux. De plus en plus, quelque connaissance de la bibliographie leur est nécessaire, et si l'attirail moderne de fiches et références rebute quelques esprits, c'est que faute de méthode et faute de conseils, ils se sont perdus dans les recherches indispensables et n'ont pas su tirer parti de leurs travaux préparatoires. Rappelons qu'à l'étranger, non seulement les étudiants en état de rédiger une thèse, mais les élèves des classes les plus petites de l'enseignement secondaire, sont initiés, dans les Bibliothèques, et par les bibliothécaires eux-mêmes, à manier les répertoires et à choisir les livres.*

3° AUX BIBLIOTHÉCAIRES. — *Nos conférences ont eu*

ce premier résultat d'établir des rapports directs, pour échange de vues professionnelles, entre bibliothécaires. Catalogues, classifications, construction et meubles, reliure, prêts et échanges, tous les progrès dont est susceptible le métier ont pu être l'objet d'études et de discussions qu'on aurait cherché vainement ailleurs, sinon dans des revues étrangères.

Un autre but, celui d'enseignement professionnel, était visé: bibliothécaires et public demandent aujourd'hui que les places de bibliothécaires soient réservées à des professionnels, et que des connaissances techniques soient exigées au début de la carrière. Ces connaissances ne sont malheureusement distribuées nulle part, sinon comme complément d'études spéciales, dont une foule de branches de l'activité des Bibliothèques, — droit, sciences, industrie, commerce, etc. — ne font point partie. La création d'un enseignement véritable, aussi bien que l'élargissement des examens et diplômes exigés actuellement s'impose, et nous avons ici fait les premiers pas.

Nous aurions voulu aussi, en des cours tout à fait élémentaires, donner à quelques-uns des milliers d'employés chargés de gérer les Bibliothèques de caractère populaire le moyen d'acquérir les notions indispensables. La plupart sont occupés ailleurs toute la journée; leurs Bibliothèques les retiennent le soir; il ne peuvent venir à nous. Et cependant cette création d'un enseignement primaire des Bibliothèques a une importance capitale, car c'est l'enseignement du nombre. Or, nos conférences ont eu de ce côté un résultat. Une municipalité, celle de Levallois-Perret (61.000 habitants), s'est adressée aux élèves de nos conférences pour la réfection du catalogue de sa Bibliothèque, qui compte près de 20.000 volumes, et a voté un crédit dans ce but. Si cet exemple est suivi, nous pourrons avoir, à côté des conférences, une série d'exercices pratiques, pour lesquels les étudiants toucheront une légère rémunération, et qui pourra transformer peu à peu ces Bibliothèques traitées jusqu'ici avec mépris par ceux qui ne voient que ce qu'elles sont et non les services qu'elles devraient rendre.

Nous donnons ci-dessous la liste des conférences faites pendant la saison 1910-1911 :

- Les Bibliothèques et le public*, par Henri MARTIN, administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal, président de l' Association des Bibliothécaires français.
- Le prêt entre Bibliothèques*, par Camille BLOCH, inspecteur général des Bibliothèques.
- Comment se servir des Bibliothèques*, par SUSTRAC, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- L'œuvre de l'Institut international de bibliographie et la coopération en matière bibliographique*, par LA FONTAINE, sénateur de Belgique, secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.
- L'avenir de la bibliographie*, par Paul OTLET, secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.
- La classification décimale de la bibliographie scientifique*, par E. SAUVAGE, professeur à l'École nationale des Mines et au Conservatoire des Arts et Métiers.
- L'usage pratique de la classification décimale*, par Michel SVILOKOSITCH, ingénieur civil.
- Les Bibliothèques scientifiques*, par DENIKER, bibliothécaire en chef du Muséum d'histoire naturelle.
- Les grandes Bibliothèques de Paris*, par Alexandre VIDIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.
- La « Librairie publique » en Angleterre et aux Etats-Unis*, par Eugène MOREL, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
- Les Bibliothèques de province. Bibliothèques municipales*, par Henri MICHEL, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.
- Les Bibliothèques commerciales*, par P. THÉODORE-VIBERT, conseiller du commerce extérieur.
- Les Bibliothèques de droit et de sciences sociales*, par Jean GAUTIER, bibliothécaire à la Faculté de droit, secrétaire de l'Association des Bibliothécaires français.
- La librairie classique et le livre d'enseignement*, par BOURRELLIER, éditeur, directeur de la librairie A. Colin.
- L'édition littéraire au XIX^e siècle*, par HUMBLLOT, éditeur, directeur de la librairie Ollendorff.

Les transformations d'un livre. Le dictionnaire des contemporains, par Maurice TOURNEUX.

Les procédés artistiques de reproduction, par André MARTY, éditeur.

Histoire du dépôt légal jusqu'à la loi de 1881, par Henri LEMAITRE, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Le régime actuel du dépôt légal. Les réformes nécessaires, par Maurice VITRAC, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Nous devons nous excuser de ne pouvoir reproduire, dans le présent volume, toutes les conférences. Quelques-unes, à vrai dire, uniquement parlées, et consistant en démonstrations au tableau, n'étaient pas reproductibles. La classification décimale nous a été exposée par MM. Sauvage et Svilkossitch, et nous avons pu, cette même saison, dans l'établissement du catalogue de la Bibliothèque de Levallois-Perret, faire un essai direct du profit de ces leçons. La conférence de M. Marty sur les moyens artistiques de reproduction aurait perdu à être privée des magnifiques planches et épreuves qu'il a fait défiler sous nos yeux. M. Maurice Tourneux nous a retracé avec précision l'histoire du Dictionnaire des contemporains de Vapereau, comment il fut composé, l'aide que lui apporta Herold, les éditions successives et les corrections apportées par les gens cités à leurs notices ; il nous montra les épreuves de Berlioz, revues par Berlioz. Cette conférence sera d'ailleurs publiée. Les deux conférences sur le dépôt légal, de MM. Lemaître et Vitrac, étaient parmi celles qui avaient le plus d'intérêt pratique. On trouvera tous les éléments de celle de M. Lemaître dans son livre : *Histoire du dépôt légal, première partie (France)* (1) ; la deuxième partie (*Etranger*) est à l'impression actuellement. Quant au projet de réforme du dépôt légal, dont nous a entretenu M. Vitrac, c'est le même pro-

(1) 1 vol. in-8°, publié par la Société française de Bibliographie, chez A. Picard (1910).

jet que celui qui a été adopté par l'Association des Bibliothécaires français. (Voir Bulletin de l'Association, 1910, p. 62). Il consiste essentiellement à ne pas supprimer mais à réduire à un exemplaire le dépôt d'imprimeur actuellement exigé, et à réclamer à l'éditeur un exemplaire complet comme condition des droits de propriété littéraire. C'est le plus simple et le plus applicable des projets présentés jusqu'à ce jour, cette réforme est nécessaire, tant au point de vue de l'intérêt des Bibliothèques qu'à celui des auteurs et éditeurs.

Il nous reste à remercier, outre les conférenciers, ceux qui ont bien voulu coopérer à la fondation de la section de Bibliothèques modernes à l'Ecole des Hautes Etudes sociales : M. Croiset, l'éminent doyen de la Faculté des lettres, président de l'Ecole, Mlle Dick May, secrétaire, M. Fournière, qui ont bien voulu accueillir notre proposition, MM. Romain Rolland et Pierre Marcel, qui ont bien voulu nous aider à la présenter.

Nous devons remercier M. Henry Martin, le président actuel de l'Association des Bibliothécaires, qui s'est empressé de soumettre notre proposition au comité et a bien voulu inaugurer lui-même la série des conférences. MM. Mortet et Vidier, désignés par le comité pour surveiller l'établissement du programme, nous ont apporté le concours le plus précieux, et ont été garants que l'œuvre entreprise, coopérant avec toutes les institutions existantes, pouvait et devait avoir l'assentiment unanime de tous ceux qu'intéresse l'avenir de nos Bibliothèques.

L'Institut international de Bibliographie devait aussi nous apporter un concours utile. Par lui nous pouvions élargir le cercle où se meuvent les idées et habitudes françaises. Et tout d'abord, le président du bureau de Paris, M. le général Sebert, non seulement nous a encouragés et aidés dans l'établissement du programme, mais a honoré de sa présence un grand nombre de nos conférences, MM. Lafontaine et Otlet, venus exprès de Bruxelles pour nous entretenir de l'admirable œuvre qu'ils ont entreprise et qui ont mis à notre disposition les documents dont ils disposaient, tant à l'Institut qu'à

l'École du Livre, doivent trouver ici une toute particulière reconnaissance.

Nous tenons aussi à remercier spécialement M. Gauthiers-Villars, président du Cercle de la Librairie, qui a bien voulu nous indiquer les membres du Cercle, MM. Bourrelier et Humblot, dont on trouvera ici même les conférences.

M. Jean Gautier, qui nous avait aidés dans la fondation même de cette section de Bibliothèques modernes, a bien voulu se charger de l'établissement et de la révision du présent volume.

E. MOREL.

LES BIBLIOTHÈQUES ET LE PUBLIC

PAR

HENRY MARTIN

*Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal
Président de l'Association des Bibliothécaires*

MESSIEURS,

Les conférences que nous inaugurons aujourd'hui auront lieu régulièrement tous les huit jours pendant cet hiver et une partie du printemps prochain. Elles auront surtout pour objet de faire connaître un peu mieux nos Bibliothèques françaises, de montrer combien ces établissements scientifiques sont devenus indispensables au développement intellectuel de la société moderne, d'étudier, d'autre part, les améliorations qu'ils sont susceptibles de recevoir, et enfin d'attirer l'attention du public sur le rôle des Bibliothèques, rôle trop souvent méconnu, comme si, en définitive, ce n'était pas dans les livres que l'esprit humain peut trouver à s'approvisionner.

Ces diverses considérations ont frappé depuis longtemps ceux qui ont la charge de nos grands dépôts publics. Ils ont senti le besoin de se grouper, de mettre en commun leurs connaissances techniques, d'échanger leurs idées sur les questions professionnelles, de réunir, en un mot, leurs efforts pour faire rendre aux Bibliothèques tous les services qu'on est en droit d'en attendre. De là est née, il y a cinq ans, l'Association des Biblio-

thécaires français. C'est sous le patronage de cette Association que sont placées les conférences qui s'ouvrent ce soir.

D'autres pays, à vrai dire, ont possédé avant nous des Associations similaires. L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne nous ont précédés dans cette voie. De nouvelles Associations de Bibliothécaires ont été formées à l'étranger depuis que la nôtre existe; et le temps n'est vraisemblablement pas éloigné où, chez tous les peuples civilisés, les Bibliothécaires seront ainsi groupés en associations nationales. C'est du moins le vœu qui fut émis au Congrès international des Bibliothécaires que j'avais l'honneur de présider à Bruxelles, il y a quelques semaines. Tous les représentants des Bibliothèques et des Archives qui ont pris part à ce Congrès se sont trouvés d'accord, à quelque nationalité qu'ils appartenissent, pour souhaiter que de telles Associations soient formées dans les pays qui n'en sont pas encore pourvus.

Etant donnée l'autorité incontestable de ceux qui ont émis et soutenu ce vœu, il a paru évident à tous que leurs conseils ne tarderaient pas à être suivis. Ils tarderont d'autant moins sans doute, que la plupart des nations d'Europe et d'Amérique étaient officiellement représentées dans la capitale de la Belgique. Et ne croyez pas que la pensée qui guidait ces hommes dévoués à leurs fonctions de serviteurs des livres ait été de fonder, pour le plaisir, des Sociétés nouvelles — il y en a déjà tant ! — Non. Leur pensée a été celle-ci : d'abord, grouper les Bibliothécaires de chaque pays pour leur permettre de s'entr'aider, en vue d'améliorer leurs propres services ; et, en second lieu, former, à l'aide de délégués de chaque Association, une Commission internationale chargée d'unifier les méthodes bibliographiques, afin que les travailleurs ne se trouvent plus désorientés en passant d'un pays dans un autre, comme ils le sont trop souvent aujourd'hui. Cette Commission internationale a d'ailleurs été constituée séance tenante et elle commencera à fonctionner très prochainement.

Si nous sentons de plus en plus, en France tout parti-

culièrement, l'impérieuse nécessité d'améliorer l'outillage scientifique des Bibliothèques, c'est que, mal connues du public, elles n'ont pas été, comme les autres établissements d'instruction, l'objet de faveurs exceptionnelles. Evidemment, les Bibliothèques n'ont rien qui attire sur elles l'attention générale. Ce sont de grandes silencieuses. La consigne est de n'y faire aucun bruit: on n'y prononce donc pas de discours. On n'y voit ni tableaux, ni statues, ni automobiles, ni aéroplanes. Le calme qui y règne presque à toute heure en rend l'aspect austère.

Quant à ceux qui continuent à fréquenter les Bibliothèques lorsqu'ils n'en ont plus besoin pour la préparation de leurs examens, dans toute une partie du public on les a longtemps considérés, oh! comme des gens du reste parfaitement inoffensifs, mais enfin comme des êtres à part, vivant dans un monde de rêve inutile et dont il était permis de sourire. Telle était certainement la façon de penser du plus grand nombre il y a encore 30 ou 40 ans. Aujourd'hui, fort heureusement, ces idées se sont modifiées, mais non pas aussi complètement que nous devons le souhaiter. Nombreuses sont encore les personnes qui estiment que certaines Bibliothèques publiques sont en fait réservées à quelques privilégiés, érudits ou bibliophiles, et que si tout le monde peut y être admis, c'est comme à regret.

De là à se désintéresser des Bibliothèques il n'y a qu'un pas, que beaucoup franchissent avec une extrême aisance.

Du reste, il faut bien l'avouer, quelque étrange que cela puisse paraître, c'est chez nous une idée relativement moderne que d'avoir des Bibliothèques où le public soit admis librement. Cela, d'ailleurs, s'explique sans trop de difficulté. Les livres jadis n'étaient pas nombreux comme ils le sont aujourd'hui. Les quelques volumes qu'on possédait dans une famille satisfaisaient largement les goûts littéraires de tous ses membres. Quant aux savants, aux érudits, aux littérateurs, à qui ne suffisaient pas les ouvrages qu'ils avaient pu se procurer, ils

s'entendaient généralement entre eux et se prêtaient fraternellement leurs livres. Cette méthode de travail, étriquée pourrait-on dire, n'a pas évidemment empêché dans les siècles précédents l'éclosion des génies qui font la gloire de la France. Mais remarquons cependant combien la documentation de ces grands écrivains est restreinte. On peut assez aisément dresser la liste des auteurs qu'ils ont lus. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? La question me semble en soi assez indifférente. Ce n'est pas le large usage des livres qui peut donner du génie ou en entraver l'essor. Mais ce qui est certain, c'est que tant que l'on n'a pas considéré l'instruction comme une chose nécessaire, indispensable à tous, il n'y avait non plus aucune nécessité de mettre à la disposition du public les moyens de s'instruire par les livres.

En réalité, sous l'ancien régime, nous n'avions en France aucune Bibliothèque absolument publique. Sans doute, la Bibliothèque du roi était libéralement ouverte aux savants. Beaucoup d'établissements religieux accueillaient aussi très volontiers les travailleurs. Des particuliers même imitaient cet exemple. C'est ainsi que le marquis de Paulmy d'Argenson, notamment, avait, de son vivant, rendu quasi publique l'admirable collection de livres qu'il avait réunis dans l'ancien hôtel du grand-maître de l'artillerie de France et qui est devenue aujourd'hui, sans changer de place, la Bibliothèque de l'Arsenal.

Les savants avaient donc accès dans un assez grand nombre de Bibliothèques ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y avait là qu'une tolérance et que les propriétaires de ces collections étaient parfaitement libres de la supprimer. Aussi, sous l'ancien régime, certains hommes d'étude, pour pouvoir sans embarras pénétrer dans les Bibliothèques, recherchaient-ils la fonction de Bibliothécaire. C'était très bien ; mais, une fois dans la place, quelques-uns avaient grande tendance à s'en croire les maîtres. Bien souvent, mus par un sentiment qu'il n'est que trop facile de deviner, ils éloignaient systématiquement de la Bibliothèque dont on leur avait donné

la direction les confrères qui par leurs travaux, par leur réputation, pouvaient leur porter ombrage. Ces abus, il faut bien le dire, se produisaient surtout dans les collections particulières, mais dont la porte était déjà entr'ouverte pour le public. Au XVIII^e siècle, comme vous le savez, beaucoup de grands seigneurs collectionnaient les livres comme on collectionne aujourd'hui les timbres-poste ou tous autres objets de curiosité. Il n'en faut pas conclure que tous étaient bibliophiles. Aussi en voyons-nous, comme le duc de La Vallière, par exemple, s'occuper fort peu de leurs livres et en remettre presque entièrement le soin à leur Bibliothécaire. Le duc de La Vallière en eut un qu'il appelait son dogue, et jamais surnom ne fut mieux mérité. Cet insupportable Bibliothécaire, — savant du reste, — se nommait l'abbé Rive. Pendant les quinze années qu'il gouverna la Bibliothèque de La Vallière, l'abbé Rive se montra particulièrement intolérant envers les visiteurs. Il disait volontiers : *ma Bibliothèque*, et il en refusait impitoyablement l'entrée à tous ceux qui n'avaient point l'heur de lui plaire : c'était la majorité.

Sans pousser les choses aussi loin que cet abbé fantasque, il s'est malheureusement trouvé de son temps des Bibliothécaires qui se sont inspirés de son exemple et qui, de même que lui, avaient une fâcheuse tendance à considérer comme un intrus et un rival tout travailleur se présentant dans *leur Bibliothèque*, ainsi qu'ils disaient. En cherchant bien, on pourrait trouver encore des traces de ce déplorable état d'esprit dans la première moitié du XIX^e siècle.

De nos jours, à coup sûr, il n'en subsiste plus rien. Le public est chez lui dans les Bibliothèques, et les seules restrictions qui soient apportées au libre usage des livres sont imposées uniquement par la nécessité de les préserver de la destruction. Il faut, en effet, nous bien pénétrer de cette idée que les livres de nos Bibliothèques publiques appartiennent, non pas à nous, lecteurs, qui venons les consulter accidentellement, mais à la collectivité, et que le premier devoir des

hommes qui sont préposés à la garde de ces volumes est d'en assurer la conservation pour cette collectivité, même si les mesures qui sont prises doivent nous causer quelque gêne, à nous individuellement. Il n'y a, en somme, d'autres limites à l'usage des livres que celles qu'exige le propriétaire même, c'est-à-dire le public, qui doit se protéger et qui se protège contre les empiétements de l'individu. Mais du pouvoir excessif des anciens Bibliothécaires sur les livres qui leur étaient confiés il ne reste même plus aujourd'hui le souvenir. Si je l'ai rappelé, c'est pour montrer combien il a été néfaste.

Il s'est d'abord créé dans le public cette opinion que l'on était mal accueilli dans les Bibliothèques par des conservateurs beaucoup plus préoccupés de leurs propres travaux que des livres dont ils avaient la garde. Puis, cette opinion qui, à un moment donné, n'était peut-être pas entièrement fautive; cette opinion s'est modifiée : le public a constaté qu'il n'était pas mal reçu dans les Bibliothèques ; mais il a bien de la peine à admettre que les Bibliothécaires s'occupent vraiment de leurs fonctions et que celles-ci ne sont pas de simples sinécures.

Quand je dis le public, vous comprenez bien que j'entends parler, non pas des travailleurs qui fréquentent assidûment les Bibliothèques et savent à quoi s'en tenir, mais de la masse des hommes pourvus d'une certaine instruction qui constituent la majorité de la nation et ne connaissent pas assez le rôle nouveau des Bibliothèques pour dédaigner les vieilles légendes d'un passé aboli. Qu'on le veuille ou non, ce sont ces derniers qui forment l'opinion publique, et c'est à eux qu'il faudrait ouvrir les yeux. C'est à eux qu'il faudrait montrer que les conditions sont aujourd'hui changées du tout au tout, que les Bibliothèques sont devenues maintenant, comme les universités, les lycées et les écoles, un rouage indispensable de notre système d'éducation et d'instruction, et qu'à ce titre il est nécessaire de s'occuper d'elles aussi activement qu'on s'occupe des écoles, des lycées et des universités.

Tous ceux que ces questions intéressent ont été frappés de voir combien les Bibliothèques sont plus appréciées chez les peuples jeunes que dans les vieilles civilisations comme la nôtre. Je vous ai indiqué l'une des causes de cette indifférence du public français, qui par tradition continue à regarder les Bibliothèques comme des objets de luxe, sans grande utilité pratique. Rien de semblable ne pouvait se passer dans les pays neufs, comme les Etats-Unis, par exemple. Sans tradition à ce sujet, les Américains, dès qu'ils ont pu avoir des Bibliothèques, les ont considérées comme des laboratoires nécessaires pour l'instruction à tous les degrés. C'est qu'en effet ils n'ont pas, comme nous, de vieux livres, hors d'usage sans doute, mais qui sont un héritage très précieux des générations qui nous ont précédés sur ce sol de France.

En disant que les Américains n'ont presque pas de livres anciens, j'entends *dans leurs Bibliothèques publiques* : car nous savons tous que les volumes de grand prix prennent bien facilement aujourd'hui le chemin du Nouveau-Monde, mais pour y figurer surtout dans des collections particulières.

En somme, on peut donc dire que la Bibliothèque-Musée n'existe pas en principe aux Etats-Unis. Chez nous, au contraire, dans toute Bibliothèque de quelque importance se trouvent juxtaposées deux collections : d'un côté, les livres de valeur marchande souvent minime, ouvrages modernes, d'utilité actuelle ; de l'autre côté, la masse énorme des volumes anciens, peu consultés, mais néanmoins offrant pour des causes diverses un intérêt très grand, et qui, à ne considérer que le point de vue purement matériel, représentent de nos jours un capital énorme.

Dans ces dernière années la question s'est posée plusieurs fois de savoir s'il y aurait avantage pour le public à séparer dans nos Bibliothèques françaises des éléments aussi dissemblables, c'est-à-dire à former d'une part des sortes de musées où l'on mettrait les livres précieux soit par leur exécution matérielle, soit par leur ancienneté,

et d'autre part à centraliser dans différents locaux, suivant le sujet qu'ils traitent, tous les ouvrages d'un usage courant. A la vérité, la question a été posée ; mais on ne peut pas dire qu'elle ait été sérieusement discutée.

Cependant, il y a 5 ou 6 ans, cette question de la création de Bibliothèques spéciales, ou plutôt de la spécialisation des Bibliothèques déjà existantes, a été l'objet de quelques études, et elle devait être portée devant le Parlement. Je ne pense pas qu'il ait été donné suite à ce projet. A ce moment-là, j'avais été consulté sur l'opportunité de ces mesures, et j'avais émis l'opinion qu'il serait en effet avantageux pour le public de grouper les livres modernes suivant le sujet traité, mais qu'il y aurait aussi des inconvénients à concentrer sur un même point tous nos trésors bibliographiques, qui sont, en définitive, une des gloires et l'une des richesses de notre pays.

Si l'on envisage ces mesures de spécialisation ou de centralisation comme devant être appliquées à tous les livres indistinctement, les arguments qu'on peut alléguer pour ou contre le système sont presque aussi forts d'un côté que de l'autre.

En faveur de la spécialisation de chaque Bibliothèque, il saute aux yeux que les lecteurs auraient grand intérêt à trouver réunis dans un même local tous les ouvrages concernant la matière qui fait l'objet de leurs études. Il y aurait pour eux une économie de temps fort appréciable ; mais ce ne serait pas là le seul avantage. Une Bibliothèque ainsi comprise, c'est-à-dire tout à fait spéciale, présenterait en effet les plus grandes chances d'être à peu près complète sur le sujet constituant sa spécialité. Il est bien certain que dans les Bibliothèques universelles ou éclectiques, comme celles qui existent aujourd'hui, les efforts de ceux qui sont chargés de les alimenter ou de les compléter se trouvent fatalement dispersés et par conséquent amoindris.

Quant à la composition du premier fonds de ces Bibliothèques spéciales, ce serait à coup sûr une besogne extrêmement délicate. Si l'on veut en faire des Biblio-

thèques purement scientifiques et d'étude, n'y aurait-il pas lieu d'en éliminer une foule d'ouvrages entièrement démodés ? Prenons un exemple. Nous formons une Bibliothèque exclusivement consacrée à l'histoire naturelle. Si nous voulons en faire une Bibliothèque pratique, y admettrons-nous les *Bestiaires* du moyen âge ? Y ferons-nous figurer le *Livre des étymologies* d'Isidore de Séville, ou bien le livre des *Propriétés des choses* de Barthélémy l'Anglais, ou encore le traité des *Profits champêtres* de Pierre de Crescent ? Tous ces ouvrages sans doute traitent de l'histoire naturelle, mais avec quelle fantaisie ! Et pourtant leurs auteurs se sont fortement inspirés de Pline et surtout d'Aristote, en agrémentant leurs récits de détails romanesques ou légendaires, qui pour un savant sont totalement dénués d'intérêt. Faudra-t-il donc bannir aussi Aristote et Pline ? Mais alors, Buffon lui-même a bien vieilli. Où s'arrêter dans cette élimination ? Prenons-nous, au contraire, tout ce qui a quelque rapport avec l'histoire naturelle ? Dans ce cas, nous serons obligés de donner asile même aux *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre, qui ne justifient que bien imparfaitement leur titre. En résumé, il y aurait certainement dans la pratique des difficultés sérieuses que nous devons prévoir, mais qui ne sauraient cependant nous faire méconnaître les avantages très réels d'une semblable mesure.

L'idée de ces Bibliothèques spéciales n'est, du reste, pas nouvelle, et de tout temps l'on a cherché à en constituer avec les moyens dont on disposait. Le classement par matières dans nos grandes Bibliothèques n'est pas autre chose qu'un essai de Bibliothèques spéciales juxtaposées. La spécialisation existait jadis et existe même encore. La classification d'après la méthode dite de Brunet, bien qu'elle soit fort antérieure au *Manuel du libraire* de cet auteur, établissait dans toute collection de livres cinq Bibliothèques spéciales. La première était une Bibliothèque théologique ; la deuxième, une Bibliothèque juridique ; la troisième, une Bibliothèque scientifique et artistique ; la quatrième, une Biblio-

thèque littéraire ; la cinquième enfin, une Bibliothèque historique et géographique. — Cela suffisait aux besoins dans le temps où cette classification fut imaginée. Aujourd'hui certains groupes se sont amaigris ; d'autres se sont développés dans des proportions imprévues. Des sciences nouvelles sont nées. Tous les vieux cadres dans lesquels on enfermait jadis chacune des connaissances humaines ont éclaté. C'est pour cela qu'il faut aviser.

Mais si nous admettons une spécialisation rigoureuse, nous serons fatalement amenés à une dispersion des vieux fonds de livres et à une centralisation dans un seul local de tous les volumes du même genre. Or, je ne suis pas, je l'avoue, partisan de la centralisation à outrance. Cette centralisation est excellente quand il s'agit de volumes modernes, assez facilement remplaçables s'ils venaient à disparaître. Il n'est pas douteux qu'on doit souhaiter de voir grouper tous les ouvrages qui ont été publiés depuis 15 à 20 ans sur la mécanique, la chimie, la chirurgie, l'économie sociale, etc. Mais je repousse énergiquement l'idée de centraliser sur un même point toutes nos richesses bibliographiques, tout ce qui constitue ce qu'on a appelé nos Bibliothèques-Musées. Supposons un instant qu'on réunisse tous les manuscrits du moyen âge en un seul dépôt, ou qu'on affecte un bâtiment spécial, une galerie, à tous les incunables qui se trouvent aujourd'hui dans les Bibliothèques publiques de France. Evidemment cela serait beaucoup plus commode pour les travailleurs. Un érudit s'occupe-t-il à donner une édition nouvelle du *Roman de la Rose* : il aura là sous la main tous les manuscrits de l'œuvre célèbre de Guillaume de Lorris et Jean de Meung. Tel autre cherche à reconstituer l'œuvre typographique d'Antoine Vérard : il en trouvera rassemblés tous les éléments. Beaucoup de travaux en seraient, à coup sûr, facilités ; mais songez aussi qu'une catastrophe est toujours possible, qu'un incendie, cela s'est vu, hélas ! est bien vite allumé, et que, si nous groupons en un même lieu tout ce que nous possédons de précieux en tel ou tel genre, nous risquons de tout perdre. Si nous prenons cet

exemple des manuscrits anciens pour lesquels nous sommes incontestablement les plus riches, du jour au lendemain la France, par ce système de centralisation absolue, pourrait, à la suite d'un désastre, tomber au dernier rang. Aujourd'hui, si une grande Bibliothèque de Paris ou des départements venait à disparaître, nous serions appauvris certes, nous ne serions pas ruinés.

Qu'il y ait avantage à disséminer un peu ses trésors et que, suivant le proverbe, il ne faille pas mettre tous ses œufs dans le même panier, c'est une idée banale à force d'évidence. Cette idée, je la trouve déjà exprimée dans un rapport assez remarquable que le ministre de l'intérieur Bénézech adressait au Directoire le 1^{er} messidor an IV, c'est-à-dire le 19 juin 1796. Il s'agissait alors de donner une Bibliothèque digne de lui au nouvel Institut national qui venait de remplacer les anciennes Académies. Le ministre Bénézech fit en effet distribuer à l'Institut une Bibliothèque très importante, mais l'arrêté du Directoire fut rapporté peu de temps après.

« Il est impossible, écrivait Bénézech, de faire une Bibliothèque complète dans l'étendue du mot, et si la chose était possible, peut-être serait-il plus sage de la diviser en différentes Bibliothèques, qui, étant toutes nationales, composeraient, quoique isolées, le même tout. Le service se ferait mieux et l'on éviterait, outre un danger qui fait trembler, beaucoup d'inconvénients qui résultent d'une trop grande collection. »

Le danger dont parlait Bénézech il y a plus d'un siècle n'a pas cessé d'exister et nous ne pouvons guère espérer qu'il cessera jamais.

Ces vieux livres hors d'usage, dont beaucoup sont infiniment précieux par la perfection de leur exécution, par leur rareté, ces vieux livres abondent chez nous dans les Bibliothèques publiques, il y sont l'objet de la part des Bibliophiles d'un véritable culte. Or, cette vénération pour des volumes sans utilité immédiate a eu le don d'impatienter un peu diverses personnes. Il s'est produit depuis quelques années une certaine réaction contre ce culte peut-être parfois un peu exclusif. Je

ne m'en étonne pas outre mesure : cela est dans la logique des choses. Mais cependant, qu'on le veuille ou non, nous ne pouvons pas, quand il s'agit des Bibliothèques françaises, nous désintéresser de tout ce que les siècles y ont accumulé et le jeter par-dessus bord pour n'y admettre que des livres utilitaires. Evidemment beaucoup de ces livres anciens ne nous apprennent pas grand'chose. Les ouvrages imprimés par Jean Fust ou Ulric Gering sont médiocres pour qui s'occupe de chimie, de mécanique ou d'aviation. Ces sciences et bien d'autres, nées tout récemment, présentent un intérêt qui de notre temps prime tout le reste. Personne ne songe à le contester.

Personne non plus ne conteste le talent, le génie même, si l'on veut, de nos artistes modernes. Je ne pense pas néanmoins qu'on ait jamais envisagé sérieusement l'hypothèse de vider le Louvre de ses chefs-d'œuvre pour y installer en bloc les tableaux et les statues des derniers salons. Chaque catégorie a droit à sa place; et nous devons, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, concilier les deux opinions. Il n'est pas du tout nécessaire de jeter la pierre aux vieux livres pour montrer qu'on estime les nouveaux. Ces livres neufs en qui s'épanouit tout le progrès moderne nous sont aussi utiles que l'air que nous respirons; et toutes les modifications qui tendront à les vulgariser, à les rendre plus accessibles seront bien accueillies du public. Au premier rang des mesures qui doivent permettre d'atteindre ce résultat, il est certain qu'il faut mettre la formation de Bibliothèques spéciales. Ces Bibliothèques spéciales, du reste, existent déjà en principe. Les Bibliothèques de la Faculté de médecine, de la Faculté de droit, des Facultés des lettres et des sciences à la Sorbonne, de l'École supérieure de pharmacie sont des Bibliothèques spéciales. Bibliothèques spéciales aussi celles de la Ville de Paris, du Muséum d'histoire naturelle, des Arts décoratifs, et une foule d'autres dont on trouvera la liste dans l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives* publié par M. Vidier.

Malgré le grand nombre de ces Bibliothèques spéciales installées dans les divers quartiers de Paris, il faut bien reconnaître que le public, qui répugne toujours un peu à rompre de vieilles habitudes, ne profite pas beaucoup des facilités qu'elles lui offrent. Tous tant que nous sommes, sans peut-être nous l'avouer bien franchement, nous partons de ce principe que la Bibliothèque nationale doit posséder *tout* ce qui a été publié. Et... nous nous précipitons à la Bibliothèque nationale. — Cependant, je suis sûr de ne pas me tromper, ce livre-là existe bien. — Sans doute, il existe; mais le grand dépôt de la rue de Richelieu ne possède pas *tous* les livres qui ont été publiés depuis les débuts de l'imprimerie jusqu'en 1910. Et quand bien même il les posséderait, la place lui ferait défaut dans ses salles pour nous les communiquer. La place y manque déjà, aussi bien dans les salles de lecture que dans les magasins. Pour remédier à cet encombrement on a suggéré divers moyens. Moi-même jadis j'avais proposé de fonder une Bibliothèque spéciale destinée à recueillir les publications périodiques. De cette façon la Bibliothèque nationale verrait, sur son désir, se vider de nombreuses galeries : car elle pourrait, sans peut-être s'appauvrir beaucoup, céder ses collections de journaux des départements à la Bibliothèque des périodiques. Cette Bibliothèque, j'avais proposé de la baptiser l'Hémérothèque. Je conviens que le nom était assez bizarre ; mais, bien ou mal venu, il a été adopté. La Presse s'est aussitôt emparée de l'idée et l'a soutenue avec énergie. Depuis quelque temps, les Rapporteurs du budget de l'Instruction publique au Sénat et à la Chambre des Députés demandent chaque année avec insistance la réalisation de ce projet. Jusqu'à présent tous ces efforts n'ont pas produit grand résultat.

Pendant ce temps l'Allemagne a fait sien le projet de l'Hémérothèque, et tout récemment une Commission était nommée dans ce but par le gouvernement de Berlin pour faire le recensement de toutes les collections de journaux conservées dans les Bibliothèques allemandes.

Il est donc bien probable que nous allons être devancés par nos voisins d'Outre-Rhin.

L'Italie de même songe à fonder à Rome une Emeroteca. La proposition en avait été faite, en octobre 1908, au Conseil supérieur de l'Instruction publique d'Italie par le ministre M. Rava, qui avait bien voulu adopter mon projet et le nom même que j'avais imaginé. Les événements tragiques dont la Sicile et le Sud de l'Italie furent le théâtre peu de temps après, ont fait ajourner la réalisation du projet; mais il paraît certain qu'il sera repris prochainement.

Quant à la Bibliothèque des périodiques, que beaucoup voudraient voir fonder à Paris, les choses ne vont évidemment pas aussi vite que quelques-uns le désireraient; il semble bien toutefois que la question ait fait ces temps derniers un assez grand pas. Mais je ne veux pas insister davantage sur ce sujet qui est peut-être un peu trop personnel. D'ailleurs, il n'y a pas que les périodiques qui aient besoin d'une Bibliothèque spéciale; et il faut bien espérer que le jour où des Bibliothèques de ce genre seront vraiment accessibles à tous, le public en apprendra vite le chemin.

Pour les former, ces Bibliothèques, l'initiative privée peut beaucoup. Quoi qu'on en dise, il se trouve en France, aussi bien qu'en Amérique, des hommes éclairés qui savent faire un noble usage de leur fortune. C'est à nous de leur montrer l'utilité des établissements scientifiques que nous souhaitons de voir fonder pour le plus grand bien des travailleurs de toutes classes.

Nous en avons actuellement sous les yeux un exemple remarquable. Une Bibliothèque nouvelle est en train de naître, qui rendra et qui rend déjà d'inappréciables services. Je veux parler de la Bibliothèque d'art et d'archéologie fondée par M. Jacques Doucet. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, la connaissent déjà sans doute et ont pu se rendre compte de l'intérêt capital que présente une telle fondation.

La faveur avec laquelle a été accueillie l'initiative généreuse de M. Doucet nous permet d'espérer que son

exemple sera contagieux et qu'il surgira d'autres mécènes qui, comme lui, tiendront à honneur de mériter la reconnaissance des hommes d'étude.

Le titre général de nos conférences est : *Les Bibliothèques modernes*. Eh bien, messieurs, je crois, et ce sera la conclusion de cette causerie, je suis convaincu que c'est sur l'initiative privée qu'il faut surtout compter pour réaliser le rêve que nous faisons de posséder des Bibliothèques exclusivement utilitaires et pratiques.

D'ailleurs, ne nous faisons pas de trop grandes illusions. Nos Bibliothèques modernes vieilliront vite ; les livres dont nous les composerons se démoderont promptement, et ils finiront, tout comme les autres, par réjouir simplement les bibliophiles de l'avenir.

Je me suis contenté ce soir de jeter un coup d'œil en arrière et de vous montrer le chemin parcouru depuis l'époque où les portes des Bibliothèques étaient à peine entr'ouvertes. Je vous ai indiqué brièvement divers problèmes qui se posent en face de la production de plus en plus intense du livre moderne. C'est aux conférenciers qui se succéderont chaque semaine à cette place qu'il appartiendra de proposer les solutions. Cette tribune est entièrement libre : chacun y apportera ses vues et ses propres idées ; mais ce dont vous pouvez être assurés d'avance, c'est que tous ceux qui y prendront la parole sont animés d'un même désir, le désir de voir les Bibliothèques seconder de plus en plus les efforts du public studieux qui les fréquente.

A

Les pages intermédiaires sont blanches

COMMENT SE SERVIR DES BIBLIOTHÈQUES ?

PAR

CHARLES SUSTRAC

(de la Bibliothèque Sainte-Geneviève) (1)

Quelles Bibliothèques le travailleur a-t-il à sa disposition ? Quels instruments de travail peut-il y trouver ? Comment s'en servira-t-il ? Telles sont les trois questions auxquelles on se propose de répondre ici sous forme de memento pratique. On a laissé à d'autres conférenciers le soin de parler en détail des Bibliothèques et des répertoires bibliographiques, c'est ici d'une simple introduction qu'il s'agit.

1. — BIBLIOTHÈQUES

A la vérité, il faut constamment se souvenir que les Bibliothèques sont une partie seulement d'un ensemble de sources de documentation, qui comprend encore les archives, les musées et les offices de renseignements. Il arrive d'ailleurs souvent que plusieurs de ces organismes se trouvent joints. Ainsi, à l'École des Mines, se trouvent un Musée et une Bibliothèque; l'Office colonial joint

(1) Cette conférence faite sur de simples notes est ici notablement révisée.

une Bibliothèque à un service de renseignements, etc. (1).

Il y a, rien qu'à Paris, plus de 300 Bibliothèques. Comment les connaître ? Comment savoir leurs jours et heures d'ouverture et leurs conditions d'accès ? Trois répertoires donnent ces renseignements :

1° La *Minerva*: Handbuch der gelehrten Welt (Strasbourg, Trübner), répertoire annuel alphabétique par noms de localités des établissements scientifiques du monde entier ;

2° *L'Annuaire des Bibliothèques et des Archives* (édition de 1907, par M. Vidier ; autre édition prochaine). Il donne la liste des Bibliothèques de France et de leurs catalogues imprimés ;

3° Le *Guide dans les Bibliothèques parisiennes*, de M. Franklin, 1908. Notons que le Bottin et l'Almanach Hachette donnent les horaires d'un certain nombre de Bibliothèques.

Nous nous bornerons à indiquer ici, en nous limitant à Paris, quelques Bibliothèques spéciales ou ayant des collections spéciales. On se porte trop exclusivement sur les grandes Bibliothèques, oubliant que les Bibliothèques spéciales, à cause même des limites de leurs cadres, sont ordinairement bien mieux outillées et qu'on y est bien plus rapidement servi.

Signalons d'abord quelques Bibliothèques générales (2) pour certains avantages ou certaines spécialités :

A la Bibliothèque Nationale, la salle publique de la rue Colbert, ouverte sans formalités, même le dimanche, de 9 heures à 4 heures.

A Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon, de 10 h. à 3 h. et de 6 h. à 10 h. ; lundi : de 12 h. à 5 h. et de 6 h. à 10 h., la collection Ferdinand Denis (ouvrages sur l'Espagne, le Portugal et l'Amérique latine) et, dans une annexe, 6, place du Panthéon, le fonds scandinave, vraie bibliographie d'ouvrages de et sur la Scandinavie.

(1) Voir dans la conférence de M. Gautier la notice de quelques offices.

(2) Voir plus loin la conférence de M. Vidier.

A la Sorbonne, outre la Bibliothèque commune aux Facultés des lettres et des sciences, le Bureau de renseignements.

Ensuite par grandes spécialités :

Pour le Droit (1), outre la Bibliothèque de la Faculté (9 h. 1/2 à midi, 1 h. à 6 h., 8 h. à 10 h.), le Comité de législation étrangère (1 h. 1/2 à 5 heures, au Ministère de la Justice).

Pour le Commerce, la Bibliothèque de la Chambre de Commerce, 3, rue Feydcau, de 11 heures à 5 heures, avec l'Office national du Commerce extérieur.

Pour l'Economie sociale, le Musée social, 5, rue Las-Cases, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures: Bibliothèque et dossiers documentaires.

Pour la Pédagogie, le Musée pédagogique, 41 bis, rue Gay-Lussac, de 10 heures à 5 heures.

Pour les Sciences naturelles, la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, de 10 heures à 4 heures (2).

Pour la Technologie, la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers, 222, rue Saint-Martin, de 10 heures à 3 heures et de 6 heures à 10 heures, fermée le lundi, mais ouverte le dimanche. L'Office des brevets d'invention est dans le même établissement.

Pour la Médecine, la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'Ecole de Médecine, de 11 heures à 6 heures et de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Pour l'Agriculture, outre les Bibliothèques des sociétés spéciales, consulter l'Office de renseignements établi au Ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varennes, de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Pour les Beaux-Arts, la Bibliothèque des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, de 10 heures à 5 h. 1/2 et de 8 heures à 10 heures.

Pour la Littérature, la Bibliothèque de l'Arsenal

(1) Voir plus loin la conférence de M. Gautier.

(2) Voir plus loin la conférence de M. Deniker.

(théâtre, romans, histoire contemporaine), 1, rue de Sully, de 10 heures à 4 heures.

Pour l'Histoire, la Bibliothèque Mazarine, 23, quai Conti, de 10 heures à 5 heures (Histoire contemporaine à l'Arsenal).

Pour les Voyages, la Bibliothèque du Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée.

Pour Paris, Bibliothèque de la Ville, 29, rue de Sévigné, de 9 heures à 4 heures.

Toutes ces Bibliothèques sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches, jours fériés, vacances et exceptions ci-dessus mentionnées.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il faut dans chaque Bibliothèque, si on veut s'épargner des contretemps, lire soigneusement les avis, notices et bulletins de demande.

II. — RÉPERTOIRES (1)

Ce sont les *bibliographies* et les *catalogues*.

La *bibliographie* indique quels livres ou articles ont paru de tel auteur ou sur tel sujet, tandis que le *catalogue* indique seulement les exemplaires d'ouvrages possédés par telle Bibliothèque.

Rétrospective, la bibliographie donne la littérature d'un sujet jusqu'à une date donnée ; *courante*, elle complète la bibliographie rétrospective par périodes (mois, trimestre, semestre, année).

Elle est ou *complète* ou *choisie*, *énumérative* ou *analytique*. Inutile d'observer que les bibliographies dites complètes ne peuvent l'être que d'intention. Les bibliographies choisies et analytiques sont ordinairement *cri-*

(1) Pour se servir utilement de la liste ci-jointe, ne pas oublier : 1° que nous renvoyons une fois pour toutes au répertoire de Stein ou à ceux qui le continuent et que nous indiquons ci-après ; 2° que nous y avons compris, outre des bibliographies, des manuels et autres ouvrages accompagnés de bibliographie ; 3° que les distinctions ci-dessous entre répertoires rétrospectifs ou courants, complets ou choisis, etc., sont essentielles.

tiques, c'est-à-dire choisies d'après un certain critère, qui peut d'ailleurs être plus ou moins précis.

Les grandes Bibliothèques mettent d'ordinaire à la disposition immédiate des lecteurs une collection d'ouvrages de référence tels que encyclopédies, dictionnaires, bibliographies et catalogues. Voyez, par exemple, le *Répertoire alphabétique des livres mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail du département des imprimés de la Bibliothèque Nationale*, édition de 1910.

Les catalogues et bibliographies sont classés soit par ordre alphabétique de noms d'auteurs, soit par ordre systématique de matières, soit par ordre alphabétique de mots de matières.

L'ensemble des répertoires bibliographiques forme un triple jeu : 1° Bibliographies générales qui donnent des indications sur tout ou recensent les bibliographies spéciales ; 2° Bibliographies nationales recensant la production par pays ; 3° Bibliographies spéciales relatives à telle branche des connaissances humaines.

La liste des bibliographies se trouve dans Stein, *Manuel de Bibliographie générale*, 1897 (1), qu'on continuera par les listes bibliographiques du *Bibliographe moderne*, du *Zentralblatt für Bibliothekswesen* et du *Library Journal*. Depuis 1904, on dispose du répertoire annuel d'Hortzschansky, *Bibliographie des Bibliotheks und Buchwesens*. C'est dans ces recueils qu'il faudra chercher les répertoires généraux omis dans ce memento qui ne vise pas à être complet.

Pour la première orientation d'un sujet avec quelques notions bibliographiques, consulter une encyclopédie telle que la *Grande encyclopédie* ou le *Nouveau Larousse* pour la France ; l'*Encyclopaedia britannica* pour l'Angleterre ; le *Konversations-Lexikon* de Meyer ou celui de Brockhaus pour l'Allemagne.

Pour les livres parus en France, voir Lorenz, *Cata-*

(1) On trouvera une mise au courant de ce manuel pour les répertoires courants dans l'*Annuaire de la Société française de Bibliographie*, année 1906.

logue général de la librairie française (périodes : 1840 à 1865, 1866 à 1875, 1876 à 1885, 1886 à 1890, 1891 à 1899, 1900 à 1905, 1906 à 1909). Chaque période comprend deux parties, l'une par noms d'auteurs, l'autre par ordre alphabétique de matières ; la table de la période 1900-1905 s'arrête présentement à Morale ; la période 1906-1909 est publiée jusqu'à Chamard. — A compléter : 1° par le *Bulletin mensuel* des récentes publications françaises que publie la *Bibliothèque nationale* ; 2° par le *Mémorial de la Librairie*, depuis 1894, hebdomadaire avec tables : systématique dans le dernier numéro de chaque mois, alphabétique d'auteurs et d'anonymes à la fin de l'année ; 3° par la *Bibliographie de la France*, hebdomadaire, par noms d'auteurs avec tables annuelles ; 4° par la *Bibliographie française* de Le Souquier, série quinquennale 1900-1904 ; 5° Pour les articles de revues les dépouillements du *Mémorial de la Librairie* (dans chaque numéro) et ceux de l'*Argus des revues*, insuffisants, mais classés par ordre alphabétique de matières (mensuel).

Pour la philosophie : Rand, *Bibliography of philosophy*, 1905. — A continuer par le *Sommaire idéologique* des ouvrages et des revues de philosophie publié par la *Revue Néoscholastique* de Louvain.

Pour les sciences ecclésiastiques, pas de répertoires généraux ; se reporter au manuel de Stein. Voici cependant l'indication de quelques répertoires capitaux :

Généralités. — *Dictionnaire de théologie catholique*, par Vacant et Mangenot, paru jusqu'à Elections ; *Catholic encyclopaedia*, New-York, 1907, paru jusqu'à L en partie ; *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte (catholique), 1882-1903 ; *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* de Herzog et Hauck, 3^e édit., 1896-1909 ; *Jewish Encyclopaedia*, 1901-1906, 12 vol. Comme répertoire courant, le *Theologischer Jahresbericht* depuis 1881.

Bible. — Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible* (catholique), paru jusqu'à Scribe ; à compléter par Hastings, *Dictionary of the Bible*, 1898-1904, 5 vol. (protestant).

Recensions et bulletins trimestriels de la *Revue biblique internationale*, depuis 1904 (catholique).

Patristique. — Harnack, *Altchristliche Literatur*, 1893-1903 (protestant) et Bardenheuer, *Les pères de l'Eglise*, 1905, 3 vol. (catholique).

Histoire ecclésiastique. — Les *manuels* de Funk ; *Histoire de l'Eglise*, trad. Hemmer, 2^e éd., 1895, 2 vol. et de Krause, *Histoire de l'Eglise*, trad. Godet et Verschaffel, 9^e édit., 1904, 3 vol. tous deux catholiques, l'un précisant les travaux faits, l'autre suggérant les travaux à faire ; Baudrillart : *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, paru jusqu'à Adulis. Pour le courant, le supplément annuel de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* et les dépouillement trimestriels de la *Revue d'histoire ecclésiastique* publiée à Louvain depuis 1900.

Archéologie et liturgie. — *Dictionnaire* de Dom Cabrol, en cours de publication.

Pour les sciences sociales, au point de vue rétrospectif, le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (2^e éd., Iéna, 1898-1901) ; au point de vue courant, depuis 1901, la *Bibliotheca economica universalis* (6^e année 1907) depuis 1909, la *Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales*, dirigée par J. Gautier (mensuelle).

Pour le droit, le *Manuel d'introduction* de Gavet ; Sources de l'*Histoire des institutions du droit français* (1899) ; le *Grand Répertoire alphabétique du droit français* de Fuzier-Hermann (1886-1906) et le *Wegweiser durch die neuere Literatur der Staats und rechtswissenschaften* de Mühlbrecht (2^e édit., 1893, avec supplément, 1901). Comme répertoires courants, les *Bibliographies annuelles* de Marchal et Billard, et à partir de 1911, la *Bibliographie juridique* dirigée par J. Gautier (mensuelle).

Pour l'éducation, l'*History of education* de Seeley (1899), New-York.

Pour la philologie et la littérature classique (Grèce et Rome), Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum* (ouvrages des auteurs grecs et latins et les concernant jusqu'à 1878), continué jusqu'à 1896 par Klusmann ; *Bibliotheca scriptorum classicorum* publiée jusqu'à Ho-

merus. Voir ensuite la *Bibliotheca philologica classica*, trimestrielle avec tables annuelles. — France, notices bibliographiques choisies de Petit de Julleville; *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, 1896-99. Depuis le xvi^e siècle, Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française* (1500-1900), publié jusqu'à 1800 (1909-1910); xix^e siècle, Thieme, *Guide bibliographique de la littérature française* de 1800 à 1906. 1907.

Pour les sciences pures, l'*International catalogue of scientific literature*, 7 vol. chaque année depuis 1901; la *Bibliographie scientifique française*, qui donne mois par mois les matériaux français du précédent répertoire.

Ce répertoire commence avec le xx^e siècle. Pour la période antérieure on a: 1^o Pour la recherche des œuvres de tel ou tel savant, Poggendorf, *Biographisch-literarisches Handwörterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften*, 1863-1904, 6 vol. allant jusqu'en 1900 et le *Catalog of scientific papers* édité par la Royal Society of London couvrant en 13 vol. la littérature parue de 1800 à 1891 (1^{re} partie, pour 1800-1863, suppléments pour les périodes 1864-1873 et 1874-1891; 2^o Pour la recherche par sujets la refonte systématique du précédent répertoire poussé jusqu'en 1900 et dont un seul volume a paru, celui consacré aux Mathématiques pures, *Catalog of scientific papers* (Royal Society of London): 1800-1900: subject-index, tome I, 1908; pour le reste, se reporter aux répertoires spéciaux indiqués par Stein et particulièrement à: Houzeau et Lancaster, *Bibliographie de l'astronomie jusqu'en 1890*, Bruxelles, 1882-89, 2 vol.; Bolton, *A select bibliography of chemistry* (1492-1892), Washington, 1893, in-8, supplément jusqu'en 1897; Fremy, *Encyclopédie chimique*, 1882-99, 93 vol. in-8 et table; Engelmann, *Bibliotheca historico-naturalis* pour 1700-1896, 1846-1860 (par Carus), 1861-1881 (par Taschenberg), continué par le *Zoologischer Anzeiger* et le *Concilium bibliographicum*; Ripley, *A selected bibliography of the anthropology and ethnography of Europe*, Boston, 1899, in-8 et la revue l'*Anthropologie* depuis 1892 (bulletins bibliographiques par M. Deniker).

Pour la médecine, le livre d'introduction de Lucien Hahn, *Essai de Bibliographie médicale* (1897); l'immense *Index-Catalogue of the library of the surgeon-general's office United States army* (1880-95, supplément 1896), continué par l'*Index medicus*, bibliographie mensuelle avec table annuelle (2^e série depuis 1903). Pour les années 1900-1902, voir la *Bibliographia medica* du docteur Baudouin et antérieurement la première série de l'*Index medicus* jusqu'à 1898.

Pour l'agriculture, la *Bibliographica agronomica*, publiée trimestriellement par Ottavi depuis 1902, 4^e année : 1905, et le *Bulletin bibliographique* de l'Institut international d'agriculture de Rome, mensuel depuis 1910.

Pour la technologie, le recueil de Schubarth-Kerl, *Repertorium der technischen litteratur* pour 1823-53, 1854-68 et 1869-73, continué par le *Repertorium der technischen Journal-litteratur*, annuel depuis 1874. — Dépouillements du *Mois scientifique et industriel*.

Pour les Beaux-Arts, la *Bibliography of fine arts* de Sturgis et Krehbiel, Boston, 1897, et l'*Apollo* de S. Reinach, 4^e édit., 1907; pour le courant, l'*Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft*, de Jellinek, annuelle depuis 1902 (3^e en 1904); pour les publications plus récentes, la *Gazette des Beaux-Arts*.

Pour la musique, Eitner, *Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten* (jusqu'en 1850); on y trouve les œuvres des musiciens et les ouvrages les concernant; Pazdirek, *Universal-Handbuch des Musik-literatur*, Wien (œuvres musicales); Parent (Hortense), *Répertoire encyclopédique du pianiste* (Notices et œuvres des musiciens).

Pour la géographie, le *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin et la *Bibliographie géographique* de Raveneau, publiée annuellement depuis 1891 en supplément des *Annales de Géographie*.

Pour l'histoire, l'introduction de Langlois, *Manuel de Bibliographie historique*, 2^e édit., 1901; la bibliographie générale de Herre, Hofmeister et Stübe, *Quellenkunde*

zur Weltgeschichte 1910 et les dépouillements de la *Revue historique* et du *Jahresbericht der Geschichtswissenschaft* depuis 1880 ; Notices choisies de Lavisser et Rambaud, *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours* ; immense répertoire des hommes, des lieux et des choses du moyen âge dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* du chanoine Chevalier (I, Bio-bibliographie, 2^e édit. ; II, Topo-bibliographie, 1894-1903) ; dépouillements bibliographiques dans le *Moyen âge*, par A. Vidier. — Spécialement pour l'histoire de France, Lavisser, *Histoire de France*, 1900 ; Monod, *Bibliographie de l'histoire de France jusqu'en 1789*, 1888, et Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, 1902. — Pour le courant de l'histoire moderne, le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France depuis 1898...* (Annuel.)

III. — RECHERCHE

Nous examinerons successivement quelques difficultés générales que présente l'usage des répertoires ; nous ferons quelques remarques sur les moyens d'abrèger les recherches et nous verrons spécialement quelle est la filière à suivre pour un travail scientifique ou pour un travail de vulgarisation ou enfin pour une recherche momentanée.

A. — DIFFICULTÉS GÉNÉRALES QUE PRÉSENTE L'USAGE DES RÉPERTOIRES

1^o *Bibliographies et Catalogues d'auteurs et d'anonymes.* — Il faut se souvenir que les noms des auteurs ou les rubriques anonymes peuvent être multiples ou avec plusieurs formes pour une même rubrique. Exemples : Landelle (la) ou la Landelle, Ernest Charles ou Charles (Ernest), Pecci (le cardinal) ou Léon XIII. Un

auteur peut être désigné tantôt sous son nom, tantôt sous un pseudonyme. Exemple: Lacroix (Paul) ou Jacob (le bibliophile). D'autres difficultés peuvent venir du classement alphabétique, si simple à première vue. Trouverez-vous le nom syriaque Bar-Koni avant Barboux, comme si Bar-Koni faisait deux mots ou après, comme si c'était un seul mot ? Il y a plus de difficultés encore pour les textes anonymes (coutumes, codes, conciles, etc.) et pour les publications d'états, administrations, sociétés. En pareille matière, il n'y a pas toujours de règles ; s'il y en a, elles ne sont pas toujours suivies ; enfin, si elles sont suivies, elles peuvent être ignorées du lecteur. Il est donc prudent, pour une recherche de nom d'auteur de se demander s'il ne peut pas se trouver sous divers noms ou formes de noms ou à plusieurs places.

2° *Bibliographies et Catalogues par ordre alphabétique.* — Il faut se rendre compte d'abord du système suivi et ne pas oublier que les meilleurs présentent des incohérences et des contradictions soit dans le cadre adopté, soit dans la manière dont on l'a rempli. Il ne faut pas oublier en outre qu'il y a le plus souvent maint point de vue sous lequel un sujet peut être considéré et qu'ainsi il y a ordinairement lieu de chercher dans plusieurs sections. Ainsi on trouvera des ouvrages sur Bordeaux dans les sections : navigation, commerce, archéologie, histoire, etc. Ne pas oublier non plus que les classifications vont d'ordinaire du général au particulier et que si, pour une recherche particulière, on peut trouver satisfaction dans un ouvrage général, ce n'est point là qu'il faut chercher les ouvrages particuliers. Ainsi pourrez-vous trouver beaucoup d'indications sur Bordeaux dans les ouvrages relatifs à la Guyenne, et si inversement il y a des rubriques Guyenne et Bordeaux, ce n'est pas à l'article Guyenne qu'il faudra chercher l'indication des monographies locales de Guyenne.

3° *Bibliographies et catalogues par ordre alphabétique de matières.* — Les rubriques sous lesquelles peut se trouver classé un sujet sont également très diverses.

Une monographie de l'église Saint-Sulpice, à Paris, peut se trouver sous une des rubriques suivantes : Saint-Sulpice, Luxembourg (quartier du), Paris, Eglises, Architecture, Archéologie, Monuments, Classique (style), Français (Art), Servandoni (et autres architectes), etc. En outre une même matière peut être exprimée par des synonymes, qu'ils soient rigoureux ou qu'ils ne soient tels que dans le langage usuel. Exemples : Angleterre et Grande-Bretagne; Hollande et Pays-Bas. Avant de faire une recherche dans ces sortes de répertoires, il y a donc lieu de dresser une liste des termes d'ordre divers qui ont pu servir de rubriques;

4° *Usage des tables.* — Les divers répertoires ont ordinairement des tables. Une bibliographie par noms d'auteurs aura une table de matières; une bibliographie systématique aura une table d'auteurs, etc., mais ici encore il y a bien des difficultés.

D'abord, y a-t-il des tables ? Pas toujours. Ensuite supposé qu'il y en ait, où sont-elles placées ? A la fin ? Au commencement ? Un peu avant la fin ? Un peu avant le commencement ? Tous ces usages sont suivis ; on trouve même des tables qui sont au milieu, ce qui est naturel, mais dont on ne s'avise pas toujours pour les publications périodiques qui continuent de paraître après la publication de leurs tables.

Ce n'est pas tout. Il y a souvent plusieurs tables ; les patrologies de Migne en contiennent de très nombreuses ; il y en a beaucoup encore dans les conciles d'Hardouin.

Enfin, ces tables, à quoi renvoient-elles ? Est-ce à la page ? au folio ? à la colonne ? au paragraphe ? à l'article ? à l'année, ou au tome ? etc. Il y a encore les suppléments dont il faut tenir compte.

L'idéal serait que tout répertoire systématique fût précédé d'une table également systématique donnant le plan en raccourci de l'ouvrage et suivi d'un index alphabétique unique de noms de personnes, de lieux et de matières. Inversement, il serait bon que tout répertoire alphabétique fût précédé ou suivi d'un tableau systématique de ses rubriques.

B. — COMMENT ABRÉGER LES RECHERCHES

Quelques simples remarques dont l'apparence secondaire n'empêche pas la réelle importance pratique :

1° Commencer dans chaque répertoire par la partie la plus récente ou la plus rapprochée de l'époque dont on s'occupe. Fait-on une recherche sur une question scientifique, ouvrir d'abord les suppléments des bibliographies et catalogues. Recherche-t-on des ouvrages sur la guerre russo-turque de 1876, chercher d'abord ses documents dans la partie des bibliographies et catalogues contenant les ouvrages parus à cette époque, etc.;

2° Pour se servir utilement des catalogues et autres répertoires d'une Bibliothèque, commencer par se rendre compte de leur ensemble et de leur économie. Quels catalogues y a-t-il ? Quels suppléments ? Dans quel ordre sont-ils ? Ont-ils des tables ? où sont-elles ? Se servir pour ce premier débrouillement des notices ou des index mis à la disposition des lecteurs ; si on ne s'y retrouve pas, ne pas craindre, après avoir fait honnêtement son possible pour comprendre, de s'adresser à un Bibliothécaire : c'est son rôle de guider le lecteur ;

3° Ecrire bien lisiblement son bulletin, ne pas omettre la cote (sauf pour les ouvrages usuels lorsqu'on sait qu'elle n'est pas nécessaire), se conformer en un mot soigneusement aux indications portées sur les avis ou sur les bulletins de demande ;

4° Demander plusieurs ouvrages ; il arrive souvent qu'un ouvrage soit absent soit parce qu'il est à la reliure, soit parce qu'il est communiqué à un autre lecteur, soit pour quelque autre motif.

C. — COMMENT CHERCHER

Distinguons la recherche scientifique, la recherche de vulgarisation et la recherche momentanée. En toute hypothèse tenir compte des remarques précédentes sur les répertoires et sur les demandes.

Pour une recherche scientifique :

1° prendre dans une encyclopédie récente une connaissance générale du sujet et faire un plan provisoire de recherche, qui ne sera pas nécessairement le plan final de l'ouvrage, pas plus que la bibliographie sommaire qu'on dresse pour soi-même ne sera nécessairement celle qui accompagnera le travail lors de sa publication ;

2° dresser une liste provisoire et susceptible de s'allonger des rubriques sous lesquelles peuvent se trouver des ouvrages sur le sujet dont on s'occupe. Pour plus de précision, on peut les disposer sous forme de tableau avec colonnes, de façon qu'on puisse pointer pour chaque répertoire consulté les rubriques qu'on aura consultées. Eviter, pour ne pas grossir cette liste, d'y mettre des rubriques trop générales comme histoire naturelle, si on étudie le palmier, ou histoire, si on fait une monographie de l'empereur Tibère. On ajoutera en cours de route les rubriques nouvelles qu'on trouvera et on pourra, grâce au pointage, reprendre pour ces rubriques nouvelles les répertoires déjà consultés ;

3° dresser, à l'aide de répertoires comme ceux de Stein, d'Hortzschansky et des listes bibliographiques du *Library Journal*, du *Zentralblatt* (1) für Bibliothekswesen et du *Bibliographe moderne*, non sa bibliographie, mais sa bibliographie des bibliographies, c'est-à-dire l'indication des répertoires où on a chance de trouver des titres de livres et articles sur son sujet. Il faut procéder méthodiquement, soit en remontant du sujet particulier (par exemple Bordeaux), aux sections générales (Guyenne, France, etc.), soit en redescendant des sections générales aux sections spéciales (des bibliographies universelles aux bibliographies nationales et de celles-ci aux répertoires spéciaux ;

4° constituer sa bibliographie elle-même à l'aide des répertoires nationaux comme ceux de Lorenz et de Le

(1) Anciennement Centralblatt.

Soudier ou spéciaux, sans oublier l'aide que donnent à ce dernier point de vue les Bibliothèques spéciales ;

5° rechercher dans les catalogues les cotes des ouvrages notés dans la bibliographie sommaire qu'on s'est faite.

Bien entendu, c'est là un schéma, et ces diverses opérations peuvent se chevaucher et se fractionner, surtout s'il s'agit d'un travail de longue haleine. La liste des rubriques et la bibliographie des bibliographies doivent demeurer ouvertes aux nouvelles rubriques et aux nouveaux répertoires auxquels on viendrait à penser. Observons que ces notes personnelles n'ont pas besoin d'être très développées : il ne faut noter pour chaque ouvrage qu'on retient que ce qui est nécessaire pour la mémoire et pour la recherche dans un catalogue. De même, quand on fait une demande, il faut noter ce qui est indispensable pour trouver et rien que cela ; les demandes des lecteurs sont bien souvent trop longues ou inversement, ne contiennent que des mentions insuffisantes pour identifier l'ouvrage demandé.

Prenons un exemple pour bien faire saisir le procédé. Supposons que nous voulions faire un travail sur une maladie de l'œil :

1° Nous lirons l'article relatif à cette maladie dans une encyclopédie récente, de préférence dans une encyclopédie spéciale, de manière à nous rendre compte si le sujet est ou non épuisé et à quel point en est son étude. A l'aide de cet article, nous dressons : A, un plan provisoire méthodique de recherche dont il sera bon de numéroter les articles pour pouvoir établir aisément de l'ordre dans ses notes ; B, une simple liste des rubriques sous lesquelles peut se trouver notre sujet dans les répertoires ;

2° Nous constituerons notre bibliographie des bibliographies sommaire, qui comprendra : A, les bibliographies générales : Stein (1897), Hortzschansky (annuel à partir de 1904) et, pour la période de 1897 à 1904, les listes mensuelles du Bibliographe moderne, du Library Journal et du Zentralblatt für Bibliothekswesen ; B, les

bibliographies nationales, quand elles sont par ordre de matières ou accompagnées de tables de matières comme Lorenz, la Bibliographie de la France, le Mémorial de la Librairie pour la France, le Hinrich pour l'Allemagne, etc. ; C, les bibliographies médicales générales : Index medicus, Index-Catalogue, bibliographie de Hahn ; D, les bibliographies spéciales de l'œil ou pouvant comprendre des articles sur l'œil : bibliographies d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de thérapeutique, de pharmacie, etc. ;

3° Ainsi armés d'une liste de répertoires à consulter, liste qui ne sera d'ailleurs pas close, nous constituerons notre bibliographie proprement dite en consacrant une fiche ou série de fiches soit à chaque ouvrage, soit plus pratiquement à chacune des rubriques entre lesquelles nous aurons divisé notre sujet.

Cette filière peut naturellement être considérablement abrégée lorsqu'on dispose d'une bibliographie spéciale ou d'une Bibliothèque spéciale ; le travail ci-dessus est alors simplement complémentaire : il donne ce que la bibliographie aurait omis, ce que la Bibliothèque ne posséderait pas.

Pour une recherche de vulgarisation, on est ordinairement pressé et il n'est pas nécessaire de tout voir. Si on connaît un ou deux ouvrages, les demander directement, sinon chercher dans les catalogues les plus récents et prendre les deux premiers que l'on trouvera. En tout cas, ne pas manquer de noter les rubriques sous lesquelles on doit chercher son sujet, de prendre une première connaissance du sujet dans une encyclopédie et d'étudier ensuite les ouvrages demandés. Si on a encore du temps, compléter sa recherche par les bibliographies récentes, surtout pour les articles de revues. A défaut de répertoires spéciaux ou suffisamment récents, parcourir les derniers numéros du *Mémorial de la Librairie* et l'*Argus des Revues*. — Si, en cours de route, on rencontre des ouvrages plus importants que les premiers demandés, laisser naturellement ceux-ci pour ceux-là.

III. — *Pour une recherche momentanée*, si on ne sait

où chercher, le mieux est de s'adresser au Bibliothécaire ; d'ailleurs, en toute hypothèse, celui-ci est ordinairement à même de fournir un complément d'indications bibliographiques.

En résumé, pour toute recherche, il faut : 1° une information préalable ; 2° la recherche dans les répertoires, en s'adressant de préférence à la Bibliothèque spéciale ; 3° une rigoureuse méthode qui embrasse la totalité du champ à parcourir, des rubriques à chercher, des répertoires à consulter et procède logiquement, soit du particulier au général, soit en ordre inverse.

Les pages intermédiaires sont blanches

L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE BIBLIOGRAPHIE
ET DE DOCUMENTATION

PAR

H. LA FONTAINE, *Sénateur*

*Secrétaire général de l'Institut international de Bibliographie
et de Documentation*

MESSIEURS,

Nous apprécions très hautement l'honneur que l'on a fait à l'œuvre que nous avons créée, en nous appelant à prendre la parole à cette tribune et à vous exposer ce que nous avons fait et vers quels buts nous nous orientons.

Notre œuvre a été vivement attaquée à ses débuts et l'on nous a accusés des pires crimes : nous voulions bouleverser les bibliothèques les plus vénérables et faire de la bibliographie un affreux lit de Procuste ; mais voilà longtemps déjà que la lutte pour la vie est terminée pour elle et la vie de lutte pour elle a pris fin également. Sa vie est désormais une vie de travail ardu. C'est cette vie que nous allons nous efforcer de vous raconter : nous avons pensé qu'un exposé historique, qui vous fera assister à l'évolution de notre œuvre était préférable à un exposé méthodique ou systématique (1).

A notre époque d'électricité et de locomotion aérienne les œuvres évoluent rapidement et l'on peut compter par lustres alors que jadis il fallait compter par siècles.

(1) Voir pour les détails d'organisation : l'Institut International de Bibliographie. Notice-catalogue. In-8°, 71 p.

Il y a trois lustres donc que se réunissait à Bruxelles le premier Congrès international de Bibliographie et que l'Institut International de Bibliographie vit le jour. Mais ce ne fut pas là une génération spontanée et l'événement était déjà un aboutissement.

Il faut remonter en effet à 1889 pour trouver l'origine de notre vaste entreprise. Ce qu'il y a de curieux en elle c'est la force vitale qui l'a animée dès sa naissance et la vie propre qu'elle a vécue. C'est bien la marque d'une œuvre viable que de grandir et de se développer presque malgré ceux qui l'ont fait sortir du néant.

Donc vers 1889 deux groupes se formèrent, l'un sociologique, l'autre juridique, préoccupés de se documenter le plus complètement possible sur la littérature de leur spécialité. Les fondateurs de l'Institut International de Bibliographie étaient respectivement les chevilles ouvrières de ces deux groupes.

Il faut signaler que les questions de législation sociale prirent vers cette époque en Belgique une importance presque subite et que le besoin d'une documentation rapide et complète se fit sentir avec intensité.

A des dates rapprochées une Société d'études sociales et politiques et un Institut de sociologie furent constitués et les fondateurs de l'Institut International de Bibliographie en dirigèrent le service bibliographique.

C'est là qu'ils firent leur apprentissage de bibliographes et qu'ils eurent à se familiariser avec les deux difficultés primordiales de tout travail bibliographique : le dépouillement des sources et le classement des titres.

On sait que le dépouillement des sources peut s'opérer par pointage et par copie ou par découpage des titres. Le classement peut avoir lieu à l'aide de mots souches (headings) ou à l'aide de sigles ou signes conventionnels.

Au début, de 1889 à 1893, le système du pointage et de la copie prévalut et 40.000 titres environ furent collectés. De 1893 à 1895 on eut recours au système du découpage intégral des bibliographies nationales dont les titres étaient collés sur fiches, puis une sélection était faite des titres spécialement sociologiques ou juridiques.

Les autres titres furent conservés et c'est ce qui décida des collaborateurs, intéressés à d'autres branches du savoir humain, à nous apporter leur concours. Ce fut cette circonstance qui donna un caractère coopératif, universel et international à notre œuvre, qui vers 1894 se transforma, de service annexe, en service autonome et prit le titre d'Office International de Bibliographie.

A son initiative le premier Congrès International de Bibliographie allait se réunir. Grâce aux collaborations acquises 400.000 fiches avaient été réunies à cette époque: elles étaient classées à l'aide de mots souches.

Un événement capital se produisit alors: la découverte de la classification décimale, vieille de 22 ans déjà, mais inconnue en Europe, et de la fiche américaine de 0.125×0.075 . L'une apportait une solution à un problème vexant entre tous, auquel il nous avait été impossible de donner une solution satisfaisante, et elle apportait une solution internationale. L'autre allait nous permettre de bénéficier de tout le travail accompli de l'autre côté de l'Atlantique et de réduire l'encombrement, causé par les fiches de taille plus grande, en usage en Europe.

Nous n'hésitâmes pas, bien que quelques semaines nous séparaient à peine de la réunion internationale convoquée. Les 400.000 fiches furent entièrement remaniées et l'expérience ainsi réalisée produisit une impression décisive sur ceux qui participèrent au Congrès International de Bibliographie.

Ce fut ce coup d'audace pourtant qui nous valut l'avalanche de protestations qui s'élevèrent de toutes parts, sans compter les doutes que l'on formula sur la réalisabilité et l'utilité d'un Répertoire Bibliographique Universel, qui allait devenir désormais l'objet principal des efforts de l'Office International de Bibliographie et de l'Institut international de Bibliographie.

Pourquoi ces deux institutions? C'est qu'il fallait à la fois posséder un organisme d'étude et de discussion et un organisme d'exécution. L'un pouvait librement se recruter et il y avait intérêt à grouper dans son sein les capacités et les compétences les plus diverses. L'autre devait

pouvoir disposer de ressources régulières et il était nécessaire de lui adjoindre un personnel adapté à la besogne à réaliser.

Le domaine de l'un fut celui des méthodes à fixer, des tables de classification à développer : de la collaboration, née dans son sein, est sorti le Manuel du Répertoire bibliographique universel (1). Le domaine de l'autre fut le recrutement, l'indexation, le classement des titres, en un mot la confection des répertoires.

L'un fut conçu comme une institution libre, sans attaches officielles, groupant autour de l'œuvre commune les collaborateurs volontaires, les défenseurs de l'idée, les conseillers de la première comme de la dernière heure. L'autre prit d'emblée un caractère officiel et le gouvernement belge n'hésita pas à lui donner son patronage, à lui accorder des ressources sous forme de subsides, à mettre à sa disposition des locaux appropriés et un outillage perfectionné.

Deux préoccupations principales absorbèrent, pendant la période qui s'ouvrit à partir de 1895, les directeurs de l'Institut et de l'Office. La première tendait à développer la classification décimale : cette classification, dans l'esprit de son inventeur, était principalement destinée au classement de livres sur les rayons des bibliothèques ; il s'agissait de l'adapter aux besoins d'une bibliographie détaillée. La bibliographie, en effet, a pour objet de relever non seulement les titres des ouvrages, mais encore ceux des articles et des notes dans les périodiques. Il fallut tout d'abord multiplier les subdivisions, si bien qu'au lieu des 8.000 rubriques primitives, les tables revues et augmentées comportèrent 35.000 rubriques. Ce développement considérable n'est, toutefois, pas suffisant encore. Dans certaines branches des sciences, la nécessité d'arriver à un classement excessivement minutieux nous a placés devant des demandes d'extensions

(1) Manuel du Répertoire bibliographique universel. Bruxelles, Institut International de Bibliographie. Publication n° 63. In-8°, 2.250 p., 50 fr.

nouvelles. Pour ne citer qu'une des matières auxquelles je fais allusion, la médecine, 12.000 rubriques nouvelles ont été proposées. Il fallut également donner un développement considérable aux subdivisions communes, générales et spéciales, qui dans les éditions antérieures de la classification décimale n'avaient joué qu'un rôle secondaire. Il n'entre pas dans la tâche, que je me suis imposée, de vous décrire le mécanisme de ces subdivisions ; qu'il vous suffise de savoir que, par la combinaison des rubriques principales entre elles, il est possible d'arriver à plusieurs millions de rubriques de classement. On peut affirmer que les possibilités de classement sont en fait illimitées.

Le développement des subdivisions communes a été la principale œuvre des fondateurs de l'Institut International de Bibliographie en collaboration avec M. Melvil Dewey, l'inventeur de la classification décimale. Le développement des rubriques principales a été l'œuvre d'une vaste collaboration désintéressée. Parmi ceux qui nous aidèrent le plus efficacement, je tiens à citer ici au premier rang le général Sébert, qui présida au développement des tables de la technique et de l'art militaire et M. Charles Richet, qui fut notre collaborateur dévoué pour la physiologie et la médecine.

Pour toutes les parties spéciales : philosophie, religion, droit, administration, astronomie, chimie, physique, botanique, zoologie, des instituts ou des savants d'une valeur reconnue voulurent bien nous apporter leur aide. Les diverses parties des tables élargies parurent au fur et à mesure de leur achèvement : il fallut toutefois dix années pour terminer le travail et c'est en 1905 seulement que les tables complètes purent enfin voir le jour.

La seconde des préoccupations des directeurs de l'Institut International de Bibliographie, fut de quintupler, avant la fin du siècle dernier, la productivité des services et d'apporter à l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, un Répertoire Bibliographique Universel de deux millions de fiches. Ce but fut atteint et peut-être plusieurs d'entre nos auditeurs se souviennent-ils, sans doute, du

bataillon de 50 meubles qui garnissaient les parois de la grande salle du Palais des congrès. Le jury supérieur voulut bien d'emblée attribuer le grand prix à notre œuvre, récompense qui fut renouvelée lors des expositions de Saint-Louis et de Liège.

Actuellement plus de dix millions de fiches sont classées dans nos collections, en attendant que nous puissions les porter à cinquante millions avec un accroissement annuel de cinq cent mille fiches pour la production contemporaine.

Comment sommes-nous arrivés à tel résultat et surtout comment pouvons-nous espérer atteindre le but entrevu ? Par la collaboration volontaire et par la collaboration involontaire, et c'est ce qui me permet de dire que l'œuvre de l'Institut International de Bibliographie n'est plus notre œuvre, mais est devenue une œuvre mondiale (1).

Le Répertoire Bibliographique Universel, dont la formation est le but essentiel de l'Institut International de Bibliographie, est constitué en réalité par deux collections : le Répertoire Bibliographique Universel alphabétique et le Répertoire Bibliographique Universel méthodique. Le premier a pour objet de répondre à la question : « Qu'a écrit tel auteur ? » Le second donne réponse à la question : « Qu'a-t-on écrit sur telle matière ? »

Le Répertoire alphabétique est constitué essentiellement par les catalogues des grandes bibliothèques et forme en réalité le catalogue collectif des plus vastes dépôts de livres du monde : la Bibliothèque Nationale (Paris), la British Museum (Londres), la Königlische Bibliothek (Berlin), la Library of Congress (Washington), la Bibliotheca Nazionale (Florence), etc., etc. ; viennent s'y ajouter tous les titres des articles des périodiques publiés dans la Bibliografia Universalis dont j'aurai à vous parler dans un instant.

(1) Une liste relevant les institutions et les personnes qui collaborent à cette œuvre a été dressée à l'occasion du Congrès international de Bibliographie et de Documentation, Bruxelles, 25-27 août 1910.

Si des catalogues collectifs de bibliothèques étaient constitués, dans tous les pays, comme ils le sont en Allemagne et en Belgique, et surtout s'ils étaient publiés d'une manière régulière, il est évident que le Répertoire Bibliographique Universel alphabétique serait aisé à compléter.

Le Répertoire méthodique a pour source principale la *Bibliografia Universalis*, ensemble de toutes les bibliographies particulières sur fiches ou en volumes, qui ont adopté les méthodes de l'Institut international de Bibliographie (1). L'accroissement dû à cette source est déjà considérable et dépasse 1.700.000 fiches. C'est la vraie collaboration volontaire, dont je viens de parler. D'autre part, grâce à des tables de concordance, il nous a été possible de transformer les bibliographies classées d'après les méthodes les plus diverses et de les introduire dans nos collections avec un minimum de travail ; tel est notamment le cas pour le « Catalogue of scientific literature » publié par la Royal Society de Londres. Comme on le voit le Répertoire bibliographique universel est surtout une œuvre d'intégration, une réduction à l'unité des travaux entrepris suivant les normes les plus diverses.

L'idéal serait évidemment que des apports, venant des directions les plus multiples, puissent venir s'ajouter automatiquement aux collections déjà formées, mais comme il n'en est pas ainsi, il a fallu s'appuyer sur des collaborateurs dévoués et désintéressés, groupés autour de l'Office International de Bibliographie. Notamment la création d'offices internationaux spéciaux de Bibliographie et de Documentation a largement contribué à faciliter notre tâche et nous tenons à citer parmi eux : l'Institut polaire international, les Offices internationaux de chasse, de pêche et de navigation, d'aéronautique, de

(1) Il a été adopté, lors du Congrès international de Bibliographie et de Documentation, Bruxelles, 25-27 août 1910, un Code de règles pour l'organisation de la bibliographie et de la documentation. Un Code similaire a été adopté par le Congrès de zoologie, par celui des sciences administratives, par le Congrès de photographie et par celui de la presse périodique.

technicologie. Il est évidemment à désirer que de tels Offices se multiplient et que le répertoire méthodique universel deviennent œuvre collective. C'est dans cette voie que nous cherchons de plus en plus à nous engager.

Pour satisfaire toutefois, dès maintenant, aux demandes qui nous sont adressées, nous avons formé une Bibliothèque bibliographique contenant une notable partie des 25.000 bibliographies dont il nous a été possible de relever les titres.

Les deux répertoires principaux sont en outre complétés par deux répertoires annexes : un Répertoire géographique universel et un Répertoire par revues. Le premier de ces répertoires a pour but de réunir tout ce qui a été écrit sur un pays ou sur une région quelconque du globe. Il permet aux chercheurs de s'orienter rapidement sur la situation de contrées déterminées, sans devoir faire des recherches dans l'ensemble du Répertoire méthodique universel. Le second répertoire a surtout un but pratique : il permet d'une part de vérifier si le dépouillement de toutes les revues a été fait d'une manière complète et régulière ; d'autre part il permet aux Bibliothèques, qui possèdent une collection complète ou partielle de telle ou telle revue, d'obtenir par voie de copie le catalogue des articles contenus dans ces publications, sans devoir recourir à un travail long et minutieux pour lequel il est difficile que toutes les Bibliothèques possèdent un personnel approprié.

Nous avons dit plus haut que le Répertoire alphabétique universel pourrait devenir le catalogue collectif international et qu'il pourrait être formé aisément à l'aide des catalogues collectifs nationaux. De même le Répertoire méthodique international pourrait être alimenté à l'aide de bibliographies nationales. Dans ce but et dès ses débuts, l'Institut International de Bibliographie, tout en poursuivant la formation d'offices spéciaux et la publication de bibliographies spéciales a préconisé l'établissement, dans chaque pays et même dans chaque centre important de culture intellectuelle, de services officiels de bibliographie.

De tels services auraient spécialement pour objet de relever les titres de tout ce qui est publié dans une région ou un pays déterminé : livres, brochures, articles de périodiques. En outre, ils serviraient de siège pour la conservation et la consultation d'un double du Répertoire bibliographique universel.

Pour la Belgique ce résultat a été obtenu dans une large mesure. Dès 1895 il a été publié par le Cercle de la Librairie, avec le concours de l'Institut International de Bibliographie, un relevé complet de tout ce qui paraît en ce pays. Depuis 1905 il est publié, outre l'édition en volume, une édition sur fiches des titres des livres et, à partir de 1911, il est projeté de publier également sur fiches les titres des articles des principales revues.

Cette manière de procéder vient d'être adoptée, il y a peu de mois, par le gouvernement de la République Argentine et par ceux du Chili et du Pérou. Au Brésil un projet identique est à l'étude et le Congrès scientifique pan-américain a émis un vœu pour que tous les gouvernements américains organisent des services similaires. La Koninklyke Bibliotheek de la Haye vient d'entreprendre une tâche similaire (1).

On sait que la Library of Congress reçoit un exemplaire de tout livre publié aux Etats-Unis et publie une fiche imprimée pour tout ouvrage déposé sur ses rayons. D'autre part la Königliche Bibliothek de Berlin, depuis le mois de janvier dernier, publie les titres de tous les ouvrages qu'elle acquiert, et parmi eux se trouve la plus large part des publications allemandes.

Tous ces travaux bibliographiques sont imprimés sur fiches du format international et, sauf dans les deux dernières bibliothèques, toutes les fiches portent les indices de la classification décimale.

On voit par là comment les gouvernements pourraient collaborer tous à la grande œuvre que poursuit l'Institut

(1) Les Offices nationaux de Bibliographie et de Documentation. Bruxelles, Institut international de Bibliographie. Publication n° 107, 1910. In-8°, 27 p.

International de Bibliographie et aider à la diffusion et à la connaissance, dans le monde entier, de ce qui est publié sur le territoire de chacun d'eux. Pouvons-nous émettre discrètement le vœu que la France participe à ce mouvement de haute portée humanitaire.

Il faudra évidemment, pour éviter les doubles emplois, établir des ententes entre les Offices nationaux de Bibliographie et les Offices spéciaux de Bibliographie et de Documentation. Il sera facile de répartir les besognes de telle manière que les Offices nationaux ne publient que les titres des livres et les Offices spéciaux les titres des articles et des brochures. Il est en effet relativement facile de classer des livres : les offices nationaux pourront accomplir leur tâche sans devoir s'entourer d'un personnel nombreux. Les articles et les brochures par contre traitent le plus souvent de questions fort spéciales, pour le classement desquelles il faut des savants d'une compétence souvent exceptionnelle. Il serait malaisé pour tous les offices nationaux de recruter des collaborateurs de toutes les spécialités, tandis que chaque office spécial groupera facilement les quelques spécialistes indispensables à l'accomplissement de sa mission. Chacun de ces offices spéciaux serait subsidié par les divers groupements proportionnellement au travail accompli par lui à la décharge des offices nationaux.

Il est apparu dès lors qu'une convention devrait être conclue entre les divers gouvernements : un projet d'Union internationale pour la documentation a été formulé et des démarches diplomatiques sont en cours.

Peut-être la formule *Union pour la documentation* semblera-t-elle étrange et se demandera-t-on pourquoi l'on n'a pas dit *Union pour la bibliographie*.

C'est qu'il est apparu que le problème de la connaissance et la diffusion des écrits n'est point résolu par une organisation de la bibliographie. Ce qu'on peut appeler le stade bibliographique n'est qu'une première étape dans la voie de cette connaissance et de cette diffusion. En effet, lorsque le lecteur sait quels sont les écrits qui peuvent l'intéresser pour l'étude d'une question

déterminée, il demande aussitôt où ces écrits se trouvent et s'il y a moyen pour lui de se les procurer.

En Allemagne, il a été créé dans ce but un *Auskunfts-bureau* rattaché à la *Zentralstelle der deutschen Bibliotheken*, gardienne du *Gesamtkatalog*. C'est à son imitation que l'Institut international de bibliographie a formé un catalogue collectif des bibliothèques de Belgique. Il s'est mis en rapport constant avec cet *Auskunfts-bureau* et lui a fourni souvent déjà des renseignements sur le lieu de dépôt de certains ouvrages, non seulement en Belgique, mais encore dans les grandes bibliothèques, dont les catalogues lui ont servi à construire le Répertoire alphabétique universel.

Il est certain que le jour où ce dernier répertoire serait complet et pourrait être tenu à jour, il serait l'outil tout désigné d'un *Auskunfts-bureau* international. Toutefois, pendant longtemps encore, il demeurera incomplet et la constitution de catalogues collectifs nationaux sera une nécessité. Mais une nécessité non moindre sera de créer des relations régulières et surtout gratuites entre ces catalogues. Ce sera là la première question à résoudre par une convention internationale.

Le livre demandé, situé quelque part, il faudra pouvoir l'obtenir pour le lecteur et le prêt international s'impose, comme il s'est déjà imposé pour les manuscrits. Ce sera la seconde question à résoudre par une convention internationale.

Mais il vaudrait mieux, au lieu de rechercher la place du livre et de le transporter, mettre aux mains du chercheur un dossier tout formé sur la matière qui l'intéresse. Ce besoin tend à s'affirmer de plus en plus, et le problème ne consiste plus à indiquer ce qui existe, mais à le mettre instantanément à la disposition du lecteur. C'est ce qu'on peut appeler le stade proprement documentaire.

Si la constitution de tels dossiers n'est pas toujours possible ni même désirable, pour des milliers et des milliers de problèmes elle devient indispensable. En matière technique, scientifique, médicale, sociologique, juridique,

le renseignement immédiat s'impose. En effet, en ces domaines ce ne sont pas tant les études approfondies qui importent, ce sont les données éparpillées dans des notices souvent fort brèves qui sont le plus utiles et les plus essentielles.

Il y a donc lieu de créer de vastes répertoires documentaires constitués par des découpures de publications spéciales, des feuilles volantes, des catalogues divers. Pour tous les faits recueillis au jour le jour par la presse quotidienne, le besoin est peut-être plus intense encore, et des rédactions importantes comme celles du *Times*, du *New-York Herald*, de l'*Etoile Belge*, de l'*Excelsior*, n'ont pas hésité à instituer des services de documentation étendus. Les juristes savent les efforts qui sont tentés de diverses parts pour les documenter sans longues recherches.

C'est par un répertoire documentaire plus spécialement consacré à l'iconographie et surtout à l'icéonographie photographique que nous sommes entrés dans cette voie. Depuis lors, la documentation a été surtout poursuivie, d'après nos méthodes, par les offices spéciaux qui se sont groupés autour de l'Institut International de Bibliographie. Nous avons aussi formé des dossiers exemplatifs pour des événements importants comme la Conférence de la Paix de 1907. On a collectionné, suivant le même système, tout ce qui concerne les associations internationales. Enfin, le service documentaire de l'*Etoile Belge* a été organisé pour la période de 1901 à 1910. Cette dernière expérience a été particulièrement intéressante pour nous, car elle nous a permis de créer une méthode de travail appropriée à la documentation par les découpures de journaux.

Ce ne sont là, évidemment, que des tentatives bien modestes en comparaison du travail colossal à réaliser, mais l'utilité d'un tel travail est indiscutable et nous avons confiance que ce stade documentaire sera lui-même dépassé prochainement.

L'AVENIR DU LIVRE ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAR

P. OTLET

Secrétaire Général de l'Institut International de Bibliographie

Mare magnum ! Ces mots sont placés par Marucelli, en tête du catalogue où il s'efforça d'enregistrer les ouvrages connus de son temps. Si déjà au xvii^e siècle les livres, par leur abondance et leur variété, donnaient l'impression d'un océan immense, qu'en dire à notre époque d'envahissement par le papier ; quelle idée surtout nous faire de ce qu'il en adviendra au cours des prochains lustres ?

Dans ce cycle de conférences consacrées à l'outillage intellectuel, la tâche m'est dévolue de parler de l'avenir de la Bibliographie. Un tel sujet ne peut être abordé, en le court espace de quelques quarts d'heure qu'à la condition de le circonscrire. Je me propose l'examen de ces trois questions :

1° *Le Livre* : quelles modifications futures peut-on entrevoir dans sa structure et dans son aspect ?

2° *L'ensemble des livres*, considéré comme le total des pensées humaines enregistrées, quelle organisation est-il possible de leur donner, afin d'en faire de plus en plus la matérialisation du savoir encyclopédique, l'instrument généralisé du progrès des sciences et de la diffusion de culture, le moyen pratique de la documentation ?

3° *Les sciences du livre* : comment se constitueront-elles par réunion en un corps unique de tous les prin-

cipes, règles, observations et explications auxquels ont donné lieu jusqu'ici la préparation intellectuelle des ouvrages et leur confection matérielle ?

L'avenir n'est qu'un développement du présent, et celui-ci à son tour comprend tout ce qu'il y a eu de durable dans le passé. Notre examen des trois questions aura donc à prendre comme point de départ le moment actuel de l'évolution et à prolonger en esprit les diverses tendances constatées, en ayant soin de leur donner des points de convergence.

I. — LE LIVRE

Depuis les temps reculés, où, pour la première fois, l'homme réussissait à noter une pensée sur quelque substance matérielle, le livre a été en un perpétuel devenir. La suite de ces transformations fut ininterrompue. Chacun des éléments constitutifs du livre en a été l'objet séparément, comme aussi le livre dans son ensemble, et l'ensemble des livres.

Une analyse des éléments du livre, arrivé au terme présent de son évolution, conduit à une première grande distinction entre éléments matériels, éléments graphiques et éléments intellectuels. Les premiers comprennent la substance ou matière du livre et la forme ou dimensions géométriques donnée à cette substance (format). Les éléments graphiques consistent dans les signes et figures apposés sur la matière qui leur sert de substratum ; ils sont textes ou illustrations. Les éléments intellectuels sont les faits et les idées représentés par les éléments graphiques.

*
* *

La *substance* du livre, le substratum des signes d'inscriptions a été successivement la pierre, le bois, la plaque d'argile, la cire, le bronze, la feuille de papyrus, le parchemin. De nos jours, c'est le papier qui triomphe. Hier

de chiffons, puis de roseaux, maintenant de bois. Fabriqué en masses énormes pour lesquelles sont constamment sacrifiées des forêts, il a le défaut d'être fragile et de courte durée. La substance du livre est donc susceptible de nouveaux perfectionnements. Déjà des essais concluants sont faits : le métal laminé en plaques fines, pourra, lorsqu'il en vaudra la peine, remplacer avec avantage le papier. Le livre en aluminium sera ainsi créé, tandis qu'aucune substance n'est plus dédaignée par la moderne « épigraphie ». Elle étale les appels de la réclame sur les maisons de nos rues, sur les rochers de nos sites fréquentés, sur les objets usuels partout où il y a place pour écrire.

La lumière même des lampes électriques constitue une « matière » en laquelle se corporalisent les lettres. Avec la projection, toute matière réfléchissante peut recevoir l'ombre expressive des textes et des images, et, peut-on presque dire, supprimer même un substratum devenu aussi transitoire et aussi quelconque. Villiers de l'Isle-Adam faisait proposer par un de ses héros la publicité sur les nuages : il serait sans doute fort étonné d'assister par une nuit sereine au spectacle des phares parlants de nos escadres.

La *forme* du livre a revêtu successivement l'aspect de tablettes, de rouleaux (volumes), de pages pliées et reliées (codex). Celles-ci ont été de toutes les grandeurs, avec tendance, depuis les grands in-folio, auxquels avaient habitué les manuscrits, à restreindre leurs dimensions jusqu'au format presque universel du $12 \times 17 \frac{1}{2}$ pour le livre (format Charpentier) et du $16 \frac{1}{2} \times 25 \frac{1}{2}$ pour le périodique. L'in-plano est réservé au journal. Mais voici que s'introduit le simple feuillet mobile, dit « fiche », s'il s'agit de petit format, dit planche, s'il s'agit de grandes dimensions. On compte maintenant des centaines de millions de fiches dans les grandes bibliothèques, dans les institutions scientifiques, chez les particuliers. Quant aux planches ou feuilles libres des publications d'art et de science, de plus en plus nombreuses, elles prennent la forme de port-folio dont

chaque élément indépendant se prête aux classements les plus variés, et à l'incorporation dans toutes espèces d'ensembles. L'avenir réserve une place considérable au livre sur fiche, au livre en dossier.

*
* *

Le premier élément de graphique du livre c'est l'écriture phonétique : procédé de transcription de sons du langage parlé à l'aide des lettres de l'alphabet. Elle a une longue histoire. Qu'on se souvienne de l'écriture cunéiforme, idéographique ou pictographique, des écritures orientales, des écritures grecque, latine, onciale, gothique. Actuellement, le type en paraît fixé. Cinquante ans après l'invention de l'imprimerie, les caractères acquièrent déjà leur aspect actuel, c'est la forme latine qui l'emporte et tout le progrès des outils mécaniques en perfectionne la confection. L'évolution ne peut cependant être tenue pour arrêtée. Les oculistes de nos jours sont intervenus et c'est en fonction de la physiologie et de l'hygiène qu'ils étudient le dessin de la lettre, les liés et les pleins, les traits supérieurs, inférieurs et médians. Tels appendices, en apparence d'innocentes fantaisies, sont reconnus des causes de fatigue et de lenteur pour la lecture, de lente destruction du pouvoir visuel ; telle justification ou longueur de ligne s'affirme le mieux en rapport avec les mouvements d'accommodation des yeux. Les esthètes à leur tour s'imposent, jugent, calculent et comparent. Ils prononcent que la disposition de la page texte tout entière, la répartition des noirs et des blancs, ne peut plus se concevoir comme le résultat d'un heureux hasard. Il faut y voir l'application des lois sur les proportions. Semblables conclusions, celles des artistes comme celles des physiologistes, influenceront grandement la fonderie et la typographie de demain.

L'écriture n'est pas tout le texte. Il comprend aussi l'ensemble des notations conventionnelles. La plupart des sciences les ont introduites pour représenter, d'une manière concise et précise les concepts et les objets dont elles

ont habituellement à s'occuper : les notations de la chimie et de la mathématique en fournissent les exemples les plus typiques.

Leur développement est rapide. A mesure que les sciences se font plus exactes et que leur étude s'organise de pays à pays suivant des méthodes communes, des systèmes internationaux de notations sont adoptés par les grands Congrès. Partis de simples abréviations et contractions, ils se transforment en symboles et, par leur combinaison, constituent ainsi peu à peu, à l'image de la langue mathématique, une sorte de langue seconde, qui exprime, sous une forme condensée, à la fois les termes usuels et leurs relations principales (formules). Le rêve de Leibnitz s'imaginant une « Caractéristique universelle » paraît ainsi se réaliser graduellement.

Les éléments graphiques du livre comprennent aussi l'illustration : les images réelles, les schémas, les motifs décoratifs.

Les images réelles sont, les unes établies à l'intervention de la main humaine (dessin, croquis, gravure), les autres produites par des procédés physico-chimiques, indépendamment de tout effort cérébral humain (images photographiques).

Les procédés d'illustration du livre ont réservé les plus heureuses surprises à notre époque. Peu à peu le texte a été chassé par l'image grâce aux merveilleuses méthodes de reproduction. Déjà le livre des anciens était illustré et c'est même aux premières gravures populaires sur bois, aux xylographies que l'imprimerie doit son invention. Au xvii^e et au xviii^e siècle, la gravure en taille-douce, inspirée par l'art du nielleur et née dès le xv^e siècle, fait son entrée dans le livre. Sencfelder (fin du xviii^e siècle) invente la lithographie, mais le bois prédomine ensuite comme mieux approprié aux nouvelles presses. A partir de la deuxième moitié du xix^e siècle, la photogravure est inventée, en noir puis en couleur avec la trichromie. Maintenant, voici les plaques autochromes et les recherches pour l'obtention directe des épreuves en couleur, voici la suppression de la trame et

du guillotage (héliotinte); voici le cliché transmis à distance (Koch, Carbonnelle); voici le bliophote (livre à projection sous forme microphotographique).

L'image donne une connaissance simultanée et immédiate des diverses parties des objets. Le texte au contraire, à l'instar de la parole, transforme les choses en son et ne permet qu'une connaissance graduelle, puisque les mots sont successifs comme les sons parlés. La vue simultanée de toutes les parties permet d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des relations; elle permet aussi à chaque esprit d'acquérir la connaissance de la manière la plus conforme au processus de son assimilation propre. Il n'y a plus de commencement ni d'ordre nécessaire. Les visuels ont dans l'image un moyen de base, les auditifs un moyen complémentaire de penser. N'ayant recours aux mots d'aucune langue déterminée, l'image est d'usage universel; la généralisation de son emploi apporte les premières facilités aux communications internationales. Tels sont les principes de sa supériorité dans la lutte qu'elle engage contre le texte.

Le *dessin* est la forme élémentaire de l'image. Il reste le moyen par excellence d'interprétation de l'idée. Le domaine des œuvres imaginatives lui demeure acquis presque en entier et même la photographie ne l'a pas remplacé lorsqu'il s'agit de représenter, dans des réalités, ce qui doit être accusé et souligné. Certes, le perfectionnement des procédés de reproduction permet d'entrevoir que l'artiste utilisera de plus en plus le livre pour représenter et diffuser ses conceptions. N'y eut-il pas des époques où la peinture se réfugia dans les manuscrits et où les grands peintres se firent miniaturistes? Aujourd'hui, tout peintre peut le devenir sans apprentissage spécial. L'œuvre réalisée par lui à n'importe quelle échelle peut ensuite prendre mécaniquement les proportions restreintes du livre. La supériorité du livre illustré sur l'œuvre picturale indépendante demeure dans la diffusion. L'impression produite par une œuvre n'étant pas fonction de ses dimensions, les pages d'un volume pourront, de plus en plus, donner l'illusion du tableau peint;

l'édition de l'œuvre pourra sinon remplacer, du moins compléter l'Exposition et le Musée. Ainsi s'annonce une renaissance de l'Antique fonction du livre : répandre la Beauté.

Cependant, à côté du dessin, *l'image photographique* a conquis un champ immense dans le domaine de la reproduction : reproduction des infiniments petits et reproduction du mouvement, photographie à distance, agrandissement ou réduction, sélection des sujets, composition des scènes, arrangement, création de neuf par habiles juxtapositions, suppressions et retouches. Or, toute photographie est susceptible d'être fixée sur cliché typographique et ramenée aux dimensions du format du livre. Elle devient à ce point pour l'auteur un autre moyen de parler « au public » qu'il est de nombreux ouvrages dont le texte n'est plus que l'accessoire. A la vérité, l'image des objets permet de s'en faire une idée nette et précise. Toute description littéraire laisse au contraire dans l'esprit un vague et une indécision souvent pénibles pour le lecteur. Ils ont conduit érudits et commentateurs à interpréter les textes anciens suivant les probabilités et leurs appréciations personnelles, accumulant ainsi erreurs, faussetés et pertes de temps. L'édition d'images précises et exactes remplace presque la vue des objets eux-mêmes. Aussi voit-on déjà beaucoup de sciences formuler les conditions strictes que doivent remplir les photogravures pour constituer des documents de valeur scientifique et technique. A l'avenir semble réservée cette mission : confier au livre la reproduction photographique intégrale de tous les ouvrages de l'homme, de toutes les œuvres visibles de la nature, de toute la beauté artistique ou naturelle répandue sur le globe.

A l'opposé des photographies qui fixent les réalités matérielles et concrètes, les *schémas* sont des images de l'intellectuel et de l'abstrait. Ils expriment pour nos yeux ce que nos yeux ne peuvent voir directement dans les choses : diagrammes, traducteurs de tableaux statistiques, cartogrammes distributeurs d'un phénomène, repré-

sentation à l'aide de lignes et de figures de la composition et de la structure des choses, et de leurs relations entre elles, inscriptions d'un phénomène choisi parmi beaucoup d'autres, ce sont là toutes formes que prend le schéma dans l'ouvrage de science et de technique, dans le livre destiné à l'enseignement et à la vulgarisation, dans le catalogue industriel.

En fournissant à l'intelligence le substratum matériel nécessaire aux idées les plus générales et les moins concrètes, le schéma facilite dans la recherche l'induction et la déduction, l'analyse et la synthèse ; dans la transmission du savoir, il facilite l'assimilation, soutient l'effort d'attention nécessaire aux longues explications, procure un moyen de récapitulation et de mnémotechnie.

A l'avenir est réservé de constituer les schémas en véritable langage universel, comme les notations y tendent déjà elles-mêmes. Aujourd'hui, ils sont le produit, trop souvent, de l'empirisme et de la fantaisie individuelle ; mais leurs conditions d'établissement seront de mieux en mieux étudiées. L'on s'efforcera de les ramener à des types fondamentaux dérivés les uns des autres. On fera d'eux des représentations graphiques n'ayant guère besoin, pour être intelligibles, d'autres paroles que celles des légendes : un vocabulaire, une grammaire du schéma assureront la généralisation de leur emploi.

A l'observation directe par l'homme, la tendance existe d'ailleurs de substituer des constatations faites par des instruments qui enregistrent mécaniquement les phénomènes et donnent lieu à des graphiques. Leur avenir paraît grand, à juger du rôle que ces diagrammes jouent déjà dans certaines sciences : en météorologie, les inscripteurs fonctionnent partout ; en biologie, un grand Institut international (Institut Marey) se consacre à déterminer les conditions de leur comparabilité ; en sismologie, les sismogrammes constituent la base même de tous les travaux et leur observation est presque la seule qui soit possible à ceux qui étudient les phénomènes, rares ou fugitifs, de cette science nouvelle. Tous ces appareils aboutissent à des graphiques qui trans-

posent un phénomène du domaine d'un de nos sens dans le domaine de la vue et permettent ainsi d'en effectuer l'étude à loisir en la faisant porter tour à tour sur tous les facteurs dissociables.

Quant à la décoration du livre, elle ne consiste pas en signes représentatifs d'idées ni d'objets. L'art seul la commande et elle est le produit de l'esthétique des lignes et des couleurs. De tous temps, presque, le livre a été orné et enluminé. Le renouveau des arts décoratifs, auquel nous assistons depuis quelques années, a pénétré largement dans ce domaine bibliographique et plus d'une innovation dans les styles trouve son point de départ dans la décoration de certains livres. L'extrême et rapide diffusion que ceux-ci peuvent apporter aux nouveautés ne pourra manquer de développer pour eux semblables rôles.

*
* *

Le troisième groupe des éléments du livre, les éléments intellectuels varient d'ouvrage à ouvrage, suivant le sujet traité, la forme adoptée, la catégorie de personnes auxquelles s'adresse l'auteur, le moment où il écrit et le but qu'il veut atteindre.

Le livre est chant, récit, discours ou leçon. Deux grandes catégories le partagent : le livre littéraire qui doit tout à l'imagination, à la poésie, au style, et le livre didactique ou d'information, dont l'objectivité et la clarté sont les conditions premières.

Il existe une vaste *matière littéraire*, accrue constamment au cours des âges ; il existe des genres littéraires progressivement constitués, des langues évoluées devenues, d'instruments barbares de communication, des moyens d'expression ductiles et souples. L'histoire de la littérature et la technique de la composition littéraire (poétique, rhétorique) ont pour objet de traiter de ces questions. Bien qu'on doive rationnellement les rattacher au groupe des sciences bibliographiques, entendues au

sens large, nous les écarterons ici. Au demeurant, la fécondité littéraire du passé laisse entrevoir ce que réserve l'avenir.

Mais il existe aussi une vaste *matière scientifique*, l'immense accumulation des connaissances acquises par l'humanité à travers les siècles, trésor augmenté tous les jours de résultats nouveaux. Chaque génération en fait à nouveau un exposé et un inventaire, avec toutes les additions et simplifications qui lui sont propres. Graduellement, des genres et des formes typiques se sont constitués parmi ces exposés, si bien qu'abstraction faite des sujets eux-mêmes, il s'élabore maintenant sous nos yeux une véritable technique pour la rédaction des travaux scientifiques.

Un principe lui sert de fondement : les auteurs doivent s'efforcer de présenter les choses de manière à faire comprendre les résultats sans fatigue. Pour cela, ils doivent disposer les données de leurs travaux selon une méthode rigoureuse. La pédagogie, en apprenant qu'il est des manières plus simples et plus rapides que d'autres d'enseigner aux enfants, a fait comprendre qu'il en existe aussi pour faciliter l'assimilation des connaissances aux esprits déjà formés. Or de telles méthodes sont extrêmement précieuses, car il ne sert de rien d'écrire et de publier le résultat des recherches si l'on n'est certain d'être lu et compris.

On s'est attaché tout d'abord aux qualités que doivent avoir les descriptions scientifiques. Puisqu'elles ne peuvent complètement profiter à la science que si elles sont rendues tout à fait comparables entre elles et directement utilisables pour les travaux de synthèse, on en est arrivé à préconiser des rédactions types pour les divers genres de monographies. Elles déterminent en chaque science (les diagnoses en botanique) les éléments à viser dans les descriptions, l'ordre dans lequel ils doivent être décrits, la forme quant à la terminologie, les notations, la langue, etc. D'autre part, l'importance de la répartition des matières dans les publications devient l'objet de recommandations précises ; des classifications sont

proposées avec notations numériques uniformes, des types différents d'ouvrages sont organisés pour répondre aux divers buts qu'on peut se proposer (traité, encyclopédie, catalogue, revue, annuaire, etc.).

Nous voilà bien loin des ouvrages du Moyen âge, et même de la Renaissance où des polygraphes traitaient de tous les sujets connaissables en style de digression et n'avaient cure que leur « *speculum* » reflétât ou non une nature ordonnée plutôt qu'un tumulte d'idées et de faits, de gens et d'événements.

De plus en plus, les publications scientifiques se sépareront en trois classes : les travaux analytiques ou descriptifs, dans lesquels les auteurs envisageront un seul élément (monographies descriptives, expériences particulières, cas spéciaux) ; les travaux synthétiques dans lesquels ils traiteront de l'ensemble des éléments en se servant des données fournies par les travaux analytiques pour construire hypothèses et théories, ou présenter des résultats généraux ; les travaux centralisateurs qui concentreront par voie de compilation les données éparses dans de nombreux travaux analytiques relatifs à une même matière, les classeront et les présenteront sous forme de tables, listes, catalogues ou répertoires commodes pour l'usage. Il semble bien aussi que la liberté d'écrire sur toute question et de toute manière sera de plus en plus réglementée : contrainte toute morale, d'ailleurs. Pour avoir droit de cité dans la société que forment tacitement entre eux les savants voués aux recherches dans un même domaine, pour entretenir commerce avec eux, l'auteur devra se plier spontanément aux règles qu'auront arrêtées les grandes associations internationales. Après tout, ces règles ne font que consacrer les usages reconnus les meilleurs. Leur but est de créer pour la vie intellectuelle supérieure une sorte de langage supérieur, le moyen de s'entendre quant aux idées, comme déjà le langage vulgaire a dû imposer ses règles à quiconque veut se faire entendre quant aux mots.

II. — L'ENSEMBLE DES LIVRES

Il n'est guère possible d'envisager le livre isolément. L'analyse de sa structure, l'examen du choix des éléments matériels, graphiques, intellectuels qui le composent, sont insuffisants à eux seuls pour se représenter intégralement les phénomènes bibliographiques. Que seraient nos connaissances sur l'homme, si la seule anthropologie était constituée et si après avoir étudié l'être humain en lui-même, nous ne pouvions l'étudier dans la société, ainsi que le fait la sociologie.

Les livres comme les hommes constituent une vaste société. Entre tous les membres de celle-ci, action et réaction sont incessantes. D'une manière générale, on peut dire que les livres et les documents de toute nature, établis depuis des siècles et qui continuent incessamment à être produits dans tous les pays, enregistrent ou ont enregistré, au jour le jour, tout ce qui a été découvert, pensé, imaginé, projeté. Ils constituent ainsi le mode de transmission, de génération en génération, et de lieu en lieu, des acquisitions intellectuelles accumulées par l'homme. Dans leur ensemble, les livres et les documents (volumes séparés, périodiques, journaux, feuilles volantes, manuscrits) forment donc la mémoire graphique de l'humanité, le corps matériel de nos sciences et de nos connaissances.

*
* *

Cette solidarité des livres entre eux s'est organisée spontanément dans les temps passés. Elle a affecté toutes les opérations auxquelles ils donnaient lieu, la production intellectuelle du livre, sa confection matérielle, sa distribution, sa conservation, son utilisation. Elle s'est trouvée accrue par le fait que tout livre est devenu lui-même l'œuvre d'une coopération multiple et que son

utilisation intégrale exige aussi le concours d'un grand nombre de spécialistes. La division du travail, en s'établissant dans le domaine bibliographique, a développé les spécialités ; celles-ci, une fois créées, le résultat de leur intervention répétée s'est traduit par un inévitable caractère d'uniformité et de ressemblance.

Et tout d'abord la *statistique* du livre fait connaître quelles masses énormes constituent les livres produits. Depuis que Gutenberg inventa l'impression sur caractères mobiles en métal (milieu du xv^e siècle), environ douze millions de livres différents ont été imprimés. La production annuelle dans tous les pays est actuellement de 150.000 unités, ou ouvrages différents constituant chacun une individualité bibliographique distincte et complète par elle-même. Et simultanément, en véritables cataractes, le papier imprimé des journaux et des revues se répand sur le monde, fabrique sans discontinuer plus de 70.000 périodiques. Prenons une seule science, la zoologie : on a compté un total de 400.000 travaux imprimés depuis le xvii^e siècle.

La statistique est venue démontrer par ses tableaux d'ensemble la régularité du phénomène de la production des livres. Là, où l'on croyait que tout était spontanéité et activité arbitraire, elle a révélé l'existence d'un phénomène collectif, d'une grande fonction sociale fondée sur les nécessités impérieuses de l'information et de l'alimentation intellectuelle de la société.

La *préparation intellectuelle* du livre — écrire un livre — n'est plus uniquement un fait individuel. Non seulement, un auteur fait forcément un livre avec les livres des autres, mais la collaboration organisée se généralise. Les rédactions de périodiques sont de véritables ruches d'esprits associés. Des groupements se forment pour l'édition. On voit, par exemple, les Allemands composer une vaste encyclopédie collective des mathématiques, et l'œuvre encore inachevée donner lieu aussitôt à une traduction collective française dans laquelle les professeurs de France font les additions et adaptations qu'ils jugent utiles. On voit aussi une encyclopædia britannique placer

sous une direction unique plus de 2.000 auteurs et collaborateurs.

La science étend son domaine, multiplie ses cadres, propose des buts nouveaux et des programmes sans cesse plus détaillés. Une armée de travailleurs répond à l'appel des chefs, ou pour mieux dire, il n'y a pas de chef, il n'y a pas d'enrégimentement : la levée en masse se produit par le puissant entraînement des idées, les disciplines nécessaires s'imposent volontairement. Mais graduellement pourtant, l'occupation d'écrire s'érige en profession régulière, et la commande du livre à l'auteur se substitue au choix spontané et fantaisiste des sujets à traiter. Les Universités, les Académies, les Sociétés savantes, les grandes Administrations constituent autant de grands éditeurs. Personnes perpétuelles, elles conçoivent leurs entreprises sur des bases dont l'ampleur, la cohésion et la permanence s'opposent à ce que peut l'activité individuelle livrée à elle-même, à ce qu'elle présente de morcelé, de fragmentaire, d'éphémère, d'inorganique. Avec leurs fortes dotations et leurs budgets renouvelés, elles collectivisent et systématisent la production intellectuelle. Elles lui assurent aussi le lecteur désirable puisqu'elles sont à la fois groupement producteur et consommateur.

Si tel est le spectacle de solidarité que donne la production intellectuelle du livre, les conditions économiques et techniques de sa *fabrication*, elles aussi, défendent d'envisager le livre individuel pour ne plus tenir compte que de leur masse.

En Allemagne, 250.000 personnes sont occupées maintenant dans les industries du livre et l'exportation du pays atteint cent millions. Un capital d'un milliard et demi est investi dans cette industrie aux Etats-Unis et produit annuellement deux milliards et demi de marchandises. Avec la monotype, on compose 12.000 lettres à l'heure et, à Washington, dans la nouvelle imprimerie de l'Etat, on peut en voir fonctionner 160. A l'heure, la Marinoni imprime, plie, classe et compte 50.000 feuilles en six couleurs. Les quinze compositeurs et les cinq

pressiers employés dans les ateliers d'un *Daily Telegraph* font à eux seuls l'œuvre pour laquelle il eût fallu 300.000 copistes dans un scriptorium du moyen âge.

Une fois créés, il faut constamment proeurer du travail à ces ateliers géants, constamment livrer des marchandises à placer aux vastes entreprises commerciales qui ont ramifié leurs branches en tous les pays, amalgamé leurs intérêts les unes aux autres jusqu'à constituer d'immenses trusts enserrant de leur réseau la terre tout entière. En conséquence, il faut produire du bon, si possible, du médiocre, du mauvais s'il n'y en a plus d'autre; il faut se répéter s'il n'y a plus de l'inédit; il faut faire des commandes aux ouvriers de la pensée comme à ceux du muscle.

La concurrence, d'une part, la nécessité de fabriquer par quantités, d'autre part, conduit à baisser les prix, condition indispensable pour conquérir de nouveaux marchés. Voilà le journal, naguère à quatre ou cinq sous, vendu partout à cinq centimes, voire à deux centimes ou distribué gratuitement si la publicité le paie suffisamment. Voici le livre que les romantiques vendaient dix francs, tombé à 3 fr. 50 d'abord, puis à un franc, puis à 0 fr. 40, à 0 fr. 25 (*Bibliothèque nationale*), à 0 fr. 10 (*La Feuille Littéraire*).

De là un renouvellement constant de la lecture, le livre qu'on jette au panier après l'avoir lu, comme le journal, le soin étant désormais dévolu aux Bibliothèques publiques de le conserver. Mais de là aussi, grâce aux tirages élevés devenus possibles, des rééditions plus fréquentes et des ouvrages tenus plus régulièrement à jour. Et comme cinq à six langues sont en voie d'absorber toutes les autres, pour le commerce de l'esprit, le débouché d'un livre s'accroît en conséquence. Déjà de nos jours, le livre français a un marché de 40 millions d'habitants, le livre allemand de 80 millions, le livre anglais de 150 millions. Rappelons qu'en 1500, quatre millions de personnes seulement parlaient l'anglais; en 1700, il y en avait neuf millions; en 1800, leur nombre était encore limité à 21 millions. Quelle ampleur ne prendront les

marchés de l'avenir, eux qui bénéficient du polyglottisme croissant et des possibilités d'une langue internationale.

Pour atteindre des milliers d'acheteurs, pour faire un bénéfice sur un produit aussi bas coté et de caractère aussi peu fongible que le livre, il faut une organisation commerciale appropriée. Celle de la librairie s'y est admirablement adaptée. Les vendeurs au détail (les libraires), dorénavant associés, se sont groupés en présence des vendeurs en gros (les éditeurs) associés également. Une véritable Bourse permanente en a été la conséquence: les ordres se sont centralisés et avec eux les transports et les paiements. La Bourse de Leipzig en est le type le plus évolué avec ses 8.000 libraires affiliés répandus dans le monde entier, avec ses commissionnaires d'achat et de vente, avec ses envois d'office, sa publicité collective et incessante, avec son journal presque quotidien, avec ses catalogues coopératifs indiquant le ou les ouvrages de grand débit, par un mot conventionnel destiné aux commandes par télégraphe. Mais dans tous les pays, une organisation analogue se crée, et voici qu'après avoir été nationale, elle s'internationalise, marchant à la réalisation de cet admirable desideratum: pouvoir entrer chez n'importe quel libraire du monde et, par son intermédiaire, obtenir instantanément ou par retour du courrier n'importe quel ouvrage existant, n'importe où, dans le commerce de la librairie.

La *conservation* des livres, elle aussi, se transforme et prend pour base les livres, en masse. Ce n'est pas le moment de redire ce que sont devenues les Bibliothèques chargées de ce rôle: Une Nationale et un British Museum avec plus de deux millions de volumes; une nouvelle Bibliothèque Royale construite à Berlin pour en contenir cinq millions; un admirable réseau de Bibliothèques publiques municipales développé depuis trente ans en Angleterre; 527 municipalités possédant au total quatre millions d'ouvrages pour la consultation sur place, huit millions pour le prêt et faisant circuler annuellement à domicile soixante millions d'ouvrages parmi deux millions et demi d'emprunteurs inscrits, tout en parvenant

à réduire dans ce nombre à 60 p. 100 la proportion des romans et des ouvrages littéraires, dont aucun nuisible ni insignifiant ; les Bibliothèques de New-York ont, l'an dernier, réalisé une collection de onze millions de livres ! La Bibliothèque de demain s'annonce à la fois comme la Bourse aux idées où l'offre va à la rencontre de la demande, l'Université du peuple, la moderne basilique ou le Forum où on va s'entretenir des nouvelles du jour au seul bruit des pages qui tournent.

* * *

Maintenant les hommes commencent à devenir conscients du phénomène formidable que constituent les livres. Aux anciennes et modestes définitions (remèdes de l'âme, panacée contre les chagrins, maîtres et amis muets), ils substituent celle-ci, ambitieuse et annonciatrice de puissance : les livres sont des accumulateurs d'énergies intellectuelles.

Les livres sont des yeux qui voient, des oreilles qui entendent bien au delà des limites physiologiques de ces organes dans l'espace, bien au delà de leur existence dans le temps. Ils sont des organes prolongés de l'être humain. A côté de la main-outil, devenue plus tard la main-machine, qui maîtrise les forces matérielles et les applique au gré de ses besoins et de ses désirs, agit le cerveau-livre qui permet à l'homme de multiplier ses visions du monde et de synthétiser les points de vues infinis.

Si telle est la conception, une tâche s'impose : il faut organiser les livres et organiser la fonction à laquelle ils sont destinés, la documentation. Tâche immense déjà commencée, mais que demain doit achever.

Qu'est-ce à dire ?

Puisque les livres constituent la mémoire sociale, c'est à eux, c'est aux documents que nous avons à recourir constamment pour y puiser des informations et des renseignements en vue de l'acquisition du savoir, de l'étude

et de la recherche scientifique, du contrôle des résultats personnellement acquis. Ce recours aux livres, c'est la documentation. La place qu'elle occupe dans le travail intellectuel est de plus en plus grande. La documentation est le complément des autres méthodes d'investigation : l'observation, l'expérimentation, la réflexion. En un certain sens, elle s'identifie avec toutes ces méthodes, car elle en constitue le mode indirect.

Organiser le livre, c'est partir d'idées générales et, sans jamais perdre de vue la fin à atteindre, subordonner et coordonner toutes choses de manière à atteindre le but, l'ensemble hiérarchisé des buts, avec le maximum de rapidité, et d'économie dans l'effort. Et cette fin consiste à faire des livres les transcripteurs intégraux de tout le savoir acquis, à leur donner la disposition graphique et matérielle la plus apte à diminuer le temps de consultation et d'assimilation intellectuelle, à les mettre le plus largement à la disposition de tous ceux qui peuvent en tirer fruit et profit.

D'ores et déjà, voici quelques traits de l'organisation qu'il semble désirable de donner aux livres, quelques-uns des principes sur lesquels on veut la fonder.

En premier lieu s'affirme ce principe : les sciences désormais ne peuvent faire de progrès sans un système régulier de bibliographie et de documentation qui soit reconnu et employé par la majorité des savants de tous les pays. Ce système doit obvier aux défauts de l'état actuel. Les livres, les périodiques renferment la science faite, les matériaux et moyens de la science à faire. Nombreux au point que révèlent les statistiques, ils sont en outre dispersés dans un nombre considérable de bibliothèques.

Alors, comment pratiquement, aujourd'hui, connaître l'existence des écrits, comment les avoir à sa disposition, comment avoir le temps et la connaissance des langues qu'exige leur lecture. D'ailleurs, dans ces publications, que de redites, que d'allégations définitivement controuvées, que de désordre aussi, quel caractère inorganique et combien apparaissent peu leur solidarité fondamentale, les liens qui unissent les idées et les faits enregis-

trés. A ce chaos substituer progressivement un cosmos, voilà essentiellement le problème bibliographique.

Rationnellement, il faudrait tout recommencer *ab ovo*, prendre les choses à leur commencement.

Dès son début, le travail scientifique doit être rattaché à l'ensemble des travaux existants, y ajouter, les continuer. Les règles énoncées pour la rédaction des parties unitaires, des monographies, feraient de chaque ouvrage particulier une collection d'éléments comparables aux éléments similaires des autres ouvrages. La structure en laquelle ils prendront place pourra alors, de livre à livre, d'article à article, varier suivant les nécessités des synthèses personnelles à chaque auteur. Mais chaque donnée conservera néanmoins toute sa valeur analytique et pourra servir de matériaux à d'autres structures, à d'autres synthèses. Dès lors, à toute publication est assignée deux buts. D'abord son but propre, en tant qu'entité intellectuelle conditionnée par le public auquel l'auteur a voulu s'adresser, l'aspect particulier des choses qu'il a désiré mettre en évidence, le point spécial dont il a entendu traiter. Ensuite le but de constituer une contribution, non seulement à la science universelle, mais au Grand Livre Universel qui enregistre cette science. On aperçoit, en effet, le Livre Universel en sa réalité corporelle au bout de tous les efforts pour l'organisation du savoir écrit.

Mais avant que ce livre soit, et même quand il sera, d'autres principes d'organisation doivent être mis en œuvre. Le plus immédiatement fécond est de considérer dès maintenant, par la pensée, tous les livres actuels comme des fragments, des tomes, des chapitres, des sections, des paragraphes de ce livre universel. On donne une première existence matérielle à celui-ci en établissant une classification encyclopédique, en élaborant un vaste Répertoire bibliographique universel et en créant l'union de toutes les bibliothèques.

Le Répertoire bibliographique universel, c'est la table des matières unifiée et coordonnée de tous les livres et de tous les périodiques (table, à deux entrées, par auteurs

et par matières). Le chercheur se trouve en présence d'un catalogue centralisé et unique de la production intellectuelle au lieu de se perdre dans les innombrables tables, listes et index particuliers.

La classification encyclopédique, c'est la répartition en des cadres systématiques de toutes les idées, de tous les objets, de tous les faits et l'assignation à chacun d'un numéro classificateur correspondant, destiné à s'inscrire sur tous les écrits et sur chacune de leurs parties distinctes.

Quant à l'union des bibliothèques, elle permet aux travailleurs de puiser indifféremment dans les fonds de toutes les collections. Grâce aux relations de prêts et d'échanges des organismes qui les possèdent, grâce à l'identité de certaines méthodes communes qui facilitent leurs relations, toutes les bibliothèques publiques sont, par la pensée ou par adhésion expresse, tenues pour des « branches » d'une immense bibliothèque centrale. Les livres circulent constamment entre ces branches, entre les plus proches d'abord, les locales et les régionales, entre les plus éloignées ensuite, les nationales, les continentales et les mondiales, à mesure que les premières sont constatées insuffisantes pour satisfaire aux desiderata.

La classification universelle, le Catalogue universel, la Bibliothèque universelle, étapes, disons-nous, ou plus exactement degrés conduisant au livre universel. Mais c'est à celui-ci qu'il faut définitivement arriver. Il est bien le desideratum ultime et l'aboutissement des autres organisations. On l'entrevoit comme le résultat total d'une redistribution qui se ferait, quasi automatiquement, dans les cadres de sa structure propre, de tous les éléments, publiés isolément dans les écrits particuliers avec le souci de se conformer aux principes d'une documentation universelle.

Le livre universel abandonne résolument la forme traditionnelle du volume relié, isolé et achevé. C'est un ensemble de dossiers qui le constituent, avec des feuillets ou fiches susceptibles de s'accroître indéfiniment, et de recevoir au jour le jour tout le produit de la collabora-

tion universelle sur une même question. En réalité, c'est une encyclopédie, mais avec des proportions autrement plus vastes que celles qui furent jamais réalisées (des centaines de milles, des millions de pages peut-être) : encyclopédie permanente (des additions quotidiennes) : systématique (l'ordre de la classification universelle) ; documentaire (les textes originaux eux-mêmes et non leur résumé) ; coopérative (la société de tous les savants de même spécialité).

Pour s'alimenter de lui-même dans les instituts où il sera déposé, le dossier international de chaque question utilisera tout le contenu des périodiques. Ceux-ci seront réformés. Il devra suffire de les découper, leur matière ayant été distribuée antérieurement à cet effet, et de répartir les articles selon les indices de la classification universelle qui leur auront été donnés. Et pour communiquer à volonté des duplicata des dossiers prototypes constitués le plus complètement possible en un centre international, on aura recours à volonté au procédé microphotographique, ou bibliophote, ingénieuse invention qui consiste à reproduire au cinq centième environ de sa grandeur tout texte ou image et à permettre à chacun de projeter à volonté le film ainsi obtenu à l'aide d'un appareil de lecture agrandissant.

Peut-être même un stade plus avancé pourra-t-il être obtenu dans la voie de la concentration des données scientifiques. En effet une forme du livre plus adéquate aux nécessités d'enregistrement de la pensée scientifique est recherchée en ce moment. Elle prendra pour bases la transcription analytique des faits sur des fiches dont le classement, à multiples entrées, est assuré grâce à l'existence de becs ou saillies portés sur chacun des côtés. De là cette conséquence que si les entrées sont nombreuses les saillies se répartissent sur tous les contours de la fiche. Celle-ci pour multiplier les côtés peut même abandonner la forme rectangulaire et adopter celle d'un polygone quelconque, un octogone par exemple. Pour le tri et la sélection successive des idées classificatrices qui se subordonnent les unes aux autres, elles demeurent sus-

pendues par le centre. Le livre prend ainsi une forme quasi circulaire et il devient rotatif. Lors des recherches, la consultation à la main peut, elle-même, faire place à un tri mécanique. Les machines à statistiques, sans intervention humaine, sélectionnent et comptent par heure des milliers de fiches individuelles. Une adaptation du dernier type de ces machines répond très heureusement au desideratum d'un livre à consultation mécanique. Si bien que, en sa structure même, commandé par la fonction d'enregistrement intégral et permanent, voilà le livre — car c'est encore un livre — abandonnant sa disposition traditionnelle en texte linéaire disposé sur un plan unique, et transformé en quelque sorte en un corps à plusieurs dimensions, à autant de dimensions que d'entrées différentes permettant de faire servir à des recherches différentes les mêmes éléments graphiques consignés sur la fiche.

Dans sa forme actuelle, le fractionnement arbitraire des lignes et des pages d'un livre ne correspond en rien à celui des idées. Il est d'une aide nulle pour faciliter les recherches et la combinaison des diverses parties du texte. Au contraire, dans sa forme entrevue, chaque élément intellectuel correspond à un élément matériel ; la structure même du livre se prête à toutes les combinaisons d'idées, de notions et de faits et celles-ci même peuvent s'opérer de si mécanique façon que le livre réalise véritablement la « machine à penser ».

... Mais arrêtons-nous ici, tout en affirmant que ce sont là moins des fantaisies que des développements, des combinaisons et des intégrations de certaines réalités qui d'ores et déjà existent et fonctionnent.

III. — LES SCIENCES DU LIVRE

Toutes les transformations du livre et de la masse des livres, l'expression des desiderata nouveaux, les moyens rationnels et techniques d'y satisfaire, tout cela rend plus nécessaire la constitution des connaissances rela-

tives aux livres en sciences autonomes et organisées : les Sciences bibliographiques.

Nous avons sous les yeux de grands exemples : la constitution, au cours du XIX^e siècle, de la technique, de la sociologie, de la psychologie. De tous les procédés empiriques imaginés par les hommes de métier d'autrefois, la science est parvenue à faire un corps de doctrine : elle a créé une mécanique appliquée et une chimie industrielle qui, à leur tour, ont doté l'homme d'une puissance de production énorme. D'autre part, la sociologie s'est aussi constituée, en synthétisant toutes les observations sur la vie des hommes en sociétés, sur leurs institutions, leurs coutumes, leurs droits, sur leur action économique. Elle a ordonné les faits en séries et en a déduit des théories et des lois. La psychologie a fait de même en traitant les matériaux accumulés par les devanciers.

A leur instar, la bibliographie est appelée à se constituer en science et en technique. De date ancienne déjà, dans sa phase empirique et purement descriptive, elle peut aujourd'hui donner des bases étendues à l'édifice qu'il s'agit d'élever et y apporter les nombreux matériaux qu'elle a déjà recueillis. Et à leur tour, les sciences connexes ou antécédentes, la psychologie, la sociologie, la technologie, lui fournissent des explications dont elle ne saurait méconnaître l'intérêt.

La psychologie. — Si le livre est la matérialisation de l'esprit, le mécanisme de celui-ci mieux conçu révélera lui-même le mécanisme du livre. L'esprit est intelligence et mémoire. Or l'une et l'autre trouvent leur équivalent dans le livre : l'intelligence, car celle-ci est toute dans les signes représentatifs des faits particuliers et généraux, des objets et des concepts, et c'est de signes graphiques correspondants que sont constituées les pages du livre : la mémoire, car la fonction est analogue de conserver les signes des idées sur une substance plane et mobile ou de les conserver dans les cellules cérébrales.

En représentant matériellement la pensée, le livre, ensemble de signes graphiques, a donné à l'homme le moyen de condenser d'abord sa pensée particulière, en-

suite les pensées de ses semblables. La constitution d'une pensée universelle, celle de l'humanité entière, a été ainsi rendue possible, et c'est ce que n'auraient pu faire les autres modes d'expression humaine: les gestes, la parole ou les signaux qui tous s'adressent transitoirement aux yeux et aux oreilles.

Les vastes architectures de pensées sont désormais possibles parce que leur matérialisation en signes est possible: que feraient les musiciens s'ils n'avaient les partitions musicales, les mathématiciens s'ils devaient dire et retenir tous leurs raisonnements?

La sociologie. — Qui dit sociologie dit étude des collectivités d'individus, étude des mentalités et du contenu des esprits; étude de leurs interactions. Les livres représentent ces mentalités, et de bonne heure, dans l'évolution humaine. A mesure qu'elles ont pu être ainsi représentées, l'évolution humaine a subi une marche plus rapide: les livres sont devenus les instruments par excellence de l'intercommunication des individus, et dès lors participent au mécanisme de la relation sociale. La sociologie, dont l'objet est d'expliquer ce mécanisme, fournira une base à la bibliographie, tandis que, réciproquement, elle lui demandera la solution de plus d'un problème.

Il est une société des corps et une société des activités basée sur la communauté des intérêts. Il est une société des esprits basée sur la communauté des idées. Est-ce trop d'affirmer que le livre a créé l'unité intellectuelle de la race humaine et que c'est à lui qu'est due en grande partie l'unification sociale de par toute la terre. L'humanité marche d'une irrésistible allure vers la fusion progressive des sociétés particulières dans une coordination de plus en plus intime jusqu'à la société mondiale. Tous les efforts de la civilisation convergent vers une synthèse universelle des races, des cultures et des institutions politiques. C'est à cette œuvre que participe le livre. Mais à son tour, effet après avoir été cause, il est directement influencé par les transformations sociales qu'il opère. Après avoir servi à mettre ensemble des cerveaux particuliers et les avoir solidarisés, il sert lui-

même à refléter la vie universelle dont il a aidé l'avènement. En chacune de ses réalisations particulières, il n'est autre qu'un fragment de cette vie universelle. L'auteur, forcément, incorpore ses idées originales à un haut pourcentage de répétitions et de « banalités ». Forcément, pour avoir une action sur son lecteur, il doit le conduire du connu à l'inconnu et couler l'idée neuve dans le moule du système traditionnel des formules et des signes. Le livre ainsi participe à la nature de toutes les institutions sociales.

La technologie. — Déterminer les conditions de structure et d'agencement à réaliser par des éléments matériels pour qu'un fonctionnement désiré puisse se produire à volonté par simple utilisation d'une énergie appliquée, telle est l'œuvre tout entière de la technologie. Ces conditions sont générales. Elles sont fondées sur les propriétés naturelles des corps et les effets nécessaires des phénomènes physiques. Les inventions sont des combinaisons d'éléments préexistants et connus. Ce sont autant de réponses matérialisées à des problèmes pratiques posés. Plus clairement ont-ils été posés, plus rapidement sont-ils résolus. Le livre, lui, en son appareil, matériel, est une machinerie. Il est de telle substance, il a telle forme et si son agencement est tel c'est seulement afin de répondre à des buts pratiques. Que de nouveaux buts soient proposés et l'organe s'adaptera à sa fonction nouvelle. Car c'est la fonction des êtres qui commande leur morphologie, et l'inventeur connaît le but qu'il veut atteindre, sans avoir, au début de ses essais, aucune idée de la forme que prendra son invention.

Riches, immensément riches d'inventions et de découvertes, il n'est plus téméraire pour nous de demander à la technologie la solution de desiderata que nos ancêtres eussent traité de folies s'ils avaient même pu les formuler (chaque époque n'a-t-elle pas à sa manière écrit une moderne utopie?) C'est pourquoi la science bibliographique doit résolument faire appel à la technique et lui montrer en même temps qu'elle peut enrichir son domaine d'une terre nouvelle, prometteuse de riches mois-

sons. Elle est voisine du domaine devenu si fécond des instruments mécaniques de toute nature: les machines à calculer et à résoudre les équations, les enregistreuses automatiques, les appareils à statistiques et tout ce qui fut inventé pour rendre l'enseignement plus intuitif.

*
* *

Il faut conclure. Traiter de l'avenir de la bibliographie, ce n'est pas, d'aucuns auraient pu le penser, céder à la vaine séduction d'un voyage à travers un inconnu que ne détermine aucune des conditions de la rigoureuse réalité actuelle.

Autrefois — *laudatores temporis acti*, — la tendance était de chercher dans l'histoire presque tous les enseignements, sur chaque sujet. De nos jours, l'intérêt de bien connaître le présent, l'actualité la plus contemporaine, a été très généralement reconnue. Mais, invinciblement, la pensée veut d'un coup d'œil embrasser à la fois le passé, le présent et l'avenir. Aussi « l'anticipation » prend-elle rang dans la science, comme l'expression du développement naturel, tantôt nécessaire, tantôt désirable, des faits présents : tels les êtres en germe dans les œufs fécondés de leurs générateurs.

L'avenir du livre et de la bibliographie a donc droit à une place dans ce cycle de conférences générales sur le livre. Cet avenir, nous nous sommes efforcé de l'entrevoir pour le livre, pour chacun des éléments matériels, graphiques ou intellectuels qui le composent, pour l'ensemble des livres. Et nos constatations nous ont laissé plein d'espérance.

Avec une langue scientifique non encore assouplie aux nécessités de l'expression scientifique et ne disposant que d'une terminologie d'à peu près ; avec des classifications dans l'enfance, des illustrations et une figuration des idées qui n'apparaissent qu'un commencement, en utilisant une forme matérielle qui n'a guère subi de modifications depuis des siècles, l'homme est parvenu à faire du livre ce qu'il est aujourd'hui. Quand il aura

perfectionné et développé séparément chacun des éléments qui le composent, l'assemblage qu'il en fera selon les desiderata supérieurs de la science et de la documentation, le mettra en présence d'une chose toute nouvelle : le livre de demain.

Avec des Bibliothèques isolées les unes des autres et à la fondation desquelles n'ont guère présidé des vues d'ensemble, avec des inventaires bibliographiques particuliers dont les auteurs n'ont eu cure d'universalisme, avec des offices de renseignements dont les archives étaient formées au petit bonheur, avec une librairie quasi-inexistante dans beaucoup de contrées, l'homme est parvenu cependant à cet état de civilisation où les esprits de toutes spécialités et de tous pays sont entrés en communication et se sont apportés une entr'aide mutuelle d'idées et d'informations. Que Bibliothèques, Librairies, Offices, Bibliographies persévèrent quelques années seulement dans la voie des programmes généraux tracés, et nous aurons cette autre chose nouvelle : une organisation systématique et mondiale de la documentation.

Nous aurons aussi à un degré éminent une encyclopédie et une synthèse de nos connaissances.

L'idée de l'encyclopédie, total des connaissances, est ancienne dans l'humanité. Déjà la Bible réunit le savoir de son époque et, depuis les anciens, comme par une tradition ininterrompue, se succèdent et les œuvres d'Aristote et les Sommes du Moyen âge, et la compilation de Diderot et d'Alembert et les grands inventaires encyclopédiques en toutes langues produits au cours du siècle dernier.

L'idée de la synthèse des connaissances et d'un corps général de doctrines qui les dominent et les ordonnent, (philosophie religieuse, métaphysique puis scientifique), est une autre conception traditionnelle, parallèle à la première, et que chaque époque à son tour s'efforce de remettre en œuvre. Encyclopédie et philosophie ne sont après tout que les deux aspects d'une même chose : la réalité intégrale connue par les détails analytiques et par l'ensemble synthétique. De nos jours, l'effort pour les

unir se confond avec celui de la pensée. Celle-ci ne veut s'élever jusqu'aux sommets qu'après avoir exploré tous les fondements. Ainsi, elle veut réaliser l'application des sciences après avoir créé la science elle-même. C'est vers cet idéal que tend l'organisation à donner au travail scientifique : programmes généraux, méthodes unifiées et internationalisées, relation et coopération entre travailleurs, outillages et instrumentation, en un mot tout ce à quoi servent les Universités, les Sociétés savantes, les Congrès.

Or, le livre, entendu au sens large du mot, demeure l'intermédiaire obligé de toute cette organisation intellectuelle. Préparer des formes nouvelles du livre plus adéquates aux enregistrements à opérer, plus aptes à exprimer les résultats recherchés, c'est contribuer directement à l'encyclopédie et à la synthèse des sciences. A la vérité, sans les mathématiques, science pure des relations qui fournit d'avance et toutes préparées des formes de raisonnements sériés prêts à recevoir toute donnée matérielle et concrète, les sciences de la nature auraient-elles pu se constituer et la maîtrise des forces physiques aurait-elle pu s'acquérir analogiquement ? Le livre est aussi une forme, un complexe de formes enchaînées les unes aux autres et aptes à recevoir les données intellectuelles qu'on lui confie.

Au point de vue social, le Livre est devenu par excellence le bien des intelligences. Une société organisée n'a pas seulement besoin des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, il lui faut encore un pouvoir informateur. C'est celui dont l'action s'exerce par le livre. Organiser la documentation, c'est donc ajouter à l'organisation sociale tout entière.

Telles sont quelques unes des vues les plus générales que l'on peut exprimer sur l'avenir réservé au livre et à la bibliographie. C'est pour travailler à leur développement et à leur réalisation qu'a été fondé l'Institut International de Bibliographie.

LES BIBLIOTHÈQUES PARISIENNES

Les pages intermédiaires sont blanches

LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE - ARSENAL - MAZARINE
SAINTE-GENEVIÈVE

PAR

A. VIDIER.

Conservateur-Adjoint à la Bibliothèque Nationale

Le *Guide des savants, des littérateurs et des artistes dans les Bibliothèques de Paris*, paru il y a deux ans, ne mentionne pas moins d'environ trois cents Bibliothèques pour la seule ville de Paris. A dire vrai, l'auteur du *Guide* paraît s'être ingénié à découvrir les collections bibliographiques les plus mystérieuses, comme s'il eût dû éprouver quelque confusion pour ses contemporains à les voir moins bien pourvus que leurs ancêtres, comme s'il eût redouté quelque humiliation pour son siècle à ne pas énumérer autant de Bibliothèques dans son *Guide* moderne qu'il en avait lui-même restituées aux siècles passés par les patientes recherches consignées dans les gros in-quarto des *Anciennes Bibliothèques de Paris*.

Si parmi ces trois cents établissements il en est un certain nombre de minime importance et que seul le zèle d'un érudit comme M. Franklin pouvait faire sortir de l'ombre où ils se cachent, il faut reconnaître que presque tous cependant, même d'entre les moins riches, peuvent être de quelque utilité pour les travailleurs, en raison du caractère spécial de leurs collections.

Je laisserai ceux qui voudraient se reconnaître dans

ce dédale bibliographique emprunter au petit volume de M. Franklin le fil conducteur qui, en tous les coins de Paris, les mènera aux bons endroits, n'ayant, quant à moi, reçu mission que de traiter ici de nos quatre grandes Bibliothèques nationales.

Il y avait à Paris, à la veille de la Révolution, dix Bibliothèques publiques :

Mazarine;

Saint-Victor;

Bibliothèque des Avocats;

Bibliothèque de la Doctrine chrétienne ;

Bibliothèque du roi;

Saint-Germain-des-Prés;

Faculté de Médecine;

Sainte-Geneviève;

Bibliothèque de la Ville;

Université.

A côté de ces établissements qui ouvraient régulièrement leurs portes un ou deux jours par semaine, pendant une durée de deux à quatre heures, il existait une foule de collections appartenant soit à des églises, soit à des couvents, soit à des particuliers, et qui étaient assez généralement accessibles aux savants.

La Révolution fit table rase de tout cela, collections publiques, collections particulières et collections privées furent, par des confiscations méthodiques, rassemblées dans des dépôts littéraires ; seules quatre grandes Bibliothèques restèrent debout pour s'enrichir des dépouilles des autres :

La Bibliothèque du Roi, devenue nationale ;

La Mazarine, qui reprit un moment son ancien nom de Bibliothèque des Quatre-Nations ;

Sainte-Geneviève, qui devint la Bibliothèque du Panthéon ;

La Bibliothèque du marquis de Paulmy, qui constitua le premier fonds de la Bibliothèque de l' Arsenal.

En même temps, avec les volumes entassés dans les dépôts littéraires, on commença de constituer ces Bibliothèques nouvelles que demandaient les institutions poli-

tiques, administratives et scientifiques, créées ou restaurées au début du XIX^e siècle.

* * *

Si la Bibliothèque nationale peut se réclamer du souvenir de l'ancienne librairie du Louvre formée par Charles V et enrichie par Charles VI, elle n'en procède cependant pas directement. Les manuscrits réunis par ces princes furent dispersés au temps de la domination anglaise, et ceux que la Bibliothèque possède n'y sont entrés que par des voies indirectes. Pour trouver l'origine de la Bibliothèque nationale actuelle, pour suivre l'histoire ininterrompue de ses collections, point n'est besoin de remonter au delà de la fin du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e. Au goût éclairé de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er}, nous devons les Bibliothèques des châteaux de Blois et de Fontainebleau, qui constituent le premier et le plus ancien fonds de notre Bibliothèque nationale. Les livres rassemblés par ces princes amis des lettres furent transférés à Paris au temps de Charles IX ; placés dans les bâtiments du collège de Clermont après l'expulsion des jésuites sous Henri IV, puis au couvent des Cordeliers en 1604, puis rue de la Harpe, ils furent enfin, par les soins de Colbert, transportés, en 1666, dans les dépendances de son hôtel de la rue Vivienne, en cette région des Petits-Champs, voisine du Palais-Cardinal, dans laquelle la Bibliothèque devait trouver son établissement définitif et prendre, par des agrandissements successifs, poursuivis pendant deux siècles et demi, une extension qui atteint aujourd'hui son maximum. La Bibliothèque nationale, comme on sait, occupe actuellement le vaste quadrilatère compris entre les rues Richelieu, Colbert, Vivienne et Croix-des-Petits-Champs. Dans des bâtiments, dont quelques-uns datent du XVII^e siècle, dont d'autres sont d'hier et d'autres même ne seront complètement achevés que demain, sont rassemblés des livres imprimés dont le nombre atteint peut-être quatre millions,

plus de 100.000 manuscrits, un million d'estampes, plus de 200.000 monnaies et médailles, plus de 3.000 camées, intailles et pierres gravées, et une collection d'antiques.

Quatre grands services se partagent le soin, sous la haute direction d'un administrateur général et avec l'assistance d'un bureau de secrétariat, de conserver, classer, cataloguer et enrichir ces collections : le département des imprimés, qui comporte une salle de travail et une salle de lecture, celui des manuscrits, celui des estampes et celui des médailles et antiques. Une section des cartes et plans est rattachée au département des imprimés, et une galerie d'exposition, la célèbre galerie Mazarine, ouverte le lundi et le jeudi, offre aux regards des curieux quelques spécimens de nos chartes les plus anciennes, un choix de nos manuscrits du moyen âge les plus intéressants pour l'histoire de l'écriture et de la peinture, une série des produits typographiques sortis des ateliers les plus anciens ou les plus célèbres, une collection de reliures de luxe comprenant, à côté des ivoires et des œuvres d'orfèvrerie du moyen âge, les maroquins ciselés et armoriés des *xvi^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles, ainsi que des chefs-d'œuvre exécutés par des ouvriers d'art de notre temps et dus à la libéralité de quelques grands amateurs tels que M. Beraldi et feu M. Audéoud. Les estampes les plus remarquables sont exposées dans le vestibule et dans la grande salle du département dont elles dépendent. Dans les salles du département des médailles sont rassemblées, sous des vitrines, les plus célèbres productions de la glyptique, comme le Grand Camée et le Buste d'empereur romain provenant de la Sainte-Chapelle, des bijoux antiques et du moyen âge, des monnaies grecques, romaines, gauloises, médiévales et modernes, et même les primitifs instruments d'échange en usage dans les pays qui sont encore les moins civilisés, les plus fines médailles des graveurs français et étrangers, des bronzes et des vases antiques. Trop peu de Français, trop peu surtout de Parisiens connaissent ces trésors accessibles à tout venant et que

les provinciaux, et surtout les étrangers, Joanne et Baedeker en main, ne manquent pas de visiter.

Mais ces exhibitions, si elles attestent de la libéralité avec laquelle on met à la portée de tous de si précieux monuments, si elles témoignent du souci de vulgarisation scientifique et artistique qui a présidé à leur organisation, ne constituent pas la mission principale et essentielle qui incombe à une Bibliothèque en général, et à la Bibliothèque nationale en particulier. Cette mission consiste avant tout à mettre à la disposition des travailleurs les documents imprimés, manuscrits, gravés ou figurés dont ils ont besoin pour leurs études, et cette mission ne saurait être remplie qu'à une quadruple condition :

Faire régner un ordre parfait dans les collections ;

Connaître exactement tous les éléments qui les composent ;

Poursuivre leur accroissement rationnel d'une façon méthodique ;

Imprimer des catalogues facilitant les recherches directes du public.

De quelle manière et comment les bibliothécaires d'hier et d'aujourd'hui se sont-ils acquittés et s'acquittent-ils de cette tâche ? C'est ce qu'on ne saurait exposer sans entrer dans des considérations techniques qu'on s'efforcera de rendre aussi brèves et aussi claires que possible. A défaut d'autre intérêt, elles fourniront l'occasion d'attirer l'attention sur les moyens de recherche dès maintenant mis à la disposition des travailleurs, et d'adresser à l'opinion publique un appel qui sera certainement entendu, tant en vue de la réforme de certains rouages administratifs dont le fonctionnement laisse à désirer, qu'en vue de la poursuite d'entreprises bibliographiques qui sont en bonne voie d'achèvement.

Examinons tout d'abord comment ont été jadis et comment sont classés maintenant les livres imprimés à la Bibliothèque nationale. Les bibliothécaires et les bibliographes de l'ancien temps ne concevaient pas d'autre mode de classement que le système méthodique. Aussi

les livres de la Bibliothèque du Roi étaient-ils répartis en grandes séries matières, désignées chacune par des lettres de l'alphabet. La Bibliothèque nationale a hérité de cette tradition dont l'archaïsme est souligné par la conservation de certaines expressions anciennes : série I qui s'écrit J, série U qui s'écrit V. Dans ces grandes séries, les bibliothécaires de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI rapprochaient des ouvrages similaires, affectant au plus ancien, dans chaque petit groupe, un chiffre qui constituait un numéro souche, et aux autres, ce même chiffre agrémenté de lettres, sous-chiffres et signes particuliers tels que croix, double croix, etc.

Une numérotation générale fut, au cours du XVIII^e siècle, refaite dans chaque série en vue de la publication d'un catalogue, mais les sous-cotes, avec leur appareil complexe, reparurent par suite d'intercalations nouvelles, dès le temps même que ce catalogue s'imprimait.

Tel était l'état du classement quand s'ouvrit la période révolutionnaire. A ce moment, des prélèvements considérables faits par la Bibliothèque nationale dans les dépôts littéraires y firent entrer des monceaux de volumes destinés à compléter les séries anciennes, en même temps que le dépôt légal, restauré comme mesure de police, apportait chaque année une notable partie des impressions sorties des ateliers typographiques français.

Respectueux des méthodes en usage, Van Praet, conservateur des imprimés, et ses collaborateurs entreprirent d'intercaler les ouvrages provenant des dépôts littéraires dans les anciens groupes méthodiques. La complication des cotes s'accrut ainsi, au point que de nos jours il est des signes dont le sens nous échappe et des indications inscrites dans les anciens répertoires dont l'interprétation reste parfois douteuse. Quant aux ouvrages nouveaux provenant du dépôt légal ou d'acquisitions à l'étranger, on ne pouvait songer à les comprendre immédiatement dans cette œuvre d'insertion au milieu des groupes et sous-groupes méthodiques, car l'apport révolutionnaire, auquel on devait des ouvrages naturellement de date plus ancienne que les livres nouveaux, de-

meura longtemps avant que d'être liquidé. On créa donc pour ceux-ci dans chaque série une série supplémentaire dite non portée, c'est-à-dire ouvrages non inscrits sur répertoires ; là les volumes étaient, sans avoir reçu de cote, classés en trois formats dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs ou des premiers mots des titres pour les anonymes. Cet ordre alphabétique, seul fil conducteur pour retrouver les volumes demandés, impliquait lui aussi la pratique des intercalations, intercalations pour la mise en service des livres nouveaux, intercalations pour la remise en place des ouvrages communiqués, intercalations non plus déterminées par des cotes qui, quoique complexes, donnaient au classement une certaine fixité, mais intercalations incertaines que seules déterminaient l'aperçu rapide d'un mot imprimé sur le titre. On conçoit qu'après soixante-quinze ans de ce régime on ait éprouvé quelque difficulté dans la mise en service des livres nouveaux et de fréquents mécomptes dans la recherche d'un ouvrage dont la présence à la Bibliothèque n'était pas douteuse.

Ce fut l'honneur de M. Léopold Delisle de mettre fin à des errements qui rendaient le service intérieur et l'usage public de la Bibliothèque également impraticables. Lorsque cet illustre savant assumait en 1875 la lourde charge de diriger la Bibliothèque nationale, il se proposa d'assurer le maintien définitif de l'ordre parmi les volumes présents sur les rayons et d'appliquer aux livres nouveaux un mode de classement approprié au caractère perpétuellement vivant des accroissements. Pour atteindre ce double but, on refit l'inventaire de chaque série, renumérotant tous les volumes sans modifier en rien les classements de l'ancien porté et du non porté, et l'on créa dans chaque série, pour les nouvelles acquisitions, un nouveau fonds caractérisé par l'énoncé du format devant la lettre de série : Fol. R., 4° R., 8° R., chaque format dans chaque lettre comportant une numération particulière. Désormais, tous les livres nouveaux furent inscrits dans chacune de ces séries non plus en cherchant à constituer des groupements soit méthodiques, soit alphabé-

tiques, mais tout simplement les uns à la suite des autres au fur et à mesure qu'ils passèrent par le bureau du catalogue. Grâce à cette excellente méthode, tous les livres entrés à la Bibliothèque nationale ont pu depuis trente-cinq ans être mis en service au jour le jour ; grâce à cette méthode aussi, le même résultat est assuré à perpétuité quelle que soit l'importance des accroissements du fonds des livres imprimés.

Ce n'est pas à dire cependant que, tant pour l'ancien fonds que pour les nouvelles acquisitions, les méthodes préconisées par M. Delisle aient pu être appliquées d'une manière absolue. Il était certaines séries que des travaux de classement méthodiques, trop avancés pour qu'on pût songer à les sacrifier, rendaient rebelles à la pratique si simple des additions dans l'ordre chronologique, en ne tenant compte que des différences de formats.

Au milieu du XIX^e siècle, en effet, lorsque le chaos des apports révolutionnaires fut à peu près débrouillé, on entreprit, conformément aux principes anciens de reconstituer de nouveaux groupements méthodiques dans chacune de nos grandes séries. Pour quelques-unes d'entre elles, des cadres de classement furent établis au préalable, cadres de classement très savants, et comportant de nombreuses subdivisions. On en compte dans la série histoire de France jusqu'à neuf cents, caractérisées par la lettre de série, par une sous-lettre et des exposants. Aux séries ainsi traitées, M. Delisle et ses collaborateurs ne touchèrent pas puisqu'aussi bien les insertions pouvaient s'y faire par addition et non par intercalation, chaque sous-groupe ayant sa numérotation particulière indéfiniment extensible. Sera-t-il possible de respecter toujours ces traditions ? Des cadres de classement imaginés il y a cinquante ou soixante ans ne deviendront-ils pas impropres à recevoir des ouvrages traitant de sujets nouveaux et jadis insoupçonnés ? Il est permis dès aujourd'hui de le prévoir. Quelques exemples montreront que nos craintes à cet égard ne procèdent pas d'un modernisme bibliographique inconsidéré. Dans la série his-

toire de France, il est des ministères aujourd'hui disparus dont les chapitres restent ouverts pour ne plus s'enrichir ; mais il est aussi d'autres ministères de création plus récente qui n'ont pas de chapitres, et dont les publications ne laissent pas que d'être fort difficiles à coter et par suite malaisées à retrouver ; de même encore certains services publics, rattachés suivant les besoins de la politique ou des transformations de l'administration, tantôt à un ministère, tantôt à un autre, voient leurs publications éparpillées dans divers chapitres. Dans le domaine géographique, les difficultés ne sont pas moindres. L'Alsace-Lorraine n'est plus française ! N'est-ce pas un non-sens que de classer dans une série histoire de France, je ne dis pas les ouvrages relatifs à l'histoire ancienne des provinces perdues, mais ceux qui concernent leur organisation politique et administrative sous la domination allemande ? Pour la littérature biographique, cette même conception de la France jamais amoindrie et toujours plus grande a conduit à des invraisemblances historiques plus choquantes encore : Saint Augustin parce que né à Hippone, en terre devenue Algérie et française est devenu Français, de même que Garibaldi, parce que Niçois. Une anomalie contraire a du reste maintenu dans la série Histoire d'Italie tous les ouvrages concernant Monaco. Mais où classer alors les monographies des communes jadis dépendant de la principauté et qui ont été rétrocédées à la France ?

Et ce n'est pas seulement pour la série Histoire de France que les difficultés se multiplient. Chaque événement qui vient modifier la carte politique du monde met les fonctionnaires de la Bibliothèque en grand embarras : guerre hispano-américaine, guerre de l'Afrique du Sud, annexions de territoires du centre ou de l'Ouest africain, distinction du régime colonial et du régime de protectorat. Il n'est pas même parfois besoin d'événements marquants pour rendre impraticables nos cadres méthodiques, les progrès seuls de nos connaissances y suffisent. Considère-t-on par exemple la série O³ consacrée à l'Afrique : son cadre de classement est antérieur aux grandes

explorations de ce continent; ou la série T, consacrés à la médecine : son cadre de classement, antérieur aux grandes découvertes modernes, est en contradiction flagrante avec les théories fondamentales de la science médicale actuelle. Voilà certes assez d'exemples pour faire condamner les groupements méthodiques immuables.

Si aride que soit le problème du classement des livres dans une grande Bibliothèque, je n'ai pas cru devoir me garder de l'aborder ici sommairement, car les observations qu'il m'a été donné de vous présenter, encore qu'elles soient restées très générales, m'ont paru devoir répondre à quelques-unes des questions que nous posent journellement nos lecteurs au sujet du sens des cotes variées, anciennes et modernes, inscrites sur le dos des volumes, et que les travailleurs soigneux ne manquent pas de noter en vue d'obtenir plus facilement par la suite communication des ouvrages qu'ils ont eu précédemment entre les mains.

Je ne m'attarderai pas à vous parler des catalogues restés manuscrits. Ce sont là, en effet, des répertoires dont seuls les bibliothécaires ont le maniement et qui n'intéressent le public que dans la mesure où ils ont pu être l'objet d'une mise au point pour l'impression. Il me suffira de dire qu'aux anciens catalogues sur registres, surchargés d'additions et de renvois, ont succédé des catalogues sur fiches mobiles, susceptibles de classements variés et d'intercalations indéfinies. C'est bien entendu sous cette forme qu'ont été rédigés et le catalogue des anciens fonds renumérotés sous la direction de M. Léopold Delisle et le catalogue des nouveaux fonds créés dans le même temps.

J'ai déjà fait allusion au catalogue méthodique imprimé au cours du XVIII^e siècle. Ce catalogue étant antérieur aux accroissements apportés par les lois révolutionnaires et donnant des cotes qui ne correspondent plus à la réalité est pratiquement inutilisable, et ce n'est que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles qu'on peut être amené à le consulter. Il n'en est pas de même des catalogues méthodiques du XIX^e siècle dont le

premier volume a paru en 1855, les cotes imprimées sont encore les cotes actuelles, et rien n'autorise à croire, dût-on dans l'avenir simplifier le mode de classement des séries correspondantes, que ces cotes soient appelées à être jamais changées. Onze volumes du Catalogue de l'Histoire de France ont paru de 1855 à 1879, une table des auteurs y a été jointe en 1895 et divers suppléments ont été autographiés de 1880 à 1895, une table alphabétique des ouvrages anonymes est en cours de publication. Le catalogue méthodique de la médecine a paru en trois volumes de 1857 à 1889. Des catalogues autographiés ont encore été rédigés pour l'Histoire de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et du Portugal, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; celui de l'Océanie est en préparation.

Vous voyez par cette énumération que rien de ce qui était utilisable dans l'œuvre de nos devanciers n'a été sacrifié. Cette condescendance à l'égard de méthodes abandonnées ne devait pas empêcher l'administration de M. Delisle d'apporter dans la publication d'un catalogue général nouveau le même esprit logique et le même sens pratique qui avaient dicté les nouvelles méthodes de classement.

La rédaction des cartes d'auteur de tous les volumes conservés à la Bibliothèque, entreprise vers 1875, en même temps que la nouvelle numérotation, a été achevée vers 1893. On projeta dès lors de publier, à l'exemple du Musée britannique, un catalogue général alphabétique par noms d'auteurs. Un premier volume fut imprimé à titre de spécimen en 1897, il reçut l'approbation unanime du monde savant, et, en 1899 commença l'impression du tome II, le XLIV^e volume est actuellement sous presse. Je m'en voudrais de ne pas rappeler ici les noms de trois hommes aujourd'hui disparus qui ont été les artisans de cette grande œuvre. C'est tout d'abord Léopold Delisle l'instigateur du catalogue, l'auteur de la magistrale introduction qui ouvre le tome I, c'est ensuite Paul Marchal, conservateur du département des imprimés, décédé il y a quelques mois, et qui, pendant dix années, n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour revoir la copie et

les épreuves du catalogue ; c'est enfin Joseph Couraye Du Parc, qui fut chargé de la direction effective de la publication alors qu'elle en était à ses débuts, qui a fixé, au milieu de tâtonnements inévitables, les règles de rédaction des notices, qui a formé avec une inépuisable patience les collaborateurs qui prêtent aujourd'hui leur concours au savant distingué qui a recueilli sa succession.

Appelé moi-même à diriger un autre service du département des imprimés, ce n'est pas sans regret que j'ai dû cesser de prendre une part directe à une publication qui avait déjà absorbé dix années de ma carrière. C'est après avoir vu personnellement toutes les difficultés auxquelles se sont heurtés les principaux auteurs anonymes de cette œuvre bibliographique incomparable, c'est après avoir mesuré par moi-même toute l'étendue de la tâche qu'ils ont assumée, que je me permets de leur adresser ici un public hommage.

Mais le catalogue général, dira-t-on, sera vite vieilli, les ouvrages nouveaux ne pouvant y figurer. C'est là un inconvénient auquel M. Delisle avait pourvu d'avance en créant dès 1882 un *Bulletin mensuel des nouvelles acquisitions françaises*, et même quelques années auparavant un *Bulletin des nouvelles acquisitions étrangères*. Les découpures de ce Bulletin, collées sur fiches, sont mises à la disposition des lecteurs dans la salle de travail ; au fur et à mesure qu'avance l'impression du catalogue général, les fiches qui s'y trouvent réimprimées sont éliminées, celles qui n'y figurent pas en constituent le supplément vivant.

Mais dira-t-on encore, ce supplément n'est qu'un instrument de recherches intérieures ; il demeure inaccessible à ceux qui ne peuvent travailler à la Bibliothèque même. A cela encore il a été pourvu. Les Bulletins mensuels ont été transformés depuis deux ans ; au classement alphabétique par noms d'auteurs, d'une utilité fort contestable, puisqu'il recommençait douze fois chaque année, on a substitué un ordre méthodique assez précis pour rapprocher les ouvrages similaires et rendre le

Bulletin lisible, mais assez large pour éviter les inconvénients de nos anciens catalogues méthodiques. Une double table annuelle, l'une des auteurs, l'autre alphabétique des matières, complète ces répertoires nouveaux et en font, en dehors même de la Bibliothèque, des instruments de recherches bibliographiques d'une utilité permanente.

Telle est dans ses grandes lignes, et abstraction faite de toute une série de catalogues spéciaux, l'œuvre bibliographique accomplie au département des imprimés.

A la fin du XVIII^e siècle, la Bibliothèque du Roi possédait une collection de manuscrits sans égale, provenant des anciens fonds constitués par Charles VIII et ses successeurs, des collections particulières de Catherine de Médicis, d'Antoine de Loménie de Brienne, des frères Dupuy, du comte de Béthune, de l'orientaliste Gaulmyn, de Mazarin, de Le Tellier, de Gaignières, de Baluze, du duc de Lavallière, et aussi des épaves des archives de la Chambre des Comptes. A côté des manuscrits proprement dits, se trouvaient les collections généalogiques de d'Hozier, dites Cabinet des titres.

La suppression des couvents d'une part, et le transfert à la Bibliothèque nationale d'autre part, en 1790, du célèbre Cabinet des chartes, formé par Moreau avec l'appui du ministre Bertin, augmenta considérablement le nombre des manuscrits de l'ancienne Bibliothèque du Roi, devenue la Nationale. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à elle seule, en fournit plus de 9.000.

Les manuscrits anciens ne sont pas comme les imprimés susceptibles de se multiplier à l'infini, et plus il se trouva de manuscrits immobilisés rue Richelieu, moins grand resta le nombre de ceux qu'on pouvait tenter d'y faire entrer. Si la période des grands accroissements prit nécessairement fin après la Révolution, ce n'est pas à dire cependant que le XIX^e siècle ne fut pas marqué par des acquisitions considérables encore, acquisitions faites à prix d'argent ou dues à la libéralité des collectionneurs. Il me suffira de rappeler les noms de l'abbé de Camps,

du président Levrier, de Millin, de Dom de Vic et Dom Vaissète, de Chérin, de l'abbé Lépine, de Joly de Fleury, de Margry, du comte de Bastard, et de signaler tout particulièrement l'acquisition, en 1882, des manuscrits de Cluny; et 1888, des manuscrits dérobés par Libri et Barrois; en 1899, des manuscrits orientaux réunis par M. Charles Scheffer; en 1903 et en 1908, des manuscrits d'origine française de la collection de Sir Thomas Phillipps et, l'année dernière, les manuscrits rapportés de l'Asie Centrale par M. Pelliot.

Pour avoir présenté moins de difficultés que pour les imprimés, le travail de classement et de mise en ordre des manuscrits n'a pas nécessité un labeur moins considérable. Le Cabinet des manuscrits a eu la bonne fortune de compter, dès le milieu du xix^e siècle, parmi ses bibliothécaires, celui dont l'action bienfaisante ne devait s'exercer qu'à partir de 1875 sur l'ensemble des services de la Bibliothèque nationale, j'ai nommé encore Léopold Delisle. Grâce à une énorme puissance de travail mise au service de vues très nettes sur l'origine, la nature et l'intérêt des collections, cet illustre savant détermina d'une façon précise la constitution des divers fonds, publia pour chacun d'eux des inventaires sommaires qui permettraient d'attendre la rédaction en sous-œuvre de catalogues détaillés, entreprit le classement de ces innombrables pièces de comptabilité provenant de la Chambre des Comptes, qui constituent aujourd'hui une source d'une valeur inestimable pour l'histoire politique, administrative, militaire et artistique de l'ancienne France. Il fit enfin, dans l'admirable ouvrage intitulé le *Cabinet des Manuscrits*, une histoire des collections. Devenu administrateur général, M. Delisle continua d'exercer sur les travaux de catalogues de son ancien département une action directe à laquelle nous devons maintenant la mise en train de catalogues détaillés, destinés à remplacer les inventaires sommaires. Cette œuvre nouvelle est aujourd'hui presque achevée pour le fonds des manuscrits français et pour les collections spéciales qui y ont été les unes incorporées, les autres rattachées pour

ordre ; les pièces originales ont fait l'objet d'un répertoire chronologique qui forme plusieurs centaines de mille fiches ; les fonds orientaux ont donné lieu à des inventaires imprimés dont la rédaction a été confiée aux spécialistes les plus qualifiés. Seuls les 18.000 manuscrits du fonds latin ne sont encore connus, les uns, que par le vieux catalogue du XVIII^e siècle, les autres que par un répertoire sommaire. Il est permis d'espérer que sous l'active et savante direction du conservateur actuel, ces manuscrits feront l'objet de notices descriptives en rapport avec leur intérêt paléographique, historique et littéraire. S'il était besoin de chercher un gage que cette œuvre ne sera pas négligée et que son exécution donnera toute satisfaction aux légitimes désirs des érudits, nous le trouverions dans cet inventaire général des manuscrits grecs, si rapidement achevé, et dans ces précieux catalogues des fonds des nouvelles acquisitions qui ont été publiés régulièrement tous les deux ans, depuis 1891, par M. Omont.

Ainsi, au département des manuscrits comme au département des imprimés, il n'est plus rien qui ne soit en ordre, coté et inventorié, et l'œuvre de publication des catalogues se poursuit normalement, suivant une méthode rationnelle.

Le goût des vieux manuscrits grecs, latins et français, celui des tableaux peints par les maîtres ne laisserent guère de place au XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e à la recherche des estampes et gravures, considérées jusqu'alors comme objets d'ornements sans valeur et indignes des princes ; aussi n'est-ee pas dans les collections royales qu'il faut chercher l'origine du Cabinet des estampes. Cette origine remonte seulement au don de livres gravés et d'estampes que Dupuy fit au roi en 1654. A ce premier fonds s'ajouta la collection des 123.000 pièces de l'abbé de Marolles. Le cabinet des estampes étant virtuellement créé, un édit de 1689 institua à son profit le dépôt obligatoire des œuvres gravées, et lui adjoignit une entreprise chalcographique.

L'un des agents chargés du service de la gravure, Clément, était un fervent collectionneur de portraits. En mourant, il légua au cabinet du roi les 18.000 pièces qu'il avait réunies : ce fut le premier fonds d'une collection qui compte aujourd'hui plus de 300.000 articles, d'une collection qui marqua la première, à côté de l'intérêt artistique d'un cabinet d'estampes, toute son utilité documentaire, utilité documentaire qui alla, dès lors, chaque jour, en s'accroissant, par la création de séries spéciales consacrées au costume et aux mœurs, à la topographie, à l'art militaire. Durant la période moderne et contemporaine de son histoire, le département des estampes, tout en s'accroissant par le dépôt légal et par les acquisitions que lui permettent de réaliser de trop modestes crédits, s'est surtout enrichi par les dons, qui témoignent chez leurs auteurs un désintéressement extrême. A MM. Ardail et Porcabœuf on doit des gravures contemporaines, à M. Armand des documents relatifs à l'histoire de l'art, à M. Fleury des dessins et estampes relatifs au département de l'Aisne, à M. Hennin des estampes relatives à l'histoire de France, à M. de Vinck l'admirable collection de gravures concernant l'histoire de la France depuis 1770 jusqu'en 1871. Des catalogues spéciaux de ces diverses collections ont été publiés, quelques-uns avec un grand luxe que la faveur des donateurs pouvait seule permettre. Ces catalogues de collections spéciales ne sont pas les seuls qu'on doive à l'activité des bibliothécaires chargés du département des estampes. La collection des portraits a été inventoriée par MM. Duplessis et Riat, et M. Lemoisne continue leur œuvre. A M. Bouchot on doit les notices consacrées aux crayons des xvi^e et xvii^e siècles, aux dessins relatifs à l'histoire du théâtre, aux dessins réunis par Gaignières, aux incunables xylographiques, aux modèles d'orfèvrerie, aux chefs-d'œuvre et pièces uniques ; à M. Courboin, qui a succédé à M. Bouchot dans la direction du département des estampes, l'on doit le catalogue de la réserve et celui de la collection de dessins sur Paris formée par M. Destailleur ; à M. J. Guibert le catalogue de la collec-

tion Lallemand de Betz et la reproduction de dessins provenant du cabinet de Peiresc.

Grâce à tous ces catalogues, grâce à des répertoires manuscrits, le département des estampes, tout en restant pour la gravure le plus riche musée d'art, est devenu un facteur très important du développement de l'art industriel contemporain dans ses manifestations les plus variées : la recherche des modèles en tous genres, l'illustration de plus en plus abondante des ouvrages mis en librairie y ont fait plus que décupler le service des communications ; les reproductions photographiques y ont pris une extension telle qu'il a fallu y apporter un tempérament sans lequel la conservation des collections se fût trouvée très sérieusement compromise.

Le Cabinet des médailles et antiques, plus encore que le cabinet des estampes, est l'héritier direct de cet ancien cabinet du roi formé pour l'agrément des souverains en un temps où l'on n'avait pas encore la notion du musée proprement dit. On y trouvait réunis des objets de tous genres, antiquités appartenant à toutes les civilisations, œuvres d'art, armes et armures, objets d'histoire naturelle. Avec le temps, le Cabinet des médailles a abandonné au musée du Louvre et au Muséum les séries qui ne pouvaient plus trouver place dans ses collections, pour se cantonner dans la conservation de bronzes antiques et de vases grecs, de monnaies, médailles et pierres gravées, de pièces d'orfèvrerie. Ces séries, demeurées en leur entier depuis le début du xvii^e siècle, se sont considérablement accrues par la réunion de collections formées au xvii^e siècle par Gaston d'Orléans et par Hippolyte de Béthune ; au xviii^e, par Mahudel et par Louis d'Orléans ; au xix^e, par Allier de Hauteroche, par Rousseau, par Wattemare, par Saulcy, par Ponton d'Amécourt, par Waddington, par le baron de Witt, par M. de Beistegui, par le duc de Luynes, par le vicomte de Janzé, par le baron d'Ailly, par Oppermann, par M. Pauvert de La Chapelle.

Les catalogues imprimés qui ont été consacrés aux

collections ainsi formées sont des œuvres scientifiques au premier chef. L'identification et la description des monuments qui composent le cabinet des médailles nécessitent des connaissances variées touchant à l'histoire, à l'archéologie et à l'art depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; les observations critiques faites en vue ou au cours de la rédaction de ces catalogues, constituent parfois les données les plus certaines qu'il soit permis à l'historien et à l'archéologue de recueillir. On ne s'étonnera donc pas que parmi les productions les plus méritoires de l'érudition contemporaine on compte le catalogue des monnaies grecques, par M. Babelon ; celui des monnaies gauloises, par MM. Muret, Chabouillet et de La Tour ; ceux des monnaies mérovingiennes, et carolingiennes de M. Prou ; celui des jetons et méreaux du moyen âge, par M. de La Tour ; celui des monnaies musulmanes, par M. Lavoix ; celui des plombs de l'antiquité et du moyen âge, par MM. Rostovtsew et Prou ; celui des bronzes antiques, par MM. Babelon et Blanchet ; celui des camées et intailles, par M. Babelon ; celui des vases peints, par M. de Ridder ; celui des cylindres orientaux et cachets assyro-babyloniens, par M. Delaporte.

Que l'avenir réserve-t-il à la Bibliothèque nationale ? L'accroissement continu du département des imprimés n'obligera-t-il pas à quelque démembrement, les estampes, les médailles ne devront-elles pas émigrer dans d'autres locaux ?

Certains vont jusqu'à demander leur séparation complète de la Bibliothèque et leur réunion à notre grand musée national, lui aussi congestionné, il ne faut pas l'oublier, par l'extrême richesse de collections variées. C'est là une éventualité contre laquelle on ne saurait trop s'élever, tant sont puissantes les raisons qui militent en faveur de l'intégrité de nos collections, soit réunies dans un même local, soit réparties en des locaux annexes. Raisons historiques éminemment respectables ; quelle belle tradition que cette pérennité de l'ancien Cabinet du roi à travers toutes les transformations poli-

tiques et sociales des deux derniers siècles ! Raisons juridiques aussi, car tant de libéralités ont été faites aux deux départements artistiques de la Bibliothèque nationale, qu'on ne saurait affirmer que les intentions généreuses des bienfaiteurs n'ont pas particulièrement visé l'établissement appelé à en bénéficier. Raisons pratiques, enfin : la consultation par les travailleurs des estampes montées en volume et des monnaies et médailles classées dans les médailliers implique un service de communications quotidiennes et de surveillance constante que ne saurait assumer un musée ouvert chaque jour à des visiteurs en quête d'expositions permanentes d'œuvres d'art.

*
*
*

Si j'ai dû consacrer à l'historique sommaire de la Bibliothèque nationale plus de temps que je n'en pourrai donner à celui des trois autres grandes Bibliothèques de Paris, c'est qu'à propos de la première j'ai abordé le double problème du classement des collections et de leurs inventaires, sur lesquels je n'aurai pas à revenir ; c'est aussi qu'il est, entre la Bibliothèque nationale et ces trois autres Bibliothèques, des points communs sur lesquels il serait superflu d'insister à nouveau. Anciens fonds dont les classements et les inventaires ont dû être conservés, c'est le cas de l'Arsenal et de Sainte-Geneviève, ou ont dû être refaits, c'est le cas de la Mazarine ; nouveaux fonds dont les catalogues sont rédigés au fur et à mesure des accroissements et suivant les méthodes bibliographiques modernes. Je m'en tiendrai donc pour ces trois Bibliothèques aux traits essentiels qui caractérisent chacune d'elles et aux travaux exécutés par les Bibliothécaires chargés de les administrer.

La Bibliothèque de l'Arsenal, installée dans l'ancien hôtel du grand maître de l'artillerie, doit son existence au marquis de Paulmy, ministre de la guerre, ambassadeur et chancelier de Marie-Antoinette ; ami des lettres,

écrivain distingué lui-même, le marquis de Paulmy avait formé une collection d'au moins 160.000 volumes. En 1784, il offrit au roi de la lui céder gracieusement contre le titre de Bibliothécaire du Roi, devenu vacant. Le lieutenant de police ayant obtenu cette succession, le marquis de Paulmy vendit ses livres et manuscrits au comte d'Artois en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort, qui survint en 1787. En 1789, le frère de Louis XVI émigra. La Bibliothèque fut confisquée et transformée en dépôt littéraire. Menacée de passer à l'Institut, la collection de l'Arsenal, sauvée par Ameilhon aux dépens de l'ancienne Bibliothèque de la ville, fut érigée en Bibliothèque publique en 1797. La liquidation des dépôts littéraires lui valut un accroissement de 300.000 volumes imprimés et de 6.000 manuscrits.

Grâce à l'empreinte personnelle imprimée à la collection par son premier fondateur, la Bibliothèque de l'Arsenal est, après la Nationale, celle de toutes les Bibliothèques qui renferme le plus de raretés bibliographiques, les séries d'éditions les plus complètes d'œuvres de notre ancienne littérature. Elle possède aussi pour l'époque moderne une riche série de périodiques dont la liste a été imprimée il y a quelques années. A la Bibliothèque de l'Arsenal, encore se trouve une collection de 120.000 estampes dont M. Schefer publie un inventaire commencé en 1894 et qui est en cours de publication. Mais ce qui est le mieux connu des collections de l'Arsenal, ce sont ses 8.000 manuscrits et les archives de la Bastille, grâce au catalogue qu'ont publié, des premiers, M. Henri Martin, et des secondes, M. Funck-Brentano. L'histoire des collections a été magistralement retracée par M. Henri Martin en un volume qui forme l'introduction du catalogue des manuscrits.

La Bibliothèque Mazarine a pour origine la seconde collection formée par Mazarin, après que la première eut été pillée durant les troubles de la Fronde ; Mazarin fonda par testament le Collège des Quatre Nations, auquel il légua ses livres et manuscrits conservés de son vivant

dans son palais de la rue Neuve-des-Petits-Champs, actuellement compris dans les bâtiments de la Bibliothèque Nationale. Ouverte au public dès la fin du xvii^e siècle, la Mazarine, installée dans les anciens bâtiments du Collège qu'elle partage aujourd'hui avec l'Institut, était riche de 60.000 volumes ; elle devint propriété nationale sous la Révolution et vit à ce moment doubler le chiffre de ses collections. On y évalue actuellement le nombre des imprimés à 250.000 ; on y compte 5.000 manuscrits et 1.900 incunables ; les manuscrits ont été décrits dans un inventaire rédigé par M. Molinier et les incunables dans un catalogue dû à MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève est, ainsi que l'a fait remarquer M. Lavoix, le seul fonds littéraire ayant appartenu à une abbaye qui soit venu en bloc des mains de ses anciens possesseurs entre celles de l'Etat. La Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, en effet, la plus considérable de Paris après la Bibliothèque du Roi, devint Bibliothèque publique en 1790 sous le nom de Bibliothèque du Panthéon.

Chassée en 1842 des salles qu'elle occupait et qui devinrent les dortoirs du Lycée Henri IV, la Bibliothèque Sainte-Geneviève fut d'abord installée dans les locaux manifestement insuffisants de la prison de Montaigu, et qu'on dut reconstruire dès 1844. En 1850, la nouvelle Bibliothèque prenait définitivement possession de l'édifice actuel de la place du Panthéon.

Au moment où les collections de Sainte-Geneviève devinrent propriété nationale, on les évaluait à 38.000 imprimés et 2.000 manuscrits. On en compte actuellement 350.000 pour les premiers, et plus de 3.500 pour les seconds, plus 10.000 estampes et 3.000 cartes. On voit combien les anciennes séries déjà riches en ouvrages de théologie, de jurisprudence, d'histoire de France, de voyages, de philosophie ont été accrues par les prélèvements faits dans les dépôts littéraires et par les acquisitions réalisées au xix^e siècle. Parmi ces acquisitions, il en est

une particulièrement remarquable ; c'est le fonds scandinave, collection unique en France et qui compte plus de 10.000 volumes. Si un catalogue spécial de ce fonds a été publié l'année dernière, il n'est pas le seul qu'on doive aux bibliothécaires de Sainte-Geneviève. Daunou avait jadis rédigé la notice des incunables et Mlle Pellechet l'a publiée de nos jours ; M. Kohler a catalogué les manuscrits, et d'autre part, comme la Bibliothèque Sainte-Geneviève, en raison de son site dans le quartier universitaire, en raison de ses heures d'ouverture (c'est la seule grande Bibliothèque de Paris où il y ait des séances du soir), est presque aussi fréquentée que la Bibliothèque nationale, le besoin s'est fait sentir de publier à l'usage du public non pas un catalogue général mentionnant absolument tous les ouvrages possédés par la Bibliothèque, mais un catalogue choisi permettant de retrouver aisément les titres et les cotes des ouvrages les plus usuels. Ce catalogue abrégé, publié en 1891, par MM. Poirée et Lamouroux, a été tenu à jour par quatre suppléments successifs parus de 1898 à 1910.

En dépit de leurs origines diverses ces trois Bibliothèques : Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève ont des points communs dont on est en droit d'attendre les plus heureux résultats pour leur fonctionnement, pour l'accroissement de leurs collections et pour la publication de leurs catalogues.

Le personnel de ces trois Bibliothèques fait partie d'un cadre unique, ce qui implique des relations fréquentes entre les administrations des trois établissements.

Les collections ont une source commune d'accroissements, le dépôt légal. Après que le premier exemplaire du dépôt a été attribué à la Bibliothèque nationale, le second exemplaire est réparti entre elles de la manière suivante : les romans, la poésie, l'histoire générale, l'histoire moderne et les journaux vont à l' Arsenal ; les beaux-arts la bibliographie, les sciences auxiliaires de l'histoire, les langues étrangères et l'histoire locale à la Mazarine ; les thèses, le droit, les lettres et les sciences

à Sainte-Geneviève. Combien de travailleurs, s'ils étaient au courant de cette répartition, ne réclameraient pas la spécialisation des Bibliothèques qui existe en fait, et, par une plus sage fréquentation des trois autres grandes Bibliothèques éviteraient à la Nationale l'encombrement dont elle souffre chaque jour davantage, surtout pendant les courtes journées d'hiver.

Enfin, aucune des trois Bibliothèques ne possède de catalogue imprimé, complet, mais il est permis d'espérer que quelque jour elles pourront, s'appuyant sur le catalogue général de la Bibliothèque nationale, concerter leurs efforts en vue de publier un catalogue collectif mentionnant les ouvrages possédés par chacune d'elles et qui manquent dans les collections de la Nationale.

Envisager une telle hypothèse ne paraîtra pas pure utopie, si l'on songe que les essais qu'on a tentés de catalogues collectifs de ce genre ont parfaitement réussi, tel le catalogue des incunables des Bibliothèques publiques de France, y compris la Nationale, de Mlle Pellechet et le catalogue des livres d'heures des Bibliothèques de Paris, par M. P. Lacombe.

* * *

Par cet exposé à la fois trop court et trop long, vous avez pu voir comment sont composées et réparties nos collections bibliographiques, dans quelles conditions la communication en est assurée, quels efforts sont faits par ceux qui ont charge de les conserver pour satisfaire dans la plus large mesure possible aux besoins du public.

Que ce public, en échange de ce qui est fait pour lui, veuille bien se souvenir qu'au droit d'usage qu'il exerce sur les collections nationales correspond un impérieux devoir de respect à leur égard. Que chaque travailleur, lorsqu'on lui communique dans une Bibliothèque publique un livre, un manuscrit ou une estampe, n'oublie pas que demain, que dans dix ans, que dans cent ans, lui-même, ses fils, ou ses petits-fils auront besoin de ces mêmes objets, et qu'à ce titre il les doit traiter avec plus

de soin encore qu'il en apporte à l'égard des livres de sa propre Bibliothèque. C'est à cette condition seule que nous pouvons assurer aux générations futures la transmission intégrale d'un patrimoine qui ne connaît la prescription ni dans le passé ni dans l'avenir.

LES BIBLIOTHÈQUES SCIENTIFIQUES

PAR

J. DENIKER

Bibliothécaire en chef du Museum d'Histoire Naturelle

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant d'entrer dans le vif du sujet que j'ai à traiter, permettez-moi, pour éviter les malentendus, de définir ce que l'on entend par ces mots : Bibliothèque scientifique. Evidemment, cela signifie : Bibliothèque consacrée aux sciences ; par conséquent, pour bien définir cette expression, il faut bien s'entendre sur le terme même de science.

Chez nous, en France, l'usage s'est établi d'appeler « sciences » les disciplines enseignées dans l'une des quatre Facultés traditionnelles, la Faculté des sciences. Actuellement, les chaires nombreuses de cette Faculté peuvent être groupées en trois compartiments : sciences mathématiques (avec l'astronomie), sciences physico-chimiques, sciences naturelles et biologiques. Mais il reste encore un grand nombre de sciences dont l'enseignement se fait en dehors de la Faculté des sciences, comme par exemple la géographie, ou même en dehors de l'Université, comme c'est le cas pour l'anthropologie. D'ailleurs, aujourd'hui, les méthodes scientifiques pénètrent presque partout et, sauf la théologie, la philosophie métaphysique, les belles-lettres et les beaux-arts, presque tout

le reste du génie humain fixé par l'impression devrait être classé comme science.

En effet, n'entendons-nous pas aujourd'hui parler constamment des sciences historiques, philologiques, économiques, religieuses, juridiques, etc. ? sans compter ce qu'on appelle les « sciences appliquées » : médecine, pharmacie, technologie, agronomie, etc.

Mais je n'ai pas l'intention d'aller si loin dans mon exposé. En parlant des Bibliothèques scientifiques, je n'aurai en vue, laissant de côté les sciences appliquées, que les « sciences pures », comprises dans le sens traditionnel du mot, c'est-à-dire les sciences enseignées à la Faculté des sciences, en y ajoutant cependant la géographie, la psychologie et l'anthropologie (y compris l'ethnographie, le préhistorique, etc.).

Une fois d'accord sur le terme de « science », il s'agit de savoir quelles sont les Bibliothèques de Paris auxquelles on pourrait donner raisonnablement l'épithète de « scientifiques » ?

Si l'on examine attentivement les choses, on constate qu'il n'y a pas à Paris, à deux ou trois exceptions près, de Bibliothèques scientifiques proprement dites.

Certes, il existe à la Bibliothèque Nationale un fonds considérable d'ouvrages scientifiques, tenu autant que possible au courant par des acquisitions annuelles de plus en plus réduites, hélas ! eu égard à la quantité croissante des publications scientifiques dans le monde entier. Il existe aussi un fonds scientifique, beaucoup moins important, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, où théoriquement devraient aller les deuxièmes exemplaires du dépôt légal, ayant un caractère scientifique. On trouve également des ouvrages et des périodiques de certaines sciences pures dans la Bibliothèque universitaire et dans les Bibliothèques affectées aux sciences appliquées. C'est ainsi qu'à la Bibliothèque de la Faculté de médecine on doit avoir et l'on a en partie des publications se rapportant à l'anatomie, à la physiologie, à la bactériologie ; comme à la Bibliothèque de l'École de pharmacie, des publications relatives à la chimie et à la botanique ;

comme à la Bibliothèque des Mines, les travaux consacrés à la géologie, à la paléontologie et à la minéralogie, etc.

Mais de Bibliothèques consacrées uniquement aux publications des sciences pures il n'en existe à ma connaissance que deux à Paris : c'est la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et celle de l'Institut Pasteur. Et encore, la première n'est-elle consacrée qu'à un seul groupe des sciences, les sciences naturelles et biologiques, et la seconde ne comprend-elle que des ouvrages de biologie, de chimie biologique, de bactériologie, ainsi que des publications médicales.

De la Bibliothèque de l'Institut Pasteur je n'ai qu'à vous dire en plus qu'elle contient environ 40.000 volumes et que son accès est facile à tous les travailleurs sérieux.

Quant à la Bibliothèque du Muséum, vous me permettrez de m'y arrêter davantage. Fondée en 1793, avec une partie des fonds des couvents, elle s'est vite développée, malgré l'absence de budget jusqu'en 1835 ; elle compte aujourd'hui près de 250.000 ouvrages ou publications périodiques, 2.000 manuscrits et plus de 8.000 dessins originaux formant la « collection des vélins », unique au monde, fondée sous Louis XIII, par son frère Gaston d'Orléans, en 1631, et continuée jusqu'à ces derniers temps. La Bibliothèque est ouverte tous les jours, de 10 heures à 4 heures ; elle est publique et l'on y entre comme dans un moulin, sans aucune formalité ni billet.

J'aurais pu vous donner d'autres détails sur la Bibliothèque du Muséum, mais cela ne suffirait pas comme matière d'une conférence. J'aime mieux, au lieu de cela, et aussi au lieu de vous énumérer une dizaine de Bibliothèques, non publiques, comme celles de l'Académie des sciences ou des Sociétés savantes (de géographie, de botanique, de zoologie, etc.), contenant un fonds d'ouvrages sur telle ou telle autre science, je préfère, dis-je, examiner quelques questions se rapportant aux Bibliothèques scientifiques en général.

Et tout d'abord examinons quels sont les caractères distinctifs d'une Bibliothèque scientifique.

Dans toute Bibliothèque, tant soit peu importante, on

peut envisager trois parties qu'on peut appeler respectivement : le musée, la Bibliothèque proprement dite et l'outillage bibliographique.

Voyons comment devraient se comporter ces trois parties dans une Bibliothèque scientifique.

1° La partie *musée* d'une Bibliothèque comprend tout ce que celle-ci possède en fait d'objets uniques ou rares. Sous cette rubrique, je classe les manuscrits, les incunables, les livres et opuscules rares, uniques ou précieux à un titre quelconque; puis les médailles, les dessins originaux, les estampes et les gravures ayant une valeur artistique ou scientifique, etc.

On voit de suite, rien que par cette énumération, que la partie « musée » ne peut pas avoir dans une Bibliothèque scientifique l'importance qu'elle a dans une Bibliothèque littéraire ou historique par exemple. Elle n'y joue qu'un rôle secondaire et la plupart des manuscrits scientifiques n'ont qu'une valeur relative, étant presque toujours plus du domaine de l'histoire que de celui des sciences.

2° La *Bibliothèque proprement dite* comprend l'ensemble de volumes ou de périodiques imprimés, plus ou moins facilement remplaçables en cas de perte. Le rôle du bibliothécaire en ce qui concerne cette question est tout autre que dans la section précédente. Si le bibliothécaire doit veiller dans la première surtout à la *conservation* des objets, il doit, dans la seconde, travailler surtout à *l'utilisation* la plus large de ses richesses par les lecteurs.

Cette seconde partie de la Bibliothèque a une importance égale dans les Bibliothèques scientifiques et dans les Bibliothèques littéraires ou polygraphes, mais sa composition diffère de l'une à l'autre catégorie.

Ce qui domine dans les Bibliothèques littéraires, c'est surtout les ouvrages à part, les œuvres des auteurs classiques, les volumes séparés des romans, des poésies, etc.; tandis que dans les Bibliothèques scientifiques, le fonds principal est constitué essentiellement par les périodiques. On peut estimer que les neuf dixièmes des acquisitions nouvelles dans ce genre de Bibliothèques se rap-

portent aux publications périodiques : revues, journaux, ouvrages à suites. La littérature scientifique d'aujourd'hui se compose presque exclusivement d'articles insérés dans les périodiques, et le nombre de ces articles ainsi que celui des périodiques augmente sans cesse tous les jours.

En voici quelques exemples : En comparant les deux volumes de la « *Bibliotheca zoologica* » de Carus et Engelmann contenant la bibliographie des articles zoologiques publiés de 1845 à 1860, aux dix-huit volumes de la « *Bibliotheca zoologica* » de Taschenberg, conçue sur le même plan et relatant la bibliographie de zoologie pour la période de 1860 à 1880, on voit que le nombre des articles des revues dans cette branche d'histoire naturelle a triplé d'une période à l'autre. Et il en est ainsi dans toutes les autres sciences. M. le professeur Charles Richet, qui s'intéresse beaucoup à la bibliographie, a calculé tout récemment (voy. C. R. Soc. Biol., Paris, 1910) que le nombre des articles concernant la physiologie, de 300 qu'il était en 1845 a monté à 2.900 en 1908 ; il a presque décuplé en l'espace d'un demi-siècle.

La différence de la nature des écrits conservés dans les deux catégories de Bibliothèques entraîne forcément des différences dans le mode de classement et dans l'utilisation de ces derniers. Le classement sur les rayons est relativement facile dans une Bibliothèque scientifique. On n'a qu'à mettre à la suite les séries de périodiques et à y intercaler les volumes nouveaux au fur et à mesure de leur arrivée. Le catalogue des périodiques est aussi facile à faire ; il doit être en deux parties : d'après l'ordre alphabétique des titres et d'après le lieu de publication. Il est vrai que la théorie interminable des rayons de périodiques qui se suivent et qui se ressemblent, même comme titre, a quelque chose de triste et de mélancolique. D'aucuns disent même que cela ressemble à un cimetière où l'on aurait enterré les mémoires et les notes des générations de savants.

Cela pourrait être vrai si l'on ne possédait pas le moyen de faire revivre à chaque instant tel mémoire ou telle

note publiés à n'importe quelle époque. Or, nous possédons ce moyen : il s'appelle la « bibliographie » et c'est dans la dernière des trois parties entre lesquelles nous avons divisé une Bibliothèque qu'il joue le rôle principal.

3° *L'outillage bibliographique*, en effet, est la clé des périodiques. Il permet d'ouvrir à l'endroit voulu tel périodique contenant tel mémoire cherché et cela pour les centaines de millions de volumes. Avec l'aide de la bibliographie, les volumes alignés sur les rayons ne sont plus alors des tombes, mais comme des êtres animés qui tendent les bras et ne demandent qu'à se donner au chercheur.

Comme les périodiques forment le fonds principal d'une Bibliothèque scientifique on conçoit aisément que le rôle de l'outillage bibliographique y est beaucoup plus important que dans une Bibliothèque littéraire. On pourrait dire que sans lui une Bibliothèque scientifique n'a pas de raison d'être. En dehors de toutes sortes de catalogues renseignant le lecteur sur les volumes isolés et sur les périodiques qu'elle possède, une Bibliothèque scientifique doit être munie de tout un ensemble de répertoires de catalogues et de bibliographies spéciales qui servent de clé pour retrouver les articles, les mémoires et les notes publiées dans les périodiques.

Il existe un grand nombre de ces répertoires, pour chaque science, mais malheureusement la plupart se rapportent à des périodes de temps limitées.

Je vous renvoie au « Manuel de bibliographie » de M. Stein pour les détails ; mais comme ce manuel a été publié, il y a déjà quatorze ans, on n'y trouve pas mention d'une grande entreprise bibliographique englobant toutes les sciences, qui a été fondée depuis. Pour combler cette lacune, je dois vous donner quelques renseignements à ce sujet. Il s'agit, vous le devinez, du « Catalogue international de bibliographie scientifique ».

Jusqu'à ces derniers temps, la plupart des bibliographies spéciales à chaque science ont été publiées par des libraires-éditeurs, c'est-à-dire sans garantie de continuité ni d'uniformité; aussi un grand nombre parmi elles ont-

elles cessé de paraître souvent après une existence très courte parce qu'onéreuse pour l'éditeur.

Le fait que l'édition des œuvres bibliographiques ne peut enrichir un éditeur indique nettement que seul un établissement scientifique et officiel, désintéressé et prêt à faire des sacrifices, pourrait prendre en main, d'une façon régulière et permanente, la publication des bibliographies. Autrement dit l'enregistrement classifié des produits imprimés de la pensée humaine doit être un service public, comme l'est déjà l'enregistrement des phénomènes météorologiques ou démographiques.

C'est à la Société Royale de Londres que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative d'un tel enregistrement officiel ou semi-officiel. Déjà, en 1863, elle a commencé son *Catalogue of scientific papers* contenant, par noms d'auteurs, les articles publiés dans les périodiques scientifiques depuis 1800. Le premier volume de ce catalogue a paru en 1867 et aujourd'hui les 12 volumes contiennent le dépouillement des périodiques de 1800 à 1883.

Mais vers 1895 on s'est aperçu à Londres que l'accroissement de la production des mémoires scientifiques était telle que jamais une société, fût-elle aussi riche et puissante que la « Royal Society », ne pourrait mener à elle seule une si vaste entreprise. Alors la Société Royale de Londres eut l'idée de s'adresser à la coopération internationale des gouvernements et des corps savants et, après trois conférences internationales convoquées à Londres de 1896 à 1900, on a réussi à obtenir l'adhésion de trente-trois gouvernements du monde civilisé et le « Catalogue international de bibliographie scientifique » fut fondé en 1902.

Depuis cette époque le grand « Catalogue » paraît régulièrement en séries annuelles de 17 volumes chaque. Ces volumes sont consacrés aux 17 sciences suivantes (désignées, pour les besoins de classement par des lettres conventionnelles) :

A, mathématiques ; B, mécanique ; C, physique ; D, chimie ; E, astronomie ; F, météorologie ; G, minéralogie ; H, géologie ; J, géographie ; K, paléontologie ; L, bio-

logie générale ; M, botanique ; N, zoologie ; O, anatomie ; embryologie et histologie ; P, anthropologie ; Q, physiologie ; R, bactériologie.

Les fiches bibliographiques munies des index de la classification spéciale adoptée (et qui est la même que celle des catalogues par matières des « Scientific papers » dont il sera question plus bas, sont établies par les soins de trente-trois bureaux régionaux éparpillés sur toute la surface de la terre ; elles sont coordonnées et publiées sous la forme de 17 volumes par les soins du bureau central de Londres.

Chaque volume contient : 1° une note explicative ; 2° la classification en quatre langues (français, anglais, allemand et italien) adoptée pour la science à laquelle est consacré ce volume ; 3° un catalogue alphabétique par noms d'auteurs, donnant les titres des travaux en langue originale (avec, s'il y a lieu, des traductions en une des quatre langues énumérées plus haut) des travaux parus à part ou dans les recueils scientifiques, pendant les deux années qui ont précédé celle de la publication du volume, sans préjudice de l'incorporation des ouvrages parus antérieurement (depuis 1901) et omis dans les volumes précédents ; 4° un catalogue, où les mêmes ouvrages sont disposés par matières, d'après une classification très ingénieuse et détaillée (avec des index formés au plus d'une lettre et de quatre chiffres). Cette classification permet de se rendre compte du contenu du travail cité. Les titres énigmatiques ou imprécis sont expliqués en quelques mots entre crochets ; 5° la liste de tous les périodiques qui ont été dépouillés pour rédiger le volume, avec l'explication des abréviations usitées ; 6° des renseignements supplémentaires pour certains volumes (listes des espèces nouvelles en zoologie, botanique, paléontologie, etc.).

L'étendue des volumes varie, suivant les sciences, de 150 pages (mécanique, biologie générale) à 2.000 pages (zoologie, physiologie), et il en existe un tirage spécial d'un seul côté et sur papier pelure, permettant le collage sur fiches mobiles.

Il a paru jusqu'à présent (janvier 1911) huit séries annuelles (pour la période 1901-1908) de 17 volumes chacune, soit en tout 136 volumes. Il faut y joindre un volume (avec supplément) contenant la liste des périodiques scientifiques du monde entier (5.477 titres). Comme chaque série annuelle comprend environ 8.000 à 10.000 pages in-8, les 8 séries, ou 136 volumes parus, représentent 70.000 pages et donnent les renseignements bibliographiques sur environ 460.000 ouvrages (volumes ou articles) accompagnés de plus d'un million d'indications dans la partie méthodique du Catalogue.

Le nombre total de renseignements contenus dans les huit séries déjà publiées est exactement de 1.691.915.

Mais la Société Royale ne s'est pas contentée de mettre sur pied le Catalogue international qui enregistre la littérature scientifique courante à partir du début du xx^e siècle (1901). Elle a voulu achever le « Catalogue of scientific papers » qui devait comprendre la littérature scientifique du xix^e siècle. En effet, grâce à la générosité de feu D^r Mond, membre de la Société Royale, qui a été un des promoteurs et aussi le bienfaiteur de « l'International Catalogue », on a pu terminer la rédaction sur fiches manuscrites des Scientific papers en enregistrant tous les travaux parus de 1883 à 1900. Mais on a ajourné la publication de ces fiches dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs pour les utiliser d'abord, en les confondant avec celles de la période 1800-1883, à la rédaction d'un répertoire méthodique d'après la classification adoptée par le Catalogue international. L'ouvrage ainsi constitué porte le titre de : « Subject index to the Catalogue of scientific papers » 1800-1883.

On a déjà publié les deux premiers volumes de ce Répertoire méthodique : l'un d'eux, paru en 1908, est consacré aux mathématiques (lettre A du catalogue international), l'autre, publié en 1900 est la bibliographie de la mécanique théorique (B).

Ce sont deux gros volumes de plus de 1.000 pages chacun, contenant, classés dans un ordre méthodique, le même que celui du Catalogue international, comme je

viens de le dire, tout ce qui a paru d'important comme article de périodiques dans le courant du XIX^e siècle. Le troisième volume (physique) est en préparation. Tous ceux qui ont eu à faire des recherches bibliographiques saisiront l'importance de ces répertoires rétrospectifs du XIX^e siècle, mis en harmonie avec le Catalogue international du XX^e siècle et constamment tenus à jour à l'aide de ce dernier.

Voyons maintenant, très rapidement, sous quel aspect se présentent les sections scientifiques de nos Bibliothèques au point de vue de chacune des trois parties que j'ai essayé de caractériser tout à l'heure.

1° Au point de vue « Musée », la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque du Museum et plusieurs autres, sont assez richement pourvues. Chacune d'elle possède un grand nombre de manuscrits, d'ouvrages rares ou précieux, des dessins originaux, des estampes, etc., se rapportant aux sciences.

2° Pour la seconde partie « Bibliothèque proprement dite », ces établissements souffrent un peu du manque de périodiques. Pour en donner un exemple, je puis vous dire que tout récemment un bibliographe ayant à consulter 50 articles de périodiques se rapportant à une question spéciale de physiologie et de zoologie, n'a pu en trouver que 35 dans une dizaine de Bibliothèques de Paris. La faute en est non pas aux bibliothécaires, mais à l'insuffisance de ressources budgétaires de la plupart des Bibliothèques. Pour ne citer qu'un cas, la Bibliothèque du Museum dispose actuellement pour les achats des livres et des périodiques de la même somme annuelle qui lui a été octroyée en 1880, et la production des écrits scientifiques a décuplé depuis cette époque !

Pour porter un remède, au moins temporaire, à cet état de choses, un palliatif toutefois, il faudrait éviter les doubles emplois pour les périodiques dans les diverses Bibliothèques et, pour cela, il faudrait établir un catalogue collectif des périodiques existant dans toutes les Bibliothèques, de Paris au moins, sinon de la France entière.

Je passe sous silence d'autres imperfections de nos Bibliothèques, quoique il y aurait beaucoup à dire surtout en ce qui concerne le manque de place, pour loger les livres et les services en général.

Sous le rapport de « l'outillage bibliographique », la plupart des Bibliothèques de Paris ayant des sections scientifiques sont assez avancées. Elles possèdent les « Scientific papers », le « Catalogue international » et le « Subject List », ainsi qu'un grand nombre de répertoires partiels et fragmentaires. Mais les répertoires sur fiches (imprimés et manuscrits) sont encore peu répandus. Cela s'explique d'une part par la rareté de ces répertoires mêmes (la plupart, sauf la « Bibliographia zoologica » du Concilium bibliographicum de Zurich, ont cessé de paraître) ; puis par la cherté de leur acquisition et de leur entretien ; enfin par le manque de place, car les fiches demandent un emplacement considérable. D'après les calculs que j'ai faits en me basant sur l'édition du même texte sous forme de livre et sous forme de fiches, les fiches occupent quarante fois plus de place que les volumes imprimés.

Et cependant l'arrangement sur fiches est le seul moyen de tenir constamment à jour un répertoire. C'est l'avenir de la Bibliographie et dès maintenant il faut songer à doter les Bibliothèques d'un service spécial de répertoires sur fiches, avec un personnel spécial et un emplacement spécialement réservé.

On pourrait d'ailleurs installer un seul bureau pour toutes les Bibliothèques de Paris, par exemple, rattaché ou non à une de ces Bibliothèques. Ce bureau donnerait aux chercheurs des indications bibliographiques et, en même temps, à l'aide du Catalogue collectif, l'indication de la ou des Bibliothèques où l'on pourrait trouver les périodiques en question.

Les quelques milliers de francs qu'aurait nécessité une telle installation seraient vite récupérés par l'économie du temps nécessaire aux recherches, ce qui retentirait sur la marche même du progrès des sciences dans le pays.

Je pourrais aussi vous parler d'un autre moyen d'utiliser mieux les Bibliothèques en fusionnant les Bibliothèques des sociétés savantes qui se compléteraient mutuellement au point de vue de périodiques... mais le temps passe et je suis obligé de terminer ma causerie.

Excusez-moi de vous avoir si longtemps retenu, mais il me semble que la question de l'amélioration de nos Bibliothèques est trop importante pour que tout le monde n'en soit pas informé et ne s'y arrête, ne serait-ce qu'un instant.

A l'heure où nous vivons, le progrès marche avec une rapidité vertigineuse et l'organisation des Bibliothèques scientifiques ne peut rester au même point qu'au milieu du siècle passé. Tous les savants, tous les amis de la science doivent désirer, avec les bibliothécaires, l'agrandissement des locaux de nos Bibliothèques, l'augmentation de leurs ressources budgétaires pour les acquisitions de périodiques et pour le perfectionnement de leur outillage bibliographique.

On oublie trop souvent, même dans le monde des savants, que les Bibliothèques bien organisées rendent à la science autant de services que les Observatoires, les Musées et les Laboratoires.

LES BIBLIOTHÈQUES DE DROIT ET DE SCIENCES SOCIALES

PAR

JEAN GAUTIER

Bibliothécaire à la Faculté de Droit

Secrétaire de l'Association des Bibliothécaires

Parmi les Bibliothèques spéciales, les Bibliothèques de droit occupent à Paris une place à part. Elles sont nombreuses, d'origine ancienne le plus souvent et d'importance très inégale. Les Bibliothèques de sciences sociales, auxquelles il faut joindre les Bibliothèques commerciales, coloniales et administratives, sont au contraire de création relativement récente : les unes et les autres méritent d'être plus connues.

*
* *

La plus importante des Bibliothèques de sciences juridiques est tout naturellement celle de la *Faculté de Droit*. Aménagée en 1878, développée en 1897-1898, cette Bibliothèque occupe aujourd'hui, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Cujas, enclavées dans l'Ecole, trois salles, dont une très grande en coupole, avec, sur l'un des côtés, trois étages de magasins : le tout garni d'environ 100.000 volumes. Elle est ouverte tous les jours, sauf pendant les vacances scolaires, de 9 heures et demie

à midi, d'une heure à 6 heures et de 8 heures à 10 heures; la moyenne journalière des lecteurs est d'environ 900, soit professeurs, soit étudiants, soit personnes autorisées par le Doyen. 1.100 volumes à peu près sont donnés en communication chaque jour: son budget d'acquisitions est de 13.000 francs par an, ce qui permet un accroissement annuel d'environ 4.000 volumes, dont un millier de périodiques.

Les catalogues, au nombre de trois (ouvrages, thèses, revues), sont sur fiches mobiles et à la disposition des lecteurs; ce sont des catalogues à la fois alphabétiques d'auteurs et analytiques de matières, catalogues-dictionnaires et tables de matières en même temps que listes d'auteurs qui permettent à chaque lecteur de se renseigner sur ces deux questions: 1° La Bibliothèque possède-t-elle l'ouvrage de X? 2° Que possède la Bibliothèque sur telle question? Ces trois catalogues comprennent un ensemble d'environ 175.000 fiches; c'est, à ma connaissance, le plus complet des catalogues de Bibliothèques: 175.000 fiches pour 100.000 volumes. La Bibliothèque de la Faculté de Droit a ceci de particulier qu'elle est à la fois une Bibliothèque de droit et de sciences sociales. On n'enseigne pas seulement, en effet, à la Faculté de Droit, le droit privé et le droit public, on y enseigne aussi, et depuis longtemps déjà, l'économie politique, la législation financière, la législation et l'économie industrielle, coloniale, rurale, l'économie sociale et l'histoire des doctrines économiques, toutes sciences sociales. Il a donc fallu, en vue de ces enseignements, multiplier, à la Bibliothèque les acquisitions d'ouvrages et de périodiques concernant ces sciences. Les crédits n'ont pas été aussi importants qu'il eût été nécessaire, et la Bibliothèque n'est pas aussi riche en sciences sociales qu'en sciences juridiques.

J'en dirai autant de la *Bibliothèque de l'Institut catholique*, 74, rue de Vaugirard. Celle-ci, d'ailleurs, n'est pas une Bibliothèque spéciale au droit; elle est commune en même temps aux sciences et aux lettres. Installée provisoirement dans les bâtiments neufs de l'Institut, elle est

ouverte de 8 h. 1/2 à 11 h. 3/4 et de 2 heures à 6 h. 3/4, aux élèves, professeurs et personnes autorisées par le Recteur, moyennant un versement annuel de 10 francs. Un tiers environ des ouvrages que contient cette Bibliothèque de 160.000 volumes, sont des ouvrages de droit. « Elle n'a pas la prétention, dit l'Annuaire de l'Institut, d'être une Bibliothèque encyclopédique, mais elle doit suffire à l'enseignement des maîtres, à la préparation des examens de licence, de doctorat, d'agrégation, enfin à la défense de la vérité religieuse sur le terrain dogmatique et scientifique. » Budget d'acquisitions : 5.000 francs.

La *Bibliothèque de l'Ordre des Avocats* (Avocats de la Cour et du Tribunal), remonte à l'ancien régime. Elle fut dispersée sous la Révolution, reconstituée avec l'Ordre des Avocats en 1810 et brûlée en 1871. Elle occupe actuellement au Palais de Justice plusieurs salles, dont deux, très grandes, sont fort bien aménagées ; les livres placés sur les rayons tout autour des salles sont à la disposition de tous, les tables de travail sont petites, pour trois ou quatre lecteurs, et pourvues de coquettes lampes électriques. Avocats et magistrats sont seuls admis ; ils y viennent en grand nombre et les 150 places sont presque toujours occupées. Les lecteurs s'y renouvellent sans cesse, c'est surtout une Bibliothèque de recherches ; on y vient consulter hâtivement, avant la plaidoirie, un arrêt de jurisprudence ou vérifier une opinion d'auteur, affirmée par l'adversaire. La Bibliothèque est ouverte de 11 heures à 5 heures ; on y compte 65.000 volumes, mais dans ce nombre 30.000 volumes seulement sont des ouvrages de droit, les 35.000 autres sont des ouvrages de littérature ou d'histoire. Entre autres richesses, il faut signaler la collection manuscrite du Registre du Conseil du Parlement de Paris, dite Collection Penthhièvre, 235 volumes in-f° (de 1254 à 1789) qui proviennent des princes d'Orléans et ont été légués par Dupin, bâtonnier, en 1856. Le budget d'acquisitions est de 4 à 5.000 francs par an ; la Bibliothèque s'accroît aussi par des dons assez nombreux (œuvres d'avocats principalement). Un catalogue méthodique imprimé en 2 volumes, ainsi qu'un double

catalogue sur fiches par noms d'auteur et méthodique, avec table des matières, est à la disposition des lecteurs.

Le Palais de Justice renferme six autres Bibliothèques, quelques-unes importantes, d'autres qui le sont beaucoup moins. La *Bibliothèque de la Cour d'Appel*, 12.000 volumes environ, ouverte de 11 heures à 5 heures, aux membres de la Cour; la *Bibliothèque du Tribunal de première instance*, salle des Pas-Perdus, quai des Orfèvres, 4.000 volumes; la *Bibliothèque de la Chambre des Avoués près la Cour d'Appel*, au deuxième étage, sur la Cour de la Sainte-Chapelle, 2.000 volumes, réservée aux avoués et aux clercs, ouverte de 10 heures à 4 heures; la *Bibliothèque de la Chambre des Avoués près le Tribunal de première instance*, plus importante, salle des Pas-Perdus, au premier étage, 6.000 volumes, réservée aux avoués et aux clercs, et ouverte aux mêmes heures que la précédente; enfin la *Bibliothèque de la Cour de Cassation*, très bien installée, qui compte 40.000 volumes et est réservée aux membres de la Cour, et la *Bibliothèque des Avocats à la Cour de Cassation*, qui occupe deux belles salles au-dessus de la Chambre criminelle, avec 20.000 volumes.

Le Ministère de la Justice abrite deux Bibliothèques : la *Bibliothèque du Ministère*, réservée aux fonctionnaires du ministère, avec 12.000 volumes environ, et la *Bibliothèque de l'Office de législation étrangère*, autrefois Bibliothèque du Comité de législation étrangère. Ce Comité, créé en 1876, avait un double objet : réunir une collection des législations de tous les pays, faire traduire et publier les Codes récemment promulgués à l'étranger. En 1879, il publiait une première édition de son catalogue, qui comprenait près de 5.000 volumes; une seconde édition, donnée en 1889, renfermait 4.062 numéros, comprenant plus de 18.000 volumes; un supplément, paru en 1902, indiquait 4.054 numéros nouveaux et environ 18.000 volumes. En tenant compte des accroissements survenus depuis 1902, on peut estimer à plus de 50.000 volumes les collections de droit international et de législation étrangère mises par l'Office à la disposition

du public. C'est une collection vraisemblablement unique en son genre, où sont représentées plus de 300 législations distinctes, écrites en plus de trente langues différentes. Récemment, l'Office a décidé de compléter les catalogues de sa Bibliothèque propre, par un répertoire bibliographique de la littérature juridique de tous les pays, travail gigantesque, en cours d'exécution en ce moment, sous la direction du bibliothécaire en chef de l'Office, M. Dubois. Ce répertoire, dressé sur fiches du format international, utilise en les complétant, toutes les publications bibliographiques existantes, telles que celles des Instituts de bibliographie de Bruxelles et de Berlin, de la Bibliothèque du Congrès de Washington, de la Bibliothèque de l'Association américaine de Chicago, etc. La consultation de ce répertoire, à la Bibliothèque de l'Office, est gratuite et peut avoir lieu tous les jours, sauf le samedi, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque, c'est-à-dire de 1 h. 1/2 à 5 heures.

La Société de législation comparée, qui compte environ 2.000 membres, a une Bibliothèque importante, d'abord par le nombre des volumes (16.000 et 4.000 brochures), mais surtout par la qualité des ouvrages et le caractère très spécial de ceux-ci. C'est une Bibliothèque de droit international, de législations française et étrangère et d'histoire diplomatique, riche en périodiques étrangers, d'Allemagne, d'Angleterre, et tout particulièrement d'Amérique du Sud. Ces volumes et ces revues sont dus en majeure partie à des échanges ou à des dons à fin de comptes rendus dans le Bulletin de la Société, car son budget d'acquisitions très modeste (environ 1.500 francs) n'expliquerait pas un accroissement annuel d'environ 1.000 volumes. La Bibliothèque occupe, au fond d'une cour, 16, rue du Pré-au-Clercs, un rez-de-chaussée où les volumes s'entassent, au grand désespoir du Bibliothécaire qui ne peut plus en assurer le rangement. Elle est ouverte de 4 h. 1/2 à 6 heures, pour les membres de la Société et pour les personnes autorisées par le secrétaire général. Il a paru en 1899, un catalogue imprimé qui forme un volume in-8 (chez Pichon), avec un supplément

de lecture, qui contiennent les revues et journaux français et étrangers récemment parus. Ses catalogues, alphabétiques et méthodiques, sont établis sur fiches et à la disposition des lecteurs. Budget d'acquisitions : 6.000 fr. La *Bibliothèque du Musée social* (5, rue Las Cases), est une Bibliothèque publique ; il faut bien, d'après le règlement, faire une demande de carte, mais c'est une simple formalité. Cette Bibliothèque fut fondée en même temps que le Musée Social (en 1894), par le comte de Chamberlain, elle renferme un peu plus de 30.000 volumes et est ouverte de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures. Les crédits d'achats sont minimes et presque exclusivement employés à l'acquisition d'ouvrages anciens, les accroissements sont dus surtout aux envois faits par les auteurs ou par les éditeurs, à fin de comptes rendus dans les *Annales du Musée social*. Les périodiques, dont un assez grand nombre sont placés sur table, à la disposition des lecteurs, sont reçus en échange avec les *Annales*.

La Société d'Économie sociale, fondée par le Play, offre à ses 2.400 membres une Bibliothèque d'environ 15.000 volumes et 200 périodiques reçus par voie d'échange avec la Réforme sociale, dont le titre exact est : *Bibliothèque de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale* (54, rue de Seine). Ouverte de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, cette Bibliothèque, qui s'accroît d'environ 400 volumes par an, ne possède que des ouvrages d'économie politique et d'économie sociale. Elle a un catalogue sur fiches, par auteurs et par matières, et le prêt y fonctionne ; des envois faits en province, aux frais des emprunteurs sont même consentis pour une durée de deux mois.

La *Société de statistique de Paris* (400 membres), fondée en 1860, possède une Bibliothèque de 60.000 volumes ou brochures. Malheureusement, cette Bibliothèque, qui pourrait rendre de grands services, est très mal installée (28, rue Serpente) ; les livres sont entassés dans des armoires, souvent en piles peu accessibles, et si elle est ouverte, d'après le *Journal de la Société*, tous les jours de 10 heures à 11 heures et de 1 heure à 4 heures, en réa-

lité, le bibliothécaire ne s'y trouve qu'une fois par mois, le jour où la Société tient séance. Ce dépôt de livres n'est, en fait, que rarement utilisé. Un catalogue imprimé en 1907, chez Berger-Levrault, donne la liste des ouvrages reçus à la Bibliothèque jusqu'en 1903 ; une nouvelle édition est actuellement en préparation.

La *Bibliothèque de la Chambre de Commerce* (2, place de la Bourse), est une Bibliothèque privée accessible au public de 9 heures à 5 heures et demie, sur demande de carte adressée au directeur ou au bibliothécaire. Elle renferme, outre les livres de la Chambre de Commerce, ceux de la Société d'Economie politique, le tout formant 40.000 volumes environ. Un crédit de 4.000 francs et des dons assez nombreux permettent de tenir à peu près au courant ses collections qui sont presque exclusivement composées de droit usuel et de droit commercial, d'économie politique, de documents commerciaux, de statistiques, de publications des Chambres syndicales et de journaux commerciaux français et étrangers.

Des trois Bibliothèques suivantes, toutes trois Bibliothèques coloniales, la plus riche est la *Bibliothèque de l'Office colonial*, devenue depuis le décret du 20 avril 1910 la Bibliothèque coloniale publique que l'Office colonial est chargé d'administrer. Fondée en 1855 et annexée à ce moment à l'Exposition permanente de l'Algérie, rue de Bellechasse, elle fut transférée en 1860 au Palais de l'Industrie et devint bibliothèque coloniale (Service de l'Exposition permanente des colonies). Réorganisée en 1886 par M. Faucon, sous-directeur honoraire des colonies, qui accepta les fonctions de bibliothécaire, elle fut supprimée en 1896, lors de la démolition du Palais de l'Industrie et les collections furent, quelques années plus tard, en 1899, versées à l'Office colonial, créé à cette date. Bien que très mal installée, dans la galerie d'Orléans, au Palais Royal, avec une salle de lecture très insuffisante, c'est une Bibliothèque très fréquentée et qui rend de grands services. Elle est ouverte de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, et possède 16.000 volumes, 1.500 cartes, 10.000 photographies et 2.000 clichés

pour projections qui peuvent être prêtés sur l'autorisation du directeur de l'Office pour des conférences de vulgarisation. Son budget d'acquisitions n'est que de 2.000 francs, mais elle reçoit beaucoup de dons, surtout des périodiques qui lui sont fournis en échange avec le Bulletin de l'Office colonial. Ses collections des journaux et des bulletins officiels, des budgets et des rapports d'ensemble de nos colonies sont importantes.

La *Bibliothèque du Ministère des Colonies* (27, rue Oudinot) et celle de l'*Ecole coloniale* (2, avenue de l'Observatoire) renferment environ chacune 10.000 volumes ; ce sont des Bibliothèques réservées, l'une au personnel du Ministère, l'autre aux élèves et aux professeurs de l'École.

Une dernière catégorie de Bibliothèques comprend les Bibliothèques administratives. Tout d'abord la *Bibliothèque de la Préfecture de la Seine*, réservée au personnel, mais facilement accessible de midi à 5 heures, après demande adressée au directeur du Cabinet du Préfet. Installée au 4^e étage, sous les toits, elle offre à ses lecteurs une vaste salle de 80 places, vides presque toujours. Avant 1870, les deux Bibliothèques, celle de la Ville et celle de la Préfecture étaient réunies ; toutes les deux furent incendiées sous la Commune, leur réorganisation en fit deux Bibliothèques distinctes. La Bibliothèque de la Préfecture fonctionna au Luxembourg, où certains services étaient installés, jusqu'en 1880. De 1880 à 1890, elle fut au Pavillon de Flore et ce n'est que depuis 1890 qu'elle occupe son emplacement actuel. Elle est divisée en deux sections : la section française qui comprend 35.000 volumes et la section étrangère qui en comprend 25.000. Cette section étrangère reçoit presque toutes les publications officielles (le plus souvent hors du commerce) par voie d'échange ; 240 Bibliothèques ou administrations étrangères lui adressent leurs budgets, comptes financiers, statistiques et autres publications en échange des budgets et comptes de la Ville, des budgets et comptes du Département, des procès-verbaux et des rapports du Conseil municipal et du Conseil général. Crédit d'acquisitions : 5.000 francs.

A la Préfecture de la Seine, se trouve également (au 1^{er} étage), la *Bibliothèque du Conseil municipal*. Cette Bibliothèque qui occupe deux belles salles, très luxueuses, comme tout ce qui a trait aux besoins de nos édiles, est exclusivement réservée aux conseillers municipaux et aux conseillers généraux, et aussi aux journalistes accrédités près ces deux Conseils. On y achète annuellement pour environ 3.000 francs de livrés et de revues ; son catalogue, tiré à 300 exemplaires et réimprimé tous les cinq ans, forme un gros volume in-8. La Bibliothèque du Conseil municipal comprend des ouvrages de droit, d'administration surtout (qu'on trouve trois étages plus haut à la Bibliothèque administrative) et des ouvrages d'histoire, relatifs surtout à l'histoire de Paris (et qu'on trouve, en bien plus grand nombre, à la Bibliothèque de la Ville).

La *Bibliothèque de l'Assistance publique* (3, avenue Victoria, au 5^e étage), a un fonds assez riche (7.000 volumes), relatif aux questions d'assistance et à l'histoire hospitalière. Elle est de création récente (1904) et est ouverte au public de 9 heures à 6 heures, sur demande adressée à l'archiviste-bibliothécaire. La *Bibliothèque de la Préfecture de police* (36, quai des Orfèvres, au 3^e étage) compte 15.000 volumes, a un budget d'acquisitions d'environ 1.500 francs, et est exclusivement réservée aux fonctionnaires de la Préfecture de police. Citons enfin, pour terminer cette longue énumération, la *Bibliothèque du Sénat* et celle de la *Chambre des députés*. La première compte 120.000 volumes et 1.345 manuscrits, est ouverte de 10 heures à 6 heures, et réservée aux sénateurs ; la seconde, réservée aux députés et sénateurs, compte 250.000 volumes et 1.500 manuscrits.

*
* *

Bien que je ne doive m'occuper que des Bibliothèques je voudrais cependant attirer l'attention sur des œuvres annexes, sur des centres d'informations et de documentation, qui ne sont pas à proprement parler des Biblio-

thèques, mais qui les complètent, et qui restent, à mon avis, un peu trop ignorés.

C'est une des difficultés du travail intellectuel contemporain, vu l'immensité de tout ce qui s'imprime, que de se tenir au courant sur tel ou tel sujet déterminé. Le livre, même le plus récent, ne donne pas le dernier état des faits ; celui-ci se trouve surtout dans les revues, dans les journaux, dans les brochures de toutes sortes. Or, la recherche et la réunion de toute cette documentation exigeant du travailleur un temps très long, on a été amené, pour faciliter sa besogne, à réunir et à constituer des *dossiers* sur les questions présentement à l'étude, et, comme les questions présentement à l'étude sont surtout des questions sociales, il se trouve tout naturellement que ces offices d'informations sont surtout riches en dossiers et en documents intéressant les questions sociales.

D'abord le *Musée social*, qui a groupé en un service séparé, distinct de sa Bibliothèque, tout un ensemble de documents, articles de revues et de journaux, notes, brochures, mémoires et mêmes correspondances. 800 cartons intéressant les questions suivantes : Travail, Assurance et Prévoyance, Assistance, Organisation sociale, Agriculture, Politique, Administration, Economie politique et Finances, sont à l'heure actuelle constitués et mis à la disposition du public aux mêmes heures d'ouverture que la Bibliothèque, c'est-à-dire de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Tout à côté du Musée social, dans l'immeuble voisin, au n° 7 de la rue Las Cases, fonctionne l'*Office d'informations du Comité d'études sociales*. Cet office est, en principe, réservé aux membres du Comité et aux membres de l'Action libérale, mais il est très facilement accessible à tout travailleur sérieux, de 9 heures à midi, de 2 heures à 6 heures et même le soir de 8 heures à 10 heures. Il renferme des dossiers très complets pour tout ce qui concerne, depuis 1880, les questions religieuses, les finances, l'enseignement, la justice, l'organisation politique. Les documents parlementaires ayant trait à ces questions, y sont soigneusement classés. Dans chaque

carton, des chemises de couleurs différentes, indiquent si tel projet de loi est pendant devant la Chambre ou devant le Sénat, s'il est devenu loi, s'il y a eu des modifications apportées à cette loi ; des textes concernant les législations étrangères et des indications bibliographiques, renvoyant aux livres et aux revues non placés dans les cartons, renseignent entièrement le travailleur sur le dernier état d'une question. C'est une œuvre fort importante, qui fait honneur à ceux qui l'ont entreprise et dont on n'a guère l'idée avant de l'avoir vue. Telle question d'actualité, comme par exemple l'abolition de la peine de mort, y fait l'objet d'une documentation abondante : les documents parlementaires remplissent un carton, les articles de journaux un second, la législation étrangère un troisième, et les renseignements bibliographiques un quatrième ; la grève des cheminots compte trois cartons, les inondations de Paris quatre, l'impôt sur le revenu sept. Quand on sait que pour rechercher, débrouiller, découper, coller et classer tous ces papiers, l'activité de plusieurs personnes et un crédit annuel de 25.000 francs sont nécessaires, on mesure mieux l'importance de cette œuvre.

Conçu sur le même plan, l'*Office du Travail législatif et parlementaire* que dirige M. Léon Thirault, 36, rue Vaneau, a été spécialement organisé pour faciliter l'étude de toutes les questions soumises au Parlement. Il comprend, réunis et classés dans un ordre méthodique, tous les documents législatifs publiés par le Sénat et la Chambre des députés ou insérés dans le *Journal officiel* depuis 1871 : on y a joint les décrets, arrêtés et circulaires, et l'ensemble forme environ 400.000 documents classés par dossiers. On devine aisément quelle perte de temps est épargnée aux travailleurs, lorsqu'on sait combien longues et difficiles sont les recherches dans le *Journal officiel* ou dans les impressions de la Chambre et du Sénat. L'Office du travail législatif est une entreprise privée, l'abonnement annuel qui donne droit au Bulletin et à la consultation sur place est de 10 francs.

Des Offices d'informations, il n'en existe pas seulement

dans le domaine social ou juridique (1). Les dossiers commerciaux qui ont été formés par la Chambre de commerce sont très importants et rendent de grands services, notamment en ce qui concerne notre commerce d'exportation. La Bibliothèque d'art et d'archéologie que vient de créer la générosité de M. J. Doucet n'est pas qu'une Bibliothèque ; ses inventaires de fonds d'archives, ses index de périodiques, ses dépouillements de catalogues en font un Office d'informations et d'études sur l'art français. Plus récemment, encore, dans le domaine de l'histoire, un Office de recherches historiques et de documentation vient d'être créé par le préfet de la Seine (arrêté du 26 novembre 1910), à côté de la Bibliothèque de la Ville de Paris et par extension de ses attributions actuelles.

Peut-être faut-il voir là, dans la création ou dans le développement de ces offices d'informations, la marque d'une évolution vers un stade nouveau de la documentation. La Bibliothèque, avec sa documentation par le livre, ne semble plus suffire, comme autrefois, aux besoins des travailleurs. On veut être renseigné vite et bien, et ce renseignement « de dernière heure » ce n'est pas le livre qui le donne, c'est la brochure, la revue, le document parlementaire et parfois aussi le journal. La réunion de ces documents en dossiers méthodiquement classés rend les plus grands services, car pour l'étude de beaucoup de questions contemporaines, le dossier a plus d'importance que le livre. Peut-être même peut-on prévoir le moment où ces dossiers eux-mêmes ne suffiront plus. A leur lecture se substituera la consultation. C'est ce qu'écrivent quelque part MM. La Fontaine et Otlet, les dévoués fondateurs de l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles : « Public nouveau, besoins nouveaux. Pour y répondre, voici qu'est né, contemporain « de notre époque et dans l'enfance encore de son déve-

(1) Signalons encore les dossiers constitués à la Chambre des députés (Service des documents parlementaires étrangers) et ceux constitués au Bureau d'informations religieuses et sociales, 42, rue de Grenelle.

« loppement, un organisme d'une espèce nouvelle : l'Office scientifique et technique. L'Office, c'est la forme organique donnée au bureau de renseignements. Ici la donnée « Informations » l'emporte sur celle « Documents ». Répondre aux questions qui seront posées, fournir les renseignements sollicités, venir en aide aussi aux personnes qui ne pourraient ni s'adresser aux spécialistes, ni se guider dans les documents, ni consacrer à ces recherches le temps nécessaire, tels sont les buts qui ont fait créer l'Office... L'idée de la consultation s'est substituée graduellement à celle de la « lecture » (1). »

Nous n'en sommes pas encore là et il n'y a guère, à l'heure actuelle, exception faite toutefois de l'Office de législation étrangère, à côté des Bibliothèques que des offices de documentation. Jusqu'à présent, le bureau de renseignements ne remplace pas la recherche personnelle.

* * *

De cette longue promenade à travers Bibliothèques et Offices, on peut rapporter au moins deux observations.

La première, c'est, il me semble, la multiplicité des Bibliothèques de droit. Les unes et les autres contiennent le plus souvent les mêmes ouvrages, les mêmes grands recueils, les mêmes revues. On en peut dire autant des Bibliothèques administratives. Nous avons compté tout à l'heure les Bibliothèques qui existent (je ne dis pas qui fonctionnent) au Palais de Justice. Il y en a sept. Au Palais-Royal, la Bibliothèque de la Cour des Comptes a les mêmes livres, en moins grand nombre, que celle du Conseil d'Etat, sa voisine. A la Préfecture de la Seine, la Bibliothèque du Conseil municipal a les mêmes ouvrages que la Bibliothèque administrative installée trois étages au-dessus.

(1) LA FONTAINE et OTLET, *L'Etat actuel des questions bibliographiques et de l'organisation internationale de la documentation*, tome I, p. 175.

La deuxième remarque, c'est le petit nombre de Bibliothèques de sciences sociales. Tandis que les Bibliothèques de droit sont nombreuses et ont des budgets assez élevés, les Bibliothèques de sciences sociales, au contraire, sont rares et très maigrement dotées. La raison en est qu'elles sont toutes de création relativement récente et aussi qu'à budget d'acquisitions égal, une Bibliothèque de sciences juridiques est plus riche qu'une Bibliothèque de sciences sociales. J'ai signalé l'insuffisance des crédits de la Bibliothèque de la Faculté de Droit; la situation est la même en ce qui concerne la Bibliothèque du Musée social. Cette Bibliothèque, qui fut riche autrefois, ne l'est plus aujourd'hui; le comte de Chambrun est mort depuis longtemps et avec lui s'en sont allés les dons généreux. Presque tous les accroissements de cette Bibliothèque sont dûs à des échanges ou à des dons à fin de comptes rendus; on peut en dire autant de la Bibliothèque de la Société d'économie sociale; d'ailleurs, celle-ci est une Bibliothèque privée. Pour nous borner à quelques exemples, indiquons que des revues comme la *Revue internationale du commerce et de l'industrie*, le *Mouvement socialiste*, les *Documents du progrès* ne se trouvent que dans une seule Bibliothèque; d'autres, comme l'*Action nationale*, l'*Aide sociale*, les *Annales de la régie directe*, la *Vie ouvrière*, ne se trouvent nulle part. Une seule de ces Bibliothèques possède l'ouvrage de Sorel, *Réflexions sur la violence*, qui fit pourtant quelque bruit.

Parmi tant de Bibliothèques, le travailleur ne sait, le plus souvent, à laquelle il doit s'adresser, il hésite et presque toujours se résout à se passer du volume ou du périodique dont il a besoin et à continuer ses études à sa Bibliothèque accoutumée. Je voudrais, en terminant, engager ces lecteurs, fidèles habitués d'une seule maison, à rompre un peu avec des habitudes par trop sédentaires et à faire le chemin nécessaire pour gagner une autre Bibliothèque. S'il leur fallait l'assurance qu'ils trouveront, nouveaux venus dans ces Bibliothèques, un bon accueil et des collections libéralement offertes, cette assurance, je puis la leur donner.

Les pages intermédiaires sont blanches

LES BIBLIOTHÈQUES COMMERCIALES

PAR

THÉODORE-PAUL VIBERT

En vous parlant aujourd'hui, messieurs, des Bibliothèques commerciales, je dois d'abord vous exposer ce que l'on a entendu par là jusqu'à ce jour et ensuite comment, pour mon compte, je voudrais voir installer une Bibliothèque commerciale moderne.

Après l'incendie de la Chambre de commerce de Paris, M. Choquet fit un très remarquable rapport en 1900, pour obtenir la reconstitution de sa Bibliothèque et je me fais un devoir de citer ici les passages suivants de son travail :

« L'industrie et le commerce touchent d'ailleurs, plus ou moins directement, à tous ces éléments tangibles et intangibles qui nous constituent, nous entourent et nous gouvernent. L'océan dans son immensité n'échappe pas plus à notre examen que la goutte d'eau dans sa minuscule dimension, l'extraction du minerai nous conduit d'étape en étape et par des voies différentes aussi bien à la construction des édifices métalliques qui nous étonnent par l'immensité de leur volume et la hardiesse de leur structure, qu'à la confection de ces objets d'orfèvrerie et de bijouterie dont l'ingéniosité de conception rivalise avec l'artistique aspect.

« De la pierre brute au monument architectural, du bloe de fonte à l'appareil mécanique le plus compliqué, des chiffons au livre, toutes les phases des transformations, tous les degrés transitoires réclament, tour à tour,

leur inscription, sur le registre que nous nous apprêtons à ouvrir.

« Un cours d'eau, pour ne citer qu'un exemple, n'intéresse pas seulement par les données géographiques qui s'y rapportent, il peut servir de voie de transport, de production, de mouvement, de réservoir alimentaire, d'adjuvant chimique employé par l'industrie ; susceptible d'être utilisé pour la pêche, pour l'irrigation des terres, il est éventuellement exposé à donner matière à contestation entre riverains, entre habitants desservis à un titre quelconque par son office.

« Instrument de richesse et de fertilité par excellence, il est capable de se transformer subitement en agent de ruine et de destruction, soit qu'il ravage par ses débordements, soit qu'il tue par sa contamination infectieuse. »

Après cet exposé général très philosophique et très élevé, M. Choquet en arrivait, comme conclusion, à cette division générale :

- Milieu naturel.
- Humanité.
- Produits naturels du milieu.
- Œuvres humaines.
- Anomalies et perturbations du milieu.
- Anomalies et perturbations de l'humanité.
- Matériel général.

C'était tout à la fois trop savant et trop général et la Chambre de commerce de Paris s'en tint à une nomenclature qui était, en même temps, plus précise, plus simple et moins vague, en admettant les grandes divisions du :

- Commerce.
- Sciences et Arts.
- Histoire et Géographie.
- Bibliographie générale. Encyclopédie.

Vous savez que M. Eugène Morel, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et notre secrétaire de section ici-même, a publié deux volumes du plus haut intérêt sur la science des Bibliothèques et l'art de les installer ; on pourrait dire et d'après lui, au chapitre qu'il consacre aux Bibliothèques commerciales, que les principales divisions

seraient capables de se ramener à : Douanes, Musées commerciaux, Offices de renseignements, Expositions, Voies de communications, — il faut aussi y joindre : Tarifs, Droit commercial, Revues de législation, Statistiques, Géographie, Colonisation, Rapports consulaires, Côtés de la Bourse et de la Banque.

Tout cela, messieurs, c'est le côté didactique de la question et, certes, je suis de ceux qui reconnaissent l'impérieuse nécessité d'un classement méthodique, d'une organisation systématique, mais je trouve le projet de M. Choquet un peu trop l'œuvre, si vous voulez, d'un archivist-paléographe et pas assez peut-être d'un moderne conservateur de Bibliothèque commerciale. Certes, je ne voudrais pas nier le côté philosophique de la question, et je serais désolé que vous en arriviez à cette idée que je n'ai point d'idéal ; si, j'en ai un, mais qui est différent et qui consiste simplement à voir dans nos Bibliothèques commerciales modernes l'instrument pratique pour arriver à développer la grandeur économique et la prospérité commerciale de notre pays, de la France et de ses colonies.

Ceci dit et vous laissant le choix de l'organisation la plus simple et la plus pratique pour arriver à une nomenclature claire et précise, permettez-moi de vous dire que je ne connais que deux Bibliothèques qui répondent à peu près à mes desiderata : la Bibliothèque du Musée commercial de Bruxelles et celle du Musée oriental de Vienne, en Autriche. Ce sont les deux seules, en effet, où l'on trouve réunis les Bottins, annuaires, livrets de chemins de fer et des lignes de navigations du monde entier, car c'est à peine si l'on commence à entrer dans cette voie à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris.

Si, à l'heure présente, vous voulez envoyer une machine à vapeur, une locomobile, sur un point quelconque du globe, vous ne savez point seulement où vous procurer les annuaires et les livrets de chemins de fer qui pourraient vous renseigner sur les itinéraires et par conséquent sur les prix à prendre pour frais de transport.

— Mais il y a des sociétés de transports qui s'en chargent pour vous, me dira-t-on. C'est possible, mais alors, on est à leur disposition, et puis, lorsqu'il s'agit d'envoyer des voyageurs de commerce faire des tournées à travers le monde — ce qui se fait, hélas! beaucoup trop peu en France, — où trouver les annuaires et les livrets et les Bottins mondiaux pour dresser les itinéraires des dits voyageurs de commerce ?

— Mais tout cela est en langues étrangères et nous ne pouvons pas nous en servir, me dira-t-on encore.

A cela, la réponse est facile: si vous ne voulez pas tous les peuples de la terre, il est inutile de créer des Bibliothèques commerciales et vous n'avez qu'à déclarer tout de suite que vous voulez vous suicider, car, à l'heure présente, le commerce international impose impérieusement la connaissance des langues étrangères — au moins des principales — sous peine d'irréparable déchéance.

Vous le voyez donc, messieurs, la première chose, quand on se décidera enfin à installer de vastes Bibliothèques commerciales à Paris, Lille, Roubaix, Tourcoing, Saint-Etienne, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, etc., consistera à installer un service, une section, comme vous voudrez, très complets d'annuaires, d'almanachs de 500.000 adresses, de livrets de chemins de fer et des lignes de navigation, etc., etc., du monde entier, de manière à pouvoir enfin s'orienter dans notre commerce international. Mais je ne serais pas complet si je ne m'empresais d'ajouter que cette Bibliothèque commerciale devra être, en même temps, pour ainsi dire, à moitié coloniale, car il n'est pas possible, à l'heure présente, de faire du commerce extérieur international sans faire de la colonisation comparée, à chaque pas et pour chaque objet acheté ou vendu. Vous allez chercher du caoutchouc au Para, du riz aux Indes, des arachides chez les Portugais de la côte occidentale d'Afrique et vous devez vous demander de suite si vous n'auriez pas le caoutchouc à meilleur marché chez nous-mêmes, à Madagascar, le riz

en Indo-Chine, les arachides au Sénégal, etc., etc., et ainsi pour toutes les matières premières nécessaires à notre industrie.

Et si vous avez des débouchés pour vos matières ouvragées, qui se ferment à l'étranger, votre devoir est d'en aller chercher, d'en provoquer de nouveaux dans nos propres colonies.

Nous faisons près de 13 milliards de commerce extérieur et plus de deux milliards avec nos seules colonies, c'est-à-dire plus du cinquième. Voilà pourquoi, après tout ce que je vous ai dit sur la constitution de la Bibliothèque commerciale, elle doit être encore, et avant tout, et par surcroît, à moitié coloniale, en ce sens qu'elle doit permettre toujours et en toutes occurrences, à nos industriels et commerçants, de faire, au point de vue économique et au double point de vue exportations et importations, de *la colonisation comparée*, car c'est bien là le dernier mot, la première nécessité de tout le commerce international au vingtième siècle.

Voilà pourquoi, messieurs, les Bibliothèques commerciales seraient si nécessaires et pourquoi je déplore leur absence presque totale à l'heure présente.

Espérons que bientôt, sous le coup des dures nécessités de la concurrence étrangère, notre génie national saura enfin combler cette lacune pour la grandeur et la prospérité commerciales et économiques de la France et de ses colonies.

Circonstance singulière: il y a quelques jours, le banquet des éditeurs d'annuaires avait lieu à Paris et, dans cette Chambre syndicale que je ne connaissais même pas de nom, M. Paul de Lobé, ancien juge au tribunal de commerce, président de la Chambre syndicale en question, terminait ainsi son discours :

« L'Annuaire, en effet, est une synthèse.

« Quand les hommes prennent conscience de leur unité, quand leur travail a créé des forces nouvelles et qu'ils ont donné à leurs efforts une organisation tangible, l'Annuaire naît pour consacrer ces forces, rendre expressifs ces efforts, préciser cette unité.

« L'Annuaire consacre la cohésion sociale, il est le couronnement de l'activité collective.

« Qu'il soit fait pour un pays, une province, une ville, une industrie déterminée ou même pour une Association privée, il se révèle comme la manifestation réellement expressive de chacune de ces collectivités.

« Et il joue encore un autre rôle: il est le propagateur au dehors de la vie sociale qu'il représente, et sa mission est de donner alors à cette vie sociale le plus large et le plus complet développement.

« Vous voyez, messieurs, que tout en vous assurant des profits légitimes, vous faites œuvre utile, et ne vous semble-t-il pas que vous participez ainsi, dans la sphère de votre action, à accroître le patrimoine commun et, par suite, à préparer pour l'avenir, un peu plus de bien-être à l'humanité ?

« Croyez-moi, il est bon de jeter une note d'idéal au milieu du labeur quotidien. »

Ceci me prouve que tout est dans tout, comme l'on dit, et il me semble que maintenant nous pouvons espérer que l'on va enfin s'occuper d'installer des Bibliothèques commerciales et pratiques dans tous les grands centres industriels de la France et même des colonies, comme Alger et Saïgon, par exemple. Et, dame! si nous voulons arriver à lutter pratiquement contre la concurrence étrangère, ce sera entièrement, si l'on peut dire et à tous les points de vue, un des instruments de lutte des plus utiles et des plus indispensables dont nous puissions nous servir.

LES BIBLIOTHÈQUES DE PROVINCE

Les pages intermédiaires sont blanches

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

PAR

HENRI MICHEL

Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens

MESSIEURS,

Vendredi dernier, M. Eugène Morel vous a transportés aux Etats-Unis. Vous avez vu là d'admirables Bibliothèques qui répondent parfaitement aux goûts, aux habitudes et aux besoins du peuple le plus pratique et le plus prodigieusement actif qui soit. Vous étiez en plein idéal américain, celui d'une race d'hommes d'affaires qui vont droit au but, au but le plus utile, par le chemin le plus court, et dont la pensée ne s'attarde guère dans la curiosité historique, non plus que dans les idées générales ou dans la pure spéculation. Les Bibliothèques des Etats-Unis sont, parmi les institutions d'ordre intellectuel, l'une des formes de cet idéal, le même qui s'affirme très glorieusement dans le génie inventif d'un Edison ou dans le pragmatisme d'un William James.

Nous ferons aujourd'hui un voyage plus modeste. C'est en province, dans la vieille province française, que nous avons à visiter ensemble les bonnes vieilles Bibliothèques municipales, et, vous vous en doutez d'avance, c'est un tableau tout différent que j'aurai à vous mettre sous les yeux. Ah ! nous ne retrouverons plus ici ces ressources si abondantes en argent et en personnel, ces libéralités

princières, cette coopération du public au développement et à l'enrichissement de la Bibliothèque qu'il fréquente et dont il use, ce matériel perfectionné, cette extension du prêt à domicile, ce mouvement des lecteurs et cette circulation des livres, toute l'activité utile qui est à la fois le signe et le moyen de la prospérité des *libraries* américaines.

En France, dans les villes les plus affairées, à plus forte raison dans les villes somnolentes, la Bibliothèque est d'ordinaire un lieu un peu secret, une place réservée d'ombre et de silence, où les bruits de la vie n'arrivent qu'atténués et lointains. L'esprit y est sollicité vers les choses du passé aussi souvent peut-être que vers celles du présent ou de l'avenir. Le passé qui l'habite et qui l'imprègne y vit encore confusément. A voir un vieil érudit penché sur un vieux livre, il semble parfois qu'on assiste à la rencontre d'un mort et d'un vivant qui sont allés l'un vers l'autre, ayant fait chacun la moitié du chemin.

Entrons dans une de ces Bibliothèques provinciales, dans celle d'Aix, par exemple, qui abrite tant bien que mal les livres armoriés de M. de Méjanès sous les toits un peu délabrés d'un hôtel de ville du XVII^e siècle, un de ces hôtels de ville avec une tour d'horloge sur la rue, de hautes fenêtres à fronton et des murs dorés dont la pierre semble pénétrée de soleil, — ou dans celle de Besançon installée dans l'ancien couvent des Oratoriens reconstruit, où sont conservés les collections et les papiers du cardinal de Granvelle, — ou encore, si vous vous voulez bien me faire cet honneur, dans celle d'Amiens, sorte de temple néo-grec, à la mode de 1820, qui enferme une pelouse fleurie entre la colonnade de son péristyle et ses deux ailes récemment prolongées.

Traversons rapidement, — nous y reviendrons tout à l'heure — le canton des « acquisitions nouvelles ». Nous voici au centre du dépôt, dans la haute salle où sont conservés les fonds anciens de la Bibliothèque, les manuscrits, les livres rares et précieux, tous ceux aussi que, à défaut d'autre mérite, leur vieillesse seule a faits véné-

rables. Les volumes s'étagent autour de nous, de toute matière et de tout format, et semblent doubler l'épaisseur des murailles pour mieux nous séparer du monde. Les redoutables in-folio occupent la base et reposent sur le plancher même ; à portée de l'œil et de la main sont les in-quarto et les in-octavo, tandis qu'au-dessus de notre tête et jusqu'à la moulure du plafond, courent les stratifications plus légères des in-18 et des in-12. Une fraîcheur délicieuse en été, mais assez perfide en hiver, baigne ces parois de livres, mêlée à cette indéfinissable odeur chère aux bibliophiles et aussi invétérée aux vitrines des Bibliothèques que la senteur du goudron au bois des vieilles barques. Pourtant, là-bas, tout au fond de la salle, par une fenêtre ouverte, entre l'air salubre et le jour ; un rayon de soleil éclaire le veau fauve des reliures, et dans une vitrine d'exposition qu'il effleure, fait étinceler comme des bijoux les initiales d'or dont la page ouverte est semée.

Le mobilier est le plus souvent disparate, singulier, d'une incommodité pleine d'imprévu. Chaque bibliothécaire y a marqué son règne par quelque ébénisterie de son invention dont la fantaisie de son successeur ne peut s'accommoder, boîtes à fiches compliquées, pupitres tournants — ces *roues* du moyen âge — étranges casiers dont on n'imagine plus l'usage. D'autres meubles, plus anciens, ont suivi la fortune des librairies de couvent qui forment le fonds primitif de la Bibliothèque ; d'autres encore ont été légués en même temps que des collections particulières. Et tous, brunis par le temps, polis par l'usure, s'harmonisent à la couleur et à la vétusté des livres.

Parlerai-je des échelles roulantes, ces machines de guerre d'un autre âge qu'on poussait avec fracas d'un bout à l'autre des longues salles ? Je crois bien qu'on n'en trouve plus guère. C'est une espèce qui s'en va. Mon collègue de Reims, M. Jadart, en vit, paraît-il, une à Troyes, de dimensions effroyables. Celle d'Amiens, longtemps reléguée dans un couloir obscur, vient de disparaître. Elle servit pour la dernière fois il y a quelque dix

ans. Le vénérable et regretté M. Claudin, qui poursuivait à Amiens ses savantes recherches bibliographiques, s'était installé sur la plate-forme et se faisait voiturier noblement, le long des rayons, à droite, à gauche, en avant, en arrière, n'interrompant son travail qu'aux tournants dangereux, quand il fallait, d'en haut, surveiller et diriger la manœuvre.

Mais laissons ce bric-à-brac. Plus intéressants et plus dignes d'attention sont les tableaux, les gravures, les bustes, les statues parfois qui décorent le vestibule ou la grande salle. Ce sont généralement des portraits d'hommes illustres, — savants, artistes, hommes de lettres, — originaires de la ville ou de la province, ou de personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire du pays: A la valeur artistique qui ne fait pas défaut à la plupart de ces œuvres, s'ajoute donc presque toujours un intérêt historique et local, une valeur de document et de souvenir ; et c'est par là surtout que leur place est marquée à la Bibliothèque. C'est ainsi que nous trouvons à Grenoble le buste de Barnave par Houdon, à Amiens les statues de Ducange et de Gresset, à Besançon celles de Cuvier par David d'Angers et de Jouffroy par Pradier, à Dijon les bustes de Bossuet, de Vauban et de Buffon, à Nancy le portrait de Dom Calmet, historien du duché, et celui du dernier duc de Lorraine remettant à son chancelier la charte de fondation de la Bibliothèque en 1750.

Ce sont là les hommes célèbres de la province. A côté de ceux-ci, en voici d'autres plus obscurs, dont la notoriété ne dépasse guère les limites de leur petite patrie. Peuple familier et bienveillant d'illustrations locales, d'anciens bienfaiteurs ou « amis des lettres », du fond de leur cadre ou du haut de leur stèle, ils veillent encore sur les vieux livres, ils accueillent les travailleurs, encouragent le bibliothécaire dans sa tâche souvent ingrate : ce sont les dieux lares de la maison. La plupart de ces hommes unirent au goût des belles choses ou à la passion de l'étude l'amour de leur province et de leur ville. Il est assez juste, après tout, qu'on leur ait gardé une petite place dans ces Bibliothèques où s'alimenta

leur noble manie et où vit encore obscurément un passé qui leur fut cher.

Ne voyons-nous pas tout près d'eux, dans des cadres de bois ou sur des toiles déroulées, les représentations successives de la patrie elle-même, les « pourtraicts » du pays ou de la cité, comme on disait autrefois ? Et vous savez combien elles sont instructives et savoureuses ces anciennes vues cavalières de nos villes, ces premières cartes géographiques gravées sur bois, plus tard sur cuivre, où le paisible artiste, mêlant la représentation directe à la topographie, après qu'il eût indiqué les forêts par de minuscules pépinières et les cités par quelques toits autour d'un clocher, s'est complu à donner une vie à son œuvre en mettant des chariots et des cavaliers sur les routes, des bacs dans les rivières, des moulins à vent sur les buttes, des gens assis aux portes des villes. Si la province est maritime, des chaînes sont tendues à l'entrée des ports, des tours dominant les promontoires, on voit d'étranges dauphins émerger d'une vague qui s'enfle exprès pour les porter, au milieu d'une mer très unie, et des navires cingler vers le large, tout hérissés de rames ou les voiles gonflées par le vent.

Ce n'est pas sans raison que je me suis attardé, un peu longuement, je le crains, à décrire cet aspect tout extérieur de nos Bibliothèques, et que j'ai tenté de mettre sous vos yeux, en une sorte de tableau composite, ce qu'en peut voir le visiteur qui les traverse distraitement. Le premier regard que nous jetons sur les choses est souvent le plus instructif, celui qui nous permet d'en saisir le mieux le trait essentiel. Dès l'abord nous apparaît ici le caractère historique et provincial des Bibliothèques municipales. Elles sont quelque chose de plus, ou du moins quelque chose d'autre, que des amas de volumes n'ayant d'intérêt pour nous que dans la mesure de leur utilité et de leur utilisation immédiate. Nous voici donc très loin — beaucoup trop loin peut-être — des Librairies d'Angleterre et d'Amérique, orientées tout entières vers la vie active, organisées uniquement en vue d'une fin actuelle et pratique, et loin aussi de nos Bibliothèques uni-

versitaires faites pour un public spécial de travailleurs et de savants, réservées aux ouvrages de critique, de science et d'érudition, et qui participent ainsi à l'impersonnalité et à l'universalité de la science.

La France est un pays de vieille histoire, où le présent continue et prolonge un passé ancien, riche de culture ininterrompue et de traditions, où chaque province et chaque ville trouve dans ce passé les raisons profondes, quoique souvent ignorées et secrètes, de son originalité et de ses mœurs actuelles ; et, nous allons le voir, les Bibliothèques municipales, par la façon même dont s'est constitué leur noyau primitif, demeurent bien les témoins et les dépositaires de cette vie et de cette culture anciennes qui tiennent par des liens si étroits à la vie active et présente.

La plupart des Bibliothèques provinciales ont été formées, comme vous savez, à la fin du xviii^e siècle, avec les dépôts littéraires créés par les lois, les arrêtés et les décrets de la Législative et de la Convention. Quelques-unes pourtant, en petit nombre, ont une origine plus ancienne. Disons d'abord un mot de celles-ci.

A La Rochelle, dès le début du xvii^e siècle, en 1604, une première Bibliothèque publique fut fondée, sous l'impulsion du clergé protestant, par Esprinchar, sieur du Plomb. Un écrivain du temps nous en a même laissé une description assez précise. « Elle estoit tendue, dit-il, de tapisseries tout à l'entour ; les tableaux de peinture estoient au fond de la Bibliothèque, au-dessus de la tapisserie. » Son existence fut d'ailleurs assez brève. Confisquée en 1628, après la prise de la ville par l'armée royale, elle fut, en partie du moins, donnée par Louis XIII à Richelieu. Quelques-uns des ouvrages imprimés et manuscrits qui la composaient passèrent à la Bibliothèque de l'ancienne Sorbonne qui recueillit, comme on sait, les collections du grand cardinal. Ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Après plus d'un siècle, en 1750, un membre de l'Académie de La Rochelle, Richard Desherbiers, renouvelant la tentative d'Esprinchar, offrit au corps de ville la plus grande partie de ses livres pour en

constituer une Bibliothèque publique qui fut ouverte deux jours par semaine. Et c'est celle-ci qui est l'origine véritable de la Bibliothèque actuelle (1).

A Besançon, ce fut dom Boisot, abbé de Saint-Vincent, qui légua aux Bénédictins de son abbaye ses livres, tableaux, médailles et antiques, sous la condition d'en former un dépôt public. « Je donne, disait-il, dans son testament du 24 novembre 1694, aux R. P. Bénédictins de Besançon tous et quelconques, mes livres, les manuscrits reliés et non reliés qui m'appartiennent, ... à charge qu'ils mettront le tout dans une grande salle qui sera ouverte deux fois la semaine à tous ceulx qui voudront y entrer, lesquels pourront y lire et étudier autant de temps qu'ils souhaiteront... » La Bibliothèque appartenait donc aux Bénédictins, mais elle était littéralement ouverte à tous, comme le confirment les termes du placard municipal qui annonce son ouverture : « Messieurs, vous êtes avertis que tous les mercredi et samedi de chaque semaine, à commencer samedi prochain septième jour du présent mois de juillet 1696, sera exposée chez les R. P. Bénédictins la Bibliothèque que feu M. Boisot, abbé de Saint-Vincent, a donnée au public. Les scavans et tous ceux qui en seront curieux s'y pourront trouver lesdits jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10, et depuis 2 heures après-midi jusqu'à 4. Les livres rares, médailles et précieux manuscrits dont elle est composée satisferont avantageusement leurs désirs et leur curiosité et éterniseront le souvenir de ce que le public doit à cet illustre abbé. » Dès avant la Révolution, des libéralités successives accrurent encore les ressources de ce dépôt dont la partie la plus précieuse était formée par les débris des collections manuscrites et imprimées du cardinal de Granvelle (2).

C'est encore grâce à des donations que furent fondées au XVIII^e siècle les Bibliothèques d'Aix et de Carpentras. L'une doit son établissement à la libéralité du marquis

(1) Catalogue de la Bibliothèque de La Rochelle, par Delayant.

(2) Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France, départements, tome XXXII, Besançon (Introduction par L. Delisle).

de Méjanès, l'autre à celle de Mgr d'Inguibert, évêque de Carpentras. Celle-ci renferme, parmi beaucoup d'autres documents précieux, la fameuse correspondance de Peiresc. Mgr d'Inguibert l'avait achetée aux héritiers de Thomassin de Mazaugues, premier président au Parlement d'Aix et neveu du grand érudit provençal. Ces deux Bibliothèques, celles d'Aix et de Carpentras, furent publiques dès leur origine par la volonté expresse de leurs fondateurs. « Je donne et lègue, disait le marquis de Méjanès dans son testament, tous les livres qui m'appartiennent, tant à Arles, à Aix, qu'à Avignon et à Paris, et enfin toute ma Bibliothèque, corps de ladite Bibliothèque, tablettes et tous les manuscrits à la province de Provence, sous la condition d'en tenir une Bibliothèque ouverte en la ville d'Aix, pour l'avantage du public auquel ladite Bibliothèque sera destinée et à cet effet ouverte quatre fois la semaine (1). » La région provençale, Provence et Comtat-Venaissin, fut d'ailleurs dans l'ancienne France l'une de celles où le goût des lettres et des arts s'était conservé le mieux, à travers de longs siècles, sans trop d'interruption ni d'obscurcissement. Une civilisation ancienne, une race naturellement affinée, sans doute aussi les mœurs italiennes, l'esprit de la prérenaissance qu'y avait apporté et implanté la cour pontificale d'Avignon, contribuèrent à y perpétuer des traditions intellectuelles que renforçait un sentiment très vif de la vie municipale et provinciale. Les Bibliothèques de Carpentras, d'Aix, d'Avignon et aussi, dans le Languedoc méditerranéen, celle de Montpellier ont gardé comme un reflet de cette culture latine dont elles ont recueilli les vestiges. Des Bibliothèques comme des villes, on peut dire qu'il n'en est pas en France qui rappellent davantage celles d'Italie.

L'origine de la Bibliothèque de Grenoble est particulièrement intéressante. Ce n'est pas à la libéralité d'un Mécène que revient l'honneur de la création de ce dépôt,

(1) Catal. général des manuscrits..., tome XVI, Aix (Introduction par Ulysse Robert).

mais à l'initiative intelligente des particuliers. A la mort de Jean de Caulet, qui avait occupé pendant plus de quarante ans le siège épiscopal de Grenoble, quelques notables habitants de la ville ouvrirent une souscription publique pour acquérir et mettre à la disposition de leurs concitoyens la très riche collection du savant évêque. Cette collection, formée elle-même des épaves de plusieurs importantes Bibliothèques particulières, était l'une des plus belles de ce temps; elle comptait plus de 34.000 volumes et renfermait un grand nombre de documents et de pièces d'un intérêt de premier ordre pour l'histoire politique et littéraire de la France. La souscription réussit au delà de tout espoir; le roi et les princes de la famille royale s'y intéressèrent activement; et de son côté l'héritier de Jean de Caulet consentit à céder la collection à un prix très inférieur à sa valeur. Les avocats de Grenoble ajoutèrent bientôt à ce premier fonds le don de leur Bibliothèque déjà ouverte au public depuis nombre d'années; et enfin, quand l'ordre de Saint-Antoine fut réuni à l'ordre de Malte, sa maison de Grenoble se dessaisit de sa belle Librairie en faveur de la Bibliothèque publique (1).

Je ne puis songer, messieurs, à résumer si brièvement que ce soit l'histoire de la création des dix ou douze Bibliothèques publiques qui existaient en province sous l'ancien régime. Des circonstances à peu près semblables se retrouvent d'ailleurs à l'origine de chacune d'elles. Je vous en épargnerai l'exposé fastidieux. Qu'il me suffise de citer, sans plus de détails, les Bibliothèques de Lyon, de Nancy, fondée par Stanislas de Lorraine; d'Orléans, que le jurisconsulte Guillaume Prousteau ouvrit à ses concitoyens dès 1714; celle de Nantes, créée vers le milieu du xviii^e siècle par la municipalité elle-même, et enfin celle de Caen, antique Bibliothèque universitaire qui devint municipale à la Révolution, et dont M. Gaston La-

(1) Catal. général des manuscrits..., tome VII, Grenoble (Introduction par P. Fournier).

valley a retracé la longue histoire dans une notice très intéressante (1).

La création spontanée de ces collections publiques dans quelques villes appartenant aux régions les plus diverses de notre pays est un signe de l'activité intellectuelle des provinces françaises sous l'ancien régime. Elle nous montre que le goût de l'étude et l'amour des livres y étaient plus répandus qu'on ne l'imagine généralement ; et nous voyons aussi par là qu'on se préoccupa assez tôt à la fois de conserver les documents du passé et de mettre à la disposition de tous l'indispensable instrument d'étude qu'est une grande et riche Bibliothèque. Mais les dépôts publics dont je viens de parler étaient toutefois assez rares ; leur origine ne remonte guère au delà du xvii^e siècle, et ils ne constituaient après tout qu'une faible part des ressources bibliographiques de l'ancienne France. C'est ailleurs, dans les Librairies des chapitres, des collégiales, des couvents, surtout des grandes abbayes bénédictines qu'il faut chercher les plus abondantes et les plus antiques collections de livres ; c'est là qu'étaient les véritables trésors lentement amassés au cours des siècles, dont la Révolution devait déplacer la propriété pour en former ces Bibliothèques des écoles centrales qui devinrent bientôt les Bibliothèques publiques des villes.

L'histoire administrative de nos Bibliothèques, à l'exception des quelques-unes citées tout à l'heure, commence donc au décret du 2 novembre 1789 qui mit à la disposition de la nation les propriétés des communautés religieuses, ou plus précisément à l'arrêté consulaire de l'an XI qui transforma les Bibliothèques des écoles centrales en Bibliothèques municipales. Mais elles ont une sorte de préhistoire, celle-là même des très anciennes collections dont elles furent formées à ce moment.

Vous savez comment dans les premiers siècles du moyen âge, toute vie intellectuelle s'était retirée aux étroi-

(1) Notice historique sur la Bibliothèque de Caen, par Gaston Lavalley, Paris, A. Picard.

tes cellules des couvents, sous les arcades surbaissées et dans les petites cours fleuries des cloîtres. Là se réfugiaient les âmes d'élite qui, dans une société violente et grossière, ne pouvaient trouver l'ordre, la paix ni la continuité de pensée qu'assurait seule la vie monastique. Nous conserver seulement, sans peut-être en trop pénétrer le sens, les vestiges de la civilisation antique, ce fut la tâche obscure mais essentielle entre toutes de ces moines bénédictins qui partageaient leur temps entre la prière, le labour et l'étude, et qui pensaient, avec une hardiesse naïve et bien surprenante, travailler à leur salut en copiant et recopiant Tite Live ou Virgile, quand ce n'était Lucrèce ou Plaute. « Heureuse prévoyance, s'écrie dès le *xiv^e* siècle le bon Richard de Bury dans son enthousiaste et délicieux *Philobiblion*, heureuse prévoyance à laquelle rien ne peut se comparer, ni la plantation des bois, ni l'ensemencement des grains, ni le soin des troupeaux, ni la construction des châteaux-forts. »

Ces trésors patiemment amassés furent conservés longtemps avec une sollicitude dont témoignent les prescriptions minutieuses qui nous sont parvenues. « Ce sont là nos richesses, disaient les moines, ce sont les aliments de la vie céleste fortifiant l'âme par leur douceur. » Chaque monastère se faisait honneur de sa collection et s'efforçait par voie d'achat, de copie ou d'échange, d'en accroître l'étendue et le prix. Des relations s'établissaient ainsi entre les couvents des pays les plus éloignés, ébauchant dans l'Europe barbare ce « réseau des communications intellectuelles » qui de nos jours encore n'est point parfaitement achevé. C'est ainsi que de nombreux manuscrits de l'antique Bibliothèque de Corbie furent exécutés en Italie, comme en témoigne leur écriture lombardique ; d'autres venaient de Corvey en Saxe, quelques-uns même d'Irlande (1). Rien de passionnant comme l'histoire de ces obscures démarches. C'est le sort même de notre

(1) Léopold DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. La Bibliothèque de Corbie.*

culture moderne qui se jouait là. Que serait-elle en effet sans la claire lumière antique dont l'étincelle nous fut ainsi conservée, et que les précurseurs des humanistes, Dante, Pétrarque, Richard de Bury, virent avec ravissement se lever comme une aube dans le ciel, au-dessus des murs et des tours des abbayes ?

Je ne puis songer à redire toutes les vicissitudes qu'éprouvèrent, surtout depuis le quinzième siècle jusqu'à la Révolution, les précieuses Librairies de ces monastères. On pourrait en dresser un martyrologe. Quelques-unes ont à peu près disparu, les incendies, les guerres, les dilapidations de toutes sortes les ont comme dévorées ; il n'en demeure que des débris. D'autres furent cruellement dispersées par le hasard des conquêtes et des ventes ou par d'imprudentes libéralités. On ne possède à Amiens qu'une faible part des manuscrits de Corbie ; beaucoup passèrent au xvi^e siècle dans des collections particulières. L'illustre président de Thou, notamment, usant, paraît-il, d'un stratagème digne de Scapin, n'eut pas scrupule d'en emporter de pleins tonneaux, sous couleur de ravitaillement, à la faveur d'un feinte alarme de guerre. Le reste est à la Bibliothèque nationale ; et même quelques volumes qui furent volés en 1791 se trouvent aujourd'hui à Saint-Petersbourg. Il est, vous le voyez, une destinée pour les Bibliothèques, et cette destinée n'est pas toujours des plus paisibles. Les livres tirent d'ailleurs un prix et un intérêt nouveaux de ces souvenirs d'une carrière ancienne et mouvementée. Sans y moins chercher un objet d'étude, nous y trouvons par surcroît une occasion de rêverie, et il nous arrive de les aimer — un peu comme Desdémone aimait Othello — pour leur histoire merveilleuse et pour les dangers qu'ils ont courus.

Précieuses donc à tant de titres, ces collections antiques sont aujourd'hui l'honneur — honneur un peu vain, a-t-on dit, — des dépôts publics qui en ont recueilli les restes, et en particulier de nos plus importantes Bibliothèques municipales. Sans multiplier de fatigantes énumérations, je citerai seulement, après la Bibliothèque d'Amiens et son fonds de Corbie, celle de Rouen, qui pos-

sède les manuscrits des abbayes de Saint-Wandrille, de Jumièges et de Fécamp ; et encore celles de Tours, de Dijon, de Grenoble, où sont conservés les débris des anciennes Librairies de Marmoutiers, de Citeaux et de la Grande Chartreuse.

Mais vous n'ignorez pas que vers le XIII^e siècle, les grandes abbayes bénédictines qui avaient eu jusque là un rôle si capital et si décisif dans les progrès de la civilisation occidentale, commencèrent à décliner pour tomber assez vite, presque partout, dans une complète décadence. A ce moment, d'autres ordres religieux surgirent et ne cessèrent plus de se multiplier jusqu'aux temps modernes. Ce furent les ordres mendiants d'abord, plus tard les ordres charitables et les ordres prêcheurs et enfin les congrégations enseignantes, sans parler d'une foule de confréries et d'associations religieuses de toutes sortes. Parmi les maisons que ces communautés répandirent dans toutes les villes de France, beaucoup possédaient une Bibliothèque grande ou petite ; et comme la vie religieuse, bien loin d'être fermée aux influences du monde, se trouva toujours intimement mêlée à la vie politique et civile, plus encore à la vie intellectuelle qui s'agitaient autour d'elle, il est aisé de comprendre que les Bibliothèques municipales formées de la réunion de ces Librairies conventuelles aient présenté ainsi, dès leur création, le caractère historique et provincial qui nous a frappé tout d'abord.

Sans doute les ouvrages de théologie et de droit canon y tiennent souvent une place hors de proportion avec l'intérêt que ces études peuvent encore présenter pour nous. Mais à côté de ceux-ci, que de livres et de documents précieux n'y trouve-t-on pas, précieux non pas seulement ni toujours par leur vaine rareté bibliographique, mais surtout parce qu'ils représentent le labeur du passé. Des siècles d'histoire et de culture — d'une culture dont les formes successives ont été vivantes chacune à son heure — nous ont laissé dans ces collections de vieux livres, si disparates qu'elles puissent être, l'expression et l'image de leur activité. Elles sont l'un des

moyens par lesquels la collaboration des morts est assurée, continuée, à l'œuvre actuelle des vivants.

Bien entendu, cela est vrai surtout des grands dépôts d'Etat comme la Bibliothèque nationale ; mais cela est vrai aussi, à divers degrés, des plus importantes Bibliothèques municipales, de celles qui ont recueilli et centralisé, au moment de leur formation, les dépôts anciens d'une grande ville ou d'une province. Je citerai seulement celle qui m'est la plus familière, la Bibliothèque d'Amiens. Plus de seize maisons religieuses ont contribué à la formation de son noyau primitif : les abbayes de Corbie, de Saint-Acheul, de Saint-Martin-aux-Jumeaux, de Saint-Pierre-lez-Selincourt, du Gard, de Saint-Fuscien et de Saint-Jean des Prémontrés ; les couvents des Augustins, des Feuillants, des Capucins, des Carmes, des Minimes, des Dominicains et des Cordeliers. Ces abbayes et ces couvents, dont plusieurs ont une origine fort ancienne, ont connu chacun leur période de richesse, d'activité intellectuelle, leur moment d'actualité, si je puis dire. Les événements prochains de la vie provinciale et aussi les grands courants de pensée ou d'action qui arrivaient jusqu'à eux ont déterminé de la façon la plus naturelle et la plus spontanée les accroissements successifs de leurs Librairies. Il y ont déposé au jour le jour, selon l'esprit du temps ou les préoccupations de l'heure, des alluvions de documents et de livres, livres qui furent de la vie et qui sont devenus de l'histoire ; si bien que depuis les antiques manuscrits carolingiens de Corbie jusqu'aux factums et aux minces pamphlets de la fin de XVIII^e siècle, la Bibliothèque d'Amiens — comme beaucoup d'autres — se trouve posséder sur ce long passé une suite à peu près ininterrompue de documents bibliographiques d'un caractère à la fois général et local.

J'en aurai terminé avec les fonds anciens des Bibliothèques municipales, en même temps qu'avec la partie historique de mon sujet, quand j'aurai mentionné quelques autres dépôts littéraires, comme ceux des collèges et des académies, nationalisés à la Révolution au même titre que les Librairies des couvents, et aussi les Biblio-

thèques des émigrés qui vinrent se joindre peu de temps après, en 1792, à cette masse déjà considérable de livres et de manuscrits :

On peut y rattacher encore, non par leur origine mais à l'égard de leur caractère, la plupart des collections privées léguées aux Bibliothèques des villes et composées le plus souvent d'ouvrages et de documents sur l'histoire et la littérature provinciales. Il y a partout des hommes que passionne l'histoire de leur pays et qui passent leur vie à recueillir les livres, les manuscrits, les brochures, les placards, les documents iconographiques concernant de près ou de loin leur ville ou leur province. Ces collections, lorsqu'elles échappent à la dispersion des ventes publiques, arrivent tôt ou tard à la Bibliothèque municipale. Elles y trouvent le repos et la dignité, — le repos surtout. C'est le port d'où elles ne sortiront plus.

Citons rapidement quelques-unes des plus importantes. Ce sont : à Avignon, les fonds Calvet, Requien et Chambaud, si intéressants pour l'histoire du Comtat ; à Grenoble, la collection dauphinoise d'Allard Duplantier ; à Tours, celles d'André Salmon, de Lambron de Lignim et de l'abbé Bourassé ; à Rouen, la Bibliothèque Leber qui fut, celle-là, achetée par la ville ; à Amiens, la très belle collection du comte de Lescalopier, le fonds Devauchelle qui renferme un grand nombre de pièces rares sur les dialectes et les patois du nord de la France, et le fonds Auguste Janvier formé en grande partie d'ouvrages relatifs à Amiens et à la Picardie. Il serait aisé d'allonger beaucoup cette liste. Il n'est pas de Bibliothèque de quelque importance qui ne contienne des collections analogues. Mais je dois me souvenir que ces conférences ont pour sujet général « Les Bibliothèques modernes » : Je répondrais mal à votre attente en m'attardant plus longtemps aux choses du passé. En voilà assez sur les livres anciens ; il est temps de parler des livres nouveaux ; il est temps surtout de parler des lecteurs pour qui les livres sont faits, de la destination et de l'usage des Bibliothèques municipales.

Mais d'abord que devinrent-elles, ces Bibliothèques,

lorsqu'elles eurent été constituées et que l'Etat en eut accordé la jouissance aux communes, « à la charge pour celles-ci, dit le rapport du Ministre de l'Intérieur précédant l'arrêté consulaire du 28 janvier 1803, de nommer et payer un conservateur et de répondre de tous les volumes mis à leur disposition » ? (1). Eh bien, il y eut d'abord, comme il était inévitable, une période d'organisation. Cette période fut longue et cette organisation fut lente. Ni le public, ni les municipalités ne semblaient se soucier beaucoup de ces richesses encombrantes. Les lecteurs étaient rares, quelques érudits qui s'efforçaient de s'orienter tant bien que mal dans un amas énorme de vieux livres à peine classés. Rien de vivant, de véritablement utile, rien de profitable à la science ni même à la simple culture de l'esprit. Les bibliothécaires choisirent un peu au hasard et mal préparés à leurs fonctions, considéraient celles-ci comme une sinécure, une sorte d'honorable retraite. Les meilleurs d'entre eux demeuraient pénétrés de cette opinion que les Bibliothèques sont faites pour quelques privilégiés, pour quelques savants — et quels savants ! — et qu'il convient d'en écarter la foule importune avec une vigilance d'autant plus attentive qu'elle assure à la fois la conservation du dépôt et la tranquillité du conservateur. Aussi le profane qui s'aventurait dans le temple avait bientôt fait de s'apercevoir qu'il n'était là qu'un intrus, et ne se hasardait plus à y revenir. Il n'y a pas très longtemps encore, vers 1885, l'excellent poète Jules Tellier faisait des Bibliothèques de province cet éloge imprévu « qu'elles sont les lieux du monde où l'on sent le mieux peut-être la puissance et la bonté du printemps ». Et il ajoutait, évoquant le souvenir de quelques bibliothécaires à l'ancienne mode : « De ces Bibliothèques-là, tous les bibliothécaires sont vieux. Je ne parle point à la légère, j'en ai connu tant ! Celui-ci était bibliothécaire au Havre. Je ne crois pas avoir su jamais son

(1) Sur la création des Bibliothèques municipales, voir G. RICHOU, *Traité des Bibliothèques publiques* ; JEAN GAUTIER, *Nos Bibliothèques publiques, leur situation légale...*

nom. On le nommait « le père Laplume ». C'était un ancien capitaine de navire... Il marchait en rasant les murs, de façon très lente et maladroite. Et quand on lui demandait un livre, il soufflait en guise de réponse et poussait des grognements. Celui-là, Julien Travers, était bibliothécaire à Caen. Il avait commenté Boileau et Massillon. Sur la fin de sa vie, il écrivit une éloquente protestation en vers contre « la Pitié suprême »... Il ne voulait point me confier les poésies de Musset, qu'il jugeait propres à exciter mes sens. Cet autre, Julien de la Boullaye, était bibliothécaire à Langres. Il refusa obstinément de communiquer *Daphnis et Chloé* à un capitaine de cavalerie. Il avait classé *Daphnis et Chloé* dans la réserve, avec d'autres livres immoraux ; et capitaine de cavalerie ou non, il fallait une autorisation écrite du maire pour être admis à le consulter. Cet autre était bibliothécaire à Constantine. C'était un vieil officier à moustaches grises. En compagnie de quelques anciens camarades, uniquement soucieux comme lui des inscriptions romaines de la province, il occupait militairement la Bibliothèque. Il en avait fait une manière de cercle fermé. Il eût été aventureux d'y venir sans lui être présenté personnellement. La façon dont il vous eût reçu vous eût tout de suite fait sentir votre indiscretion. On me présenta ; et pour dire quelque chose, je le félicitai de ce qu'il n'était point troublé par trop de visiteurs, et de ce qu'on lui laissait le loisir de poursuivre ses travaux épigraphiques. — Monsieur, me répondit-il, croyez-vous que j'aurais accepté cette place, s'il m'eût fallu me déranger à tout instant pour des imbéciles qui seraient venus lire ici des romans ou des vers ? (1) » Cette étrange conception de la Bibliothèque fermée, de la Bibliothèque ésotérique, elle a fait son temps, et je crois bien qu'il n'est plus aujourd'hui de bibliothécaire qui n'y ait définitivement renoncé. Mais elle a duré assez longtemps pour que le souvenir, la légende, si vous voulez, en persiste encore confusément dans le

(1) *Les Reliques de Jules Tellier.*

public et contribue d'une façon regrettable à exagérer l'idée qu'on se fait de la torpeur et de l'inutilité des Bibliothèques provinciales.

Si les lecteurs n'affluaient pas, dans ces premières années d'ouverture des Bibliothèques municipales, les travaux de classement et de catalogue, sans lesquels les dépôts demeuraient à peu près inutilisables, n'allaient pas non plus très vite. C'est ainsi que le premier volume du catalogue imprimé parut à Rennes en 1823, à Rouen et à Bordeaux en 1830, à Grenoble en 1831, à Nîmes en 1836, à Lille en 1839. Ce furent là les villes les plus zélées, celles qui les premières firent preuve d'initiative. Il faut attendre quelques années encore pour Besançon, Reims, Amiens, Limoges, Nantes; et jusqu'après 1860 pour Marseille, Versailles, Douai, et les autres.

Le catalogue des manuscrits, qui réclamait une compétence plus spéciale, fut pour cette raison plus négligé encore. En 1833, une circulaire de M. Guizot invita les préfets à prescrire aux bibliothécaires de leur département de dresser un catalogue de tous les manuscrits confiés à leur garde. C'était facile à dire, plus difficile à obtenir. Quelques villes pourtant répondirent à cet appel, si imparfaitement que ce fut; mais la plupart envoyèrent de simples listes. Il devint évident que l'on n'obtiendrait un catalogue vraiment utile qu'en en confiant la rédaction, établie sur un plan uniforme, à des hommes d'une compétence certaine. C'est ce qui fut tenté en 1841 par M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique. Mais ce grand travail ne reçut qu'un commencement d'exécution. Il ne fut repris, comme vous savez, que beaucoup plus tard, vers 1884, sur un plan nouveau élaboré par M. Léopold Delisle, et mené alors à bonne fin en une vingtaine d'années.

De rares lecteurs, des bibliothécaires inexpérimentés, un classement défectueux et presque nulle part de catalogue, ceci n'était rien encore. Le plus fâcheux était l'installation précaire des collections souvent entassées dans de vieux bâtiments, collèges ou couvents désaffectés, ou même dans quelque grenier de l'hôtel de ville, où elles

ne se trouvaient à l'abri ni des vols, ni de l'humidité, ni parfois des intempéries. Les ventes de livres consenties par des administrations ignorantes ou insoucieuses amenèrent aussi des pertes irréparables ; et les faibles crédits votés par les municipalités ne permirent de longtemps presque aucune acquisition utile.

Je n'insisterai pas davantage sur ce tableau fâcheux des Bibliothèques municipales au début du dix-neuvième siècle. Il y eut là une trentaine d'années de stagnation à peu près complète dont il faut, sans doute, chercher la cause profonde dans la dépression intellectuelle qui suivit en France, en province surtout, les grands bouleversements de la Révolution et de l'Empire. Toute une culture ancienne avait sombré dans les tempêtes dont on venait de sortir. Des traditions étaient rompues qui ne pouvaient se renouer tout de suite. C'était dans la société aussi bien que dans les consciences individuelles, la lassitude, l'épuisement, le vide intérieur qui succède aux grandes crises, pour laisser aux forces vitales le temps de se réparer lentement. L'espèce d'abandon des Bibliothèques provinciales ne fut qu'un des effets entre mille de cet appauvrissement momentané de la vie intellectuelle en France. On ne se souciait pas des Bibliothèques parce qu'elles ne répondaient alors à aucun besoin réel. Mais peu à peu la situation s'améliora. L'administration centrale, par d'incessantes circulaires, surtout par l'envoi d'inspecteurs tels que Buchon et Ravaisson, finit par donner aux villes quelque sentiment de leur responsabilité. Le public à son tour, la bourgeoisie, la classe moyenne de la nation, sous l'influence peut-être du renouveau des études historiques, plus encore des goûts littéraires que le romantisme éveillait dans la jeunesse, se tourna de nouveau vers les choses de l'esprit et commença par contre-coup à se désintéresser moins des Bibliothèques. Le développement de l'instruction publique, le grand essor pris par les sciences donnèrent à ces aspirations un peu vagues le sérieux qui leur manquait tout d'abord. C'est un mouvement qui ne s'arrêtera plus et qui nous conduit jusqu'à l'heure présente.

Dans cette nouvelle période qui commence entre 1830 et 1840 et qui se prolonge jusqu'à nos jours, les Bibliothèques municipales se développent lentement, mais d'une façon à peu près constante. Si elles sont très loin de rendre encore tous les services qu'on pourrait en attendre avec de moins maigres ressources, elles s'orientent pourtant selon les besoins du public, du public réel qui les fréquente, et elles prennent dans la vie municipale une place bien insuffisante sans doute, mais qu'on ne leur conteste plus.

L'installation matérielle est moins défectueuse, soit qu'on ait aménagé et agrandi un édifice ancien, soit qu'en certaines villes comme Grenoble, Rouen, Marseille et bien d'autres on ait construit à grands frais un édifice nouveau qu'on s'est efforcé, sans y réussir toujours parfaitement, d'approprier à sa destination. Oh ! je sais bien qu'à cet égard les Bibliothèques les mieux aménagées sont encore très loin de satisfaire à toutes les exigences de la bibliothéconomie moderne. M. Eugène Morel, dans l'ouvrage que vous connaissez tous (1), consacre à cette question un long chapitre fort intéressant. Il y indique les conditions matérielles d'une Bibliothèque moderne vraiment pratique. Quelle machinerie compliquée ! Ce ne sont pas, vous le pensez bien, les « municipales » de province qui pourront, de longtemps, réaliser une installation si parfaite. Plus récemment, l'auteur d'une étude très remarquée a proposé de construire les Bibliothèques sur le modèle d'une usine, ou plus précisément d'une « rotonde pour locomotives ». Et ici encore il me faut avouer, avec un peu de confusion, que vous entretenant aujourd'hui des Bibliothèques municipales de France, je n'en ai aucune à vous présenter qui réponde à ce type circulaire ou demi-circulaire qui est, paraît-il, celui de l'avenir. Ne nous en affligeons pas outre mesure. Encore une fois, nos Bibliothèques les mieux installées sont défectueuses sur bien des points. Mais enfin il en est plus

(1) Eugène MOREL, *Bibliothèques*, Paris, 1908-1909, 2 vol.

d'une aujourd'hui qui possède une salle de lecture vaste et bien éclairée et des magasins suffisants où les livres sont à l'abri des risques les plus ordinaires de détérioration. Après tout, c'est l'essentiel; le reste est affaire de perfectionnement et viendra peut-être à son heure. Et même, oserai-je le dire, si quelques-unes se trouvent installées dans des édifices anciens, comme celle de Dijon dans la vieille chapelle du collège Godrans, je ne croirai pas que tout est perdu parce que l'ombre ou le sourire du passé demeure encore en un profil de corniche ou de chapiteau, aux marches disjointes d'un perron, à la rampe de fer d'un escalier. Les livres les plus modernes, les études les plus actuelles s'accommodent très bien de ce décor ancien; le public n'en est pas effarouché davantage; le service même n'en souffrira pas, pour peu qu'un aménagement intelligent ait su tirer parti du vieil édifice, et sans en sacrifier inutilement le charme ou la beauté, l'adapter d'une façon discrète à son usage présent.

Il est par malheur d'autres ombres au tableau; ou pour mieux dire, il n'en est qu'une, mais qui suffit à assombrir tout le reste. C'est le manque d'argent, la fâcheuse impécuniosité, c'est l'insuffisance déplorable et parfois véritablement humiliante des crédits affectés par les municipalités à un service dont l'importance et l'utilité leur échappent le plus souvent. Il est inutile de donner les tristes chiffres qu'on peut trouver aisément dans l'*Annuaire des Bibliothèques* ou dans *Minerva*. Les Bibliothèques de quelques grandes villes comme Lyon, Rouen, Nancy, Bordeaux, Lille, Marseille, peuvent à la rigueur faire encore assez bonne figure avec des budgets variant de 27 à 32.000 francs. Mais comment de riches dépôts — riches par les trésors que leur a légués le passé — tels que ceux de Besançon, d'Amiens, de Dijon et de tant d'autres villes de France pourraient-ils suivre les progrès de la culture moderne et demeurer des centres d'action intellectuelle, avec de misérables crédits de 12 à 15.000 francs dont la meilleure part est absorbée par le personnel pourtant bien réduit et bien maigrement rétribué? Il est tristissant de comparer à ces chiffres ceux des crédits des

Bibliothèques municipales allemandes. Songez qu'à Breslau, par exemple, ces crédits annuels s'élèvent à 85.000 francs, et à Francfort à 150.000 francs. Sans doute, il s'agit là de très grandes villes; mais que sont à côté les ressources de nos grandes villes à nous, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux? Et pour les villes de deuxième ordre, la proportion est toute pareille. Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce sujet. M. Morel, dans le livre que je citais à l'instant, a dit tout ce qu'on peut dire sur cette grande misère de nos Bibliothèques municipales; et il l'a dit avec une verve et une ironie que j'essayerais bien vainement d'imiter. Il n'est pas de bibliothécaire qui ne soit, sur ce point, d'accord avec lui, et qui ne lui sache un gré infini de son appel passionné en faveur des Bibliothèques françaises.

On a parlé aussi de l'indifférence du public, et l'on a jugé avec quelque raison qu'il fallait chercher là la véritable cause de la parcimonie des municipalités. Dans une société démocratique, c'est le sentiment public, celui du plus grand nombre, qui attribue en fin de compte aux diverses fonctions sociales leur importance relative; et la sollicitude de l'Etat, plus encore celle des municipalités, ne s'exerce guère que dans la mesure assez exacte de la faveur de l'opinion. Depuis quelques années, on s'est préoccupé de diverses façons d'intéresser aux Bibliothèques cette opinion publique sans la complicité de laquelle les meilleurs efforts sont le plus souvent perdus. Des livres comme ceux de M. Maurice Pellisson (1) et de M. Morel, les conférences mêmes qui vous réunissent ici chaque semaine sont des formes d'une action qu'il ne faut pas se lasser de poursuivre, si l'on veut qu'elle porte enfin quelques fruits. Dans une même pensée, j'ai proposé naguère de créer autour des dépôts les plus importants de nos villes de province des sociétés d'« Amis des Bibliothèques » qui en seraient une sorte de libre prolongement. L'influence de tels groupements pourrait à la

(1) Maurice PELLISSON, *Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris, 1906.

longue, pensais-je, se faire sentir de la façon la plus heureuse sur les pouvoirs publics, et peut-être aussi déterminer des libéralités individuelles et privées. Ce serait là une bonne imitation des méthodes américaines. La tentative que j'ai faite dans ce sens à Amiens n'a pas eu jusqu'à présent, je l'avoue, tous les effets que j'en espérais. Mais elle a, je crois bien, suscité dans d'autres villes la création de sociétés analogues. Il est sage d'attendre pour juger les résultats de ces initiatives toutes récentes.

D'ailleurs, quand on se plaint de l'indifférence du public et de la torpeur des Bibliothèques provinciales, il s'agit de s'entendre, et il faut se garder de rien exagérer. Tout est relatif. Cette indifférence est réelle si l'on entend parler du grand public, de « tout le monde ». Mais on se ferait une idée tout à fait fautive et injustement arriérée de la Bibliothèque d'une grande ville si l'on s'imaginait une salle à peu près déserte où se retrouvent seulement quelques rares érudits mêlés à une demi-douzaine d'oisifs ou de désœuvrés. Sans doute, il n'y faut pas chercher l'animation d'une halle ou d'un marché, qui d'ailleurs ne conviendrait pas. Ce n'est pourtant pas un bois sacré. La partie la plus cultivée de la population, hommes, femmes, jeunes gens, n'ignore pas les ressources que peut offrir la Bibliothèque et en use largement et utilement. S'il est trop rare qu'on ait à constater de ces libéralités privées dont je parlais tout à l'heure et qui sont peut-être le meilleur signe des services rendus par une Bibliothèque en même temps que le meilleur moyen d'aider à son développement et à sa prospérité, de telles initiatives se produisent pourtant quelquefois. Il y a une dizaine d'années, la Bibliothèque d'Amiens a bénéficié d'une donation de 300.000 francs. Croyez-vous qu'une institution tout à fait morte aurait provoqué un don si généreux? Grâce à cette libéralité, on a pu agrandir considérablement le magasin et construire une salle de lecture vaste et bien aménagée. La fréquentation de la Bibliothèque s'en est ressentie tout aussitôt: de 9 à 10.000 lecteurs annuels, elle a passé brusquement à 16 ou 17.000 et davantage. Malheureusement, la donation était affectée de façon expresse au bâtiment,

et il n'en est résulté aucune augmentation de crédit ni pour les acquisitions d'ouvrages ni pour le personnel.

Les acquisitions, le personnel, ce sont pourtant là les deux points les plus importants, les deux points essentiels à considérer dans la vie d'une Bibliothèque. Une Bibliothèque n'est rien autre, par définition, qu'une collection de livres, de livres qui sont faits pour être lus, qui doivent servir, qui doivent être utiles, de quelque façon. Et ils ne peuvent l'être qu'à la condition d'être renouvelés, d'avoir toujours comme une pointe extrême dans l'actualité de la science et de la littérature. Il faut aussi qu'ils soient classés, catalogués, mis enfin en état d'usage à la disposition du public, toutes choses qui réclament un personnel suffisant et expérimenté.

Du personnel des Bibliothèques municipales, de son recrutement, des aptitudes qu'il convient d'exiger de lui, des garanties qu'il est en droit de réclamer à son tour, de toutes ces questions délicates et en ce moment très débattues, je n'ai rien à dire ici. Leur discussion est mieux à sa place dans nos réunions professionnelles. Constatons seulement que bien peu de Bibliothèques municipales sont pourvues d'un personnel suffisant. Pour beaucoup d'entre elles, l'augmentation très souhaitable des ressources affectées à l'accroissement des collections ne pourrait être vraiment utile sans une augmentation, non pas équivalente, mais du moins proportionnelle, des crédits affectés au personnel. Il ne sert à rien d'acquérir beaucoup de livres, si l'on est privé des moyens de les rendre utilisables.

Mais rassurons-nous; ce beau danger, malheureusement, n'est pas à redouter beaucoup. Malgré l'apport très réel, très utile et précieux des concessions ministérielles, malgré celui plus illusoire des dons particuliers, l'accroissement des Bibliothèques municipales demeure très lent. Les acquisitions nouvelles, c'est-à-dire la partie la plus immédiatement utile du dépôt, sont bien rarement en rapport avec l'importance et la richesse du fonds ancien. A Amiens, que vous m'excuserez de prendre toujours comme exemple, c'est à 700 volumes environ que se ré-

duit l'accroissement annuel et normal des collections. Je n'y comprends pas, il est vrai, les dons exceptionnels de tout une Bibliothèque, car ce ne sont là encore, d'ordinaire, que des livres anciens, ou du moins des livres vieillissants. Je veux parler seulement des ouvrages les plus récents, de ceux qui, dans tous les ordres d'étude, permettent de suivre les progrès de la science et l'évolution de la pensée. Sept cents volumes pour une Bibliothèque qui a la prétention et l'obligation d'être à peu près encyclopédique, quelque soin qu'on mette à les bien choisir et si modéré qu'on soit dans ses ambitions, c'est manifestement insuffisant.

Cependant, messieurs, ici encore je ne voudrais pas tomber dans une exagération pessimiste, ni vous donner une idée par trop désavantageuse des ressources que peuvent offrir les Bibliothèques des grandes villes françaises. S'il sait ménager de faibles crédits, en faire un emploi méthodique et judicieux et, de concert avec la commission d'achat, n'acquérir que des ouvrages excellents, un bibliothécaire attentif pourra conserver au dépôt dont il a le soin une véritable et immédiate utilité en même temps qu'une sérieuse valeur intrinsèque. Il s'agit pour lui de concilier les besoins et les goûts du public avec l'intérêt permanent de la science et de la culture intellectuelle. Sans perdre son temps et sans gaspiller ses ressources à de vaines fantaisies de bibliophile et de collectionneur, il doit se faire une idée nette et précise des fonctions essentielles que doit remplir la Bibliothèque qu'il dirige et orienter en conséquence son développement. Ceci nous amène à la dernière question que nous avons à examiner ensemble : quel est l'objet, quelle est la fonction des Bibliothèques municipales, quels services est-on en droit d'en attendre, quels sont exactement leur place et leur rôle dans l'outillage intellectuel moderne ?

Vous savez qu'il est diverses espèces de Bibliothèques, ou plutôt divers types de Bibliothèques. Si nous laissons de côté les Bibliothèques populaires dont il faudrait parler à part, on peut ramener ces types à trois principaux :

a) D'abord les Bibliothèques-musées où sont conservés des manuscrits anciens et précieux, des incunables, des estampes, des livres à gravures, des volumes empruntant de leur reliure, de leur provenance ou de toute autre particularité une valeur artistique ou documentaire. Ces monuments bibliographiques ont l'intérêt unique d'une œuvre d'art ou d'un vestige du passé, et c'est à ce titre qu'il importe de les conserver très précieusement.

Or les Bibliothèques municipales, ou du moins les plus importantes d'entre elles, contiennent des documents de ce genre. Ce sont donc des Bibliothèques-musées. Elles doivent, nous l'avons vu, à l'origine très ancienne de leurs collections des richesses que leur a léguées le passé et dont personne, je crois, ne peut songer sérieusement à les déposséder. On paraît craindre aujourd'hui que ces trésors, l'orgueil et l'honneur des dépôts où ils sont conservés, ne demeurent pour ceux-ci une sorte de poids mort dont ils seraient alourdis et qui les empêcherait de se développer librement selon les besoins de la culture moderne. Personne plus que moi n'est convaincu de la nécessité d'orienter les Bibliothèques dans le sens de l'action utile, de la science présente et de la vie. Je ne puis pourtant partager de telles craintes. Soyez-en persuadés, si les Librairies provinciales d'Angleterre ou d'Amérique se trouvaient posséder de semblables trésors bibliographiques, elles en seraient très justement fières et ne manqueraient pas d'en prendre le soin le plus attentif, sans que leur activité vivante et utile soit par là entravée ni amoindrie d'aucune façon. Pourquoi les livres anciens ne pourraient-ils voisiner avec les publications les plus récentes ? Autant dire que les vieux monuments qui font la beauté d'une ville et qui en racontent le passé sont un obstacle à sa prospérité présente et y gênent la vie moderne. Il faut seulement qu'il soit bien entendu que les Bibliothèques municipales ont à l'égard de ces fonds précieux un simple devoir de conservation, d'inventaire et de communication. S'il arrive qu'une libéralité privée enrichit de quelque relique nouvelle cette partie du dépôt, on s'en réjouira comme d'une heureuse fortune, mais ja-

mais, ou presque jamais, le bibliothécaire ne devra détourner vers de tels objets les faibles ressources dont il dispose.

A défaut d'argent, n'en coûtera-t-il pas du moins au personnel si réduit des Bibliothèques municipales un temps précieux qui trouverait ailleurs un emploi plus utile ? Eh bien, je ne le pense pas non plus. D'abord je suis loin d'accorder que le temps employé à classer et à cataloguer le fonds ancien d'une Bibliothèque soit un temps aucunement perdu, et vous me dispenserez d'insister sur l'intérêt supérieur de ces travaux. Mais, de toute façon, ces catalogues et ces classements sont aujourd'hui à peu près partout terminés. Le catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements est achevé depuis quelques années. Celui des incunables, commencé par la regrettée Mlle Pellechet, est continué par M. Poin. Le personnel des Bibliothèques se trouve donc déchargé de ces travaux qui sont faits une fois pour toutes et qu'il n'y a pas lieu de reprendre. Sans doute faut-il exiger du bibliothécaire qu'il ne soit pas dépourvu de la compétence nécessaire à l'étude et à la connaissance des documents du passé. Il ne conviendrait pas qu'il en fût le simple gardien. Il doit connaître leur intérêt et leur valeur, être en état de collationner ou de transcrire un texte ancien, d'aider et de guider dans leurs recherches les savants qui s'adressent à lui. Mais ceci ne saurait détourner son esprit ni son activité de tout ce qui est actuel et moderne.

En résumé, les Bibliothèques municipales se trouvent posséder historiquement des documents très précieux. Ces documents sont là à la place qu'il leur convient le mieux. Il est sage de les y laisser. Leur conservation ne s'oppose en rien à cette fameuse orientation moderne qui n'est après tout que le développement naturel et normal des Bibliothèques.

b) Un deuxième type nous est fourni par les Bibliothèques-laboratoires. Entendez par cette expression un peu pédante celles qui sont à l'usage des savants, des spécialistes, quel que soit l'ordre d'étude considéré. Là sont

réunis les matériaux qui servent à l'élaboration de la science et par suite à son progrès. Qu'il s'agisse de sciences naturelles ou bien d'histoire, de sociologie, d'art, de littérature, ces dépôts, autant qu'il est possible, doivent contenir, en même temps que des ouvrages généraux, les innombrables travaux de détail, les documents de toute sorte, les publications très spéciales qui précèdent et qui préparent les études d'ensemble et les travaux synthétiques. Est-il besoin de le dire, les Bibliothèques municipales n'ont pas le moyen de remplir dans la recherche scientifique ce rôle actif qui convient aux grands dépôts d'Etat, aux Bibliothèques de certaines institutions savantes et aux Bibliothèques universitaires. Ce n'est là ni leur fonction ni leur ambition. Tout au plus pourront-elles permettre au savant ou à l'érudit fixé dans une ville de province d'amorcer des études spéciales et peut-être d'en trouver sur place — surtout s'il s'agit d'histoire et d'érudition — les sources les plus importantes et les éléments bibliographiques essentiels. Mais de toute façon, c'est ailleurs qu'il devra chercher la documentation complète que réclame presque toujours la production scientifique.

Il n'est pourtant pas de grande Bibliothèque municipale qui ne se trouve contenir, soit dans son fonds ancien, soit par le hasard d'une donation, quelque série spéciale parfois très intéressante et précieuse. C'est ainsi que la Bibliothèque d'Amiens possède dans son fonds de Lescalopier une importante collection de livres anciens et modernes sur les voyages et les pèlerinages en Terre Sainte. Le comte de Lescalopier avait réuni sur ce sujet qui l'intéressait particulièrement un ensemble d'ouvrages et de documents manuscrits dont on aurait peut-être quelque peine à trouver ailleurs l'équivalent.

Que doit faire le bibliothécaire municipal qui reçoit une collection de ce genre ? Encore une fois, il doit la classer, la cataloguer, la mettre en valeur du mieux qu'il peut, mais aussi se garder de la tentation de l'accroître, de la tenir au courant, de la continuer à l'infini. Il ne pourrait le faire qu'au préjudice d'acquisitions plus utiles ou du moins mieux à leur place dans le dépôt dont il a

le soin. Car il est clair, n'est-ce pas, dans l'exemple que nous avons pris, que la Bibliothèque d'Amiens ne paraît pas très désignée pour être un centre d'études palestiniennes.

A cette règle, règle de simple bon sens, il peut y avoir des exceptions, et presque partout il en est une de toute importance. Je veux parler du fonds d'histoire locale. Dès le début de cette causerie, j'ai insisté sur le caractère historique et provincial des Bibliothèques municipales. C'est là, avons-nous dit, ce qui assure à nos vieilles Bibliothèques, à nos Librairies à nous, une sorte d'individualité, de physionomie originale, pour tout dire, une âme traditionnelle qui n'est autre que celle de la province ou de la cité. Et c'est là, faut-il ajouter maintenant, ce qui leur donne aussi, sur un point, l'intérêt spécial et la valeur scientifique d'une Bibliothèque d'érudition. Il ne suffit donc plus ici de choisir les ouvrages les meilleurs ou ceux qui sont appropriés le mieux aux besoins actuels du public ; mais il faut, autant que possible, constituer des séries complètes. Aucune publication, si insignifiante qu'elle paraisse, ne doit être rejetée. Le bibliothécaire devra s'inquiéter à la fois de combler les lacunes des collections anciennes et de recueillir tous les documents bibliographiques où se reflète et s'exprime la vie présente de la province, son activité intellectuelle, économique et politique. Peu importe que ces documents, parfois d'un bien mince intérêt, s'entassent sur les rayons pour y demeurer longtemps sans emploi ; car c'est là seulement qu'on pourra les retrouver un jour, et s'éclairant et se complétant l'un par l'autre, ils serviront alors, si peu que ce soit, à fixer un point d'histoire, à préciser les circonstances d'un événement oublié, à faire revivre une physionomie disparue, à expliquer l'origine ou les progrès d'une institution, et à faire avancer d'un pas cette enquête toujours ouverte qu'est la recherche de la vérité.

c) Nous arrivons maintenant au troisième type de Bibliothèque : les Bibliothèques de culture générale. Celles-ci ne sont pas d'un ordre moins élevé que les précédentes. Elles peuvent même présenter à certains égards un inté-

rêt plus philosophique et plus humain, puisque ce ne sont pas les matériaux de la science qu'elles contiennent, mais plutôt ses résultats élaborés et mis en œuvre par un effort de synthèse ou par un travail de coordination. Elles sont encyclopédiques et non spéciales, n'étant pas faites pour quelques savants mais pour tous les esprits cultivés.

Il est aisé de comprendre que ce type convient tout particulièrement aux Bibliothèques municipales. C'est dans ce sens qu'elles doivent se développer surtout ; et c'est ainsi qu'elles peuvent remplir dans la vie intellectuelle de la nation une fonction éducatrice importante où l'on ne voit pas qu'elles puissent être aucunement supplantées.

« Le sceau de la grande culture, a dit Renan, ne saurait guère, en France, se prendre ailleurs qu'à Paris. » Il faut pourtant qu'on puisse en province participer de quelque façon à la vie de l'esprit et de ne pas perdre, quand on l'a reçue une fois, cette sorte d'initiation — le mot est encore de Renan — dont Paris aura longtemps le secret. Les Bibliothèques, dans la mesure où il leur est possible de se tenir au courant par les livres et par les revues du mouvement des idées et du progrès de la science, seront dans chaque ville comme les foyers secondaires d'une vie intellectuelle dont les sources réelles sont ailleurs. Et, qui le sait, peut-être qu'à ces foyers là vie, par instants, pourra s'allumer encore, comme une flamme peut jaillir des rayons du soleil concentrés dans une lentille.

S'il est donc très nécessaire que les Bibliothèques municipales soient largement pourvues de livres de référence, de renseignements techniques et pratiques de toute sorte ; si l'on doit y trouver, à l'usage de tous, les meilleurs ouvrages de vulgarisation, cela pourtant ne peut suffire. Elles répondent encore à d'autres besoins ; et c'est d'une façon plus élevée et plus conforme à notre culture française qu'il faut entendre l'orientation moderne qu'on veut aujourd'hui leur donner. Sans les encombrer inutilement de tous les travaux qui ne sont utiles qu'à l'effort créateur de la science, il importe qu'on y réunisse, dans chaque branche d'étude, les ouvrages capi-

taux, les livres de haute et sérieuse portée littéraire et scientifique, tous ceux qui marquent un moment de l'évolution de la pensée et un certain état de la connaissance.

En physique et chimie, par exemple, sans doute trouvera-t-on d'abord des cours plus ou moins élémentaires ; puis des traités supérieurs comme ceux de Bouty, de Violle, de Chwolson ; puis des livres techniques à l'usage des ingénieurs, des électriciens, des chimistes industriels. Mais à côté de ces ouvrages d'un intérêt pédagogique ou pratique, une grande Bibliothèque ne pourra se dispenser de posséder encore les livres originaux, les travaux de première main qui apportent quelque chose de nouveau, soit une découverte, soit une hypothèse théorique, et qui garderont une place dans l'histoire de la science. Le *Traité de chimie organique* de Berthelot, les *Leçons de chimie physique* de Van't Hoff, les *Gaz de l'atmosphère* de Ramsay, le *Traité de microbiologie* de Duclaux, les *Leçons sur le carbone* de Le Chatelier, tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les ouvrages fondamentaux auxquels je fais allusion. Joignez-y, non certes toutes les publications, mais les travaux les plus importants et les plus significatifs de savants tels que Ostwald, Mach, Lord Kelvin, Maxwell, Poincaré, Curie, Lippmann, et bien d'autres. Ce n'est pas tout. Dans ce même ordre d'idée, il ne faudra pas négliger non plus de combler à l'occasion les lacunes que peut présenter la Bibliothèque dans la littérature scientifique du passé. C'est ainsi que je viens d'acquérir pour la Bibliothèque d'Amiens les fameuses *Réflexions sur la puissance motrice du feu* de Carnot, qui passèrent presque inaperçues au moment de leur publication et qui sont le point de départ des théories actuelles sur la dégradation de l'énergie.

Appliquez maintenant à toutes les branches d'étude les principes sur lesquels je viens de m'étendre un peu à propos des sciences physiques et chimiques, et vous jugerez de ce que doit être, à mon sens, une Bibliothèque de culture générale que la richesse de ses collections anciennes invite, — loin de l'en dispenser — à se développer selon les directions de la pensée moderne. Il va de soi d'ail-

leurs qu'une large place sera faite ici aux sciences historiques. Pour être tournées vers le passé, elles n'en sont pas moins actuelles et vivantes ; elles intéressent un grand nombre d'esprits cultivés ; et, remarquons-le, l'information bibliographique, qui n'est après tout que l'accessoire pour d'autres études, est le fondement presque unique de celles-ci.

Mais on pourra se demander si un tel programme n'est pas un peu ambitieux pour les modestes Bibliothèques municipales, et surtout si c'est bien là ce que réclame le bon public provincial qui les fréquente. Cette inquiétude soyez-en certains, n'est pas justifiée. Sans doute les ouvrages de haute culture ne s'adresseront jamais qu'à une classe assez restreinte de lecteurs. Mais ces lecteurs existent. Il ne suffit pas de les compter, il faut les peser aussi ; et s'il est très juste de se préoccuper du grand nombre, il ne faut pas non plus, par un faux esprit démocratique, négliger une élite, si nécessaire d'ailleurs à l'éducation de la foule.

Voici à titre d'exemple et d'indication quelques-uns des ouvrages qui ont été empruntés à la Bibliothèque d'Amiens pendant l'année 1910. Ces titres, que je relève dans le registre de prêt de la Bibliothèque, renseigneront mieux qu'un long discours.

En philosophie, avec les œuvres des grands philosophes, Descartes, Leibniz, Spinoza, Kant, Auguste Comte, Stuart Mill, Schopenhauer, je trouve des livres tels que *l'Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience* de Hoffding, *Matière et mémoire* et *l'Evolution créatrice* de Bergson, la *Science positive et la métaphysique* de Liard, *l'Avenir de la métaphysique* de Fouillée, les *Etudes d'histoire de la philosophie* de Boutroux, la *Philosophie des Grecs* de Zeller, *l'Expérience religieuse* de William James, les *Grands courants de la pensée contemporaine* de Eucken, etc.

En science, les *Eléments d'analyse mathématique* d'Appel, le *Traité de mathématiques générales* de Fabry, la *Science et l'hypothèse* de Poincaré, la *Mécanique* de Mach, les *Leçons sur la théorie des surfaces* de Darboux, le

Traité de chimie minérale de Moissan, les *Leçons sur le carbone* de Le Chatelier, *la Face de la terre* de Suess, etc.

En histoire et sociologie, les ouvrages sur l'histoire grecque et romaine de Curtius, Droysen, Hertzberg, Mommsen, Duruy, le *Manuel des institutions romaines* de Mommsen, l'*Histoire de la Gaule* de Jullian, l'*Histoire de la Belgique* de Pirenne, les *Institutions monarchiques de la France* de Luchaire, l'*Histoire des doctrines économiques* de Charles Gide et Rist, l'*Histoire des classes ouvrières* de Levasseur, et bien d'autres, sans parler des recueils de textes, des grands ouvrages d'érudition et de beaucoup de livres et de travaux d'histoire locale.

En art et en archéologie, l'*Histoire de la sculpture grecque*, de Collignon, le *Répertoire de la statuaire grecque* de Reinach, l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de Perrot et Chipiez, les *Leçons professées à l'École du Louvre* de Courajod, l'*Art dans l'Italie méridionale* de Bertaux, des ouvrages anciens comme le recueil de Piranesi, et, bien entendu, les monographies connues d'artistes et de villes d'art.

Joignez-y un bon nombre d'ouvrages de critique littéraire et de littérature ancienne, française et étrangère, et sans qu'il soit besoin de pousser plus loin cette énumération, vous reconnaîtrez que ce sont là des lectures d'un caractère sérieux et élevé. Elles témoignent, chez le public qui fréquente nos Bibliothèques municipales, d'une curiosité intellectuelle et d'un goût des choses de l'esprit qu'on ne rencontre ailleurs — je veux dire à l'étranger — qu'en certaines villes universitaires et dans des milieux privilégiés. On lit davantage en Angleterre et en Amérique, mais il semble bien qu'on n'y cherche le plus souvent dans les livres qu'une rapide et peut-être assez futile distraction ou qu'une source de renseignements pratiques. C'est cela, sans doute, mais c'est autre chose encore que réclame le public de nos Bibliothèques provinciales. Un Américain, un professeur à l'Université d'Harvard, M. Barret Wendell, qui avait été chargé en 1904 d'une sorte de mission académique en France, a écrit sur notre pays un livre très intéressant et très instructif. A diverses

reprises, il y exprime son étonnement du haut degré de culture qu'il a rencontré chez nous, non pas à Paris seulement, mais aussi en province et dans les milieux sociaux les plus divers. « Plus vous pénétrez, dit-il, le caractère des français, plus vous vous rendez compte qu'ils n'ont pas de qualité plus profondément spécifique que leur dévotion passionnée à ce que, dans le sens le plus large du mot, nous pouvons appeler la philosophie. Et ce trait a son origine dans une activité intellectuelle dont nous n'avons généralement aucune idée... Ils sont si éloignés d'être futiles que j'ai peine à croire qu'aucun peuple puisse sembler plus profondément, plus étonnamment, de manière plus impressionnante, sérieux qu'eux-mêmes, soit dans une conversation mondaine, soit plus encore lorsque vous commencez à entrer dans leur intimité. » Et parlant ailleurs de ce qu'il nomme la loyauté intellectuelle des Français : « Le lieu commun, dit-il, le bon sens nous satisfont. Les Français sont passionnément, fiévreusement désireux de comprendre, d'expliquer, de contrôler. » (1).

Sans tirer trop de vanité de ces éloges empreints peut-être d'une bienveillante exagération, reconnaissons pourtant que le génie latin, l'intelligence et le goût des idées générales, la passion de la logique et de la clarté, les traditions d'une culture ancienne et ininterrompue et, plus prochainement, l'enseignement secondaire le plus sérieux et le plus « poussé » qui soit, ont créé et maintenu chez nous des habitudes et des besoins intellectuels qu'on ne rencontre pas au même degré chez les autres peuples. Il importe d'en tenir compte dans l'orientation de nos Bibliothèques françaises. Nous avons à apprendre beaucoup des Allemands, des Anglais, des Américains. A ceux-ci en particulier nous pouvons envier les abondantes ressources de leurs Bibliothèques, leur organisation si pratique et surtout cet esprit d'initiative, ce sens de la vie réelle et de l'action que rien ne peut suppléer. Empruntons-leur, s'il se peut, les méthodes excellentes qui ont

(1) BARRETT WENDELL, *La France d'aujourd'hui*, Paris, 1910.

donné chez eux de si beaux résultats ; mais efforçons-nous de les adapter aux fins qui nous sont propres ; sachons les mettre au service d'un idéal français lentement et patiemment construit par des siècles de civilisation, et dont nous ne saurions faire un idéal américain.

Nous voici parvenus, Messieurs, au terme de cette étude très rapide et très incomplète des Bibliothèques municipales. Je ne vous ai pas dissimulé — elles sont d'ailleurs trop visibles — leurs imperfections ni parfois même leur misère. Mais peut-être ai-je su vous montrer aussi ce qu'elles doivent d'original à leur formation historique et comment se sont lentement recueillis en elles les souvenirs et les reliques de la vie passée des vieilles provinces françaises. Je vous ai dit encore quelle place, quel rôle elles pourraient aisément tenir dans la vie actuelle de la cité, si du moins elles disposaient de moins médiocres ressources.

On s'est préoccupé beaucoup depuis quelques années de l'orientation qu'il convient de donner aux Bibliothèques, et l'on oppose volontiers le point de vue de l'action immédiate et de l'utilité pratique à celui de l'érudition historique et d'une culture toute spéculative. Je ne pense pas qu'entre ces deux tendances, l'une et l'autre très légitimes, l'opposition soit telle qu'elle nous impose un choix exclusif. On peut d'ailleurs, comme l'a dit un philosophe, « en partant du concept utilitaire de la science, la justifier tout entière », car nous ne saurions distinguer d'avance « les connaissances qui sont susceptibles de nous être utiles d'avec celles qui ne pourront jamais nous rendre aucun service » (1). Les ouvrages de science abstraite, d'histoire, de philosophie, pour n'avoir pas toujours d'application immédiate agissent pourtant sur les consciences individuelles et par contre-coup sur les formes sociales. Ceci n'est pas vrai seulement des livres nous offrant un système plus ou moins complet des lois de l'univers, de la pensée ou de l'histoire, mais encore des recherches les plus spéciales et les plus précises, ou

(1) Emile MEYERSON, *Identité et réalité*, Paris, 1908.

qui semblent les plus isolées dans la spéculation pure. A l'érudit qui précise un point d'histoire locale, publie un document, rétablit l'intégrité d'un texte, il paraît bien que son étude a son but entier en elle-même et ne reconnaît d'autre fin que la vérité particulière qu'elle vise. L'intérêt profond en est pourtant ailleurs. C'est au moyen de ce lent travail collectif, de cet incessant apport de vérités partielles, de documents nouveaux, de leçons plus exactes, que l'histoire change d'aspect peu à peu. La connaissance du passé évolue en se précisant ; et par cette idée nouvelle que l'on a du passé, le présent et l'avenir se trouvent modifiés à leur tour. Les innombrables travaux dont nos Bibliothèques sont pleines se trouvent ainsi la préparation et la matière de synthèses nouvelles et concourent enfin vers la vie et vers l'action comme vers un but secret.

C'est en vain qu'on voudrait opposer à la vie d'entreprise et de réalisation la vie la plus retirée mais non moins efficace de la pensée et de l'étude. L'une et l'autre se pénètrent et se complètent. Ce sont deux aspects, ou plutôt deux moments, de la même activité humaine ; car l'idée est la forme la plus haute de l'action, et l'action la forme achevée de l'idée. Les livres quels qu'ils soient peuvent toujours aboutir à des actes ; ils ont en eux la promesse et le germe d'une réalité extérieure à eux-mêmes. Sous cet aspect de nécropole dont on les raille volontiers, les Bibliothèques où s'accumulent tant de livres sont bien, sans paradoxe, les foyers d'une énergie d'autant plus intense qu'elle est plus mystérieuse et cachée. Parce qu'elles contiennent tout le passé, elles contiennent encore tout l'avenir ; parce qu'on s'efforce d'y conserver l'acquis de la pensée on y enferme encore le possible de l'action. Comme au château de la Belle au bois dormant, dans nos galeries de livres toujours quelque princesse invisible attend un libérateur. Elle s'est endormie en feuilletant une vieille histoire étrangement illustrée de licornes et d'alérions ; le livre est ouvert sur ses genoux, ses yeux sont clos, et sous son corsage aux ramages fanés son cœur a cessé de battre. Quelques dé-

bonnaires dragons — ce sont les bibliothécaires — gardent ce trésor, et le plus humble lecteur peut, à son insu, être un prince charmant qui vient réveiller la jeune belle endormie.

Ayons donc un pareil souci des livres anciens et des livres nouveaux. Ne les opposons pas les uns aux autres. Il n'est pas de livre tellement mort que la vie ne puisse s'y rallumer encore, et les plus vivants deviendront à leur tour des choses du passé. La valeur historique de ceux-ci sera même d'autant plus grande un jour que leur valeur actuelle l'est davantage aujourd'hui. C'est en développant les Bibliothèques dans le sens des idées modernes, des sciences présentes et aussi de la vie active que nous continuerons le mieux l'œuvre du passé et que nous amasserons pour l'avenir un plus riche trésor d'histoire. Quelques vers de Goethe, graves et sereins, résumant assez bien tout ceci. Il songeait sans doute à tout l'effort humain ; mais peut-être est-ce aux Bibliothèques que ces mots conviennent le mieux :

« Vaste monde et large vie, efforts des longues années ; toujours chercher et toujours fonder, ne finir jamais... garder l'ancien avec fidélité, accueillir le nouveau avec bienveillance ; une pensée sereine et des intentions droites, eh bien ! on avance du moins de quelques pas. »

Les pages intermédiaires sont blanches

LES BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES

Les pages intermédiaires sont blanches

LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES
ET LES CATALOGUES COLLECTIFS
EN SUISSE

PAR

CAMILLE BLOCH

Inspecteur Général des Bibliothèques et des Archives

MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention d'exposer d'un point de vue théorique les avantages du prêt entre Bibliothèques. Je sais que l'auditoire auquel je m'adresse en est parfaitement convaincu : je prêcherais des convertis. L'objet propre de cette conférence est de montrer par un exemple pris à l'étranger, en Suisse, dont j'ai visité la plupart des Bibliothèques, comment peut fonctionner ce genre de prêt pour la plus grande commodité des travailleurs, ou même pour celle des lecteurs simplement soucieux de distraction. La Suisse me paraît un modèle recommandable, ayant été amenée, par l'effet du système particulier de son gouvernement démocratique, à rechercher les moyens pratiques de mettre les livres à la portée de la plus grande partie possible du public désireux de les consulter. D'autres exemples auraient pu être choisis à l'étranger; mais celui de la Suisse, qui a imité, en les adaptant à ses propres besoins, les usages de la Prusse, me semble particulièrement intéressant pour nous.

Je n'insisterai pas sur l'état de la question en France.

Les données essentielles sont dans l'article de notre confrère, M. Charles Mortet, sur *le prêt de Bibliothèque à Bibliothèque en France et à l'étranger* (numéro d'octobre-décembre 1909 du *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*). Il constate que la pratique du déplacement des imprimés tend à se développer chez nous, mais qu'elle est généralement entravée par les formalités administratives, qui ont cependant été déjà simplifiées dans certains cas. Le prêt peut être usité, moyennant l'intervention ministérielle, entre tous les dépôts relevant du ministère de l'Instruction Publique, c'est-à-dire les grandes Bibliothèques publiques de caractère national, celle de l'Institut, les Bibliothèques universitaires et les Bibliothèques municipales; sans intervention ministérielle entre les Bibliothèques universitaires; et, pour les doubles seulement, entre la Bibliothèque nationale, les Bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, les Bibliothèques universitaires, la Bibliothèque municipale de Tours. On sait, enfin, qu'un service de prêt à long terme des ouvrages publiés par le ministère ou sous ses auspices a été officiellement institué entre la Bibliothèque Sainte-Geneviève et les Bibliothèques universitaires de Besançon, Dijon, Lille, Montpellier, Poitiers, Rennes et Toulouse.

Quant au prêt entre la France et l'étranger, il est peu développé; du moins, la France n'est guère prêteuse. M. Mortet ne cite que huit dépôts où le prêt direct hors des frontières soit consenti.

Car vous entendez bien que la vraie question n'est pas si l'on prête avec l'autorisation ministérielle, mais si l'on prête directement sur simple demande. C'est là le but à atteindre. On se plaint volontiers chez nous de la difficulté de travailler en province, faute de ressources. Je crois que, dans bien des cas, c'est l'ignorance des ressources locales qui est la véritable cause des plaintes, et cette ignorance ne peut toujours être imputée à ceux qui en sont les victimes. Mais il est certain aussi que nulle Bibliothèque locale ne peut posséder toute la production relative à chaque discipline; il n'y a même guère en

province de Bibliothèques spéciales parfaitement achalandées. Le prêt direct de ville à ville, de dépôt à dépôt, de Paris à la province, — voire même de province à Paris, — remédierait à ces lacunes et à ces difficultés.

La loi y fait-elle obstacle ? Nullement. Pour nous borner aux Bibliothèques municipales, le décret de 1901 porte qu'elles peuvent être, par décision ministérielle et sur la demande des maires, autorisées à pratiquer, comme celle de Tours, le prêt direct. M. Mortet remarqué à ce propos que nulle demande de ce genre n'a été faite depuis 1901. Si l'article 5 du décret du 24 décembre 1901 est une exhortation, malheureusement peu écoutée, comme on voit, au libéralisme, je dois dire qu'il avait été précédé d'un autre article, bien plus formel, inséré dans le décret du 1^{er} juillet 1897 relatif aux Bibliothèques publiques des villes, qui est aujourd'hui le décret organique de ces établissements et a remplacé l'ordonnance de 1839. L'article 5 de cette charte de nos Bibliothèques municipales est ainsi conçu : « Les communications au dehors des manuscrits et des imprimés sont consenties par les maires sous la responsabilité des villes. Le ministre peut ordonner ces communications en ce qui concerne les fonds d'Etat. » Qu'est-ce à dire, sinon que tout document peut être directement communiqué avec déplacement, et que l'administration supérieure verrait d'un œil favorable le développement de ce genre de communications ? Une organisation méthodique du prêt entre Bibliothèques dépend donc exclusivement, me semble-t-il, du bon vouloir des autorités locales : il appartient à une Association comme celle des Bibliothécaires français d'en prendre l'initiative. C'est précisément cette initiative qu'a prise l'Association des Bibliothécaires suisses.

Une organisation méthodique ne consiste pas seulement dans le fait courant et régulier des communications directes. Elle consiste aussi dans les mesures prises pour faire réciproquement connaître aux divers établissements leurs ressources respectives, et pour faciliter au public cette même connaissance. La question des catalogues collectifs est étroitement connexe de celle du

prêt entre Bibliothèques. En Suisse, ainsi qu'on va le voir, elles n'ont pas été séparées l'une de l'autre.

Pour apprécier les bienfaits du système suisse, il faut distinguer deux cas : 1° le prêt dans l'intérieur de la Confédération ; 2° le prêt à l'étranger.

Toutes les Bibliothèques que j'ai visitées, et, m'a-t-on dit, toutes les Bibliothèques du pays consentent à la libre communication des livres de leurs collections d'une ville à l'autre. Vous allez même voir, par les exemples suivants, qu'il y a des cas nombreux où cette communication se fait à domicile.

Le libéralisme de la Bibliothèque centrale de la Suisse, à Berne, est tel que le Bibliothécaire pouvait me dire : « Qu'un vacher ou une fermière du Valais nous demande un livre en communication, nous le lui envoyons aussitôt. Nous prêtons à tout le monde, ouvrier, paysan ou savant. Nous communiquons des romans aussi bien que des livres d'érudition. » Même usage du prêt au dehors à la Stadtbibliothek de Berne, dans la proportion de 1.000 volumes sur 15.000 volumes prêtés (1).

La Bibliothèque cantonale d'Aarau sert naturellement les habitants du canton comme ceux de la ville. Mais elle a des clients (généralement des Argoviens) dans les autres parties de la Suisse.

La Kantonsbibliothek de Lucerne, la Stadtbibliothek de Zurich, la Vadiana de Saint-Gall, l'Universitäts-Bibliothek de Bâle, la Bibliothèque publique de Genève, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne font également circuler leurs livres à travers toute la Suisse.

La durée du prêt est variable : généralement, elle est d'un mois. Cependant, à Aarau, le prêt est accordé pour un an ; mais, dans le cas où un livre viendrait à être demandé par un autre lecteur, celui qui le détient est tenu de le restituer dans le mois.

D'ailleurs, une remarquable entente existe entre les Bibliothèques suisses pour le prêt, qui est méthodiquement

(1) Ce chiffre comprend les envois à l'étranger aussi bien qu'en Suisse.

organisé. Chacune d'elles se sert de formulaires imprimés communs à toutes, dont il y a un modèle pour la Suisse allemande, et un modèle pour la Suisse française, qu'on trouvera ci-après en appendice. Le formulaire consiste dans un questionnaire envoyé circulairement de ville à ville. Tel lecteur demande un ouvrage dans une Bibliothèque qui ne l'a pas. Celle-ci envoie le formulaire aux autres Bibliothèques : non pas à toutes à la fois, mais suivant un ordre de préférence, réglé par l'opinion que le livre doit se trouver dans tel établissement plutôt que dans tel autre. Les noms des établissements sont imprimés dans l'ordre alphabétique des villes. Le bibliothécaire qui, d'abord, envoie le questionnaire met à côté de chaque nom un numéro, et les numéros ainsi posés servent de guide aux envois ultérieurs. Ainsi, M. X... vient demander à la Bibliothèque municipale de Zurich un livre qui ne s'y trouve pas ; le bibliothécaire prend son formulaire et, estimant que ce livre a chance d'être d'abord à Bâle, ou, à défaut, à Genève, etc., il numérote 1 Bâle, Universitäts-Bibliothek ; 2, Genève, Bibliothèque publique ; 3, Berne, Landes-Bibliothek ; 4, Neuchâtel, Bibliothèque de la ville, etc., etc. Si Bâle ne possède pas l'ouvrage, il adresse le questionnaire à Genève qui, le cas échéant, le fait suivre à Berne, et ainsi de suite. La première Bibliothèque qui a le livre demandé renvoie la circulaire à Zurich et annonce l'expédition de l'ouvrage.

On remarquera que le formulaire allemand ne se borne pas à solliciter des prêts ; il contient aussi des questions posées à titre de simple renseignement ; si la Bibliothèque possède ou non tel ouvrage ; si elle a acheté tel ouvrage (dont elle avait projeté l'acquisition) ; si elle achètera tel ouvrage ; si elle est membre de telle société (dont elle reçoit les publications). Ou encore il y a des communications pures et simples, comme celles-ci : nous avons acheté tel ouvrage ; nous achèterons tel ouvrage, s'il ne se trouve pas déjà ailleurs.

On se rend bien compte que cet échange de questions et de communications constitue une sorte de catalogue collectif circulant des Bibliothèques suisses, qui rend de

grands services en attendant le catalogue collectif fixe en projet, dont je parlerai tout à l'heure.

J'ai dit que des volumes sont prêtés au dehors, même à domicile. Ce détail présente un intérêt évident, qui m'amène à faire connaître les conditions générales de la communication des volumes.

La Landesbibliothek de Berne ne paraît mettre aucune restriction à l'envoi de ses ouvrages ; du moins aucune ne figure-t-elle dans le règlement publié le 19 mars 1900 par le département fédéral de l'intérieur. L'article 38 se contente des stipulations suivantes : « Les lecteurs habitant hors de Berne doivent, en outre, observer les dispositions suivantes :

« 1. Toute demande de livres doit être adressée directement et par écrit à la Bibliothèque, et non pas à l'un de ses employés ; les demandes seront faites sur des cartes postales doubles, ou seront accompagnées des timbres nécessaires pour affranchir la réponse.

« 2. Les livres demandés seront envoyés par la poste... »
Les paragraphes suivants concernent les récépissés et leur renvoi par la poste.

C'est tout. Les règles du prêt à domicile sont déclarées applicables au prêt hors de Berne ; mais il n'y a ici non plus de réserve que pour le nombre des volumes à emprunter, qui est limité à six, et pour la durée du prêt, qui ne doit pas dépasser quatre semaines. Le libéralisme de ce règlement explique le grand nombre de communications extérieures de la Landesbibliothek et la grande variété de lecteurs qui forment sa clientèle. Il ne faut pas oublier que c'est la Bibliothèque nationale suisse.

Ailleurs, on n'est pas aussi large ; mais, comme on va voir, l'on se contente d'un minimum de garanties compatible avec le maximum de facilités pour les lecteurs.

D'abord, les Bibliothèques cantonales procèdent à l'égard des habitants du canton comme la Landesbibliothek à l'égard des nationaux. Elles leur envoient directement les volumes. Il en est ainsi à Fribourg, à Aarau, à Lucerne, à Lausanne, à Genève.

Presque toutes consentent le prêt personnel à domicile. Elles l'accordent même à des lecteurs non domiciliés dans le canton, pourvu qu'ils soient connus des administrations ou qu'ils envoient un cautionnement.

Sans doute, le principe courant est de n'envoyer les volumes que dans les autres Bibliothèques (ou dans des dépôts d'archives), où les travailleurs doivent venir en prendre connaissance. Mais presque partout il se fait une transaction avec le principe, dans les conditions que je viens d'indiquer. Voici quelques exemples :

L'article 6 du règlement de la Bibliothèque d'Aarau porte que, hors du canton, les personnes sans domicile fixe ou n'offrant pas toute garantie doivent se servir de l'intermédiaire d'une Bibliothèque ou d'un autre établissement scientifique. (Aüsser der Kanton dürfen Bücher direkt nür an solche Personen gesandt werden, welche festen Wohnsitz haben und volle Sicherheit bieten. In Fällen, wo diese Bedingungen nicht als erfüllt gelten, können Interessenten Gewünschtes nür durch Vermittlung und unter Verantwortlichkeit einer öffentlicher Bibliothek oder einer andern wissenschaftlicher Anstalt beziehen.)

L'usage de la Bibliothèque cantonale de Lucerne est le suivant. Lorsque, dans le lieu de résidence du demandeur, il n'y a pas d'établissement scientifique, le demandeur, s'il est connu de l'administration ou s'il offre des garanties suffisantes, reçoit le volume à domicile.

Le prêt aux autres Bibliothèques est admis par celle de Genève ; mais, d'après ce qui m'a été dit sur place, la tendance à envoyer directement au domicile du lecteur se généralise.

La Stadtbibliothek de Zurich, comme la Kantonsbibliothek de Lucerne, pratique l'envoi à domicile, moyennant la consignation d'une certaine somme pour les personnes non connues, dans les localités où il n'y a pas d'établissement scientifique. La Vadiana de Saint-Gall procède de même. Il résulte de là que les personnes même non connues peuvent obtenir des communications à domicile moyennant un cautionnement. Toutefois, la

Bibliothèque universitaire de Bâle ne semble pas admettre l'usage de ce cautionnement ; elle se borne à faire mettre l'ouvrage désiré à la disposition du lecteur dans la Bibliothèque la plus voisine de son domicile.

Il faut compléter ces renseignements par quelques indications sur les frais de port à la charge des Bibliothèques ou des particuliers qui empruntent. Ils sont peu élevés. Voici le tarif des colis postaux pour les expéditions de volumes :

Jusqu'à 2 kilos, 15 centimes ; jusqu'à 2 kgs 500, 25 ; jusqu'à 5 kilos, 40 ; jusqu'à 10 kilos, 70.

Les membres de l'enseignement primaire jouissent de la franchise postale pour les colis qui ne dépassent pas 2 kilos.

Ce tarif déjà très favorable ne le semble pourtant pas encore assez aux yeux de l'Association des bibliothécaires suisses ; elle a saisi, en 1907, le Conseil des Etats d'une requête dont voici l'économie. Il s'agit d'appliquer aux Bibliothèques publiques le régime accordé depuis longtemps aux Bibliothèques de prêt (Leihbibliotheken), c'est-à-dire à celles qui prêtent contre abonnement.

Ce régime consiste en ce que l'emprunteur peut renvoyer gratis les livres qu'il a reçus, les frais d'envoi et de renvoi étant compris dans le prix de l'abonnement. La demande a été favorablement accueillie en principe par le Conseil des Etats et par le Conseil national : quelques détails restent seulement à régler.

Lorsque la loi nouvelle sera votée, l'Association des bibliothécaires suisses espère obtenir le fonctionnement d'une sorte de forfait entre les Bibliothèques, grâce auquel les frais de poste seront payés par les envoyeurs seuls. Ainsi la Bibliothèque de Bâle envoyant à celle de Zurich paiera les frais ; Zurich renverra gratis à Bâle. Inversement Zurich, faisant le premier envoi à Bâle, paiera les frais ; Bâle renverra gratis à Zurich. On estime qu'il se fera ainsi une compensation suffisante entre les débours des diverses Bibliothèques. A l'objection qui se présente naturellement, que le profit sera peut-être supérieur pour les petites Bibliothèques à celui des plus

grandes, parce qu'elles seront forcées d'emprunter davantage, on m'a fait cette réponse, empreinte d'un beau sentiment de solidarité, que les grandes Bibliothèques ont plus de moyens que les petites.

Tel est le système du prêt entre les Bibliothèques suisses. Qu'il offre pour les lecteurs et les travailleurs d'appréciables avantages, cela est hors de doute. Si le public est satisfait, le personnel des Bibliothèques l'est-il autant ? D'abord, n'en résulte-t-il pas pour lui un surcroît de besogne ? Je dois dire tout de suite que nulle doléance n'a jamais été formulée ; et je n'ai, pour ma part, recueilli que des expressions de contentement à propos des services que le prêt si répandu rend au public. C'est le seul sentiment qui se soit manifesté en réponse à mes questions.

En second lieu, les livres qui circulent si largement ne risquent-ils pas de se perdre, ou de se détériorer ? Sur ce point encore, je n'ai pu recueillir que des réponses optimistes. Partout, on m'a déclaré que les pertes ou les dommages sont insignifiants, qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte, et M. Hermann Esher, le bibliothécaire de Zurich, secrétaire de l'Association, m'a paru résumer l'opinion de ses collègues dans cette réponse : « Les inconvénients sont peu de chose auprès des avantages que le public trouve au régime. » Malgré quelques légères réserves faites à Lausanne et à Saint-Gall, je puis affirmer que la tendance n'est pas de restreindre le prêt, mais au contraire de le développer.

Les Bibliothèques suisses pratiquent également le libre échange des livres avec l'étranger, sans formalité administrative ou diplomatique. Elles sont particulièrement en relations avec les Bibliothèques allemandes, communiquent avec l'Auskunfts-bureau de Berlin, dont les plus importantes d'entre elles (par exemple, Bâle, Berne, Genève, Zurich) reçoivent les Suchlisten. L'Auskunfts-bureau de Berlin, destiné, comme vous savez, à faire connaître au travailleur le lieu où il pourra se procurer tel ouvrage désiré par lui, procède, non seulement par consultations isolées des Bibliothèques, mais aussi par consultations collectives. C'est ainsi qu'il établit pério-

diquement des listes d'ouvrages recherchés qui circulent d'une Bibliothèque à l'autre ; à mesure qu'un livre demandé se rencontre, l'établissement qui le possède le marque d'une croix. Les Suchlisten, comme d'ailleurs les demandes particulières d'ouvrages, sont adressées, après enquête infructueuse dans les dépôts prussiens et allemands, aux Bibliothèques étrangères qui ont accepté d'être en rapports avec l'Auskunfts-bureau. Il y en a en Autriche ; il y en a de même en Suisse, notamment les Bibliothèques des villes de Zurich et de Berne, la Bibliothèque publique de Genève, la Bibliothèque universitaire de Bâle. C'est à Bâle que j'ai rencontré une de ces Suchlisten (tirées à la machine à écrire) ; le conservateur, M. Bernoulli, m'y montra un ouvrage trouvé chez lui, qu'il venait de marquer de la croix réglementaire.

L'échange ne se fait pas seulement de la Suisse à l'Allemagne, mais aussi à l'Autriche, à l'Italie et à la Hollande. Le système fonctionne à la plus grande satisfaction de tous, administrateurs de Bibliothèques et travailleurs. Ainsi, pour me borner à un seul exemple, la Bibliothèque de Neuchâtel, qui n'est pas une des plus riches de la Suisse, a pu recevoir de l'étranger, au cours d'une seule année, 200 volumes et lui en envoyer 60. Lors de mon passage à Neuchâtel, notre confrère, M. Ch. Robert, bibliothécaire, me fit voir une lettre qui venait de lui arriver de la Bibliothèque royale de La Haye, lettre dont l'historique est tout à fait démonstratif. Un professeur de l'Université, dont je ne puis, par discrétion, citer le nom, mais dont les travaux d'histoire littéraire sont très appréciés, avait besoin d'un ouvrage janséniste de la fin du xvii^e siècle, imprimé à Utrecht. M. Robert le demanda pour lui à la Bibliothèque d'Utrecht, qui ne le possédait pas. Il s'adressa ensuite à celle de Leyde : même réponse. Il écrivit alors à La Haye ; la réponse qu'il en reçut (et qu'il me montra) portait simplement que l'ouvrage allait arriver à Neuchâtel, sous pli recommandé, par le plus prochain courrier.

La France, au dire des Bibliothécaires suisses, fait exception à cette entente internationale. On m'a même

signalé à Neuchâtel, en le regrettant, le fait qu'une importante Bibliothèque française du Sud-Est avait expressément refusé de communiquer un volume de ses collections. Mais la réciprocité n'est pas vraie; du moins en certains cas. Le bibliothécaire de Bâle pouvait me citer, non sans une pointe de légitime fierté, le cas d'un professeur de collège habitant une petite sous-préfecture du Centre de la France, à qui il fait faire annuellement deux ou trois envois de livres.

Je reviens maintenant au prêt à l'intérieur de la Suisse. J'ai dit que le bon fonctionnement du prêt entre Bibliothèques est théoriquement lié à l'établissement de catalogues collectifs; à cet égard, les Suisses ont fait quelques tentatives pratiques, que je voudrais vous faire connaître. Je rappelle l'usage des formulaires-questionnaires que j'ai décrits, et qui font office d'un catalogue collectif ambulant. Mais l'idée d'un catalogue collectif fixe est déjà entrée dans la pratique, grâce aux heureuses initiatives prises dans deux villes: à Zurich pour l'ensemble des collections locales, à Fribourg pour les périodiques. Il existe aussi, comme vous allez voir, un catalogue des périodiques pour toute la Suisse, et il semble qu'on soit également assez près de l'exécution d'un catalogue de toutes les autres collections conservées sur tout le territoire fédéral.

A Zurich, l'idée du catalogue collectif (Gesamtkatalog, Zentralkatalog), née en 1885, ne mit pas moins de onze ans à prendre corps. C'est seulement en 1896 qu'elle aboutit. Encore ne fut-ce pas d'une manière complète. A cette date de 1896, ce qui fut résolu, c'est l'établissement d'un catalogue commun des nouvelles acquisitions, auquel participèrent onze principales bibliothèques de la ville, savoir: la Bibliothèque municipale (Stadtbibliothek), celle du Polytechnicum, la Bibliothèque cantonale (Kantonsbibliothek), celles de la Museumsgesellschaft, de la Gewerbemuseum (Musée industriel), de la Juristengesellschaft, des officiers (Kantonale-Militärbibliothek), de la Société d'histoire naturelle (Naturforschende-gesellschaft, de la Société de Médecine (Medizinische Biblio-

thekgesellschaft), de la Société artistique (Kunstgesellschaft), du Pestalozzianum. A ce catalogue figurèrent tous les ouvrages nouvellement entrés dans ces divers dépôts (1).

Les ouvrages furent divisés méthodiquement, d'après un plan sensiblement conforme à celui des catalogues trimestriels et bisannuels de Hinrichs. La disposition des titres put être uniforme, grâce à une instruction collective qui prescrit pour les mots d'ordre l'application des règles en usage dans les trois plus importants dépôts de la ville (Bibliothèques cantonale, municipale, du Polytechnicum).

Pour rendre ce catalogue aussi complet que possible, on y joignit une liste des périodiques reçus par les diverses bibliothèques ci-dessus mentionnées. Cette liste comprit même les périodiques des Bibliothèques spéciales des séminaires, instituts et laboratoires de l'Université et du Polytechnicum. Ces périodiques forment un total de près de 2.000. Un astérisque désigne les Bibliothèques qui en consentent le prêt (2).

La ville de Zurich ne se borna pas à cette première tentative, déjà si méritoire et si heureusement réalisée. Le catalogue des nouvelles acquisitions n'était qu'un acheminement vers un catalogue de l'ensemble des collections. Dès le mois de mai 1897, le professeur Vetter en soumettait l'idée au Conseil municipal. Elle est aujourd'hui une réalité, et j'ai pu voir et manier le catalogue collectif des bibliothèques zurichoises, appelé usuellement Zentralkatalog, dont la rédaction, comme

(1) Quant aux dissertations académiques, comptes rendus, revues illustrées, cartes, brochures, la question de la mention à en faire resta subordonnée à l'appréciation de chaque Bibliothèque. En fait, chacune d'elles les signala tous. Seule, la Bibliothèque Nationale, en qualité de Bibliothèque Universitaire, toutes les thèses et tous les écrits académiques, se borna à signaler ceux qui étaient reliés.

(2) Ce supplément collectif (Zuwachsverzeichnis) paraît encore trimestriellement, mais a cessé d'être méthodique pour devenir alphabétique.

je le disais tout à l'heure, fut et reste confiée aux soins de la Bibliothèque municipale.

Quinze Bibliothèques, au lieu de onze, y figurent; quatre ont donc été ajoutées à celles du catalogue des nouvelles acquisitions. Ainsi les titres des ouvrages possédés par quinze Bibliothèques de la ville, titres classés dans l'ordre alphabétique, sont insérés dans le catalogue central. Je dois dire tout de suite qu'une telle entreprise fut singulièrement facilitée par le fait que les catalogues de ces quinze Bibliothèques étaient imprimés. Le procédé pratique consista à découper les titres dans un certain nombre d'exemplaires de chaque catalogue et à les coller sur fiches.

D'après ce qui m'a été dit sur place, on ne s'en tiendra pas là. On se propose de comprendre dans le Zentralkatalog les collections des séminaires de l'Université, dont les catalogues sont manuscrits, mais toutefois sans les confondre avec les Bibliothèques dont les catalogues sont imprimés : on se contentera d'annexer au premier Zentralkatalog un catalogue collectif des collections des séminaires.

Au point de vue administratif, le Zentralkatalog est défini, dans un rapport de 1907, une entreprise commune de la ville et du canton de Zurich et de la Confédération (*eine gemeinsame Unternehmung der Stadt Zürich, des Kantons-Zürich und der Eidgenossenschaft*), entreprise dirigée par une commission spéciale de délégués de chacun d'eux et pratiquement confiée aux soins du personnel de la Bibliothèque municipale.

Cela explique la présence du Zentralkatalog dans cette Bibliothèque. Il y occupe une salle du rez-de-chaussée, spécialement aménagée. Les fiches sont enfermées dans des meubles à trente-six tiroirs, et réparties par grandes divisions alphabétiques. Chacune d'elles porte en haut, à droite, le nom de la ou les noms des Bibliothèques où l'ouvrage se rencontre, et au-dessous la cote (1). Des fiches

(1) Pour les Bibliothèques peu importantes, la cote n'est pas mentionnée.

intercalaires, de couleur jaune, marquent les grandes subdivisions alphabétiques de chaque lettre, inscrites à gauche ; des fiches bleues marquent les principaux mots d'ordre qui sont représentés par le plus grand nombre de fiches d'ouvrages, la fin de chaque compartiment étant indiquée au moyen d'une fiche bleue dépourvue de toute inscription. Au mur est affichée la liste des Bibliothèques participantes, avec les abréviations qui les représentent sur les fiches. Dans cette salle du rez-de-chaussée de la Stadtbibliothek où se trouve le Zentralkatalog, n'importe qui peut entrer, à toute heure du jour : une surveillante unique est suffisante pour le service. En quelques instants, le chercheur apprend laquelle des Bibliothèques de la ville possède l'ouvrage qu'il désire, et il peut s'y rendre aussitôt à coup sûr.

A Fribourg, on n'est pas encore allé aussi loin qu'à Zürich, et on n'a pas encore dressé un catalogue central de toutes les Bibliothèques locales ; mais il a été publié, en 1908, un catalogue des périodiques reçus par les divers établissements scientifiques de la ville : Bibliothèque cantonale et universitaire, séminaires et instituts de l'Université, Société économique, Musée pédagogique, Musée industriel. Il forme une brochure in-8 de 81 pages, plus une page de supplément. 1.088 périodiques y figurent : mémoires, bulletins, mélanges publiés par des sociétés, revues dues à des initiatives individuelles, dans les différentes disciplines historiques, littéraires et philosophiques, sociales, scientifiques. L'ordre suivi est alphabétique.

Mais quatre ans avant 1908, une mesure beaucoup plus importante avait été prise : la rédaction d'un catalogue de périodiques pour toute la Suisse. En 1904, l'Association des Bibliothécaires fit paraître un *Zeitschriften-Verzeichniss der Schweizerischen Bibliotheken*, contenant : 1° les collections de périodiques qui, en 1902, étaient possédées par toutes les Bibliothèques du territoire ; 2° les périodiques couramment reçus par elles. La nomenclature est également présentée dans l'ordre alphabétique. Dans ce catalogue, ont été compris non seulement

tous les établissements publics, mais, autant qu'il a été possible, tous les instituts spéciaux et les sociétés savantes. Il paraît que l'Association a l'intention d'en publier une seconde édition, qui comprendra aussi les services administratifs. Un astérisque désigne les Bibliothèques qui accordent les prêts avec déplacement.

Le *Zentralkatalog* de Zurich, les catalogues collectifs des périodiques ne sont, à vrai dire, que les premières ébauches d'une conception plus vaste vers la réalisation de laquelle les yeux sont actuellement tournés. L'ambition des bibliothécaires suisses est de dresser un *Schweizerische-Gesamtkatalog*. L'idée fut formulée pour la première fois par M. Hermann Esher, le bibliothécaire actuel de la ville de Zurich, à l'initiative de qui est déjà dû le *Zentralkatalog* que j'ai décrit. (Articles de la *Neue Zürcher Zeitung*, 30-31 mai 1905.) La question fut, dès cette année-là, portée devant l'assemblée des bibliothécaires suisses, où M. Hans Barth, alors bibliothécaire de Winterthur, l'étudia d'une façon particulière. Elle revint une seconde fois au mois d'avril 1907 (8^e assemblée), et fut l'objet d'un rapport développé du même M. Barth, rapport qui a été imprimé et auquel j'emprunte les détails suivants.

L'influence de l'exemple du *Gesamtkatalog* prussien se fait fortement sentir dans ce rapport; elle y est, d'ailleurs, expressément avouée. Toutefois, si l'exemple de la Prusse s'est imposé à la Suisse, il ne peut y être suivi servilement. Quelle que soit l'importance de certaines Bibliothèques suisses, comme celles de Bâle, Berne, Zurich ou Genève, aucune n'est comparable à celle de Berlin et ne l'emporte assez sur les autres pour que son catalogue puisse servir de base à un travail collectif; le caractère de ces Bibliothèques est, comme le reconnaît M. Barth, d'être des moyennes ou des petites Bibliothèques (1). Mais à cet inconvénient il y a une compensation: c'est que la plus grande partie d'entre elles est dotée de catalogues

(1) Die Büchersätze unseres Landes verteilen sich vielmehr auf eine Reihe mittlerer und kleinerer Bibliotheken.

imprimés. Il semble dès lors assez facile de dresser comme une table alphabétique unique de tous ces catalogues, sauf à y insérer plus tard les titres supplémentaires des ouvrages possédés par les établissements dont les répertoires ne sont que manuscrits.

Tel est le plan du travail projeté. Quelles sont ses chances de réussite ? Quels résultats peut-on escompter ? Le rapport de M. Hans Barth fournit une réponse intéressante à ces questions.

Il fait connaître un premier essai de tabulation qu'il n'est pas inutile d'exposer sommairement. Cet essai porta sur la lettre D, choisie pour des raisons d'opportunité et de convenances. Pour des raisons du même genre, dix-sept Bibliothèques, toutes de la Suisse allemande, furent seules admises à prendre part à l'épreuve, savoir :

Aarau : Bibliothèque cantonale.

Bâle : Société de lecture (Lesegesellschaft).

Berne : Société Suisse d'histoire naturelle (Naturforschende Gesellschaft der Schweiz) ; Bibliothèque Fédérale (Landesbibliothek) ; Bibliothèque de l'Université (Hochschulbibliothek) ; Museumgesellschaft.

Coire : Bibliothèque cantonale.

Frauenfeld : Bibliothèque cantonale.

Saint-Gall : Bibliothèque municipale.

Glaris : Bibliothèque nationale.

Liestal : Bibliothèque cantonale.

Lucerne : Bibliothèque cantonale ; Bibliothèque de la bourgeoisie (Bürgerbibliothek).

Schaffhouse : Ministerialbibliothek ; Bibliothèque municipale.

Winterthur : Bibliothèque municipale.

Zofingen : Bibliothèque municipale.

En outre, Zurich : Zentralkatalog (sur fiches).

Chacune des dix-sept premières fournit un double exemplaire de son catalogue, qui fut découpé ; 10.000 fiches du type 12.5 sur 7.5 furent dressées.

Voici les résultats. 15 Bibliothèques purent seules donner un concours utile, le catalogue de la *Museumgesellschaft* de Berne se trouvant épuisé, et la Bibliothè-

que fédérale arguant de son caractère de Bibliothèque administrative pour décliner toute participation. Elles fournirent un total de 9.035 titres ; le Zentralkatalog de Zurich en fournit 11.256, soit, en tout, 20.291 titres représentant 16.358 ouvrages. La statistique de détail fit connaître que 84 p. 100 de ces ouvrages ne se présentaient qu'une seule fois dans ces Bibliothèques, tandis que, dans le Zentralkatalog de Zurich, ce cas fut celui de 91 p. 100 d'entre eux. C'est ce qui a permis à M. Hans Barth de formuler les observations suivantes :

1° Les collections des moyennes et petites Bibliothèques de la Suisse allemande ne se superposent pas, mais se complètent (Die Bücherbestände der mittlern und kleinern Bibliotheken der deutschen Schweiz sich in keiner Weise decken, sondern sich gegenseitig ergänzen) ;

2° Les collections des petites et moyennes Bibliothèques gardent leur valeur à côté d'une localité prépondérante en fait de Bibliothèques, comme l'est Zurich (Die Bücherbestände der kleinern und mittlern Bibliotheken neben denen eines so hervorragenden Bibliothekortes wie Zürich ihre Geltung behaupten).

Sans insister sur les considérations complémentaires auxquelles se livre le rapporteur, il suffit de dire que le principe de la confection d'un catalogue collectif fut admis par l'assemblée des bibliothécaires sur les bases proposées par lui, et dont voici les plus importantes :

Le catalogue comprendra immédiatement toutes les Bibliothèques publiques ou demi-publiques accessibles aux travailleurs. Il comprendra même celles dont les catalogues ne sont encore que manuscrits. Il sera dressé suivant l'ordre alphabétique. A l'administration de ce catalogue collectif (Gesamtkatalog) sera rattaché un bureau de renseignements (Auskunfts-bureau).

Ce dernier détail accuse la ressemblance que je signalais avec la Prusse. Il montre aussi l'étroit rapport du catalogue collectif avec le régime du prêt entre Bibliothèques.

A voir avec quel esprit méthodique les bibliothécaires

suisses ont organisé le prêt, on peut supposer qu'ils ne tarderont pas à avoir le catalogue collectif de toutes leurs Bibliothèques. Ils apportent à l'œuvre commune un entrain et une discipline remarquables. Il est possible que les choses ne puissent se passer chez nous comme chez eux, que les conditions diverses du régime de nos Bibliothèques soient un obstacle particulièrement difficile à vaincre, que le particularisme ne favorise pas volontiers une grande entreprise collective. D'ailleurs, l'idée d'un catalogue commun de toutes nos Bibliothèques ne semble réalisable (si elle l'est) que dans un avenir très lointain. Mais ce serait déjà un grand progrès que d'avoir dressé des catalogues collectifs pour certaines villes ou pour certaines catégories d'établissements similaires dans des villes différentes, etc...

Ce qui ne soulève pas, en tout cas, de difficultés actuellement insurmontables, c'est une entente cordiale pour le prêt direct de Bibliothèque à Bibliothèque. Le jour où les bibliothécaires seront tous convaincus de sa grande utilité, qu'ils imitent la Suisse ou qu'ils imaginent des pratiques différentes (quoique celles de la Suisse me semblent aussi simples et avantageuses que possible), peu importe; mais la réforme sera faite dans l'intérêt des travailleurs, comme dans celui du rôle social de nos Bibliothèques.

APPENDICE

BIBLIOTHÈQUES SUISSES

I. — Questions et Communications

- 1) *Votre Bibliothèque ou une autre Bibliothèque de votre ville possède-t-elle ?*
- 2) *Veillez nous envoyer en prêt pour M*

II. — Ordre de circulation et Réponses

(Ordre de circulation : suivant les numéros)

Aarau,	C.-B.
Bâle,	U.-B.
Berne,	L.-B.
»	St.-B.
Fribourg,	B. C.
Lausanne,	B. <small>Faculté libre de Théologie</small>
Neuchâtel,	B. V.
Schaffhouse,	St.-B.
Zurich,	St.-B.
»	B. d. Pol.
»	K.-B.
Genève,	B. P.

Annexe :

Expéditeur :

N. B. — Ce bulletin doit être signé par la Direction de la Bibliothèque.

SCHWEIZERISCHE BIBLIOTHEKEN

I. — Fragen und Mitteilungen

(Zutreffendes unterstreichen und Nicht-Zutreffendes tilgen)

1. *Besitz Ihre od. eine andere Bibliothek Ihres Stadt, event. welche ?*
2. *Wir bitten um Züsendung von :*
3. *Haben Sie angeschafft ? oder werden Sie anschaffen ?*
4. *Sind Sie Mitglied von ?*
5. *Wir haben angeschafft :*
6. *Wir werden anschaffen, wenn nicht bereits anderswo vorhanden :*

II. — Leitvermerk und Antworten

(Reihenfolge der Versendung vom Absender an abwärts-Antworten betr. Anschaffungen behufs allseitiger Kenntnissnahme zum zweiten mal circulieren lassen).

Basel, U.-B.
 Bern, L.-B.
 » St.-B.
 Genf, B.-P.
 Zürich, St.-B.
 » B. d. Pol.
 » K.-B.

Beilage :

Absender :

LA " LIBRAIRIE PUBLIQUE "
 EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS

PAR

EUGÈNE MOREL

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

Sous ce titre, la « *Librairie publique* » en Angleterre et aux Etats-Unis, j'ai voulu vous entretenir non pas des Bibliothèques ou *Librairies* de ces pays, mais de quelque chose de plus, et qui, vraiment, n'existe pas chez nous: l'organisation de la lecture publique. Des peuples ont pensé que l'instruction nationale, gratuite et obligatoire, ne se devait pas borner aux années d'école, s'arrêtant juste au moment où elle peut porter ses fruits; ils ont pensé qu'il est profitable à l'Etat que cette instruction se poursuive toute la vie, non plus obligatoire, mais toujours gratuite, et qu'elle doit se poursuivre par le livre, le livre à profusion, gratuit, mis sous la main de qui en a besoin. Ils ont systématiquement organisé la distribution des livres, en ont fait un service communal, un service d'éclairage public, et c'est de cette organisation que je voudrais vous parler uniquement au point de vue français, non pas pour juger, critiquer, ni admirer, mais pour imiter et utiliser.

Voici des livres, des catalogues, des images, des vues d'Amérique, depuis les palais colossaux jusqu'aux cabanes en zinc et en bois, jusqu'aux voitures apportant des livres dans les campagnes.

Voici les *réports* des villes anglaises, Liverpool, Manchester, Birmingham, Leeds, Brighton, Edinburgh, et des

quartiers de Londres : Islington, Westminster. Veuillez parcourir les chiffres, déplier les tableaux statistiques. Ceux qui ignorent l'importance de ce mouvement nouveau ont de quoi s'étonner. Mais surtout, voici Glasgow, bien au complet. Le *Librarian* de Glasgow a bien voulu nous envoyer la collection des catalogues et l'album comprenant les vues et plans des seize *public libraries* de la ville. Il y a là de quoi convaincre les plus sceptiques ! (1) Et pour mieux préciser la nature de cet effort nouveau de la civilisation, c'est de Glasgow que je vous parlerai d'abord.

Pourquoi Glasgow ?

Glasgow n'a rien d'exceptionnel, actuellement. Mais Glasgow était exceptionnel il y a trente ans. Entre toutes les villes, non seulement des Îles britanniques, mais du continent, la ville de Glasgow était exceptionnellement dépourvue de toute ressource intellectuelle, et la moindre ville de France était pour la lecture bien mieux organisée, car avant le legs Mitchell, qui est de 1874, et n'a eu son effet qu'en 1877, Glasgow n'avait pas même une Bibliothèque, la vieille Bibliothèque de nos provinces avec ses huit ou dix lecteurs par jour, ses livres anciens qui lui viennent des couvents, son bibliothécaire érudit. Glasgow, n'est-ce pas, c'est une ville de commerce, de fabriques et de misère. On pouvait dire de Glasgow ce qu'on m'a dit l'autre jour : « Il n'y a rien à faire. Les gens

(1) Cette conférence a été refaite au lycée Molière avec projections. Ceux qui voudraient s'associer à la propagande pour la *Librairie publique* peuvent s'adresser à l'auteur, pour emprunter les verres des projections et la petite collection de documents qu'il a constituée dans ce but. Voir un recueil de vues de librairies américaines à la Bibliothèque Nationale ou à Sainte-Geneviève dans : *University of the State of New-York, Home education, Bulletin*, n° 31, mai 1900. *Public Libraries and popular Education*, by Herbert B. Adams. On trouvera des références bibliographiques et des chiffres statistiques dans ce petit *Guide to librarianship* de James Duff Brown (London, Libraico, 1909). Voir le *Manual of Library Economy*, du même, et *Das Problem der Bücher-und Leschallen* de H.-E. Greve, Leipzig, 1908.

d'ici ne s'intéressent pas à la lecture. Ils ont trop à faire. Les grands industriels de la Clyde... gens trop occupés ! Les ouvriers, eux, c'est l'abrutissement total. Pas de classe moyenne. Terrible ville. Le brouillard. Ils aimeront mieux aller au bar. Le national whisky ! Vous ne connaissez pas les habitants de Glasgow... Vous ne pouvez pas leur comparer vos populations de France, vivcs et qui vivent dehors, qui ont derrière elles des siècles de culture... »

En vérité on m'a dit cela la semaine dernière. Vous ne connaissez pas les gens de..., mettons Aubervilliers ou Saint-Denis, une banlieue de Paris, mais une ville : plus de 50.000 habitants ! On m'avait appelé pour quelques conseils. Le Bibliothécaire, qui avait classé le *Magasin pittoresque* à Charton, la *Nature* à Tissandier, etc., ayant ouï dire qu'il était scientifique de classer au nom d'auteur, ne pouvait répondre quand on lui demandait un livre sur l'histoire naturelle ou l'agriculture. Il m'attendait à la porte, parce que je n'aurais pas trouvé tout seul. Cour à traverser, deux étages. La mairie est neuve, un palais. L'escalier d'honneur en tient la moitié. Il y a un autre escalier dont on se sert. On m'avait dit : rue Carnot, mais la rue, par derrière, n'a pas de nom, ou on s'était trompé de nom... J'ai trouvé cependant. Pas la première fois, ce n'était pas le jour d'ouverture. Ni la seconde ; j'ai reçu un télégramme : une commission du conseil municipal se tenant dans la salle, la Bibliothèque était fermée. Je n'exagère rien. Et à quoi bon faire mieux ? Vous ne connaissez pas les gens de ces quartiers. La lecture ne les intéresse pas. Quand ils rentrent du travail, qu'ils ont pris l'apéritif (whisky en anglais), ils iront bien écouter quelque énergomène de réunion publique — clergyman en anglais — mais lire... non, la lecture ne les intéresse pas. Vous ne pouvez pas comparer les Anglo-Saxons, si sérieux, si en dedans, et qui vivent dedans... Ils lisent, eux, mais pas nous.

Et dans tous les pays, pour toutes les entreprises, vous entendrez ce refrain : « Vous ne connaissez pas... » ; quelle que soit la cause de l'inertie, que ce soit prudence,

impuissance, paresse ou sottise, elle prend l'air de celui qui s'y connaît.

Depuis un demi-siècle la loi Ewart (1850) avait permis aux villes de s'imposer pour fonder et entretenir une *free public library*, — depuis plus de vingt ans cette loi avait pris un essor tel qu'en Angleterre il n'était plus une ville de 40.000 habitants qui n'eût au moins une librairie publique, — et cependant, rebelles à cette idée, ou avares, les deux villes d'Ecosse, Glasgow et Edimbourg, refusaient de payer cet impôt. Pas besoin, à Glasgow, les gens sont ignorants. Pas besoin, à Edimbourg, les gens sont des savants et ont des Bibliothèques splendides. Un mot de la ville savante : Edimbourg a déjà trois grandes Bibliothèques dont l'une, l'*Advocates*, a 500.000 volumes, reçoit un des cinq exemplaires du Copyright, compte parmi les premières du monde dont l'autre, la Bibliothèque universitaire, est plus riche que la plupart des nôtres en France, enfin la Bibliothèque du Signet. Malgré tant de richesses et sans nuire au succès de diverses Bibliothèques de cercles très riches, d'entreprises de location de livres dont les facilités nous étonnent, il a pu, ici, naître et prospérer une *Free public Library*, qui comprend un véritable palais et neuf succursales, qui prête de 900.000 à un million de volumes à domicile, et dont centrale et succursales restent ouvertes tout le jour pour la lecture des journaux, revues et livres de référence.

Que ceux qui disent que que la Bibliothèque nationale, ou les grandes Bibliothèques universitaires ou municipales doivent suffire, aillent visiter la Carnegie-Library d'Edimbourg !

Mais beaucoup ne reconnaîtront la nécessité de Bibliothèques, hors des nationales ou universitaires, que pour les rejeter dans la rubrique : Bibliothèques populaires. Je n'ignore pas que devant un public de bibliothécaires professionnels, c'est contre cette opinion qu'il y a surtout à lutter.

Messieurs, voici où en est actuellement la ville de Glasgow, après un effort de dix ans. Pour réaliser l'ensemble dont voici les images, les plans, les catalogues, — pour

bâti quatorze monuments importants, cela dans une ville moins artiste, moins instruite qu'aucune ville de France, une ville qui n'est pas plus intellectuelle que le Creusot ou Villeurbanne, — il a suffi de dix ans. Dix ans pour obtenir un total annuel de 444.922 volumes prêtés, dont 107.000, un quart, sont des livres de sciences et métiers et attirer par an 610.429 visiteurs aux salles des revues et journaux.

Une Librairie centrale, Bibliothèque si vous voulez, le mot peut s'appliquer à celle-ci, elle est assez riche : 180.000 volumes. Pour elle, un palais colossal, qui n'est pas fini, mais dont voici les plans ; on doit l'inaugurer bientôt. En attendant, une maison très confortable, que j'ai visitée, plus « importante » que la Bibliothèque de Marseille, par exemple, et mieux située.

Quatorze branches ou succursales. Il y en a douze en exercice, les deux autres vont s'inaugurer cette année. Je ne dis pas : Bibliothèques. Voici les vues de ces *public libraries*, de ces petits palais de lecture... je vous prie de les regarder avec quelque attention. Il me semble difficile que le mot de *populaire* puisse être appliqué. A celle-ci, peut-être ! elle est dans un quartier populaire, mais alors il faudra appliquer à cette autre, semblable, mais située dans un quartier élégant, le terme de *select*.

Toutes sont ouvertes sans interruption de neuf heures du matin à dix heures du soir. Toutes comprennent une salle de prêt, une salle de lecture, une salle de journaux, deux salles de jeunesse : garçons et filles.

Je vous prie ici de me donner votre attention. Ce ne sont pas des Bibliothèques isolées, mais des institutions dépendant d'une organisation générale de la lecture dans la ville. Toute *library* a droit aux volumes des autres, a droit aux 180.000 volumes de la Librairie centrale qui sont prêtables. Seuls les romans sont exceptés. Chaque Librairie a un choix de quelques milliers de romans, et quelques milliers de livres usuels se trouvent uniformément dans toutes. Mais chacune possède un fonds propre, et approprié. Celle du quartier... Saint-Antoine posséderait des livres sur l'ébénisterie ; celle du quartier de

l'Etoile sur l'automobile. Mais tous ces livres-là voyagent chaque matin à la demande des lecteurs. Les voitures de la corporation de Glasgow les transportent.

Voici les catalogues de huit de ces Librairies. Voici, séparément, ceux des livres pour enfants.

Cette organisation a été faite d'un coup, systématiquement. Je vous ai dit, il a fallu dix ans. Quel magicien a fait sortir de cette ville un essor littéraire et scientifique si imprévu ? Le nom du grand donateur est déjà sur vos lèvres, M. Carnegie... Non, messieurs, c'est un simple Bibliothécaire: M. Barrett. Nommé *librarian* de la Mitchell-Library, il pouvait en faire une des grandes Bibliothèques du monde, y entasser des livres, sans souci de leur utilité, en rédiger un scrupuleux catalogue, faire ce que nous appelons le devoir de Bibliothécaire: communiquer au public les livres qu'il demande avec précision, conserver et accroître les richesses de la Bibliothèque.

Il y avait une autre conception du devoir de bibliothécaire d'une ville industrielle et d'une Bibliothèque moderne. Celle qui aboutit à constater avec fierté qu'en peu d'années près de 50.000 volumes aient dû, ayant tant servi, être détruits ou remplacés.

C'est en 1899 seulement que l'impôt spécial pour la Librairie fut voté à Glasgow. M. Barrett proposa un plan général comprenant huit librairies publiques. Au lieu d'augmenter celle qu'il dirigeait, il colonisa les quartiers, il montra les avantages d'une organisation générale, enfin il sut intéresser les conseillers municipaux... M. Barrett n'avait pas prévu M. Carnegie, et dut bouleverser ses plans. Deux millions et demi de francs donnés par M. Carnegie permirent de doubler les plans de M. Barrett: au lieu de huit Librairies, seize. L'effort de Glasgow apparaît comme une dépense de 5 à 6 millions de francs, répartis sur moins de dix ans, dont la ville a fourni la moitié, la bienfaisance l'autre, le fonds préexistant valant peut-être un million. L'initiative a devancé, a provoqué la bienfaisance. Celle-ci, comprenons-le, n'est pas cause, mais effet.

Le prix des Librairies que vous avez sous les yeux va-

rie de 125.000 à 212.000 francs, mobilier et aménagement compris. Le fonds de livres, premier stock, est de 22.500 à 37.000 francs. Les livres anglais sont très chers.

Les catalogues. — Voici huit de ces catalogues, coquets dans leur emboitage de toile, bien imprimés ; ils coûtent six pence, un penny seulement le supplément, qui contient les livres pour la jeunesse. Comparez deux à deux les rubriques de ces catalogues, vous verrez que pour chaque auteur ou chaque sujet, environ la moitié des ouvrages est commune à toutes les branches, la moitié spéciale à chacune d'elles. La classification adoptée est la classification décimale, qui fonctionne dans 119 Librairies anglaises. Mais ici on la présente au public sous forme de dictionnaire unique, où les auteurs et les sujets se mêlent. Le mot roman renvoie à tous les auteurs de romans. Les trois premiers chiffres des cotes et parfois l'initiale de l'auteur sont la partie commune des rubriques. Les autres chiffres de la cote désignent l'exemplaire.

L'exemple de Glasgow est ce que je vois de plus convaincant, de plus encourageant à vous montrer. Je vous parlerai à peine des autres villes d'Angleterre. Il serait très intéressant de raconter l'histoire de leurs Librairies, mais je passe vite. Elles datent de plus loin. Je dépose devant vous des reports de quelques villes :

Liverpool date de 1852. C'était alors une populaire : 13.456 prêts. Elle atteint, ces années-ci, plus de 6 millions de consultations, dont 1.488.649 prêts à domicile — le chiffre de Paris, à peu près, — et 1.536.369 visiteurs aux salles de journaux et périodiques. Deux grandes salles de lecture sur place, et neuf succursales. 759.000 habitants.

Manchester, 662.000 habitants, dans la cinquante-septième année d'exercice, 1909, prête dans ses 19 Librairies publiques 1.075.461 romans et 237.488 autres livres. C'est sept millions et demi au total, soit une moyenne de 21.096 lecteurs par jour dans les Librairies publiques.

Voici une plus petite ville, *Brighton*. Voici une ville de 428.968 habitants, *Leeds*. Ici, les résultats sont analogues : 13.903 visiteurs par jour, un visiteur par jour pour

30 habitants, quatorze branches et dix petits bureaux de prêt auxiliaires. Vous avez les budgets. A *Leeds*, cela fait 383.526 francs par an. Pour 13.903 visiteurs par jour, en moyenne, cela fait à peu près un sou et demi la visite. — qu'il s'agisse d'emprunter un livre ou de parcourir les 40 à 100 journaux du jour et les centaines de revues offertes sur les tables. Pour un sou et demi, vous avez dans chaque quartier 40 à 100 journaux et revues, une salle de repos et lecture, écritoire, etc., sans entrer au Bon Marché ou au café.

Voilà, messieurs, les effets de la Librairie publique — qui n'est pas une idée morale, qui est une commodité — une des nécessités modernes de la vie. C'est le livre — et par livre j'entends document, journal, tarif, toute chose imprimée qui se consulte, plaisir ou utilité ou instruction — le livre procuré au plus bas prix, à la plus grande abondance possible.

Pour résumer l'état de la Librairie publique en Grande-Bretagne, je ne peux que vous donner, d'après J. Duff Brown, les chiffres suivants, qui se réfèrent à 1908 :

608 municipalités ont adopté l'act Ewart. Dans 553, les Librairies publiques sont en plein fonctionnement et la population desservie par elles monte à 25.100.000.

Ces Librairies sont distinctes des 1.042 Bibliothèques que l'on comptait en 1900.

L'impôt de Librairie varie d'un demi d. dans 14, à 1 d. dans 313. Une cinquantaine au moins ont un impôt supérieur, quelques-unes 2 d. et 3 d. A cet impôt viennent se joindre les dons, amendes, revenus. Or, sur 360 Librairies dont nous possédons les chiffres, 234 seulement ont des ressources inférieures à 25.000 francs, 66 de moins de 5.000 francs et 49 dépassent 50.000 francs, 34 dépassent 100.000, 11 dépassent 250.000 francs.

On a évalué, d'après une moyenne de 1.177 Librairies, que la dépense totale des Librairies publiques anglaises était de plus de 16 millions.

Cet ensemble occupe un personnel de 3.813 personnes dont 1.943 Bibliothécaires hommes, 798 femmes et 1.072 commis.

Beaucoup de ces Librairies doivent amortir le capital de leur construction. Vous aurez une mesure de l'importance relative des dons et de l'initiative communale quand vous saurez que l'effet des dons de M. Carnegie n'a été, sur ce vaste ensemble, que de réduire de 18 à 15 p. 100 les frais d'amortissement.

Les autres frais, en moyenne, sont indiqués ainsi : salaires, 35 p. 100, entretien, chauffage, éclairage, etc. 15 p. 100, impôt et frais divers, 11 p. 100, livres, 24 p. 100. Ces 24 p. 100 se répartissent ainsi : livres nouveaux : 9 p. 100, anciens, 3 p. 100, remplacements, 3 p. 100, périodiques, 5 p. 100, reliure, 4 p. 100.

*
* *

L'institution dont j'ai dessein de vous entretenir se nomme en anglais *Free public Library* ; *free* gratuit, *public* supporté par contribution publique.

Elle est supportée par un impôt spécial, l'impôt de librairie. Aux Etats-Unis, l'impôt a diverses formes. En Angleterre, la loi autorise les villes à s'imposer pour la *library* jusqu'à concurrence d'un *penny* par *livre* de la masse imposable, c'est-à-dire du revenu qui donne lieu à la perception de l'*income-tax*. Je ne suis pas arrivé à évaluer exactement ce que cela fait, ou plutôt ferait en France. La façon de percevoir l'impôt est tout autre. Au surplus, cette limitation à un *penny* est dépassée dans certains cas. Voici un exemple : Leeds, 428.968 habitants — à peu près Lyon — a (1908) 52 millions d'impôts. La *public Library* touche 363.075 francs. Elle entretient ainsi — pour 1 fr. 12 par habitant — une librairie centrale, 14 succursales (ouvertes de 8 heures du matin à 9 heures et demie du soir) et 10 bureaux auxiliaires de prêt. La ville de Lyon, qui est une des plus favorisées de France, avec deux Bibliothèques et huit populaires ouvertes deux heures le soir, ne dépense pas plus de 60.469 francs.

L'Université a 65.000 francs, direz-vous, mais il faut considérer, une fois pour toutes, que les Universités et Bibliothèques savantes ou nationales (Washington, le

British, Oxford, Harward, etc.) sont en dehors du système des free-libraries. Je viens de le montrer pour l'Angleterre. Il y a à Washington et à Cambridge (Mass.), à côté des magnifiques Bibliothèques du Congrès et Harward, des *publics libraries* aussi belles que si ces établissements n'existaient pas — plus belles peut-être. A Cambridge, un budget de 130.000 francs ; celle de Washington, 270.000 francs par an. Ainsi pourvu, le public laisse les *Nationales* et les Universités à leur rôle.

Dans les conférences qui ont précédé celles-ci, MM. H. Martin et Deniker vous ont excellemment montré qu'il y avait à distinguer, peut-être à séparer, deux sortes de Bibliothèques : la Bibliothèque-musée, la Bibliothèque d'utilité directe (scientifique ou pratique). Et M. Henri-Martin — prenant la défense des Bibliothèques de curiosité pure, d'intérêt historique et de beauté — vous disait que des livres directement utiles, qui cesseront si vite de l'être, ne doivent pas faire oublier les livres anciens qui, eux aussi, furent utiles, ni les beaux livres, et qu'à côté du Louvre-magasin, du « Louvre-parapluies », il y a le Louvre-musée. Comment ne pas retenir cette vérité et même cette comparaison, quand le legs de notre national M. Chauchard vient justement montrer quel aide magnifique les institutions utilitaires — Louvre-parapluies — peuvent apporter aux musées de l'art pur !

L'union est aisée entre ces institutions, car les musées — livres ou tableaux — ne peuvent plus s'accroître que par la richesse que seule fournit l'industrie prospère, et qu'il n'est d'industrie prospère que chez les peuples, non seulement instruits, mais au courant, et bien documentés sur l'invention nouvelle et l'état de la science ; chez les peuples qui ont non seulement des savants, mais de bons ouvriers et de bons commerçants.

Entre les livres que leur antiquité, rareté ou beauté rendent précieux et ceux qui sont des outils de nos métiers ou de notre instruction, les bibliothécaires n'auraient point à hésiter, et il serait de peu d'importance que les collections soient réunies ou séparées. Mais il

est un autre rôle des Bibliothèques. Rôle de toutes les Bibliothèques ? Non pas; mais seulement de quelques-unes : conserver. — Conserver quoi ? — Des livres actuellement de peu de valeur, dont à peine un sur cent deviendra précieux en vieillissant, de ces choses dont le public même dit en riant : Vous gardez ça ! mais dont la masse constitue la production d'une époque, une réserve de l'art et de la science, non seulement pour l'histoire future, mais pour la documentation présente. A vrai dire, une documentation exceptionnelle. Oui, il faut que des Bibliothèques se fassent un devoir de conserver tout, de tout entasser sans choisir, de soustraire même certaines collections à l'usage banal qui pourrait détruire ou gâcher. Ces Bibliothèques — et le mot Bibliothèque qualifie parfaitement ces institutions — doivent être complètes, et l'on peut admettre qu'elles soient un peu avares, un peu fermées, qu'elles refusent la recherche en place, le prêt à domicile, qu'elles ne donnent les livres, comme à Berlin, que le lendemain de la demande. Mais ces Bibliothèques doivent-elles être les seules ? Et surtout doivent-elles être ou non distinctes des institutions qui vont fournir les livres urgents, les documents du jour, les classes des enfants; ces deux rôles vont-ils être remplis par les mêmes maisons, les mêmes fonctionnaires, les mêmes livres ? Eh ! non, pas les mêmes livres, puisque les uns doivent être *conservés* le plus possible, les autres *servir* le plus possible, servir, être en usage, s'user !

L'expérience nous apprend que ces deux rôles contradictoires sont mal tenus ensemble, que chez les peuples qui ont seulement tenté d'élargir leurs anciennes Bibliothèques, le conflit est resté permanent, *le public a encombré les établissements scientifiques et la lecture publique ne s'est pas développée*, — qu'au contraire les peuples qui ont su organiser réellement la lecture publique en créant pour elle des établissements spéciaux, — non pas des populaires, mais de magnifiques palais, plus beaux, plus riches, plus commodes que les établissements réservés à tels gens ou telle science, — chez ces peuples, dis-je, non

seulement la lecture s'est développée à un point tel que beaucoup de ceux à qui on en parle ont peine à le croire, mais les établissements scientifiques, les anciennes Bibliothèques ont bénéficié de la dépense et de l'enthousiasme général pour les livres, et distancent chaque année les nôtres.

Il y a donc des établissements qui ont charge non de conserver les livres, mais de les faire lire. Tous les moyens sont bons. Les journaux du jour sont sur les tables, le public fouille lui-même dans les rayons. Il ne peut pas se déranger ? On va à lui. Les ouvriers à l'atelier reçoivent la visite du bibliothécaire qui prend les demandes. Ici on les dépose dans une boîte. Là, un chariot de livres se promène dans l'usine, offrant, montrant les nouveautés. Mais les campagnes n'auront-elles pas ces avantages ? Vous avez entendu parler des Bibliothèques circulantes. Les chemins de fer établissent dans les déserts de l'Amérique des dépôts de livres. Une baraque, une tente suffit. Chaque année ajoute un truc nouveau à ceux inventés pour faire lire. — Mais n'avez-vous pas peur que du Far West ou des mines de pétrole du Nord, les livres vous reviennent un peu détériorés ? Eh ! je n'accuse pas les nègres de n'être pas soigneux. Mais les enfants, croyez-vous, espérez-vous qu'ils le seront ? — Nous avons des *public libraries* pour enfants de tout âge. A ceux qui ne savent pas lire, des gravures, et une bibliothécaresse spéciale pour leur dire des histoires...

De telles institutions prévoient — c'est une moyenne — que pour cinq livres qu'elles achètent, elles en détruisent trois. Ainsi, pas de vieux livres, pas de fonds considérable, mais un choix d'actualité, et un renouvellement incessant. L'actualité, vous disait-on, cessera de l'être ; ces livres modernes, ces zoologies concrètes seront un jour aussi vaines que les Bestiaires du moyen âge... — Pas ici, car de deux choses l'une : ou le livre est demandé, il s'use vite, on le rachète et il s'use de nouveau. Ou il cesse d'être demandé, remplacé par un livre meilleur. Alors à quoi bon l'ancien ? Ce n'est pas l'affaire de

ces établissements de s'en encombrer. Il y a pour les conserver des établissements spéciaux : les *Bibliothèques*.

Les *free public libraries* ne sont donc pas des Bibliothèques ?

En vérité je crois qu'un mot nouveau s'impose. Nous n'avons pas cette institution en France. Ni le mot, ni la chose. L'Allemagne ne l'avait pas. Elle va l'avoir. Je viens de visiter, à Berlin, une *Bücherhalle*, tout à fait analogue aux librairies anglaises. Il y en a déjà 27 à Berlin. L'Allemagne a créé les mots *Bücherhalle*, *Lesehalle*, réservant le mot *Bibliothek* aux grands dépôts chargés de conserver les livres. Allons-nous forger un mot nouveau, quand nous avons un mot français si clair, qui fut jadis le mot propre pour dire dépôt de livres, qui traduit presque lettre à lettre le mot qu'il s'agit de traduire, car *library* et Bibliothèque ne s'équivalent pas plus que *loup* et *canis lupus* ? Confusion ! Mais non ! Plus qu'une Bibliothèque, c'est une librairie ordinaire, sans détourner le mot de son sens, en y ajoutant une qualité, celle d'être publique, et parfois (pas nécessairement), celle d'être gratuite. On a continué à appeler libraires les *loueuses* de volumes. Nous nous sommes mis à quatre pour trouver ce mot si simple. Nous pensions, à quatre, qu'il serait temps d'essayer en France une institution qui rend tant de services à l'étranger, au moins tenter de la faire connaître ! Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, et si quelqu'un trouve un mot plus simple, plus clair, plus facile à retenir, plus propre à désigner cette chose neuve que nous voudrions voir adopter en France, un mot plus français — je le prie de ne nous le faire chercher plus longtemps.

* * *

Comment est faite une Librairie publique ? Je vous ai dit : c'est un palais... C'est certainement le monument important de la ville. On a dit le siècle des Librairies publiques succède au siècle des cathédrales. Il y a des cathédrales pour village ! On en bâtit dans des terres

qui seront peuplées un jour... en plein désert ! Vous avez vu des cabanes, des cottages, des sortes d'hôtels de ville... Pour fonder une ville, il faut une pharmacie, une école, une Librairie publique et une église — puis une gare — et, s'il y a lieu, des maisons. Il y a des Librairies avec salles de concert, salles de billard, avec bains, pour rappeler les thermes antiques... Mais voici une disposition type : un coin de rue — des deux rues les plus fréquentées, si possible... On manquera de place ? Non. Le dépôt des livres peut être en banlieue.

Ici donc les revues et journaux, les journaux à lire debout, les revues à prendre sur des meubles spéciaux, les indicateurs, bottins, etc. C'est l'agence de renseignements publics. Il faut des codes, le Dalloz, les dictionnaires et encyclopédies, la Série, les tarifs des différents commerces, indicateurs, etc. Au milieu le service du prêt.

Au premier étage, l'on trouvera des salles spéciales pour dames, des salles de collections spéciales : musée, expositions temporaires, documents, parfois selon le quartier, une Bibliothèque technique. On groupe autant que possible. Il y aura une salle de livres hébraïques ou italiens dans tel quartier de New-York, de musique, etc. Enfin la salle pour enfants. Nous y reviendrons.

Quelques mots du magasin : Vous n'ignorez pas que l'usage se répand de plus en plus de laisser le public y pénétrer pour choisir lui-même ses livres. C'est presque la règle en Amérique. Nous avons adopté cette mesure pour l'usage des livres courants et catalogues. Huit mille volumes à la Nationale. Une petite Bibliothèque d'art industriel, la Bibliothèque Forney, le pratique depuis longtemps, rue Titon, avec succès. Des ouvrages chers ont été coupés en deux volumes pour diminuer la tentation. Cela nécessite : 1° un classement méthodique ; mettre les volumes les uns au bout des autres, comme on le fait encore parfois, n'a pas de sens ; 2° des étiquettes de couleur, ou reliures spéciales, facilitant le reclassement. Il faut que chaque rayon d'un mètre ait sa couleur. Replacé dans le rayon d'à côté, il jure, il crie. En général, deux

étiquettes, une pour le classement horizontal, une pour le classement vertical. Tranche rouge, rayon jaune. C'est facile et peu coûteux.

Aucune difficulté de reclassement. La surveillance ? Il n'est pas plus difficile de surveiller des gens debout qu'assis, et des livres de prêt que des livres de lecture sur place. Au contraire. Les galeries rayonnent autour de la porte de sortie. En se plaçant au centre, on surveille chaque galerie. A la sortie, il faut inscrire les volumes choisis.

Les avantages ! Ils sont infinis. Mais il faudrait une conférence pour les énumérer. Je note simplement :

1° *Amélioration du choix.* — Le lecteur écarte d'un coup d'œil les livres qui se répètent — et il y en a ! Choisir le plus complet, le plus nouveau ou le plus facile à lire des ouvrages sur un sujet, quel temps gagné ! Et il verra pourtant tel ouvrage que la Librairie possède et qui diffère de ceux qui, sur le catalogue, ont le même titre.

2° *Amélioration des lectures elles-mêmes.* — L'expérience, là-dessus, est décisive. La lecture des romans diminue immédiatement. Voici les chiffres de Sarnia (Ontario), en 1900 et 1903, avant, après l'accès libre aux rayons : moins de livres demandés (19.035 au lieu de 25.185) parce qu'on n'a pas à en essayer plusieurs avant de trouver le bon et parce que l'on va prendre un livre d'études dont la lecture sera aussi longue que le serait celle de plusieurs romans. Les romans en baisse de 17.227 à 9.737. Mais l'histoire passe de 791 à 1.384. On s'aperçoit qu'elle est aussi amusante que les romans. Les Miscellanées — ce titre n'évoque rien — donnaient 142 volumes. Sur place, on sait de quoi il s'agit : 795. Les voyages passent de 560 à 908, les sciences de 676 à 903. Ainsi on a lu un quart en moins, mais le nombre d'ouvrages d'études a doublé !

3° C'est le moyen le plus propre à faire servir les Librairies à l'instruction — celle du public adulte, celle de la jeunesse.

Instruction. — Nous touchons ici à un point capital : la plus grande différence entre les vieilles Bibliothèques,

même populaires, et la Librairie publique. Ici l'Amérique se distingue nettement de l'Angleterre.

Si vous ouvrez un des reports que nous adresse le *Bureau of education* du Connecticut, vous trouverez ce rapport divisé en deux parties presque égales : l'une comprend écoles et lycées, l'autre s'appelle *Publics libraries*.

C'est que la Librairie publique n'est pas une fourniture de classe, une annexe, comme la papeterie ou les agrès de gymnastique — elle n'est pas une auxiliaire, mais l'associée naturelle. Vous avez des exercices oraux et des exercices écrits ; ils se complètent, sont indispensables tous deux. Vous avez de même ces deux moyens d'instruire : la classe, la librairie publique. Il vous est loisible de traduire en langage philosophique : Enseignement doctrinal — Recherche personnelle.

Ce n'est donc plus la Bibliothèque, même scolaire, qui a charge de fournir tel ou tel livre, un à la fois, le livre indiqué par le professeur, celui-là, non un autre ; cela, une Bibliothèque peut y suffire. Mais ici l'élève est mis en présence d'une masse de livres, mis en demeure d'agir, choisir, extraire. Il devra faire sa science lui-même. Une classe débutait d'ordinaire par un résumé, sommaire catéchisme à apprendre par cœur. Le professeur développait un peu. Vous aviez des extraits tout faits — le Raffy, le Lanier — et après, les bons élèves seuls avaient droit d'aller à la Bibliothèque lire tel livre général indiqué au bas de la leçon : lectures à faire. C'était la récompense.

La nouvelle méthode suit le chemin inverse. Les lectures d'abord ; les extraits ensuite. Les plus adroits montreront aux autres les bons passages. Le résumé, le sommaire sera la conclusion. Et ce résumé que l'on doit donner tout fait au débutant, c'est l'élève qui le fera lui-même.

La discussion de cette méthode exigerait beaucoup de conférences contradictoires. Elle fait craindre la diversion, apprend à parcourir plus qu'à lire. Il y a des degrés dans son emploi. Elle peut convenir à telle ou telle

branche, à tel ou tel âge. Gardez-vous d'objections trop faciles, et graduez. Le magasin où l'on conduit les enfants est machiné dans ce but.

Mais elle est renversée, la vieille objection faite aux Bibliothèques, de donner un savoir livresque. Mépris de la science apprise *dans des livres* par ceux qui n'en ont appris aucune. Supériorité de l'oral sur l'écrit, etc. Ici, c'est le livre qui est l'expérience, c'est le livre qui assure l'initiative, la recherche personnelle et libre. C'est le livre qui donne la précision et développe l'esprit pratique.

*
* *

Est-il besoin, ici, de dire que les Bibliothèques sont utiles ? Non, mais j'éprouve le besoin de vous dire : ne vous contentez pas de le savoir, tâchez de le faire savoir.

Vous êtes venus en nombre, en grand nombre, en nombre inespéré, à des conférences sans projections ni auditions, sans même — jusqu'ici, mais cela va venir — un orateur ou un parleur (je n'offense personne ?) de haute éloquence — sur des sujets que l'on n'a pas encore traités dans les Universités et conférences mondaines. Que de fois, proposant un livre, un article de revue, une causerie sur un sujet de Bibliothèques, je me suis, vous vous êtes entendu répondre : cela n'intéresse personne ! ou un public spécial... les professionnels. Quelle erreur ! Les professionnels auraient peut-être le droit d'entendre parler d'autre chose. Mais la lecture intéresse tout le monde. Le commerçant le plus affairé, l'ouvrier, le paysan lisent aujourd'hui, passent un temps énorme à lire. Et ils y dépensent bien de l'argent ! L'impôt pour la Librairie publique ne demanderait par an que ce qu'on dépense par quinzaine en achats de journaux mauvais, renseignements faux, manuels de dernier ordre. L'organisation en service public donnerait à chacun les renseignements du jour, des livres enfin choisis... et si mal qu'ils le soient, ils seront meilleurs que les ignominies qu'impose la réclame. Et enfin, ceux dont les occupations cessent à 4 heures : les banlieusards qui errent dans Paris

sans autre abri que les cafés ou les magasins de nouveautés, savent quel charme aurait une maison claire, ouverte, chauffée, avec de bons journaux, des gravures, des livres, et de quoi écrire ! Ce sujet en vérité intéresse tout le monde, le commerçant qui a besoin du cours des denrées ou la liseuse de romans comme le savant qui voudrait travailler en paix dans sa Bibliothèque et voudrait que l'argent de celle-ci n'aille pas acheter des livres primaires et des romans. Mais un autre espoir devrait attirer le savant, car qui plus que lui bénéficierait de la Librairie publique de son quartier, non seulement pour les livres généraux, les journaux dont il a besoin tout de même, mais *pour les livres techniques venus des Bibliothèques spéciales, et que la Librairie publique, ouverte tout le jour, pourrait recevoir en dépôt*, offrant l'aide de ses transports, de son service organisé, de son éclairage du soir !

Allons ! La Librairie publique intéresse tout ce monde qui a un train à prendre, un voyage à faire, une recette de cuisine ou de nettoyage à connaître, un point de droit à étudier : héritage, société, différend avec son propriétaire, son assureur, son patron, ou l'automobile qui l'écrasa... Elle dispense une fois sur deux du spécialiste, elle est une assurance contre les mille ignorances de la vie. Et si ceux qui en parlent, ceux qui en écrivent n'intéressent personne, c'est qu'ils parlent mal, n'écrivent pas ce qu'il faut et ennuient ; et si des Bibliothèques sont peu fréquentées, végètent, inutiles et sans crédit, c'est qu'elles fonctionnent mal, n'ouvrent pas quand il faut, ne fournissent pas ce qu'il faut, et ennuient.

En Angleterre, comme en Amérique, l'expérience enseigne, selon le dernier traité sur le sujet, celui de Bostwick, qu'en moyenne un sixième de la population devient, doit devenir lecteur d'une Librairie publique. Un sur six... Ce n'est pas un public plus spécial que celui qui prend des tramways.

Devant de tels chiffres, on se demande s'il y a dans la répulsion éprouvée jusqu'ici contre la lecture publique en France, quelque chose de spécial, une qualité inhé-

rente à l'esprit français — l'esprit français fait de clarté, qui ne veut pas cheminer sous terre, à moins pourtant que le métro ne coûte moins cher et aille plus vite que l'omnibus, auquel cas il le préfère. Et vous constaterez que l'esprit français ne va pas dans les Bibliothèques spécialement quand elles sont fermées. Mais il va en foule lire les journaux, le Bottin, les indicateurs — là où il les trouve, dans les cafés. Et il s'est porté en foule à ces pauvres populaires, qu'on appelle, à Paris, municipales, et il a lu plus qu'aucun peuple, du moins en raison de ce qu'on lui offrait. Nous avons là-dessus les chiffres les plus probants, les mêmes livres lus en banlieue jusqu'à quatorze fois par an en moyenne, et le fait constaté que les lecteurs, à Paris, ne restent lecteurs que trois ans environ, c'est-à-dire le temps d'épuiser ce qui peut les intéresser dans le tout petit lot de livres mis à leur disposition, et jamais renouvelés. La décadence des populaires parisiennes est complète. Paris organisé avec une cinquantaine de librairies reliées entre elles fournirait aisément de 5 à 10 millions de prêts Il a atteint 2 millions en 1901. Les crédits d'achat de livres ont diminué alors et, d'année en année, le prêt est tombé à moins de 1.300.000. Et cependant, l'instruction se répand de plus en plus, forme ou devrait former de plus en plus de lecteurs, et l'on cherche les moyens d'occuper les jeunes gens que l'apprentissage n'accapare plus... Passons! Cependant qu'en coûterait-il de fonder des dépôts de livres, ouverts tout le jour, rien que pour la remise et l'échange des livres... Tous les buralistes accepteraient pour des redevances minimales. Le transport des livres?... quelques francs par jour, pour payer deux ou trois cyclistes. Il n'y a rien là que l'initiative privée ne puisse faire, sans grande donation, rien que par une autorisation municipale qu'on obtiendrait (1).

En face de cette décadence des populaires laïques, le

(1) Les propositions ne sont pas restées sans écho, et M. Otlet m'envoie — de Belgique — un projet de loi selon lequel les bureaux de poste seraient chargés de délivrer et reprendre les livres des Bibliothèques publiques.

parti catholique du moins s'est réveillé. Trois toutes petites librairies... des embryons... fonctionnent. L'une, qui coûte moins de 2.000 francs par an, tout compris, tient boutique rue Saint-Séverin. Il y a là cinq ou six journaux, dont un ou deux sont des journaux de parti, très violents, — et quelques livres.

Je signale les ouvrages du P. Piolet, de l'abbé Perreyve, et *Livres et Revues*, une excellente petite revue bibliographique avec prêt de livres...

Je trouve dans un livre de l'abbé Dessenne: *Guide des œuvres* (Arras, imp. de la *Presse Populaire*, 1910), un bon nombre de pages consacrées au *livre* et au *journal*. Il énumère une dizaine d'œuvres générales ou locales, à Boulogne-sur-Mer, Arras, Angers, Lille, Niort, mais aussi la *Bibliothèque des Familles*, 37, rue Saint-Placide, à Paris; l'*Œuvre de Saint-Paul*, 6, rue Cassette; l'*Œuvre des Bibliothèques roulantes*, 17, rue de Satory, Versailles, qui s'inspirent directement dans leur but confessionnel, de l'exemple donné en Amérique et en Angleterre pour des livres d'un choix un peu plus libéral. Il insiste sur le rôle de propagande d'un « Cabinet de lecture ouvert de 7 à 8 heures du matin à 9 ou 10 heures du soir », d'entrée payante ou gratuite, auquel il faut, dit-il, annexer une agence de journaux, une vitrine où sont exposées des publications, un service de dépêches et, à la tombée de la nuit, des projections lumineuses, une table de correspondance et, « si les ressources le permettent, un fumoir et une cabine téléphonique ». Je copie le paragraphe : *Avantages* :

Une salle de lecture est appelée à rendre de grands services : les différentes classes de la société y fusionnent facilement; tel lecteur cessera d'acheter le mauvais journal, puisqu'il en aura plusieurs — et d'excellents — à lire gratuitement; tel autre trouvera l'occasion d'étudier là une question sociale professionnelle, hygiénique; peu à peu grâce à la salle de lecture, les *mentalités changent*; c'est un fait d'expérience.

Il devrait y avoir au moins une salle de lecture dans chaque ville importante.

Œuvre de parti... soit. Du moins, il y a un parti qui reconnaît l'utilité de la Librairie publique !

Dans un pays où chaque village a son orphéon, son tir, son gymnase confessionnel, où le jeu, la boxe, le quadrille, le trapèze et la balançoire ont une opinion métaphysique, opinion qui sépare, non pas, comme en Orient, le quartier arménien du grec ou du turc, la ville chinoise ou nègre des concessions européennes, mais dans les mêmes familles, même pour aller danser, le frère d'avec la sœur, et dans les mêmes métiers, même celui des armes, même les métiers les plus précaires, où l'on croirait que les gueux s'aiment entre eux, les bibliothécaires, par exemple, sépare ceux qui viennent d'écoles différentes, — grouper l'ensemble des citoyens sur un champ aussi peu paisible que celui des livres n'est pas une entreprise de petite ambition. Et cependant, en créant des Bibliothèques confessionnelles, un parti — quel qu'il soit — se prive justement du plus grand avantage de la Librairie publique : l'économie. Et je vous signale cette forme de paroissiale créée à Boston par un legs de 25.000 francs pour achats de livres catholiques. La Librairie de Boston aurait accepté des sommes aussi fortes pour l'achat de livres hébraïques ou protestants ; elle a une salle pour les aveugles.

Je crois pourtant que si l'on voulait réellement s'occuper d'avoir en France des Librairies publiques, on arriverait à des résultats. Organiser la lecture d'un pays, couvrir la France de palais de lecture aussi beaux, aussi gais que le café de la Grand'Place, faire ce qu'ont fait l'Angleterre, l'Amérique, l'Australie, l'Afrique du Sud, bientôt l'Allemagne, le Japon... — peut-être est-ce impossible en France, *nous n'en savons rien*. Et ceux qui nient sont les naïfs, car leur négation est sûrement stérile, et l'effort, quelque impuissant qu'il soit, a plus de chance de réaliser, donc se trompe *moins*.

Qui peut nier que depuis quelques années la situation des Bibliothèques change, que l'esprit public commencé à s'y intéresser ? Un tel me dit que non, et croit m'appren-

dre quelque chose. Je sais mieux que lui que non ! depuis plusieurs années que j'offre des papiers, des gravures, même des conférences à l'attention publique... Mais je sais aussi où et comment cela commence à être un peu moins *non*.

Avant tout, il faut évangéliser. Il faut que, petit à petit, les conseillers municipaux, les maires, les instituteurs, les commis de mairie, le public sachent qu'il existe des Librairies ou Bibliothèques utiles à tout le monde, commodes, et qu'on devrait en avoir en France. Il faut le dire. Que les gens qui vont en Angleterre les visitent. Qu'on cesse de réclamer des Bibliothèques savantes ce qu'elles ne peuvent donner sans manquer à leur rôle. C'est l'intérêt de tous. Il faudrait que l'on songe, avant de fonder une Bibliothèque spéciale, qu'il y a économie et intérêt de tout genre à avoir un service central des livres, qui aura des classements commodes, un service de tout le jour, un service de prêt, d'envoi, le téléphone, et surtout un bibliothécaire spécial, professionnel. Il faut que les sociétés, les chambres syndicales, les journaux, tous les groupements qui ont besoin de livres songent de suite à cela, et non à charger un des leurs d'un titre vain, bibliothécaire sans salaire d'une Bibliothèque sans crédit. Et les fonctionnaires, et l'armée... On a fondé ou laissé fonder des Bibliothèques régimentaires. Et le ministère a dressé le catalogue des livres permis — je dis « permis » et non fournis ! Et il n'a pas pensé que dans chaque ville de France il y a une... que dis-je ! parfois jusqu'à dix-neuf Bibliothèques, dites populaires, près de cent à Paris ! Alors, si les soldats ne sont pas du populaire, qui donc le sera ! Et quel bibliothécaire aurait refusé au colonel un arrangement spécial, une commodité pour l'armée ? Ne disposait-on pas de deux hommes de corvée pour transporter les livres...

Ceux qui croient la Librairie publique impossible en France ne voient pas l'immense effort fait partout dans ce sens, les milliers de livres épars, et que seul l'éparpillement rend mesquin le résultat !

Mais peut-être les gens qui croient que la France peut

se mettre sur ce point au niveau des autres peuples, pourraient donner l'exemple et se grouper eux-mêmes. Nous avons pensé qu'une ligue serait la forme naturelle de ce groupement. Nous sommes plusieurs déjà prêts à prendre l'initiative d'une ligue pour la fondation de Librairies publiques en France, et faisons appel à toutes les bonnes volontés, et vous pouvez, d'ores et déjà, envoyer vos adhésions éventuelles. Une ligue pour la propagande, d'abord. Puis, pour centraliser les efforts, rechercher les points d'entente entre les différentes tendances, tenir registre d'adresses pour qui veut donner utilement de l'argent, des livres, ou sa peine. Et surtout ne faut-il pas une collectivité pour recevoir les dons ? L'Académie en est à refuser les siens ! Ils abondent en France, les donateurs, mais les concours et les prix les accaparent presque totalement. Messieurs, il y aurait eu de quoi encourager magnifiquement la littérature — rien que par l'afflux de lecteurs qu'elle aurait créés, — si l'argent donné à un seul de ces prix qui représentent une rente de plusieurs milliers de francs, avait servi à bâtir une Librairie publique, et ne doutez plus que, mise en possession d'une construction modèle, la ville aurait dû l'entretenir, comme elle a dû entretenir, à date fixe, des musées qui lui furent donnés.

Songez que cette institution nouvelle que nous réclamons pour la France représente des avantages moraux et pratiques indéniables : tous les avantages d'une institution de conciliation, de tempérance, dans tout le sens du mot, de concurrence aux cafés et débits ; qu'entre toutes les œuvres dites populaires, aucune ne présente autant d'efficacité, autant d'attrait ; que ces Librairies sont gaies, fréquentées, attirantes comme un théâtre. Songez quel merveilleux appoint elles apportent à l'enseignement ; étudiez — je n'ai pu l'exposer ici — quelle école de recherche et d'initiative personnelle elles donnent à la jeunesse : l'habitude de se renseigner par soi-même. Songez quelle économie de temps, de gardiennerie, d'achats de livres elles représentent de ce fait. Songez aux Bibliothèques scientifiques et à l'aide qui leur est fournie, soit en

les désencombrant de public banal, soit en leur économisant tels ou tels achats de livres, en habituant l'Etat à dépenser pour des livres, en offrant enfin à celles qui ne peuvent vivre isolées — toutes les sociétés savantes sont à peu près dans ce cas — un entretien gratuit, un petit coin réservé, un service toujours prêt, un contrôle, une maison qui ne ferme pas à 4 heures !

Songez que voilà plus de vingt ans que la Librairie publique prépare à l'étranger des ouvriers plus instruits, capables et pourvus des moyens de se perfectionner eux-mêmes, des commerçants au courant, des gens documentés sur le dernier état de leur métier, et répand dans la foule l'habitude de se renseigner par soi-même avec précision !

Ne serait-il pas temps que la France s'occupe un peu de cela ?

Bibliothécaires, qui avez à cœur de relever votre situation morale et matérielle, vous avez là un champ immense d'activité.

L'ÉDITION ET LE COMMERCE
DU LIVRE

Les pages intermédiaires sont blanches

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE ET LE LIVRE D'ENSEIGNEMENT

PAR

HENRI BOURRELIER, *Éditeur*

MESSIEURS,

On a successivement désigné sous le nom de « Librairie classique » tant de choses différentes qu'il n'est pas superflu de chercher tout d'abord une définition à ce dont nous avons à parler aujourd'hui. Ce que je veux m'efforcer de vous présenter, c'est une vue d'ensemble *de l'édition et du commerce des livres classiques* tels qu'ils se pratiquent de nos jours.

La « Librairie classique » n'est plus ce qu'elle était il y a une cinquantaine d'années, c'est-à-dire l'enseigne de quelques rares maisons d'édition qui avaient la spécialité, presque le monopole officiel, des ouvrages destinés à l'enseignement. Leur principal titre à cette enseigne imposante était l'édition des ouvrages destinés à l'enseignement supérieur et surtout à l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement primaire, alors presque exclusivement aux mains des congrégations, les manuels étaient fournis par les *procures* et les maisons religieuses se trouvaient être à la fois leurs propres éditeurs et leurs propres librairies.

Or, ces volumes, destinés à l'enseignement primaire, constituent la branche principale de la librairie classique. Aussi, le jour où les maisons d'édition se trouvèrent en présence de la presque totalité de la clientèle primaire,

ce jour-là vit se développer l'édition primaire dans une proportion que les éditeurs classiques eux-mêmes ne soupçonnaient guère.

Parmi eux, quelques-uns se rendirent parfaitement compte de l'avenir qui s'ouvrait devant le petit manuel scolaire, mais beaucoup ne crurent pas à l'avenir du régime qui instaurait les lois scolaires : obligation et gratuité. Ils pensèrent qu'il était dangereux d'engager une entreprise commerciale sur un terrain aussi incertain. Ils s'abstinrent ou s'y aventurèrent timidement.

D'autres, au contraire, développèrent très rapidement cette branche de la librairie classique, tandis qu'un grand nombre de maisons nouvelles se fondaient et prospéraient.

Il en naît encore chaque jour.

Souvent même, des maisons d'édition, complètement étrangères à l'enseignement, se mettent tout à coup à éditer des manuels scolaires, tout surpris de voisiner, dans le catalogue, avec les ouvrages... les moins classiques.

Peut-être n'est-il pas inutile de dire ici quels sont les ouvrages qui peuvent être classés sous cette rubrique, un peu large, de *livres classiques*. Nous aurons ainsi délimité le sujet qui nous occupe, le domaine de la *librairie classique*.

Ce sont : les livres d'enseignement de tous ordres et de toutes matières, les ouvrages d'enseignement supérieur, les manuels d'enseignement secondaire, d'enseignement primaire, d'écoles maternelles, d'écoles spéciales, livres de pédagogie, de vulgarisation, pages choisies, dictionnaires. Enfin les lectures instructives ou récréatives à l'usage de la jeunesse : ce qu'on nomme indifféremment suivant l'époque de l'année, *livres de prix ou d'étrennes*, publications essentiellement interchangeables.

Nous ne nous occuperons pas ici des cartes, tableaux muraux, etc., de tout ce qu'englobent les catalogues de « matériel scolaire ». Nous demeurerons dans le domaine du livre.

D'autre part, il faut comprendre, dans la « librairie classique », outre les maisons d'édition, les *librairies* de

détail qui, à Paris comme en province, sont les intermédiaires entre la clientèle (les communes et les établissements d'enseignement pour la plus grosse part) et les très nombreux éditeurs classiques. J'en compte, en effet, près de quatre-vingts inscrits au dernier numéro de *Revue classique de la Bibliographie de la France*.

Dans le mouvement global de la production intellectuelle de la France, la branche classique est l'une des principales. Il est facile de s'en rendre compte : voici quelques chiffres intéressants que j'ai trouvés dans le numéro du 15 décembre 1910 de la *Revue le Droit d'auteur*. Il s'agit de la production de 1908. Les chiffres représentent la totalisation des ouvrages nouveaux publiés en 1908 dans chaque branche de la librairie :

Publications religieuses	614
Droit	555
Mathématiques. Astronomie. Météorologie. Mécanique.	69
Sciences naturelles	225
— médicales	931
Education et enseignement	1.004

L'écart ne semble pas grand entre la médecine et l'enseignement. Mais il faut tenir compte de ce fait que la rubrique dénommée par *le Droit d'auteur : Education et Enseignement*, n'englobe pas toute la librairie classique et que nombre d'ouvrages classiques ont été portés aux autres rubriques : médecine, sciences naturelles, mathématiques, etc.

« Education et enseignement », même ainsi comptés, donnent plus de mille ouvrages nouveaux dans une année.

En réunissant les chiffres de la même année, donnés dans le même tableau pour la littérature sous toutes ses formes : romans, contes, lettres, mémoires, théâtre et poésie, on n'atteint que le chiffre de 1.605.

D'autre part, une évaluation, sans doute grossière, mais que je crois cependant assez proche de la vérité, nous est donnée par la consommation de papier faite par les éditeurs. La *Librairie classique* représenterait les DEUX TIERS

de la consommation globale de l'édition de la Librairie — les périodiques mis à part bien entendu.

On voit, par ces chiffres, quelle est, dans le domaine de la production intellectuelle, l'importance du sujet — au premier abord un peu spécial, mais en réalité d'intérêt général — qui nous occupe.

Le grand événement de la librairie classique est donc comme je vous le disais, l'extraordinaire développement de la branche primaire.

Un certain nombre de remarques sur lesquelles je veux appeler votre attention s'appliquant aussi bien au primaire qu'au secondaire, vous ne serez point surpris si je passe assez vite, dans cette rapide causerie, sur les autres branches de la Librairie classique, afin d'arriver tout de suite au *primaire*, le véritable sujet de cette modeste étude.

I. — Le Livre d'enseignement supérieur

Je sortirais de mon sujet en vous parlant du rayonnement de notre production à travers le monde. J'en ai traité spécialement au Cercle de la Librairie, mais il me semble indispensable de signaler tout de suite la place considérable qu'occupe l'enseignement supérieur dans notre exportation de Librairie. On voit ici, peut-être plus clairement qu'ailleurs, par l'importance des débouchés que trouvent à l'étranger les ouvrages de nos savants et de nos artistes, que la France n'a rien perdu de son prestige au dehors.

S'il est vrai que, trop souvent, à l'étranger, les vitrines des librairies sont garnies — dans le rayon français — de productions scandaleuses (pour la plupart du temps, produits indigènes dont on nous attribue généreusement la paternité), il ne faudrait pas en conclure que nos publications classiques sont inconnues à l'étranger. C'est précisément le haut enseignement qui fournit le plus à notre exportation de librairie. Je puis affirmer que nos grandes publications d'enseignement supérieur — ce

qu'on pourrait appeler l'état-major de la librairie classique — se vendent à l'étranger dans une proportion très large sur l'ensemble de notre exportation et, sans doute, dans une proportion plus grande que les publications étrangères de même ordre ne se vendent hors de leurs frontières. Mais je vous demande de me croire sur parole, car je ne puis fournir aucune statistique officielle ou non. Il me faudrait, pour démontrer mes dires, faire passer sous vos yeux les livres de vente de chaque éditeur, ce dont je n'ai pas le pouvoir... Mais enfin, les faits précis dont je suis journellement témoin, à titre d'éditeur, me permettent d'être assez affirmatif.

Les publications de haut enseignement forment une branche du classique peut-être peu considérable si on la compare à l'ensemble des productions classiques mais qui n'est pas sans intérêt si l'on songe qu'elle forme le fonds des Bibliothèques dignes de ce nom. On peut dire que, par ce temps de spéculation, chaque travailleur intellectuel se voit obligé de diviser sa Bibliothèque personnelle en deux parties : les livres d'agrément ou de culture générale et les livres de travail — c'est de ces derniers que nous parlerons ici.

Ces ouvrages, à tirage restreint, trouvent vite et sûrement leur clientèle. Dans cette branche du classique, beaucoup d'ouvrages sont vite épuisés et introuvables. Pour les Bibliothèques publiques, pas d'encombrement d'éditions ou de réimpressions.

Le nom de l'auteur est connu de son public, l'œuvre est attendue ou s'impose. Sitôt parue, elle est demandée, réclamée par les Bibliothèques du monde entier, par tous les groupements de savants.

Nous assistons, depuis une trentaine d'années, à une véritable renaissance de notre enseignement supérieur. Les noms de Liard et d'Ernest Lavisse resteront attachés à ce grand mouvement qui a trouvé son achèvement dans la constitution de nos universités. Ces universités, pourtant si jeunes, sont devenues — quoi qu'on dise à ce sujet — des foyers de plus en plus actifs de pensée et de travail scientifique. Il en devait nécessaire-

nient résulter un accroissement considérable de la production imprimée.

Au seuil de cet enseignement supérieur, dont il n'y a que peu de choses à dire au point de vue qui nous occupe, je dois vous signaler en passant une production particulière qui a sa physionomie propre, ses caractères distinctifs : *la thèse*.

La thèse est l'objet d'une importante industrie : l'*imprimerie de thèses* et d'une petite branche du commerce de la Librairie. On sait qu'en effet la thèse *doit être* imprimée. Mais, sauf de rares exceptions, elle ne se vend guère. C'est l'auteur qui, le plus souvent, est le principal client.

Il faut toutefois distinguer : si les thèses de droit et de médecine très nombreuses et trop spéciales ne connaissent guère de la Librairie que les boîtes des bouquinistes du quai, il n'en va pas de même pour les thèses littéraires, historiques ou scientifiques qui, très souvent, deviennent articles de Librairies.

Il arrive fréquemment que, séduit par le talent de l'auteur ou par l'intérêt du sujet, un éditeur soit tenté de publier à ses frais une thèse présentée en Sorbonne pour l'offrir au grand public.

Ici, je dois vous signaler — persuadé que je ne vous apprends rien — un petit subterfuge assez courant en matière de thèses.

Le format imposé par la Sorbonne est le format in-8. C'est sous cet habit imposant que le candidat doit présenter son travail à ses juges. Mais, pour l'éditeur, ce format ne peut convenir à la vente au grand public — le titre, lui aussi, est imposant — souvent rébarbatif, — enfin, le travail est appuyé d'un appendice contenant une documentation beaucoup trop indigeste... L'éditeur a trouvé un remède à tous ces maux : il change le titre, de façon à le rendre plus vivant, à lui donner de l'actualité quand la chose est possible ; il pratique l'ablation de l'appendice... une opération à la mode. Enfin, il compose l'ouvrage sur un format intermédiaire, ce qui lui permet

de tirer pour la Sorbonne un in-8 qui a des marges un peu grandes, et, pour sa clientèle, un in-18 qui a des marges un peu courtes. Chacun y trouve son compte. — Mais ne vous y trompez pas, c'est le même ouvrage. Il repasse un peu comme les figurants du Châtelet, avec un costume légèrement modifié dans la coulisse.

II. — L'Enseignement secondaire

Descendant la hiérarchie universitaire, nous arrivons aux livres destinés à l'enseignement secondaire. Ce domaine de l'édition classique traverse, depuis quelques années, une passe difficile.

Une opinion très répandue veut que les changements de programmes assurent la fortune des éditeurs.

Il n'en est rien.

Les changements de programmes n'enrichissent pas même les libraires et font le désespoir des familles.

En effet, le livre d'enseignement secondaire est, en général, un ouvrage très onéreux à établir. Il y faut d'abord intéresser un auteur qualifié et capable — par son seul nom — d'inspirer confiance à ses collègues, assez difficiles à contenter sur ce point. Le volume, généralement copieux, doit être « richement illustré » comme affirment les prospectus, bien présenté, tiré sur bon papier, élégamment relié toile, etc., etc. Tout cela représente une mise de fonds importante. Songez aussi que l'éditeur devra lutter avec ses concurrents sur le terrain du prix de vente et des remises. Et ces concurrents sont nombreux, encouragés par l'esprit particulariste et critique des professeurs du secondaire, esprit qui les pousse à de perpétuels changements de méthodes.

D'autre part, la clientèle des établissements secondaires est restreinte et ne permet pas de répartir les frais d'établissement et de lancement sur un gros tirage. Escomptant le succès — naturellement — l'éditeur pousse ce chiffre de tirage à son maximum, parfois au delà, et lance l'ouvrage.

Il lui faudra souvent attendre bien des années pour amortir ses frais. Et, s'il survient un changement de programme, tout est perdu, tout est à recommencer.

Or, les changements de programmes se sont succédé depuis une vingtaine d'années avec une rapidité regrettable, au moins pour les éditeurs : les ouvrages secondaires ont été soumis à des remaniements successifs et semblent condamnés à perpétuité à d'éternels avatars.

Les catalogues d'enseignement secondaire sont, à une génération près, de véritables casse-tête chinois. Et moi qui connais par expérience l'embarras de l'éditeur et du libraire, je plains le Bibliothécaire chargé d'enregistrer et de définir tant d'éditions successives, motivées par des adaptations, mises à jour, refontes, etc.

Cette mort rapide du livre classique par changements de programmes, aussi par rapide transformation de la science, a eu une répercussion assez curieuse sur le commerce de la librairie.

Où est le temps où le quartier latin comptait un magasin de bouquiniste sur trois boutiques ! Je me souviens, sans être très vieux, des vastes Librairies d'occasion qui occupaient les plus beaux angles du boulevard Saint-Michel et des rues transversales, de la place de la Sorbonne et de la rue Soufflot. Où sont-ils ces braves bouquinistes qui nous achetaient, pas cher, des livres qui avaient cessé de nous... torturer ? Ils ont été remplacés par de somptueuses brasseries ou par d'élégants chemisiers à l'instar de Londres. Je crois bien qu'il ne faut pas crier au scandale. Il serait faux d'en conclure que nos étudiants ne songent aujourd'hui qu'à boire et à se cravater. Je suis même persuadé qu'on travaille aujourd'hui plus que jamais au Quartier latin.

Si le bouquiniste a disparu, c'est que le livre qui a servi un an n'a plus aucune valeur. A peine usagé, il faut le mettre au feu ; il est périmé.

Notre temps marche vite, n'est-ce pas caractéristique ?

III. — L'Enseignement primaire

Et nous voici au premier degré de l'enseignement, l'enseignement primaire.

Je voudrais tout de suite vous donner, par quelques chiffres, une idée aussi exacte que possible de l'importance comparée des clientèles *primaires* et *secondaires*.

Les statistiques du ministère de l'Instruction publique attribuent actuellement en chiffres ronds, 130.000 élèves à l'ensemble des établissements secondaires, publics ou privés, et plus de 6 millions d'élèves aux écoles primaires.

Le ministère de la Guerre, au moyen d'un examen sommaire qui n'offre pas, d'ailleurs, de bien solides garanties, donne les chiffres suivants attribués à la classe de 1908.

Sur près de 300.000 jeunes gens dont on a ainsi constaté le degré d'instruction, on a trouvé 9.530 illettrés, soit 3,19 p. 100 ; 7.029 secondaires seulement, soit 2,36 p. 100 et 281.921 primaires, soit 94,45 p. 100.

Il vous est facile, à l'aide de ces proportions, de vous faire une idée de l'écart des chiffres de tirage entre les manuels secondaires et les manuels primaires ; et vous comprendrez pourquoi j'avais hâte d'arriver à cette partie de mon sujet.

Le développement formidable de la branche primaire de la Librairie classique remonte en somme à très peu d'années.

Avant les lois sur l'enseignement — les lois Ferry, — la plus large part de la clientèle primaire était aux mains des Frères ou des établissements religieux.

Les congrégations, enseignantes fabriquaient alors elles-mêmes comme je vous le disais au début de cette causerie, les ouvrages qui leur étaient nécessaires. C'était l'époque où fleurissaient les méthodes signées F. T. D. L'auteur, quelque Frère sans doute, ne s'était pas égaré dans le modernisme. Ces petits livres étaient imprimés grossièrement, sans gravures, et cartonnés sans goût. Le livre du maître contenait la demande et la réponse aux

termes desquelles maîtres et élèves devaient se tenir strictement.

L'Etat, en appelant dans ses écoles la grande masse des enfants de France a, du même coup, ouvert le champ à une vaste industrie. L'Etat a même escompté la collaboration des éditeurs classiques pour mener à bien son œuvre d'éducation nationale.

En effet, — et c'est là un point sur lequel j'attire tout spécialement votre attention, — dès la création de notre enseignement public primaire, sur les principes essentiels qui le régissent actuellement, une circulaire, concernant les livres scolaires contient les termes d'une sorte de convention entre l'Etat et les éditeurs.

Je vous demande la permission de vous citer quelques extraits de cette circulaire. Elle est datée du 7 octobre 1880 et est adressée aux recteurs d'Académie.

MONSIEUR LE RECTEUR,

... C'est au personnel enseignant lui-même que l'on confie l'examen et le choix des livres que la libre concurrence des éditeurs met au jour incessamment, le laissant libre de modifier, d'augmenter, de reviser le catalogue, selon les progrès de la librairie scolaire. C'est à cette solution que, d'accord avec mon administration, le Conseil supérieur a, sans hésiter, donné la préférence.

Plusieurs raisons l'y ont déterminé. Mais celle qui, sans doute, a été prépondérante, c'est la certitude que cet examen en commun des livres, des méthodes, des appareils d'enseignement deviendrait un des moyens les plus efficaces pour former l'esprit pédagogique de nos maîtres, pour développer leur jugement, pour les façonner à la discussion sérieuse, pour les accoutumer surtout à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction pratique des réformes dont leur enseignement est susceptible.

Vous voyez, par cette rapide indication, quel est votre rôle et quels services attend de vous l'instruction publique : vous inspirez, vous guidez l'inspection et l'enseignement, vous fixez les principes à suivre, vous prévenez les écarts, et finalement, sans avoir fait inscrire ni rayer d'autorité aucun

nom, vous parvenez peu à peu à faire abandonner volontairement, par les intéressés, les deux sortes de mauvais livres dont il faut que nos écoles se défassent : d'une part, le livre vieilli, hérissé d'abstractions et de termes techniques, celui qui faisait de la grammaire un formulaire inextricable, de la géographie une nomenclature, de l'histoire un résumé sans vie et sans patriotisme, de la lecture même, de cette lecture courante qui devrait être l'âme de la classe, un insipide exercice mécanique : et, d'autre part, le livre trop commode, où le maître trouve sa leçon toute faite, questions et réponses, devoirs et exercices, le livre qui dispense le maître d'expliquer et l'élève de comprendre, en substituant à l'imprévu de la classe parlée et vivante, les recettes de l'enseignement automatique. La loi ne vous confère pas, elle ne reconnaît pas même au ministre le droit d'interdire un livre, elle ne vous défend pas d'inculquer à vos subordonnés une telle connaissance et un tel amour des méthodes intelligentes, de les rendre si exigeants pour eux-mêmes, si sévères dans leurs choix, si jaloux enfin des progrès de leurs élèves, qu'ils se refusent désormais à prendre pour leurs classes d'autres instruments de travail que le meilleur et le plus parfait en chaque genre.

Comment les instituteurs se procureront-ils les ouvrages à examiner? On a parlé d'une vaste distribution qu'en ferait l'administration centrale. Trop de besoins urgents réclament les deniers de l'Etat pour que nous puissions songer à une dépense si énorme, j'ajouterai si facile à éviter.

Si, par impossible, le livre à examiner ne se trouve pas dans les mains des élèves ou dans la bibliothèque d'un des instituteurs du canton, on pourra presque toujours se le procurer à la bibliothèque pédagogique et au besoin le faire circuler.

Les éditeurs, du reste, ont, depuis quelques années, pris l'habitude de répandre gratuitement, à un très grand nombre d'exemplaires, les ouvrages nouveaux qu'ils publient. Il conviendra même de recommander aux instituteurs de ne pas abuser de cette facilité; vous leur ferez sans peine comprendre que la charge nouvelle dont ils sont investis les oblige à une plus grande réserve; en demandant aux éditeurs un don de livres classiques au moment de l'examen, ils sembleraient compromettre un peu l'indépendance de leur jugement, et il faut éviter jusqu'aux apparences qui donneraient prise à un tel soupçon.

.

Ne nous flattons point. Ce n'est pas seulement sur la bonne volonté des éditeurs classiques, sur leur sens critique, sur leur connaissance de la matière, que l'Etat comptait pour procurer aux enfants les bons livres qu'il préconisait ; c'était aussi sur les heureux effets de la concurrence.

L'attenté des pouvoirs publics ne fut pas déçue : la liberté de la production met bientôt aux prises les éditeurs ; l'importance du marché les incite aux tentatives hardies ; la fixité du programme primaire, dans ses lignes essentielles, garantit le succès des opérations à longue échéance ; l'importance des droits d'auteur permet aux éditeurs de s'adresser aux maîtres les plus illustres pour la rédaction des petits manuels scolaires ; les frais d'établissement, noyés dans ces grosses opérations, assurent une fabrication hors de pair. Enfin, par le simple jeu de la concurrence, les prix de vente sont tels que la Ville de Paris dépense chaque année la modeste somme de 2 fr. 60 par tête d'élève — 2 fr. 60 dont il faut retirer à peu près la moitié pour les fournitures scolaires : cahiers, papier, encre, plumes, crayons, cartes murales, etc., il reste 1 fr. 30.

Pour ce prix-là, l'éditeur doit fournir à l'enfant la pâture intellectuelle d'une année : on conviendra que ce n'est pas cher !

Nous assistons périodiquement à des expositions rétrospectives où l'on nous montre les progrès constants du livre classique. Le fait est qu'ils éclatent aux yeux. Et je ne voudrais pas être traité d'orfèvre si je dis que beaucoup de nos manuels aujourd'hui sont de véritables bijoux — bijoux qui ont sur les autres la supériorité du bon marché.

Des inspecteurs primaires de province me contaient récemment qu'au cours des quelques incidents provoqués par la mise à l'index d'une douzaine de manuels scolaires par les évêques, des parents avaient, ici ou là, demandé le retrait de certains livres condamnés par l'autorité ecclésiastique. Le plus souvent, les parents n'avaient jamais vu les livres, qui, dans beaucoup de

campagnes, ne sortent pas de l'école. L'inspecteur en profitait pour faire passer de main en main, dans le village, les manuels en usage.

— Voilà ce que nous mettons aux mains de vos enfants, disaient-ils aux parents, examinez ces livres, lisez-les..., et nous en reparlerons.

Quelques jours après, le père, la mère les rapportaient en disant :

— Je ne sais s'il y a là quelque chose de répréhensible au point de vue religieux ; pour moi, je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pu apprendre dans d'aussi beaux et bon livres.

.....

Si les programmes du primaire sont stables, au moins jusqu'ici, car on discute depuis quelques années dans la presse pédagogique l'opportunité d'une réforme, les raisons sont nombreuses qui amènent des modifications dans les manuels en usage.

Parmi ces causes, les principales sont : le progrès des sciences, les changements de la carte du monde, l'histoire qui « marche » et qu'il faut pousser « jusqu'à nos jours » suivant les termes du programme, — les modifications dans les idées, les goûts, la mode même — le souci de suivre les grands courants d'idées : solidarité, hygiène, patriotisme. Enfin ce qu'on est convenu d'appeler dans le monde primaire les « marottes pédagogiques », les terribles marottes ! Engouement d'un moment pour une matière de programme, pour un enseignement particulier, pour une méthode d'enseignement. La marotte aboutit à des arrêtés, à des circulaires ministérielles. Elle bouleverse les méthodes, révolutionne tous les rouages de cette immense machine, elle agite les cent vingt mille instituteurs et institutrices... durant six mois, trois mois, puis l'oubli se fait, la vague est passée, il ne reste que le souvenir d'une circulaire et aussi d'une édition « refondue » de plus...

Pour citer des exemples de ces causes de modification choisis dans ces dernières années, ce fut, sous le minis-

tère Charles Dupuy, une innovation : la *morale*. La morale n'avait pas de place bien déterminée dans l'application du programme. Elle n'avait pas d'horairc défini. Des circulaires pressantes prescrivirent d'introduire la morale au cours des divers enseignements, d'en assaisonner l'histoire, l'enseignement civique, la lecture et même la géographie et l'arithmétique. On en mit partout. Ce fut une belle émulation parmi les éditeurs qui introduisirent dans tous leurs manuels des dictées morales, lectures morales, des devoirs de science conduisant à des conclusions morales, des problèmes moraux, etc.

Un autre courant arrêta bientôt celui-ci. Ce fut la laïcisation des manuels. Constatons en passant que *Dieu et les devoirs envers Dieu* figurent toujours au programme officiel.

Puis les « marottes » se succèdent avec rapidité. C'est la phobie de « l'histoire bataille » détrônée par « l'histoire de la civilisation ». C'est la « géographie nomenclature » remplacée par la « géographie descriptive et pittoresque ».

C'était hier une grande campagne, une vraie croisade : la lutte contre l'alcoolisme. On remplace les derniers devoirs modifiés, par des devoirs nouveaux sur l'anti-alcoolisme : la dictée, le problème, la lecture, etc. Tout devient prétexte à lutter contre le petit verre.

Mais vite, il faut modifier ces dernières éditions par de nouveaux exercices sur la mutualité, bientôt détrônés par des devoirs à tendances nouvelles : campagne en faveur du reboisement, campagne contre la dépopulation des campagnes, contre la tuberculose. L'instituteur n'est-il pas le factotum omniscient.

La dernière innovation le transforme en maître à dessiner. Le dessin à la base de toute matière d'enseignement, telle est la devise de la dernière marotte, celle d'hier, dont on prévoit déjà le déclin.

Mais je ne suis pas assez informé pour vous prédire celle de demain.

A chaque étape de ces engouements, c'est le bouleversement plus ou moins complet des manuels. C'est l'effroi

des éditeurs, c'est le désespoir des maîtres, mais c'est la joie des enfants, car c'est le désordre organisé dans les classes par les éditions non semblables conjointement en usage.

Voilà les causes qui nécessitent les revisions, mises à jour, refontes, cours dits « nouveaux » et quelquefois même très nouveaux malgré les apparences.

En effet, il arrive parfois que l'auteur et l'éditeur se mettent d'accord pour refondre l'ouvrage sur un plan tout nouveau, plus vivant, plus conforme à l'esprit du jour. Et l'on voit apparaître un nouveau cours, publié parallèlement à l'ancien. Le nouveau porté le même titre, le même nom d'auteur, etc. Ils ne diffèrent extérieurement que par la couleur de la couverture. Ce sont pourtant deux ouvrages absolument distincts et parfois très différents l'un de l'autre.

Cette attention vigilante des éditeurs à suivre les moindres fluctuations des besoins, des désirs de la clientèle primaire a, comme résultat, de rendre le livre primaire extraordinairement vivant, intéressant, attrayant même. La concurrence l'oblige à être constamment AU POINT. Au prix de quels sacrifices, on s'en doute. Il est facile d'imaginer quelle somme d'efforts, d'argent, de travail, d'audace et de risques représente l'industrie du livre classique.

Et c'est là, précisément, ce qui a fait échouer la tentative connue sous le nom de *classiques d'Etat*.

Dès que la laïcisation fut un fait à peu près accompli, c'est-à-dire entre 1881 et 1886, le Conseil municipal de Paris vota l'établissement, par les soins d'une commission, de manuels officiels qui devaient fixer *ne varietur* l'enseignement public. C'était un acheminement vers l'enseignement d'Etat. C'était aussi le monopole appliqué à la Librairie classique et la suppression pure et simple des maisons d'édition.

Il y eut grand émoi parmi les éditeurs.

A l'Hôtel de ville, une commission fut nommée pour mettre sur pied, tout d'abord, une grammaire. Mais

comme une grammaire ne peut être rédigée par trente personnes à la fois, on nomma un rapporteur, je devrais dire un auteur, qui fut chargé d'établir le manuel demandé.

La publication se fit. Les écoles furent pourvues, mais l'échec fut tel que la série des classiques de la Ville de Paris s'arrêta là, et que le projet fut enterré pour longtemps, espérons-le. Car il suffit, je pense, d'avoir quelque idée des difficultés de l'établissement de la fabrication et de la mise à jour des manuels scolaires pour être persuadé que les qualités requises : initiative, émulation, rapidité, souplesse, économie, ingéniosité, etc., sont précisément toutes qualités qui font le plus défaut aux services administratifs.

Mais on fait une objection, une critique à ces petits manuels si vivants, dus à l'initiative privée. J'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient attrayants. On leur reproche de l'être trop, d'apporter trop de facilités dans l'étude, de supprimer l'effort. Or, l'enfant devrait *apprendre l'effort*.

Que vaut ce reproche ?

Les programmes, mêmes primaires, se surchargent de plus en plus ; la vie âpre, difficile, arrache de bonne heure les enfants de l'école publique. Le temps de la scolarité va plutôt en diminuant, tandis que la somme des matières à apprendre va en augmentant.

Que le raisonnement de *l'effort pour l'effort* vaille à l'égard d'enfants acheminés vers la longue scolarité secondaire, soit. Rien de mieux que de leur demander, au début, de perdre un peu de temps à apprendre l'effort, mais pour le petit paysan, qui demeure deux ans et demi sur les bancs de l'école — et j'exagère un peu ! — ne serait-il pas plaisant de lui dire :

— Mon ami, voici une grammaire indigeste. Je pourrais t'en donner une autre, qui t'apprendrait très rapidement le peu que tu as besoin d'en connaître. Je préfère pourtant te donner celle-ci, dont tu ne tireras pas grand'chose, mais qui te fera faire un effort dont tu me diras des nouvelles.

Non ! on a eu raison de faire des livres simples, attrayants, faciles pour les écoles rurales.

On a réduit, pour le début, les notions grammaticales au strict minimum ; on apprend à l'enfant à s'exprimer un peu plus correctement, à écrire... un peu. L'histoire a été débarrassée des dates en ribambelles, des tableaux dynastiques et synoptiques, des traités sans importance réelle, des batailles sans répercussions, des faits inutiles ou controuvés. On apprend aux enfants à regarder les vestiges du passé et à les pénétrer. On leur explique tant bien que mal — cela n'est pas aisé ! — l'origine du régime qui les gouverne et des institutions auxquelles ils auront à se soumettre.

La géographie n'est plus une sèche nomenclature ; on montre aux écoliers la carte et des images.

Mais si chacune de ces matières s'apprend aisément maintenant, leur nombre a considérablement augmenté depuis trente ans. Et c'est là que doit porter l'effort de l'écolier.

La réforme de demain devrait tendre à débarrasser le programme des poids morts qui l'encombrent encore, au profit de matières plus proches de la vie, du foyer, du métier. Mais je m'aperçois que j'expose, moi aussi, ma marotte pédagogique.

Revenons à notre sujet, ou plutôt, envisageons-le sous une autre face :

Quelle place les Bibliothèques doivent-elles accorder aux ouvrages classiques primaires ?

Si je me suis un peu longuement étendu sur les transformations perpétuelles du manuel primaire, c'est que je voulais marquer le caractère utilitaire, passager, de ces transformations. Ce caractère de « provisoire » qui lui est propre.

Le manuel n'est pas un livre de Bibliothèque. C'est un accessoire de classe, c'est un outil, un instrument de travail, c'est un devoir imprimé, c'est un cahier de cours en perpétuelle évolution. Il est presque « matériel scolaire ».

Si, de plus, le manuel devait entrer dans les Bibliothèques au même titre qu'un autre livre, il ne tarderait pas

à l'eneombrer avec ses *éditions nouvelles* si fréquentes. Pleinement d'accord avec M. Eug. Morel, je n'accorderais même pas droit d'accès au manuel dans la section juvénile de sa future cité des livres, qu'il a baptisée *Librairie publique*.

Entendons-nous bien, je parle du *manuel*, et non du livre de lecture, ce livre que l'écolier devrait conserver, qui devrait être l'embryon de sa petite Bibliothèque personnelle.

IV. — La littérature enfantine

Voilà à peu près tout ce que j'avais à vous exposer, au sujet des livres de classe, mais je voudrais encore, avant de terminer, vous dire quelques mots de ce que lit la jeunesse, en dehors des manuels scolaires. De ce qu'elle lit surtout pour son agrément. De ce qu'en librairie classique on catalogue sous la rubrique: *Prix et Etrennes*.

J'entends fréquemment les maîtres, les parents, se plaindre de ce que les enfants ne lisent plus. Et cette plainte est justifiée, si on entend que les enfants ne lisent plus les *Aventures du petit marin* ou la *Mission de Suzette*.

— De mon temps... disent les papas et les mamans, nous dévorions ces livres-là.

— Oui, mais, de votre temps, les livres de classe étaient d'une sécheresse désolante. Ils alliaient la monotonie du désert aux vertus du pavot. Ce n'étaient que rébarbatives nomenclatures et décourageantes abstractions.

La littérature était représentée par d'étonnantes colonnes doubles, dans lesquelles l'auteur, sur le ton de l'impératif catégorique, nous initiait à ce qu'il était bien de dire et en même temps, à ce qu'il était mal de dire :

Dites : . . . Ne dites pas : . . .

Quant à l'Histoire, elle parlait dans ce style : « L'abaissement de la maison d'Autriche . . . », ce qui nous avait toujours paru relever non de l'histoire, mais de l'architecture.

Autrefois, la différence était telle entre le livre de classe et le livre de récréation que ce dernier nous donnait l'impression d'ouvrir toutes grandes des fenêtres sur un monde extraordinaire, un monde sublunaire. Il ne faisait pourtant, tout naïf qu'il était, que nous rapprocher un peu de la vie. Et pourtant, à travers quels verres déformants.

Aujourd'hui, le livre de classe, c'est la vie même dans ce que la réalité a de plus noble. La science, on l'apprend à l'aide d'expériences pratiques ; l'histoire, devant les ruines du passé (le musée est à l'école) ; la géographie, à l'aide des moyens les plus séduisants des agences de voyages : la photographie et les affiches en couleur. Les projections, le cinéma, le phonographe, toute la science moderne est à la disposition de la pédagogie. Pour la langue, on l'apprend dans Molière, Rousseau, Voltaire ou Chateaubriand...

Après de telles leçons, avec de tels livres et de tels appareils pédagogiques, quelle distraction prétendez-vous offrir à l'écolier avec la littérature dite « de prix et d'étrences » ?

Même en la supposant d'une qualité rare, cette littérature généralement falote, il est matériellement impossible que l'enfant trouve dans son livre de récréation une émotion nouvelle, une exaltation d'un ordre supérieur à celles qu'il rencontre journellement dans son manuel de sciences, de géographie, d'histoire ou de lectures.

L'enfant a délaissé la littérature dite *récréative*. C'est un fait ; on a accusé la bicyclette, les sports, l'aviation, que sais-je. L'enfant a délaissé les lectures récréatives parce qu'elles ne le récréaient plus.

« Instruire en amusant » est devenu l'épigraphe du livre de classe. Le livre de sciences est aujourd'hui plus extraordinaire que l'œuvre de Jules Verne lui-même.

L'enfant s'est rejeté sur la seule lecture qui lui apportait du nouveau : il a fait un succès aux petits journaux humoristiques — ils pullulent. Le gros rire, — le très gros rire, — c'est précisément là le seul domaine que l'école abandonnait.

On voudrait pouvoir dire que l'enfance a eu raison, si ces journaux n'étaient pas trop souvent d'une vulgarité désolante. Et même inquiétante. N'est-ce pas à l'âge scolaire que se forme le goût ?

J'ai expliqué longuement, tout à l'heure, comment éditeurs et auteurs s'étaient ingéniés à faire entrer *la vie* dans l'enseignement des sciences. C'était un résultat difficile à atteindre et cependant il a été atteint. Or, il semble qu'il soit beaucoup moins difficile d'introduire la vie dans le domaine des lettres, celles-ci ayant toujours eu la prétention d'être l'image de la vie même.

Il semble qu'il soit fort aisé de mettre entre les mains de nos écoliers une littérature vivante et actuelle... qu'on se détrompe ! La *Loi* est là qui veut que les œuvres d'un auteur ne tombent dans le domaine public que cinquante ans après sa mort.

Pour peu qu'on nous refuse les autorisations nécessaires, ou qu'on nous les accorde sous des conditions prohibitives, nous n'avons pas la possibilité de faire connaître aux enfants les maîtres de la pensée moderne. Il faut que nous nous en tenions aux célébrités du passé. C'est fort dommage ! Non pas que je veuille condamner les anciens maîtres ! Mais les grands classiques sont difficilement assimilables à l'école primaire. Il faut, pour les comprendre, toute une éducation, toute une ambiance et — surtout — du temps, ce qui manque le plus à l'école publique.

Enfin, ne serait-il pas normal, naturel, de montrer à l'enfant ce que sont les grands esprits de son temps ? De lui faire connaître ce que nos grands cerveaux modernes pensent de la vie, comment ils envisagent demain ? Et puisqu'on apprend à l'enfant la géographie *actuelle* ; puisqu'on pousse l'étude de l'histoire *jusqu'à nos jours* ; et l'étude de la science jusqu'à ses plus récentes merveilles, ne serait-il pas juste de mettre sous ses yeux des échantillons de la pensée moderne, de l'âme contemporaine avec laquelle son âme, à lui, va prendre contact dans quelques années ?

Mais l'œuvre des écrivains d'aujourd'hui *seule* n'ap-

partient pas à l'enfance. Quand elle lui appartiendra, elle sera devenue l'œuvre d'hier. Et voilà pourquoi la littérature à l'école semble être toujours réactionnaire.

Remarquez que le remède à ce mal est tout trouvé. A l'étranger, on a donné aux maîtres des droits privilégiés. Ils peuvent grapiller dans les chefs-d'œuvre modernes, y faire une suffisante moisson à condition que cette moisson soit exclusivement destinée à l'école.

L'État qui accorde un tel droit a fait passer l'intérêt de tous avant quelques intérêts particuliers, et les intérêts particuliers ne se trouvent nullement lésés en cette affaire. Il n'y aurait donc qu'à imiter nos voisins.

Soyez persuadés que les auteurs, dans le jardin desquels nous aurions ainsi butiné n'y perdraient rien, au contraire.

Qu'attendons-nous donc pour remédier à un mal dont nos voisins se sont depuis longtemps guéris ? C'est là un des problèmes les plus urgents à résoudre pour l'avenir de notre enseignement national et qui se trouve directement lié aux rouages de la librairie classique.

Je tenais à vous en toucher un mot ici, vous demandant d'y réfléchir et d'apporter toute votre activité à le résoudre. Si nous voulons relever, en France, le goût public dont on signale, peut-être avec trop de complaisance, la décadence, il faut mettre l'enfance en contact avec les écrivains, les poètes, les artistes qui ont travaillé au perfectionnement de l'esthétique moderne. Ce serait là le seul et le meilleur remède : *mettre, sous les yeux des jeunes, le meilleur de toute la pensée d'aujourd'hui.*

La librairie classique aura ainsi accompli tout son destin, qui est de collaborer à la constante élévation du niveau moral, artistique et scientifique en France.

Les pages intermédiaires sont blanches

L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU XIX^e SIÈCLE

PAR

ALFRED HUMBLOT

Directeur de la Librairie Ollendorff

MESSIEURS,

Lorsque M. Eugène Morel, qui ne se contente pas d'être le plus aimable et le plus érudit des bibliothécaires nationaux, mais qui est aussi un auteur de grand talent et un ami très sûr, est venu me demander de faire une conférence sur l'édition littéraire, il m'est immédiatement revenu à la mémoire cette phrase de Brunetière dans son avant-propos sur Balzac : « Je ne connais rien de plus impertinent que cette méthode à la mode, qui consiste aujourd'hui, quelque sujet que l'on traite, à le traiter comme si personne avant nous ne s'en était avisé, n'y avait rien compris du tout, ou n'en avait rien dit que de parfaitement négligeable... » et, trouvant que ce parfait écrivain disait vrai, je me suis immédiatement recusé, ayant pour cela les meilleures raisons du monde.

En effet, quelle prétention peut avoir à intéresser un auditoire composé d'une élite de gens intelligents, instruits, que l'étude et leurs travaux journaliers ont déjà mis au courant de toute l'histoire littéraire de la France, un vieux commis libraire devenu éditeur à l'ancienneté ?

Comment, après qu'ils ont entendu tant de voix éloqu岸tes et autorisées, pourrais-je avoir cette prétention ?

Mais, c'est précisément, me dit-on, parce que vous n'êtes qu'un libraire, qui, depuis trente ans, avez passé

par tous les services d'une librairie, depuis l'arrière-boutique où, à quinze ans, nous vous avons connu faisant des paquets et réparant les dos fatigués des bouquins, parce que vous avez porté la toile du coureur, allant butiner sur les quais pour y chercher le livre rare désiré par les clients dont vous avez connu les manies et les goûts, parce que, devenu plus tard commis d'une grande maison d'édition dont vous avez aujourd'hui la direction, et dans les couloirs de laquelle ont défilé tant d'auteurs célèbres, vous devez trouver dans vos souvenirs et dans les détails inconnus des profanes, les éléments d'une causerie inédite, pour laquelle vous trouverez des auditeurs sympathiques et attentifs.

Je n'hésite pas à déclarer ici que pour vaincre mes scrupules M. Morel fit agir près de moi l'autorité très grande et très respectée du si dévoué et si aimable président du Cercle de la librairie, M. Gauthier-Villars.

Je ne suis pas de mon siècle, je l'avoue, car j'ai toujours eu le respect du patron.

Garantissez-moi au moins l'indulgence de vos auditeurs, ai-je dit, et vous pouvez compter sur moi.

L'on m'a garanti votre indulgence, messieurs, je me livre donc à votre merci.

Le titre de cette conférence devrait être *l'Éditeur littéraire au dix-neuvième siècle* et non pas *l'Édition au dix-neuvième siècle*, car c'est du rôle de l'éditeur que je vais vous entretenir, plutôt que de l'édition, champ trop vaste, et très souvent battu, où nous serions bien vite entraînés dans le domaine de la critique littéraire pour laquelle je ne suis nullement qualifié.

Vous ne vous étonnerez pas, messieurs, que j'aie des sympathies particulières pour l'éditeur, cette bête noire des auteurs arrivés, cet épouvantail des jeunes auteurs inconnus, qui, en écrivant le mot : « Fin » sur la dernière page de leur manuscrit, s'effraient de l'accueil probable de l'éditeur, cet exploitateur de la pensée, comme on le juge généralement, cet alchimiste mystérieux, qui, dans le silence de son cabinet, éprouve les manuscrits innom-

brables qui lui parviennent de partout, et qui juge seul et sans appel que tel ouvrage est digne de conduire son auteur à la gloire et à la fortune, tandis qu'il refuse impitoyablement des manuscrits qui, revenant au foyer de leurs auteurs, y apportent souvent le désespoir, et toujours la haine contre l'éditeur qui n'a pas compris, l'ignorant, que cet inconnu était peut-être le *Hugo* ou tout simplement le *Balzac* ou le *Maupassant* de demain.

Lorsque l'on songe qu'il se dépose chaque année près d'un millier de manuscrits littéraires chez les éditeurs connus et que l'on constate qu'il s'en publie environ trois cents, ce qui, à mon avis, est encore beaucoup trop, on peut se faire une idée des malédictions accumulées depuis un siècle sur la tête des éditeurs littéraires dont quelques-uns, cependant, vivent fort vieux.

Nous avons, pour nous rassurer, la présence journalière à son magasin de notre doyen, M. Hippolyte Garnier, qui, dans sa librairie bien connue de la rue des Saints-Pères, supporte encore fort allègrement le poids de ses quatre-vingt-dix-sept ans.

Pour devenir et rester un bon éditeur, au vrai sens du mot, il faut se sentir une vocation aussi sérieuse que pour se faire trappiste ou bénédictin, plutôt bénédictin, car le silence est de règle, je crois, dans les trappés, et ce n'est pas une vertu qui peut être facilement respectée dans les officines éditoriales où le féminisme gagne chaque jour du terrain.

Les éditeurs anciens, ceux que sous l'ancien régime on désignait du terme plus joli, plus expressif, plus exact de libraires, ont laissé des noms célèbres. On ne connaît pas que leur nom, on connaît encore leur œuvre. On disait et l'on dit encore aujourd'hui un Plantin, un Elzévir, un Marteau, un Estienne, un Aldé Manuce, un Didot.

C'étaient des savants pour la plupart; et de grands artistes dans leur genre, devant le nom desquels nous devons nous incliner bien bas, car avec les modestes et rudimentaires éléments dont ils disposaient, ils ont créé des œuvres impérissables. Nos arrière-petits-fils ne verront pas les vestiges de la plupart de nos productions

affronter sur les quais l'intempérie des saisons, tandis qu'ils y trouveront toujours, un peu plus ternis, mais toujours cuirassés, ceux de la grande école, dont le papier, la corde, les nerfs, le cuir, et souvent la dorure ont défilé les fortunes les plus diverses.

Nous sommes aux éditeurs d'autrefois ce que sont les architectes et les ouvriers d'aujourd'hui aux artisans qui surent élever les cathédrales et ouvrager les admirables joyaux dans tous ces arts français dont se parent tous les musées du monde. Ces librairies de jadis étaient également des hommes hardis, car il arriva parfois à quelques-uns d'entre eux d'être roués ou pendus pour avoir imprimé contre les représentants de l'autorité royale. Et ils étaient seuls à expier ce crime d'opinion, car l'auteur du livre, de la chanson, du pamphlet ou du traité, l'auteur prudent n'avait pas signé son œuvre, et l'unique sympathie qu'il pouvait témoigner à son libraire consistait peut-être à venir en amateur et sans péril, voir quelle figure ferait le pauvre homme en place de Grève, exposé au pilori ou gigotant au bout d'une corde. Ces temps ne manquaient pas de pittoresque, et une sage circonspection réglait les rapports d'auteurs à éditeurs.

Les choses ont heureusement changé, et ces rapports sont devenus plus étroits, sinon aussi solidaires qu'ils pourraient et même qu'ils devraient être. Les auteurs ne cachent plus leurs noms, au contraire, mais celui de l'éditeur tend à disparaître complètement. Nul n'y prend plus garde, et si on le remarque un instant, c'est pour vite l'oublier. Nos ancêtres étaient pendus, nous, les modernes, on nous volatilise. Les mœurs se sont adoucies, mais le procédé reste le même, et pas très juste...

Il est étonnant qu'il ne soit pas encore venu à l'esprit d'un auteur de nos jours, jeune ou vieux — surtout vieux — l'idée d'écrire la psychologie désintéressée de son associé, ou pour mieux dire du libraire, car il est vraiment l'homme des livres et de livres. Il y vit, en vit, et en fait vivre. Il ne les enfante pas, c'est vrai, mais il est l'accoucheur, tiers généralement nécessaire, si on veut que les nouveaux-nés vivent. Il fait même bien da-

vantage, il les recueille, les allaite, les nourrit, les façonne, les fait jolis et clairs, il les habille, les farde de couleurs franches ou délicates, il leur donne ce premier charme extérieur qui doit séduire les yeux et attirer la caresse des doigts. Pour cela, il les conduit aux bons endroits, il les place aux coins des rencontres favorables, des flirts du public, des coups de foudre, et, modeste, mais infatigable artisan de leur bonheur, de leur gloire, il les lance par le monde, par milliers, par centaines de milliers. Et c'est quelque chose cela.

Cependant, même parmi les auteurs, qui donc connaît l'œuvre des éditeurs, qui, depuis cent ans, ont travaillé à la gloire de leurs prédécesseurs, et préparé, rendu possible la leur ? Ils en ignorent jusqu'au nom. Qui est Souverain ? qui est Pankouke ? qui est enfin Urbain Canel, l'éditeur qui découvrit et lança Lamartine, Hugo et tant d'autres. Ruiné, il finit dans la peau d'un commis voyageur en spiritueux ; s'il eût commencé par là, les esprits lui eussent été plus profitables que l'esprit et il en avait, surtout lorsque, à quelqu'un qui, un jour, lui demandait pourquoi il n'était pas resté le libraire des grands poètes, il répondait : « Parce que j'étais constamment dévoré par les vers. »

Qui est Werdet, qui publia presque tous les volumes de Balzac, dont il parle sans amertume dans ses mémoires. Bien que devenu pauvre et oublié, il écrit dans son recueil de souvenirs : « Un Libraire éditeur doit conserver du respect et des égards envers les écrivains au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie » ; et parlant de Balzac, qui lui fut particulièrement cher, il se contente de dire : « Tant que la caisse de l'éditeur fut à sa disposition, tout marcha à merveille dans cette vie à deux. Searron avait pour libraire Toussaint Quinet, son Werdet à lui. Quand il n'avait plus le sou, ce qui lui arrivait souvent, il disait : « Je vais aller visiter mon marquisat de Quinet. » Or Quinet avait pour emblème une fontaine et pour devise : « Heureux qui naît la bouche ouverte sous ma fontaine. » Pour Balzac, ma fontaine fut longtemps intarissable. Je fus son ami, tant

qu'il y eut de l'eau dans ma fontaine. Tout cessa quand elle fut à sec ; la réputation de ce grand écrivain m'a coûté mon repos, le fruit de mon travail, ma santé, mes yeux, mon présent, mon avenir. »

Je me suis étendu un peu sur le cas de Werdet parce qu'il synthétise celui de beaucoup d'éditeurs réduits pour vivre à boire les *bouillons* sans fond de leurs éditions, romantiques, naturalistes, symbolistes, naturistes, et autres groupements en *iste*.

Parfois, un hasard fait survivre un nom. Celui de Poulet-Malassis, par exemple, grâce au calembour qu'il constitue, et que souligne le dessin d'un rébus figurant sur la couverture de ses livres : un petit poussin, le derrière équilibré sur un bâton. Il y a encore Barba, Barba l'infâme, que Frédéric Lemaitre furieux et cherchant une épithète bien injurieuse foudroya de cette réplique de fin d'acte : Monsieur Barba, vous n'êtes qu'un libraire ! » Pourtant Barba qui avait acheté en toute propriété et payé fort cher l'ensemble de ses œuvres à Pigault-Lebrun, partageait encore avec celui-ci vieilli et pauvre les modestes revenus qu'il avait pu se réserver pour vivre.

Je pourrais citer bien d'autres noms d'auteurs qui durent et doivent à la générosité de leur éditeur de finir tranquillement leurs jours, bien que leur compte de droits fût vierge depuis bien longtemps.

Ceux qui se souviennent de l'excellent Georges Charpentier ne s'en étonneront pas, et les actifs successeurs de Michel et Calmann-Lévy me blâmeraient de rappeler ici des actes notoires de générosité qui sont bien connus dans notre profession.

Oh ! je sais la réponse de nombre d'auteurs, et c'est une vieille rengaine : les éditeurs, disent-ils, s'enrichissent de nos œuvres et cela suffit à leurs peines. Soit, mais cela est doublement faux. D'abord l'éditeur riche est infiniment rare, la déconfiture lui est beaucoup plus commune. C'est presque sa fin naturelle et fatale, pourrait-on dire. Et il n'en est pas de même de l'auteur qui, lui, se tire toujours d'affaire, passant d'une Librairie qui meurt à une autre qui naît. L'éditeur s'enrichit ? Hélas !

non. Il est bien plus souvent ruiné par les auteurs, et il n'en a jamais ruiné aucun. Je le dis sans aucun esprit de récrimination, pour dire simplement la vérité et pour relever la seconde erreur qu'on commet généralement à notre égard.

On dit que l'éditeur est un marchand avide uniquement de lucre. Quelle calomnie ! S'il en était ainsi, il vendrait pour s'enrichir plus sûrement, des sardines ou du calicot, au lieu de vendre de la poésie, du rêve et de la beauté ! Il veille à ses bénéfices comme son voisin, le fruitier, et tout comme l'auteur lui-même. Mais il aime son métier, dont il veut faire un art, et ses auteurs dont il prépare les succès. Il a la passion des livres et de leurs livres. Et c'est bien une vocation, car si l'on naît acteur, on naît également libraire, croyez-le. Il n'est certes pas désintéressé, il rêve la fortune, oui, mais il n'est pas de bois, et il est des amours coûteuses pour tel ou tel livre, et parfois pour ce livre, pour cet auteur, dans lequel il a foi, il oublie, il néglige, il compromet ses propres intérêts, ce qu'il n'est pas rare qu'il expie par la culbute. Et sans aller jusque là, il n'est pas rare non plus que l'auteur en qui il a cru, qu'il a découvert, encouragé, rémunéré et lancé, le quitte un beau matin pour la boutique d'une autre rive qui lui promet davantage. Fâcheuses mœurs de concurrence, dont à la longue pâtissent éditeurs et auteurs, qu'une fidélité plus sûre et plus constante devrait unir dans une solidarité plus étroite, dont les uns et les autres ne peuvent que profiter. Mais on voit là encore que la victime est l'éditeur et qu'en somme les temps n'ont pas si changé qu'on le croit, puisque c'est toujours le libraire qui est perdu.

J'ajouterai même, quitte à me faire taxer d'exagération, qu'il ne s'en plaint pas toujours. Il y a des éditeurs, ruinés, vieilliss, nécessiteux, qui vont jusqu'à oublier leurs déboires et leur fortune perdue pour ne se rappeler que les heures heureuses où, du fond de leur arrière-boutique obscure, et menant le bon combat de Librairie, ils jetaient sur le marché artistique et intellectuel des livres de jeunes gens en qui ils avaient foi. Quelques-uns de ces

anciens jeunes gens sont devenus des maîtres que s'ar-rachent journaux, revues et éditeurs, ils ont château et roulent en auto. Mais le vieil éditeur ne leur garde pas rancune, bien qu'il ait été trahi et quitté par eux. Il se dit : c'est moi qui ai édité leur premier livre, ils étaient rebutés partout, je les ai pris; par moi ils ont été connus, ils me doivent beaucoup, sinon tout. J'en pourrais citer de ces éditeurs qui se consolent ainsi dans leurs pauvres petits appartements déserts, et qui redressent soudain leur taille courbée à ces lointains souvenirs.

Je ne me souviens pas sans émotion des visites que je faisais il y a deux ans, quelques mois avant sa mort, à Albert Lacroix, dans son petit, tout petit logement des Batignolles. Albert Lacroix fut l'éditeur hardi qui porta 300.000 francs à Victor Hugo exilé pour lui acheter les *Misérables*. Albert Lacroix fut l'éditeur célèbre, sa maison était hospitalière entre toutes; à sa table, on pouvait venir sans être invité, des millions passèrent entre ses mains, et cependant, à 80 ans, il était dans un état voisin de la misère. Malgré tout, sa bonne humeur était restée tout entière, jamais je ne l'ai entendu se plaindre du sort, il caressait sans cesse de nouveaux projets d'éditions, il me donnait des conseils pour me mettre en garde contre les fautes qu'il croyait avoir commises, et la conversation se terminait toujours par la visite à un vieux coffre rempli de manuscrits, de dossiers et de lettres de « ses » auteurs comme il disait, bien qu'ils fussent devenus les auteurs des autres. Tous ces autographes représentaient une fortune; jamais il ne voulut s'en dessaisir et sa bonne gaieté était surtout sincère lorsqu'il me montrait le paquet de reçus des sommes versées pour des manuscrits qui ne virent même jamais le jour.

Il était lui aussi de l'avis de Werdet, et je partage cette opinion: un éditeur doit être un confesseur.

Non, les libraires ne sont pas que des marchands. L'amour de la gloire pour leurs auteurs; pour eux, la gloriole si l'on veut et un peu de vanité, les rapprochent de ces auteurs auxquels cela devrait inspirer plus de confiance.

Songez aux sommes données chaque année par les éditeurs pour l'attribution de prix littéraires.

Songez surtout à cette admirable fondation des frères Galignani, des libraires auxquels la fortune avait souri, et qui, à leur mort, abandonnèrent cette fortune entière pour la création d'une maison de retraite pour les auteurs et les libraires pauvres. Je salue ici respectueusement la mémoire de ces bons libraires.

Le libraire détaillant est le collaborateur indispensable de l'éditeur, c'est par lui que l'éditeur peut faire connaître ses productions. C'est le libraire qui peut le plus pour la diffusion d'un ouvrage. La publicité dans les gazettes a de quoi satisfaire l'amour-propre de l'auteur ; elle conduit souvent l'acheteur chez le libraire, mais si celui-ci se refuse à *pousser*, comme on dit, un livre, le résultat des efforts de l'éditeur peut se réduire à néant.

Certes, le libraire d'aujourd'hui diffère beaucoup de celui d'autrefois, qui était un personnage considérable. Pour être admis dans la corporation des libraires, il fallait avoir fait ses preuves de savoir et d'érudition, il fallait obtenir du gouvernement ce brevet si envié, qui donnait sous l'ancien régime le droit de porter l'épée. En province, la boutique du libraire était le centre de toute la petite ville. Chaque semaine, au jour d'arrivée des envois de Paris, il y avait grande réunion dans la boutique, et, au fur et à mesure qu'on ouvrait les paquets, chaque ouvrage qui en était retiré faisait l'objet des commentaires les plus variés, et bien des fois, la possession avant toute autre d'un roman nouveau mettait en froid Mme la Présidente et Mme la Préfète.

On lisait avec avidité pour pouvoir en parler plus vite; les demandes affluaient quand le livre était sensationnel, et les déceptions étaient grandes lorsque dans l'envoi suivant les exemplaires ne venaient pas sous ce prétexte, le plus généralement signalé : « en réimpression », car le fait est curieux à constater, le livre a surtout du succès quand on n'en trouve pas chez l'éditeur.

Le libraire est donc l'ami le plus cher de l'éditeur qui le caresse le plus qu'il le peut. Il le renseigne, prévient

ses désirs, il les prévient même quelquefois trop au gré du libraire, surtout lorsque son zèle va jusqu'à lui expédier dix exemplaires d'un volume dont il a reçu commande de cinq exemplaires, sous prétexte que le libraire poussera ainsi plus facilement un ouvrage nouveau afin d'éviter les frais de retour.

Pour les bons livres, tout va bien. Pour les auteurs connus, la tâche est facile, mais où le rôle du libraire devient difficile et délicat, c'est lorsqu'il reçoit un livre signé d'un nom totalement inconnu.

Au temps, pas très lointain, où, à chaque Librairie de province était adjoint un cabinet de lecture, le libraire avait toujours dans sa clientèle quelques clients choisis qui constituaient son comité de lecture. Il donnait à lire ce nouveau livre à une lectrice dévouée et très fière de l'importance qu'on lui prêtait. Si la lecture était satisfaisante, le volume continuait sa route, on en parlait, on le recommandait, et on en redemandait à l'éditeur, qui avait ainsi un critérium très utile. Si, au contraire, le livre avait déplu, il passait vite dans la boîte à dix sous, réservée aux volumes d'occasion.

Voilà quelle était l'importance des libraires en province autrefois.

À Paris, le libraire détaillant était encore plus puissant, car il était en contact plus étroit avec l'éditeur, avec l'auteur, avec les critiques, avec l'élite des bibliophiles et des lecteurs.

Les éditeurs se situaient, de préférence, sur la rive gauche, même après avoir abandonné les voûtes du Palais de justice qu'on leur assigna longtemps pour domicile, sans doute pour les avoir plus facilement sous la main ; mais les libraires notoires, ceux qu'on appelait les gros libraires, étaient presque tous installés sur la rive droite, dans les passages et dans les environs des grands boulevards, lorsqu'ils n'étaient pas en plein boulevard. C'est encore un peu comme cela aujourd'hui pour les libraires influents dont le jugement et l'érudition parfaite nous sont infiniment précieux. Je suis heureux de rendre ici justice à Achille, à Rey, à Casseux, à Conard,

à Flourey, à Tarride, à Martin et à Emile Paul. Cette dernière maison et le souvenir du bon Paul me sont particulièrement chers, car c'est sur sa vitrine que je vis un jour une note ainsi conçue : « On demande un jeune homme de douze à quatorze ans pour apprendre le métier de libraire. » C'était un jeudi, le vendredi j'entraîs en fonction, et c'est à cela que je dois, messieurs, l'honneur de vous parler aujourd'hui du métier de libraire.

C'était donc au boulevard qu'était le foyer de la littérature.

Le boulevard, ce qu'on appelle *le boulevard*, c'est-à-dire l'ensemble sinon la réunion de ce qui brille, de ce qui écrit, de ce qui a un nom dans toutes les branches artistiques, se bornait à l'orient par le boulevard du Temple, Bonvalet, le Café Turc, et le Concert du Géant, et au couchant par le boulevard des Italiens, le Café Anglais, Tortoni, la Maison Dorée et la Chaussée d'Antin.

Marie Duplessis, dont Dumas fils fit l'héroïne de *la Dame aux Camélias*, était bien, à la vérité, allée mourir boulevard de la Madeleine, mais à cette époque, c'était déjà la campagne.

Donc, on dînait au Café Anglais, où retentissait la joie bruyante du duc de Grammont Caderousse, du comte Tolstoy, mort récemment, et qui, à cette époque, ne laissait pas prévoir qu'il deviendrait un jour le plus grand auteur de la Russie, des princes Nariskine et Demidoff, accompagnés, plus discrètement cependant, de celle du prince de Galles, devenu plus tard le roi Edouard VII.

Des fenêtres du grand 16 on pouvait voir au coin de la rue Taitbout le magnifique appartement de lord Seymour, qui ne fut pas du tout mylord l'Arsouille, comme on l'a dit, mais qui s'amusait bien tout de même.

La rue à traverser et on se heurtait au célèbre perron de Tortoni, où M. Joseph Prudhomme promettait à son fils, pour le récompenser de sa sagesse, « de le conduire voir prendre des glaces par M. Eugène Sue ».

Il y aurait vu bien d'autres célébrités, le cher enfant.

Il y aurait vu Nestor Roqueplan, le parisien par excellence, l'homme d'esprit aux traits redoutables. Voici le

père Dupin, le premier collaborateur de Scribe ; il s'achemine vers ses cent ans. On disait même qu'il se vieillissait un peu pour assister plus tôt à la célébration de son centenaire. Il rappelait le temps où il chassait au fusil le lapin dans la rue de Laval. Le fusil n'y est plus aujourd'hui de première nécessité ; puis voici que descend de cheval un beau jeune homme à la tête de Christ, c'est Catulle Mendès qui vient de publier ses premiers vers. D'un élégant tilbury descend un dandy à la mise impeccable, c'est Ladvoeat, le célèbre éditeur romantique, il serre toutes les mains, on l'entoure, on le flatte, il est puissant et généreux ; si généreux même que son étoile un jour s'éclipsa, et que, suivant la tradition à laquelle je faisais allusion au début de cette conférence, il fut acculé à la noire faillite. Il en fut une première fois sauvé par le noble geste, non seulement de tous ses auteurs, mais de tous les écrivains de l'époque qui signèrent l'engagement suivant :

« Les soussignés, voulant donner à M. Ladvoeat, libraire, un témoignage de l'intérêt qu'il leur inspire dans les circonstances fâcheuses où il se trouve, par toutes les pertes qu'il a éprouvées depuis un an, ont résolu de venir à son secours en s'engageant à lui donner chacun au moins deux chapitres qui devront composer un ouvrage intitulé: *le Diable boiteux à Paris*. Ils invitent tous les hommes de lettres à venir se joindre à eux pour secourir un libraire qui a si puissamment contribué à donner de la valeur aux productions de l'esprit et à consacrer l'indépendance de la profession d'hommes de lettres. »

Cet engagement était signé de cent-cinquante noms connus, illustres même ; cent un fournirent la copie convenue, et c'est de cette intéressante collaboration qu'est formée la collection en quinze volumes du *Livre des Cent un*, qui n'entrera pas pour une médiocre part dans le monument que peut-être un jour les éditeurs élèveront à la reconnaissance qu'ils doivent aux auteurs. Ce projet n'est pas encore à l'étude.

La plupart de ces auteurs fréquentaient Tortoni. Chaque groupe y avait sa table et son président, mais, si

l'on était divisé à Tortoni, il suffisait de traverser le boulevard pour trouver un terrain neutre. C'était la Librairie nouvelle, la célèbre Librairie nouvelle qui, pendant le second Empire, jouit d'une réputation mondiale. Son gérant, Achille, est là. Achille est toujours là, il a tout lu, il sait tout.

A la Librairie nouvelle tout le monde se rencontre : auteurs, artistes, peintres, sculpteurs, journalistes, avocats, financiers, gens du monde et gens du demi-monde. On y dépensa, chaque jour, plus d'esprit qu'il n'en eût fallu pour faire un livre. C'était donc là, dans cette Librairie nouvelle, dont il faut regretter la disparition, qu'était le centre du mouvement littéraire. Achille en était le puissant autocrate, redouté de tous et aimé de tous ceux qui le connaissent, car Achille vit encore, plus savant que jamais, dans une plus modeste maison de la rue Laffitte, non loin de l'emplacement qu'occupait celle à laquelle son nom restera attaché comme celui du libraire le plus justement célèbre du boulevard.

Voilà ce qu'était la librairie de jadis.

La Librairie d'aujourd'hui, voici le portrait qu'en trace un critique connu, M. Gaston Deschamp :

« Ceux-ci (les libraires) font le désespoir des éditeurs et des auteurs par leur incompétence navrante. Ils ne lisent rien. Ils étonnent leurs clients par l'étrangeté imprévue, saugrenue, effarante de leurs réponses. Les noms des plus célèbres écrivains ne leur disent rien. Ou si par hasard ils en ont ouï parler, ils les ravalent au niveau des plus négligeables scribes. Point de différence, à leurs yeux, entre une œuvre mémorable et les plus insipides productions. »

Ce portrait est trop sévère. Une protestation était inévitable. Elle s'est manifestée énergiquement par la voix particulièrement autorisée du président de la Chambre syndicale des libraires, M. Eugène Rey, un vrai libraire, celui-là, de la vieille école. Que ses confrères suivent son exemple et secondent ses intéressants efforts et le *temps* ne paraîtra plus aussi sombre à l'horizon littéraire pour le plus grand bien des libraires, des auteurs et surtout

des éditeurs. Il y a encore à Paris, en province et à l'étranger des libraires, beaucoup de libraires aimant leur métier, aimant les livres et sachant être pour leurs clients des guides éclairés.

Je citais tout à l'heure des noms. J'en pourrais citer beaucoup d'autres, et il y aurait une bien intéressante conférence à faire sur le libraire détaillant, sur le bouquiniste, sur le libraire vendant des livres anciens, sur les mille détails curieux intéressant la bibliomanie et la bibliophilie, car si le libraire moderne a un peu déchu, le commerce des livres rares et précieux est plus florissant que jamais, et les Rouquette, les Rahir, les Dorbon, les Cartéret, les Conard, les Michaud d'aujourd'hui, sont les dignes émules de leurs plus savants et érudits ancêtres. Il est regrettable que le cadre de cette conférence ne me permette pas de m'étendre sur leurs mérites et sur ceux de leurs plus modestes collègues, habitués fidèles de l'hôtel des ventes, et de cette si curieuse salle Silvestre, rue des Bons-Enfants, qui vit disperser cent fois plus de chefs-d'œuvre et d'inappréciables curiosités que n'en renferma jamais la Bibliothèque des Ptolémées brûlée par le calife Omar.

Ne faisons donc pas du libraire le bouc émissaire de ce qu'on croit être la crise du livre.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans le métier de libraire. Certes non, et il faut louer beaucoup les efforts tentés par le Cercle de la librairie, pour créer une école pratique de libraires, basée sur celles qui existent à l'étranger, en Allemagne surtout. C'est en préparant les jeunes gens à devenir les bons libraires de demain que l'on maintiendra au rang élevé qu'il occupe dans le commerce en général, le prestige de notre profession.

Je dois même à la vérité de dire que, si le libraire d'aujourd'hui est exposé à d'aussi graves critiques que celles que je vous signalais tout à l'heure, mon opinion personnelle, car je tiens à ce qu'il soit bien entendu que toutes les opinions que j'émetts ici n'engagent que moi seul, et je n'entends nullement laisser supposer que tous mes confrères partagent mon avis — mon opinion person-

nelle donc, est qu'une grande part de responsabilité incombe à l'éditeur. En effet, depuis vingt ans, la production a été si considérable, qu'il était impossible à un libraire de se faire une opinion raisonnée sur les milliers d'ouvrages qui lui parvenaient, de démêler l'ivraie du bon grain, le volume de l'auteur de talent de celui de l'amateur qui avait trop facilement trouvé l'occasion de payer de ses deniers le droit d'utiliser la firme d'un éditeur connu.

La production littéraire, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, peut se chiffrer par :

10.500 romans, 3.000 volumes de vers, 5.400 pièces de théâtre et 10.000 ouvrages d'histoire, de critique, etc; je ne parle pas des brochures. Quand on pense que pour les trente premières années du siècle la production totale n'a été que de 3.000 volumes, alors que pour la période trentenaire allant de 1870 à 1900, elle a été de 12.900, on peut se rendre facilement compte combien il était difficile à un malheureux libraire de pouvoir, comme autrefois, causer efficacement avec ses clients de la valeur des livres dont l'inondaient les éditeurs trop généralement accueillants aux jeunes sans talent, du moins pendant cette période, car il faut le reconnaître et s'en réjouir, depuis 1900 la production va baissant chaque année. Les imprimeurs et les marchands de papier peuvent s'en plaindre, mais les éditeurs, les lecteurs et les bons auteurs surtout ont lieu de s'en montrer satisfaits.

Voyons donc rapidement par quelles étapes passe un livre avant d'arriver chez le libraire, et c'est ici que commence le rôle de l'éditeur. Chaque jour, dans son courrier, il trouve des lettres d'auteurs encore peu ou pas connus, lettres touchantes parfois, élogieuses toujours, demandant la permission de soumettre un manuscrit d'un genre toujours nouveau, d'une lecture toujours facile, d'un intérêt toujours très grand, basé sur un sujet toujours original et toujours d'actualité.

Très rarement la première impression est favorable.

Quelquefois cependant, une jolie lettre sincère, et le plus souvent courte celle-là, fait pressentir chez son au-

teur des qualités sérieuses et un caractère original. Lorsque la lettre n'est pas franchement ridicule et ne montre pas chez son auteur une ignorance absolue de la langue française, l'auteur est invité à envoyer son manuscrit, afin qu'il soit soumis à l'épreuve du comité de lecture de la maison.

Je ne veux pas ici révéler des secrets qu'il est utile de conserver, et détruire une légende qui permet facilement à l'éditeur de doser la pilule du refus. Le véritable Comité de lecture, c'est l'éditeur qui doit tout lire, mais qui doit aussi, pour se défendre contre les emballlements téméraires, demander à ceux en qui il a confiance, suivant leur préférence qui lui est connue, une opinion sur la valeur de tel ou tel livre. Pour un roman d'aventures et d'amour, pour un roman psychologique, pour un roman historique, pour une traduction, pour un livre d'études ou de mémoires, autant de lecteurs différents, autant d'opinions précieuses dont l'éditeur doit faire cas.

Je vous ai fait pressentir quels étaient les effets du refus, vous devinez facilement en quelles dispositions se présente l'auteur inconnu qui reçoit une convocation pour traiter des conditions de publication de son livre accepté.

C'est un fleuve débordant de marques de reconnaissance et des promesses sans fin de fidélité dans l'avenir.

Si les manuscrits envoyés, déposés et apportés constituent la masse imposante d'œuvres dans lesquelles l'éditeur puise souvent, je dois dire que ce n'est pas là qu'il trouve les meilleurs sujets d'utiliser son flair et son activité. Il est généralement secondé par des collaborateurs de talent qui lisent les journaux, les revues, les almanachs même, — je dis bien les almanachs, car c'est à la lecture d'une nouvelle signée Guy de Maupassant dans un almanach que publiait, en 1880, le *Figaro*, qu'un libraire fut séduit et délégua à la recherche de cet auteur un jeune commis qui me touche de très près et qui, en découvrant Maupassant jouant au bilboquet dans un bureau de ministère, découvrit en même temps l'un des plus célèbres auteurs contemporains.

L'art du libraire-éditeur est de savoir l'heure où commencent les goûts du public pour le roman romanesque, le roman naturaliste ou le roman historique, et l'heure où ils finissent; son génie est quelquefois de les faire naître, son talent, de les exploiter. Il faudrait à l'éditeur littéraire, le tact qui devine les hommes, la hardiesse qui s'en empare et quand il a fait quelques conquêtes précieuses sur ses rivaux, dans ses vastes magasins où se trouvent tant d'amours-propres faciles à émousser, l'éditeur doit tenir pour tous une balance exacte pour tous en apparence et prête à pencher pour chacun en particulier.

Les moyens utilisés pour la diffusion des livres ont bien changé depuis un siècle, non pas que le but soit différent; il se résume toujours à ceci : atteindre le lecteur, lui suggérer le devoir de posséder un livre, par tous les moyens connus et inédits, lui mettant sous les yeux à toutes les heures, à tous les endroits, sur sa porte, dans son journal, sur les murs, le nom d'un auteur, le titre d'un ouvrage. Pour faire un bon éditeur, il faudrait réunir la science d'un diplomate, l'observation d'un moraliste, la philosophie d'un sage et le tact d'un homme du monde. Autant de qualités impossibles à réunir, et cependant l'attrait de notre métier est si grand que nous voyons sans cesse des noms d'éditeurs nouveaux surgir sur le marché littéraire, malgré les difficultés plus grandes de jour en jour.

Qu'était l'édition sous Napoléon I^{er} ? Il faut convenir que si, sous ce règne, on imprima d'admirables ouvrages, les lettres n'ont pas brillé d'un grand éclat. L'imprimerie impériale vit une période glorieuse qu'elle ne connut plus jamais, et je crois qu'il serait difficile aujourd'hui d'accomplir ce tour de force artistique qui consista à composer et imprimer en présence de Pie VII le *Pater Noster* en trois couleurs et en cent cinquante langues.

Si l'autel de la Patrie était fort entouré, celui des muses s'est trouvé bien désert, et cependant, jamais il ne s'écoula tant de livres en si peu de temps. En voici la raison peu connue.

En 1812, l'Empereur, voulant ouvrir de vastes issues

au commerce d'exportation, décréta la création de licences en faveur des objets manufacturés, et principalement de la librairie. Les porteurs de licences avaient le droit d'exporter, par exemple, un million de livres en Angleterre et de réimporter pour la même somme de denrées coloniales. Qu'arriva-t-il ? On chargeait à bord de navires des livres achetés à vils prix et qu'on évaluait au prix de vente, puis on ramenait en France des denrées comme le café, par exemple, qui valait douze sous à Liverpool et six francs à Paris ; on conçoit les gains immenses qui résultaient de ces opérations.

Il était même avéré que pour éviter de payer des droits élevés de douane à l'arrivée en Angleterre pour des livres dont la vente était illusoire, les porteurs de licences qui n'escomptaient que les bénéfices énormes réalisés sur le retour de leurs vaisseaux, jetaient tous leurs livres à la mer dès qu'ils n'étaient plus en vue des côtes de France. Plus de 21 millions de livres furent ainsi jetés à la mer. C'est peut-être même de cette opération qu'est né le qualificatif de *bouillons* appliqué aux imprimés invendus. Pour écouler des livres dans ces conditions, les libraires de l'époque n'avaient pas besoin de posséder les qualités que j'énumérais tout à l'heure. Ce procédé était foncièrement malhonnête; il fut reconnu, d'ailleurs, que les éditeurs ignoraient l'usage que les intermédiaires destinaient aux livres qui leur étaient achetés.

Au commencement du siècle, le cabinet de lecture était souverain, et c'est par les cabinets de lecture que les éditeurs écoulaient la plus grosse partie de leurs publications. Dix commissionnaires à Paris centralisaient les envois des éditeurs et expédiaient à tous les libraires de France et de l'étranger.

Les ouvrages littéraires, à cette époque, ne se publiaient que dans le format in-8 à 7 fr. 50 le volume. Le texte, vous le savez, était très largement imprimé sur une page très blanche et, afin d'en tirer un plus large profit en location, on faisait cinq ou six volumes d'un ouvrage qui tiendrait aujourd'hui sans peine dans un petit in-18 à 3 fr. 50.

Trois catégories principales de lecteurs ont toujours été à ménager dans les préoccupations de l'éditeur : les purs lettrés, les bons bourgeois et la grande masse populaire des lecteurs avides de grosses émotions.

Chaque époque y a pourvu. Jusqu'en 1830, Chateaubriand, Lamartine, Mme de Staël suffirent aux premiers. Ancelot, Béranger, A. de Vigny, Balzac pour les seconds, et Pigault Lebrun, Elie Berthet et Paul de Kock se partagèrent, à des degrés différents, les faveurs du populaire. Ces faveurs étaient fidèles à eux trois, Pigault, Berthet et Paul de Kock publièrent trois cent quarante-deux romans, sans compter les pièces et les livres d'histoire, car on achetait aussi une histoire de France de Pigault-Lebrun.

Quand on pense que des ouvrages quelconques de Paul de Kock comme *l'Amant de la Lune* ou *la Mare d'Auteuil* paraissaient en dix et douze volumes, on se fait facilement une idée du succès de ces auteurs dans le public des cabinets de lecture ; mais les lecteurs étant presque toujours les mêmes, et les cabinets de lecture étant pourvus, l'éditeur ne réimprimait pas, il réclamait à l'auteur un volume nouveau, d'où ce chiffre considérable de titres pour les auteurs de ce genre qui touchaient à forfait de 1.000 à 2.500 francs par ouvrage. Quand l'éditeur avait retiré ses frais d'impression, son bénéfice n'était pas considérable, si l'on songe que le papier et l'impression coûtaient plus du double d'aujourd'hui.

Et puis l'on cite toujours les exceptions et l'on néglige de citer les milliers et les milliers d'ouvrages demeurés inconnus, les pertes inhérentes à tous les commerces et à la pauvreté du pays après les coûteuses guerres du premier Empire.

L'intéressante organisation fondée par le baron Taylor ne fonctionnait pas encore, et les auteurs préféraient de beaucoup toucher immédiatement une somme qui peut paraître minime aujourd'hui — à cette époque elle paraissait élevée — et laisser tous les risques à l'éditeur, plutôt que de courir les chances de toucher davantage

en cas de succès, car de tous temps, les écrivains sont, comme dit Panurge: « subjects de nature à une maladie qu'on appelait en ce temps-là: faulte d'argent, c'est douleur non pareille ».

Je vous disais tout à l'heure que ce siècle avait produit plus de trente mille ouvrages littéraires. Combien, dans ce chiffre considérable, méritèrent de demeurer : à peine un millier ; on voit par là que les éditeurs ont trente chances de se ruiner contre une de s'enrichir. Qu'on leur soit indulgent en songeant combien il était préférable qu'un auteur vendît son œuvre à un éditeur, qu'on retrouve toujours, plutôt qu'à un de ces trop avides usuriers qui jadis, et aujourd'hui encore, sont à l'affût des écrivains besogneux.

Ce cas était fréquent, lorsque entra en lice l'armée romantique comprenant tous ceux qui, répondant au cor d'Hernani, s'engagèrent à sa suite dans l'âpre montagne du romantisme, ainsi que le dit Théophile Gautier : « Dans cette armée, comme dans l'armée d'Italie, tout le monde était jeune et pauvre. Les soldats, pour la plupart, n'avaient pas atteint leur majorité et le plus vieux de la bande était le général en chef âgé de vingt-huit ans. C'était l'âge de Victor Hugo à cette date. »

Les générations actuelles peuvent difficilement se figurer l'effervescence des esprits à cette époque ; il s'opérait un mouvement plus beau que celui de la Renaissance.

Il y eut alors une merveilleuse éclosion de créations littéraires, ce fut un temps exceptionnel pour la Librairie française qui, de 1830 à 1848, vit paraître les œuvres restées célèbres de Victor Hugo, Musset, Balzac, Stendhal, Théophile Gautier, Alphonse Karr, Champfleury, Sandeau et d'autres, dont les œuvres avaient de quoi satisfaire les goûts des plus lettrés.

Pour la grande masse des lecteurs : George Sand, Eugène Sue, et surtout Alexandre Dumas ; mais pour chacun d'eux, le succès définitif, précurseur des réimpressions rémunératrices pour l'éditeur, dut se faire attendre. Songez que Dumas avait déjà publié soixante-huit ouvrages

avant *les Trois Mousquetaires*, et que ses éditeurs durent attendre vingt-huit ans la venue de ce chef-d'œuvre compensateur, dont la vente aujourd'hui encore est toujours considérable. On a dit très justement que la lecture des œuvres d'Alexandre Dumas avait plus fait pour atténuer les souffrances et abrégé la convalescence des malades que les soins de tous les médecins. Les éditeurs de Dumas sont donc des bienfaiteurs de l'humanité, auxquels un prix Nobel devrait bien être décerné.

Un autre bienfaiteur des lettres fut Charpentier. En 1838, Renduel, le célèbre éditeur romantique, se retirant des affaires, donnait à son jeune confrère l'idée de tenter une révolution dans la librairie en adoptant enfin ce format maniable et pratique qui s'appelle encore aujourd'hui le *format Charpentier*. Ce fut, en effet, une révolution, mais une révolution bienfaisante. Elle était facilitée d'ailleurs par la découverte et l'utilisation pratique en imprimerie de la stéréotypie, que ce grand imprimeur, qui fut aussi un grand éditeur, Firmin Didot, venait de réaliser et qui permettait de tirer indéfiniment, tout en utilisant pour d'autres volumes la fonte disponible.

Il n'était pas d'usage, à cette époque, d'annoncer les livres à la quatrième page des journaux, au milieu des produits alimentaires ou autres. Un article de Sainte-Beuve, de Jules Janin ou de Gustave Planche suffisait pour qu'un livre sortit de l'ombre et que son auteur entrât dans le grand cénacle des célébrités. Combien, hélas! les mœurs ont changé depuis lors!

En même temps que Charpentier opérait une révolution dans le format des livres, une autre révolution s'opérait dans le commerce de la librairie, révolution due elle aussi, aux transformations du matériel d'imprimerie pour le plus grand bien de la librairie populaire. J'entends par librairie populaire, celle qui s'adresse aux ouvriers, employés, grisettes et paysans. Le bon colportage y pourvoyait jusque-là, mais hormis les anas, almanachs, secrétaires galants et recueils de superstitions ridicules, cette clientèle ignorait presque totalement les autres

livres et les noms d'auteurs les plus connus. A partir de 1833, année où fut promulguée la loi qui organisait dans toute la France l'instruction primaire, ce peuple, auquel on apprenait à lire, désira satisfaire une soif de lecture qui naquit et devint un véritable besoin. Il n'y avait que 22 périodiques français, il s'en créa 230. En quelques années, la France fut envahie jusque dans ses hameaux par plus de 4.000 colporteurs à la solde de 300 patrons bien organisés, et l'on écoula plus de 10 millions de petits livres populaires à bon marché, imprimés à Tours, à Rouen, à Limoges, à Epinal surtout. Le succès fut considérable. Les livres licencieux se mêlèrent vite aux publications politiques et littéraires, et l'on s'aperçut des dangers que présentait ce commerce de librairie exercé librement. Une loi spéciale sur le colportage en atténua les dangers, mais cette foule de lecteurs avide de lectures souhaitait connaître les œuvres des auteurs dont, à ce moment, elle entendait vanter les mérites. Des éditeurs y répondirent par la création des livraisons, c'est-à-dire la publication d'un ouvrage par fascicules ou par feuilles, à des époques plus ou moins rapprochées. C'était un moyen heureux de répandre dans toutes les classes les livres qui, jusque-là, restaient confinés dans les Bibliothèques. Aux premières livraisons non illustrées succédèrent les livraisons illustrées de vignettes de Charlet, Granville, Tony Johannot, Daumier, Gavarni, Gustave Doré, qui forment de remarquables éditions. D'autres parurent dans des conditions moins heureuses, dénotant le mauvais goût de trop de libraires, mais celles-ci même n'ont pas été inutiles à la propagation des habitudes de lecture et à l'amour des lettres.

Le grand mouvement littéraire, commencé timidement avec Chateaubriand et Lamartine, venait d'éclater avec le grand succès de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo et trouvait, dans toute la France et à l'étranger, dont notre pays fut toujours le grand pourvoyeur littéraire, un terrain bien préparé pour faciliter la tâche des éditeurs. Ceux-ci ne se montrèrent pas inférieurs à cette tâche; la production fut considérable. Je vous ai cité tout à l'heure

les auteurs dont les livres furent publiés de 1840 à 1848. Ce mouvement admirable se continua de 1850 à 1860, période qui vit paraître les premiers ouvrages de Renan, About, Feuillet, Mistral (*Mireille* parut en janvier 1859) et surtout Gustave Flaubert dont le chef-d'œuvre, *Madame Bovary*, précurseur du mouvement naturaliste, fut publié en 1857, et dont le retentissant procès est encore présent à la mémoire de tous ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire contemporain. Alexandre Dumas fils, en 1848, publiait modestement et en cachette de son illustre père, *la Dame aux camélias*, en deux volumes, chez Cadot. Qui se rappelle Cadot?

Pour répondre aux goûts de ce populaire, dont les besoins étaient plus pressants que jamais, on continuait à lui servir Dumas, Paul de Kock, Eugène Sue, George Sand et Frédéric Soulié. On publia soixante ouvrages de Paul Féval, dont *le Bossu*, qui fut presque aussi célèbre que *les Trois Mousquetaires*. Xavier de Montépin et Ponsou du Terrail firent pleurer et frémir, Rocambole et ses aventures merveilleuses intéressèrent plus que n'intéressent aujourd'hui les aventures d'Arsène Lupin et de Sherlock Holmes. Il y a toujours eu un public considérable pour les romans policiers.

L'extraordinaire essor que venait de prendre la librairie fut très compromis par une autre révolution dont profitèrent surtout les auteurs. Les journaux à cette époque, coûtaient cher; ne pouvaient s'y abonner que les bourgeois aisés. Emile de Girardin eut le génie de deviner les désirs du plus grand nombre, et il fonda la *Presse*, dont l'abonnement ne coûtait que 40 francs au lieu de 72 francs, qui était le prix du *Constitutionnel* et des *Débats*. Le succès fut considérable, et ce fut Victor Hugo lui-même qui rédigea le prospectus de lancement de la *Presse*. Le ton de ce prospectus ne serait pas critiqué par de célèbres éditeurs d'aujourd'hui, passés maîtres dans l'art de lancer un périodique.

En même temps qu'il créait la *Presse*, Emile de Girardin imaginait le feuilleton littéraire. Ce fut un coup terrible pour le livre et le cabinet de lecture, d'autant plus

que les journaux se trouvèrent dans tous les cafés et les cabarets, et qu'il se créa des milliers de dépôts de journaux, vendant les livraisons illustrées, ce que ne voulurent jamais faire les libraires, du moins jusqu'en ces dernières années.

A la suite de cette concurrence terrible du journal et de la livraison, les éditeurs littéraires durent modifier les conditions de leurs rapports avec les auteurs; il ne pouvait plus être question d'acheter en toute propriété ni de se réserver un droit exclusif pendant une période trop longue. Il fallait avant tout satisfaire les différentes classes d'acheteurs, chez lesquels le goût de la lecture était devenu de plus en plus vif et qui, négligeant le cabinet de lecture, désiraient rester propriétaires du livre lu. Les éditeurs se divisèrent donc en catégories bien distinctes, car il ne faut pas oublier que notre profession, dans le champ immense de son exploitation, a tout à gagner à ce que les diverses parties dont elle se compose se confondent le moins possible dans la même main.

Entre tous les éditeurs qui créent des livres, les uns, suivant leurs idées et leurs goûts personnels, engagent leurs capitaux dans des publications trop souvent éphémères, n'ayant pour base que le goût du jour et l'auteur du moment, le scandale ou la politique. D'autres, consacrent des fonds considérables à des œuvres immenses, comme les encyclopédies dont le succès est si grand aujourd'hui, à des collections énormes qui dureront de longues années. Le classique, les sciences, la médecine, les arts, constituent une librairie à part, savante, patiente et dispendieuse, mais sur les productions de laquelle on peut tabler presque avec la sûreté de l'algèbre et les règles de la statistique.

La librairie littéraire est certainement celle qui présente le plus de difficultés. Le succès d'un ouvrage littéraire est sujet à des fluctuations diverses dont nul éditeur, si habile soit-il, ne peut se mettre à l'abri. Le goût du lecteur est difficile à guider. Son engouement pour un auteur ou un genre subit des influences les plus imprévues, et le succès d'un ouvrage peut se trouver irrémé-

diablement compromis par les événements de la vie courante. Une complication politique, une catastrophe, un événement sensationnel, un beau crime, accaparant pendant plusieurs jours la meilleure place des journaux, suffisent à détruire les espoirs les mieux fondés sur un auteur, un livre ou une collection nouvelle.

Si Tropmann, au lieu d'assassiner la famille Kink, en 1869, avait commis son crime le 3 avril 1862, le plus grand événement littéraire, non seulement du siècle mais de tous les temps, n'existait peut-être pas, la mise en vente des *Misérables* était compromise, et qui peut préjuger de ce qui en serait advenu? C'est, en effet, à cette date historique pour les libraires, que l'éditeur Pagnerre, dépositaire de Lacroix, mettait en vente le premier tome de cet ouvrage, qui, après la Bible, est le livre qui s'est le premier vendu, se vend encore et se vendra encore longtemps. Victor Hugo avait soixante ans.

Parlant de Lacroix en vous parlant du triste sort réservé à certains éditeurs, je vous disais qu'il avait été porté 300.000 francs à Victor Hugo exilé à Guernesey. C'est, en effet, cette somme énorme qu'un éditeur, jeune et hardi, osa risquer pour l'achat d'un livre, avant même qu'il fût entièrement écrit. Lacroix, petit éditeur à Bruxelles, n'avait pas de fonds disponibles, mais il réussit à faire partager sa confiance par un de ses clients, le banquier Oppenheim, qui donna les fonds et n'eut pas lieu de s'en plaindre, car ce traité passé avec Victor Hugo assurait pour dix ans, moyennant le paiement de cette somme de 300.000 francs, le droit d'exploiter *Les Misérables* dans tous les formats (le journal excepté).

La fabrication et la publicité portèrent à 600.000 francs les dépenses de Lacroix. L'année n'était pas terminée, que l'éditeur était rentré dans tous ses débours, et il avait encore neuf années devant lui pour exploiter le livre sans payer de droits à l'auteur. Le bénéfice fut colossal pour la première édition en dix volumes; et, depuis, les éditions succédèrent aux éditions, dans tous les formats et dans toutes les langues. Certes, l'auteur a pu perdre plusieurs centaines de mille francs pendant les neuf années

durant lesquelles il avait aliéné ses droits ; mais, rassurez-vous, il retrouva avec sa liberté des compensations largement rémunératrices. On me croirait difficilement, si je disais ici à combien de millions l'on peut évaluer la vente des œuvres de Victor Hugo, et le montant des droits touchés par lui ou ses héritiers. Je laisse ce soin à l'éditeur futur qui, pouvant être aussi bien renseigné que moi, n'aura pas les mêmes raisons d'être discret.

Nous avons vu ce qu'était l'édition littéraire lorsque parurent *les Misérables*. Pendant quelques années, le calme régna, puis, de la belle ruche littéraire de la France, surgirent de nouveaux noms : c'est Alphonse Daudet, Gustave Droz, les Goncourt, François Coppée, que l'on pourrait citer comme le modèle des auteurs dans leurs relations avec les libraires. Jamais il n'eut et ne voulut signer de traité avec Lemerre, tant sa confiance était grande en son éditeur. Jamais un nuage ne vint assombrir leurs relations, ils n'avaient qu'à se louer de leur confiance réciproque, et ce n'est que dans les derniers jours de sa maladie que l'auteur du *Passant*, sentant que sa fin était proche, fit venir Lemerre et lui dit : « Mon vieil ami, le moment est venu de faire un traité ; tant que je serais là, tout irait bien comme toujours, mais je sens la fin venir, et après moi, je ne veux pas que mes héritiers soient tentés de te priver du fruit des sacrifices que tu as faits pour moi. » Ce geste si beau et si simple honore tout autant l'auteur que l'éditeur. Que mon confrère Lemerre m'excuse de le révéler pour la première fois. Des faits semblables sont trop rares dans notre profession pour qu'ils demeurent ignorés. Emile Zola venait aussi de publier chez Lacroix ses six premiers ouvrages, qui passèrent presque inaperçus. Les mensualités de 300 francs que lui assurait Lacroix le laissaient débiteur de ce dernier lorsqu'il céda son traité à Charpentier, en 1871. Celui-ci se montra généreux, il porta cette mensualité à 500 francs après *l'Assommoir*, puis il déchira le traité Lacroix, versa gracieusement à Zola une grosse somme à laquelle il n'était nullement tenu et assura à Zola à partir de ce jour un droit d'au-

teur de 1 franc par exemplaire tiré. Zola, reconnaissant, lui resta fidèle et l'immense succès de la série des *Rougon Maquart* récompensa largement l'éditeur de ce mouvement de haute probité commerciale.

Autour de Zola, de Flaubert, des Goncourt, les adeptes du naturalisme menèrent une campagne presque aussi ardente que celle qu'engagèrent les romantiques, en 1830, et ce fut durant la période allant de 1880 à 1890 que la Librairie littéraire atteignit son apogée. C'est, en effet, durant cette période que parurent les meilleurs ouvrages de Maurice Barrès, Pierre Loti, Daudet, Paul Bourget, Marcel Prévost, René Bazin, Jules Case, Anatole France et Guy de Maupassant, sur lequel j'aurais tant de souvenirs intéressants à conter, car j'eus l'honneur de composer son premier livre, *la Maison Tellier*, en 1881. La folie devait l'emporter douze années après. Les trente volumes dont se compose son œuvre sont autant de chefs-d'œuvre impérissables.

Le mérite de l'avoir découvert et lancé revient à l'éditeur Victor Havard, qui fut le plus savant, le plus hardi des éditeurs de cette époque, mais aussi peut-être le plus malheureux. Son courage et son attitude furent des plus nobles dans l'adversité. Si je ne connaissais pas sa trop grande modestie, et s'il n'était pas présent dans cette salle, je dirais tout le bien que l'on peut dire de lui et toute la reconnaissance que je lui dois et que je lui garde bien affectueuse et bien sincère.

J'estime que Flaubert, Anatole France et Maupassant resteront par delà les temps les trois écrivains les plus purs de notre époque. La nature même de leurs ouvrages éloignera encore longtemps d'eux les faveurs de la grande masse populaire. Les femmes surtout leur préféreront toujours un auteur dont le grand talent sait les intéresser tout en leur faisant éprouver des sensations plus facilement accessibles à leur esprit et à leurs sens. Pour satisfaire cette immense clientèle féminine, George Ohnet peut être considéré comme le maître incontesté ; il est le plus aimé et le plus fidèlement suivi. Son *Maître de forges* restera le chef-d'œuvre du genre.

Bien des noms encore se pressent à ma mémoire pour compléter la liste des princes de Romancie qui mériteraient de voir signaler leurs œuvres dans le mouvement littéraire de cette époque. C'est Jean Lorrain, Theuriet, Fabre, Richepin, Verlaine, Huysmans, Descaves, Paul Adam, Mirbeau, et j'en néglige des plus connus.

La plus élémentaire galanterie voudrait aussi que je misse à la place qui leur revient des noms féminins, dont quelques-uns sont célèbres : Gyp, Henry Gréville, Pierre de Coulevain, Jean Bertheroy et surtout la dernière venue, celle dont le talent considérable s'est affirmé sans cesse depuis la publication de son premier ouvrage *Claudine à l'école*, jusqu'à son dernier et légitime succès, *la Vagabonde*. J'ai nommé Colette Willy.

Dans une causerie sur l'édition littéraire, les poètes, les auteurs dramatiques, les critiques, les historiens devraient aussi trouver leur place, ces derniers surtout. Le public prend de plus en plus goût à la lecture des mémoires et des ouvrages historiques, ce qui n'est pas sans troubler un peu les romanciers à la mode, surpris et inquiets de voir que les mémoires de Marbot, et les œuvres de Frédéric Masson contre-balancent chez les libraires la vente de leurs publications romanesques.

Le temps, hélas ! m'est compté.

La bienveillante attention que vous m'avez accordée m'a déjà entraîné, je le sens, beaucoup trop loin, mais le rôle de l'éditeur est si intimement lié à ses auteurs et à leurs productions que malgré tout, le seul commerçant qu'on voudrait voir en lui, s'efface sans cesse quand il parle des livres. Pourtant, les coulisses de la maison d'édition mériteraient d'être montrées, elles sont aussi compliquées que celles d'une féerie, mais d'une féerie bien française, car nous pouvons dire avec orgueil et sans fatuité, que l'art de présenter les livres est un des seuls que l'étranger n'a pu, jusqu'ici, parvenir à imiter. On pourrait croire qu'on n'ait qu'à s'occuper du format du papier, du caractère et du nombre de pages. Il en est tout autrement. Pour chacune de ces parties dont se compose le livre, il faut des essais nombreux, et le titre et la cou-

verture seuls demandent un labeur incroyable jusqu'au moment décisif du bon à tirer et surtout de l'apparition.

Dès ce moment, commencent pour l'auteur et l'éditeur, une terrible période d'angoisse ; tous deux songent à leurs intérêts, mais l'auteur songe aussi à sa gloire : il est irritable et inquiet. Si le lancement tombe à plat, les entrevues sont plutôt froides ; l'éditeur n'ose parler, l'auteur a peur de savoir ; mais, que les réimpressions s'imposent, la joie règne du haut en bas de la rue, depuis le plus petit garçon de magasin jusqu'à l'imposant caissier heureux de compter à l'auteur de beaux tas de louis d'or. Si les premiers essais n'ont pas réussi, quelques jours suffisent pour que le courage renaisse, dans l'espoir de jours meilleurs ; on reparle bien vite des auteurs, et ils sont nombreux, qui ont dû attendre eux aussi et qui aujourd'hui, connaissent les tirages à 100.000. Les noms de Bourget, de Loti, de Prévost, de Maupassant, de Georges Ohnet, de Zola sont souvent cités et l'on se remet courageusement à l'ouvrage pour le prochain livre ; et l'on recherche à nouveau la solution de ce problème difficile : bon marché ou cher, 0 fr. 95 ou 3 fr. 50.

Arthème Fayard sera-t-il considéré comme le Charpentier d'aujourd'hui ? Je ne saurais y répondre. Jusqu'ici sa tentative révolutionnaire a eu de nombreux imitateurs. C'est par millions que l'on peut compter le total des volumes vendus dans ce nouveau format à 0 fr. 95, mais jusqu'ici les acheteurs ne sont restés fidèles que pour les rééditions d'ouvrages consacrés. Pour les auteurs nouveaux, les essais ont été plutôt malheureux, et je crois que, longtemps encore, il faudra qu'une élite de lecteurs fasse la sélection désirée par la clientèle du livre à bon marché, et cette élite ne peut se trouver que parmi les lecteurs lettrés et de goût, susceptibles d'acheter un livre cher.

Mon opinion est que l'éditeur littéraire d'aujourd'hui doit n'avoir pour objectif que le désir de conserver fidèlement les nobles traditions des bons éditeurs qui nous ont précédés dans la carrière. Certes, il doit tirer profit des progrès de la science, mais il ne doit les appliquer que

pour rehausser encore l'éclat des livres qu'il présente. La gravure sur bois avait remplacé l'eau forte, la simili-gravure a tué la gravure sur bois ; encore un peu, les films cinématographiques et les auditions phonographiques, sous prétexte de progrès et de bon marché, remplaceront, si nous n'y prenons garde, la lecture des livres et le culte spécial qu'on a voué à ces amis fidèles et muets, qu'on aime tant à aller visiter sur les rayons poudreux des Bibliothèques, trouvant en outre du plaisir de les relire, les joies du souvenir des êtres chers qui les ont lus avant nous.

« Seigneur, s'écriait un ancien, accordez-moi une maison pleine de livres et un jardin plein de fleurs. » J'estime que cette prière renferme la quintessence de la sagesse humaine : les fleurs et les livres, les beaux livres surtout, masquent bien des tristesses de notre pauvre vie. Il est agréable à l'éditeur de le répéter ici, en vous remerciant de l'accueil trop bienveillant et trop flatteur que vous m'avez fait et en vous souhaitant à tous la maison, les fleurs, et surtout les livres.

TABLE

EUG. MOREL. — Avertissement.....	1
H. MARTIN. — Les Bibliothèques et le public.....	1
CH. SUSTRAC. — Comment se servir des bibliothèques? ...	17
H. LA FONTAINE. — L'Institut international de bibliographie et de documentation	35
P. OTLET. — L'avenir du livre et de la bibliographie	47

Les Bibliothèques parisiennes

A. VIDIER. — Les grandes Bibliothèques.....	77
J. DENIKER. — Les Bibliothèques scientifiques	101
J. GAUTIER. — Les Bibliothèques de droit et de sciences sociales	113
P.-TH. VIBERT. — Les Bibliothèques commerciales.....	129

Les Bibliothèques de province

H. MICHEL. — Les Bibliothèques municipales.....	137
---	-----

Les Bibliothèques étrangères

C. BLOCH. — Le prêt entre Bibliothèques et les catalogues collectifs en Suisse.....	177
EUG. MOREL. — La " Librairie publique " en Angleterre et aux États-Unis	197

L'édition et le commerce du Livre

H. BOURRELIER. — La librairie classique et le livre d'en- seignement.....	223
A. HUMBLLOT. — L'édition littéraire au XIX ^e siècle	245

Librairie Marcel RIVIÈRE et C^{ie}
31, Rue Jacob et 1, Rue Saint-Benoît — PARIS

Jean GAUTIER

BIBLIOTHÉCAIRE A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

Nos Bibliothèques Publiques

LEUR SITUATION LÉGALE

*avec appendice contenant les décrets, arrêtés et circulaires
relatifs aux bibliothèques publiques
parus dans ces vingt dernières années*

Deuxième Edition, revue et corrigée

Un volume in-8. 6 francs

BIBLIOGRAPHIE

DES

Sciences Économiques, Politiques et Sociales

Organe mensuel

de l'Institut international de Bibliographie sociale

Bibliographie internationale, indiquant, dans un classement méthodique, tous les livres, brochures, thèses, documents parlementaires et articles de revues, au fur et à mesure de leur apparition. A côté des noms et prénoms des auteurs sont mentionnés les titres exacts des articles et livres, le nombre des pages; en outre, pour les livres: le format, le prix et l'éditeur; pour les articles: le titre du périodique et l'année, le numéro et la page.

Abonnement. — France: 15 fr.; Étranger: 18 fr.

Imprimerie Coopérative
Ouvrière



Villeneuve-St-Georges
(S.-et-O.)